



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport

Français

Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties Partie I

RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE

INTRODUCTION

1. Suite à l'invitation du Gouvernement italien, et conformément à la Résolution 8.20 de la huitième session de la Conférence des Parties et la décision prise par la 31^{ème} session du Comité permanent, la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, du 1^{er} au 5 décembre 2008.

2. Les 86 Parties à la Convention participant à la Conférence étaient les suivantes: Afrique du Sud; Albanie; Algérie; Allemagne; Antigua-et-Barbuda; Arabie saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bangladesh; Bélarus; Belgique; Bolivie; Bulgarie; Burkina Faso; Cameroun; Chili; Congo; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Croatie; Cuba; Danemark; Égypte; Équateur; Espagne; Estonie; ex-République yougoslave de Macédoine; Finlande; France; Gabon; Géorgie; Ghana; Grèce; Guinée; Guinée-Bissau; Honduras; Hongrie; Inde; Iran (République islamique d'); Italie; Jordanie; Kazakhstan; Kenya; Lettonie; Lituanie; Madagascar; Mali; Maroc; Maurice; Mauritanie; Monaco; Mongolie; Niger; Nigeria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Ouganda; Pakistan; Panama; Paraguay; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; République arabe syrienne; République démocratique du Congo; République tchèque; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Samoa; Sénégal; Seychelles; Slovaquie; Slovénie; Sri Lanka; Suède; Suisse; Tadjikistan; Tchad; Togo; Tunisie; Ukraine; Union européenne; Uruguay; et Yémen.

3. Les 12 Etats suivants, non Parties à la Convention, étaient également représentés: Botswana; Brésil; République populaire de Chine; Emirats Unis Arabes; Etats Unis d'Amérique Guinée équatoriale; Haïti; Koweït; Monténégro; Mozambique; Saint Lucia; et Saint Vincent et les Grenadines.

4. Des observateurs des Secrétariats, agences spécialisées et autres organisations des Nations unies, énumérés ci-après, ont également participé à la session: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Fonds pour l'environnement mondial (FEM); ACCOBAMS (Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la Zone Atlantique Adjacente); PNUE/ASCOBANS (Accord sur la Conservation des Petits Cétacés de la Mer Baltique, de l'Atlantique du Nord-Est, de la Mer irlandaise et de la Mer du Nord); PNUE/Eurobats (Accord relatif à la Conservation des Populations de Chauves-souris d'Europe); PNUE/GRASP (projet sur la survie des grands singes); Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées du PNUE/PAM (CAR/ASP-PNUE/PAM); PNUE-

AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie); Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD); Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE); Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PNUE/CEP); Mémoire d'Accord sur la Conservation et la Gestion des Tortues Marines et de leurs Habitats de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA); PNUE/division du fonds pour l'environnement mondial; PNUE/Fonds pour l'environnement Mondial – Le Projet des Voies de Migration en Afrique-Eurasie; PNUE/Fonds pour l'environnement Mondial – projet pour les grues de Sibérie; PNUE/ Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest: Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC).

5. Différents autres organismes et agences, gouvernementaux ou non gouvernementaux, compétents sur des domaines en relation avec la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage étaient représentés: Alliance of Marine Mammal Parks and Aquariums (AMMPA); BirdLife International; BirdLife Italy-LIPU; Conseil de l'Europe – direction du patrimoine naturel et de la diversité biologique; ECOCEAN; Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage (FACE); Humane Society International (HSI); Institute of Avian Research; National Institute for the Protection and Environmental Research (ISPRA); Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique; Association Internationale des producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP); Conseil international de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC); International Court of the Environment Foundation (ICEF); International Crane Foundation (ICF), Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW); L'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN); L'Union internationale pour la conservation de la Nature UICN/CSE Groupe des spécialistes pour les primates; L'Union internationale pour la conservation de la Nature UICN/CSE Groupe des spécialistes pour les requins;; L'Union internationale pour la conservation de la Nature UICN/SSC Groupe des spécialistes pour les éléphants africains; Commission internationale baleinière (IWC); Last Great Ape Organisation (LAGA); Legambiente; Marine Science Station Center; Municipalité de Rome; Parc national des Abruzzes Abruzzo, Lazio et Molise; Muséum d'Histoire naturelle – Université de Basra; Conseil nordique des Ministres; Ocean Conservancy; Programa Restauración Tortugas Marinas (PRETOMA); The Pew Environment Group; Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar); Portuguese Society for the Study of Birds (SPEA); Touristik Union International (TUI AG); Unité régionale des tortues marines de la Côte Atlantique de l'Afrique (URTOMA/SINEPAD); Université de Rome - Sapienza; Université du Kent; Wetlands International; Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS); Wildfowl and Wetlands Trust; Wildlife Conservation Society (WCS); Association mondiale des Zoos et des Aquariums (WAZA); Fonds mondial pour la Nature (WWF) International; Fonds mondial pour la Nature (WWF) – Afrique du Sud; Fonds mondial pour la Nature (WWF) – Italie; Fonds mondiale pour la Nature (WWF) - Traffic and Timber Trade; Fonds mondial pour la Nature (WWF) – Wamer; Société zoologique de Francfort (ZSF); Société zoologique de Londres (ZSL).

6. La liste complète des participants se trouve en Annexe XI du présent rapport.

I. POINTS ADMINISTRATIFS

OUVERTURE DE LA REUNION (Point 1)

7. La session a été ouverte à 10 h. du matin, le lundi 1^{er} décembre 2008, par M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif du Secrétariat de la CMS, qui a exprimé ses remerciements à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), institution hôte de la Conférence, et au Gouvernement italien, pays hôte. Dans son allocution de bienvenue, M. Hepworth a retracé des parallèles entre la conservation des oiseaux migrateurs telle qu'elle est pratiquée aux temps modernes et les pratiques de la Rome antique. Il a noté que la CMS était un catalyseur vraiment unique pour l'action internationale, du fait qu'elle s'appuie sur une communauté forte de 110 États membres. Il a souligné diverses réussites de la Convention au cours du triennium écoulé, telles que son travail sur la grippe aviaire, et appelé l'attention sur la prochaine campagne axée sur l'Année du gorille, qui prend appui sur la réussite de l'Année du dauphin.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE (Point 2)***Allocution d'ouverture par M. James Butler, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)***

8. M. James Butler, Directeur général adjoint de la FAO, a déclaré que la FAO voyait dans la diversité biologique la condition *sine qua non* de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté, du développement durable, de la croissance économique et de la prospérité. Les activités et les priorités de la FAO dans ce domaine, aux niveaux de la génétique, de l'espèce et de l'écosystème, sont basées sur une approche multidisciplinaire et sur des partenariats et synergies dans les domaines de la gestion du savoir et de l'assistance technique, ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de politiques. La FAO et la CMS coordonnent de concert le Groupe de travail scientifique international sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages depuis juin 2007, promouvant une prise de décision raisonnée en matière de lutte contre la maladie tout en prenant pleinement en compte la nécessité de préserver les espèces d'oiseaux aquatiques et leurs habitats. D'autres préoccupations communes aux deux organisations sont la prévention, la gestion et la mitigation des conflits opposant la faune sauvage et les humains, quand il s'agit d'espèces sauvages migratrices; les connexions entre le changement climatique et la diversité biologique; ainsi que l'évaluation et le suivi de la situation présente et des tendances en matière de connectivité et de fragmentation des habitats. La FAO a produit des manuels de gestion des conflits entre faune sauvage et humains, et mis au point, en coopération avec le PNUE, le Système de classification de la couverture du sol, destiné à comparer les données de couverture du sol entre différents pays, facilitant ainsi les activités transfrontières.

9. Il a encouragé les participants à mettre à profit la conférence pour affermir des partenariats visant la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que la réussite des Objectifs de développement du millénaire et de l'Objectif de 2010 pour la diversité biologique.

Déclaration de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco

10. Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco a déclaré qu'atteindre l'objectif de préservation des espèces supposait la coordination des actions, dans le dépassement des frontières nationales et intercontinentales, afin de résoudre les problèmes juridiques et techniques provoqués par le manque de ressources ou de volonté politique. Il a accueilli chaleureusement les programmes concrets que mettent en œuvre la CMS et les 110 pays qui en font partie pour remplir cet objectif. Monaco a la préoccupation constante de préserver le bon état des espèces présentes dans les eaux sous sa juridiction. La Principauté a signé un accord avec l'Italie et la France sur la mise en place du Sanctuaire Pelagos, et abrite le Secrétariat permanent de l'Accord de la CMS sur les Conventions des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS). Une Fondation portant son nom – la Fondation Prince Albert II de Monaco – promeut la préservation de la diversité biologique en Méditerranée et dans d'autres régions. Elle vient d'entamer une activité portant sur la réintroduction du phoque moine, une espèce symbole de la Méditerranée occidentale qui était en danger de disparaître. Un autre projet se concentre sur la protection des espèces en danger d'albatros et de pétrels dans le sud de l'océan Indien.

11. La survie de la faune sauvage et, en particulier, des espèces migratrices est étroitement liée au bien-être de l'humanité. Par exemple, les conflits dévastateurs et meurtriers de la région des Grands lacs en Afrique ont également gravement affecté les gorilles de la région. L'Année du Gorille, dont l'inauguration est programmée pour le même jour, est une étape importante de la réparation des dommages causés. De façon générale, l'action coordonnée de la CMS, qui associe les Etats, les organisations internationales et les initiatives, doit contribuer à assurer que la sauvegarde des espèces animales et celle des communautés humaines est menée de front.

Déclaration de S.E. Mme Stefania Prestigiacomo, Ministre italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer

12. Mme Stefania Prestigiacomo, Ministre italien de l'environnement, de la terre et de la mer, a déclaré que de nombreuses espèces migratrices voient le jour en Italie, que d'autres y séjournent qui durant l'hiver, qui durant l'été, et que d'autres, encore plus nombreuses, y passent en transit. Le pays est une voie de passage aérien pour des centaines d'espèces d'oiseaux entre l'Afrique et l'Europe du Nord ou l'Asie. Un atlas des oiseaux migrateurs, fruit de 20 ans de recherches par l'Institut italien de la Faune Sauvage en collaboration

avec le Ministère de l'environnement, doit paraître dans les prochains jours, et un DVD reprenant l'ensemble des données de l'atlas sera mis à la disposition des participants à la Conférence. De nombreuses espèces de chauves-souris, de papillons et autres espèces empruntent ces mêmes corridors aériens. Son Ministère est à la veille de la signature d'un accord avec la ville de Rome sur la mise en place d'un sanctuaire pour les chauves-souris dans la région de Rome. Il a par ailleurs conclu un accord avec le Ministère de l'héritage et des activités culturelles sur la protection des chauves-souris des bâtiments historiques, prévenant ainsi la possibilité d'un conflit entre la préservation de l'environnement naturel et celle de l'héritage culturel. L'Italie a également l'obligation de préserver les cétacés, poissons et tortues marines migrateurs fréquentant son environnement maritime. Elle s'est en particulier jointe aux engagements relatifs au Sanctuaire Pelagos, de concert avec Monaco et la France.

13. Les participants à la Conférence auront à décider du futur de la Convention et de la structure qu'elle doit prendre pour protéger au mieux les espèces animales qui doivent transiter par des territoires hérissés de dangers posés par l'homme, allant des fils électriques à la pollution sonore de l'océan, et du changement climatique à l'invasion d'espèces allogènes. L'Italie, à qui reviendra prochainement la présidence du G-8, aura à cœur d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les questions de diversité biologique, y compris celles dont va traiter la Conférence.

Déclaration de M. Fabio De Lillo, Commissaire à l'environnement de la ville de Rome

14. M. Fabio De Lillo, Commissaire à l'environnement de la ville de Rome, a déclaré que Rome est la capitale la plus verte d'Europe, avec une superficie totale couverte à 67 pour cent par des parcs, des jardins, des forêts de pins et des zones agricoles. Le dernier plan d'occupation des sols a relevé le défi écologique, en connectant les zones vertes du centre de la ville avec les faubourgs au moyen de corridors écologiques permettant le transit en toute sécurité et l'expansion des espèces animales et végétales. Les 20 zones naturelles protégées de Rome sont un phénomène unique parmi les grandes villes européennes, et couvrent plus de 30% du territoire municipal. La diversité biologique offerte par la ville n'est pas moins impressionnante. Il y a 1.300 espèces végétales, 5.200 espèces d'insectes, 160 espèces de vertébrés, 115 espèces d'oiseaux et 30 de mammifères dans les parties de Rome les plus densément habitées.

15. Le Bureau du Commissaire à l'environnement coopère avec le Ministère de l'environnement pour la mise en place d'un Centre de sauvegarde des chauves-souris, permettant de suivre les espèces présentes et de concourir au redressement de celles qui ont subi des traumatismes ou autres difficultés. Le Centre procèdera également à la formation de personnel et à la dissémination de connaissances sur les espèces concernées et leur habitat.

Cérémonie de signature

16. Mme Stefania Prestigiacomo, Ministre italienne de l'environnement, et M. Fabio De Lillo, Commissaire à l'environnement de la ville de Rome, ont procédé à la signature d'un Protocole d'accord sur la mise en place d'un Centre de Sauvegarde des Chauves-souris à Rome.

Message de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

17. M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a souligné l'importance de considérer les activités de la CMS dans le contexte des autres instruments internationaux relatifs à la diversité biologique et au changement climatique. Par exemple, toute décision prise dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique est susceptible d'avoir des conséquences substantielles pour les activités menées dans le cadre de la CMS.

18. La coopération internationale suppose la promotion d'une prise de conscience du public. La coopération de plusieurs pays est indispensable pour s'assurer qu'une espèce donnée fasse année après année le même trajet d'une partie du monde à une autre. La réussite de l'Année de la tortue et de l'Année du dauphin a démontré comment des instruments internationaux portant sur l'environnement peuvent prendre tout leur sens pour les communautés locales en leur faisant prendre conscience du fait que la préservation des habitats d'espèces migratrices peut avoir un impact direct sur leurs propres moyens d'existence et sur l'économie, tel

que le développement touristique. Il a indiqué que selon lui, il faudrait aller plus loin dans l'exploration de moyens d'arriver à cette connexion. Il s'est déclaré heureux de l'accord qui a été conclu sur la proclamation d'une Année du gorille, une espèce vedette avec le potentiel de toucher les esprits et les coeurs. Il a enfin loué les efforts des dix « Champions CMS », des individus qui se sont dépensés sans compter pour mobiliser les Gouvernements et le public pour des actions urgentes en faveur des objectifs de la Convention.

Déclaration de M. Chris Butler-Stroud, Directeur général de la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)

19. M. Chris Butler-Stroud, Directeur général de la Société sur la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS), parlant au nom des organisations non gouvernementales participant à la Conférence, a déclaré que jamais auparavant on n'avait aussi clairement ressenti l'impact néfaste des activités humaines sur les espèces animales qui traversent des frontières invisibles, que ce soit en nageant, en volant, en marchant ou à la course. Les menaces comprennent le changement climatique, les captures accessoires, la perte d'habitat, le bruit, la pollution et la fragilisation des équilibres écologiques. Même si les événements économiques et politiques de ces derniers mois ont mis au grand jour la nature interconnectée du monde moderne, le sentiment général semble rester fixé sur l'idée que la conservation de la faune est bien loin de la politique globale. C'est là un contexte dans lequel la CMS offre une clé permettant de dépasser les frontières, une clé ouvrant la voie vers la coopération et la connectivité. Elle s'attache à la conservation de la faune indépendamment de son territoire d'origine, une faune dont la vie sociale complexe apporte un enrichissement à la vie de l'homme.

20. Le fait de reconnaître la connectivité va de pair avec un devoir de protéger et de travailler en partenariat. Au cours des trois dernières années, les ONG partenaires de la CMS, parties prenantes extrêmement sérieuses du processus de conservation, ont travaillé dur pour arriver à des progrès certains sur le chemin des engagements pris lors de la dernière session de la Conférence des Parties. La WDCS, partenaire fondateur de l'Année du dauphin, a acquis énormément d'expérience grâce à son étroit partenariat avec la CMS, l'ACCOBAMS, l'Accord relatif à la conservation de petits cétacés en Mers du Nord et Baltique (ASCOBANS), et Touristik Union International (TUI). Elle exprime sa pleine confiance en un succès aussi éclatant de l'Année du gorille. Elle a par ailleurs participé à la formulation de deux des plus récents accords portant sur la conservation de mammifères marins, couvrant les îles du Pacifique et la région ouest-africaine. Le réseau global d'accords de conservation de mammifères marins sous l'égide de la CMS sera au cœur des futurs efforts de conservation dans un environnement riche en défis.

21. Il a déclaré que les ONG partenaires étaient de mieux en mieux préparées à concrétiser leurs engagements, à se prêter aux investigations et à rendre des comptes. En retour, elles prient instamment toutes les parties concernées de dépasser les frontières existantes et de se saisir de l'opportunité d'un futur commun et connecté.

ADOPTION DES REGLES DE PROCEDURE (Point 3)

22. La première session plénière a examiné les Règles de procédure provisoires pour la neuvième session de la Conférence des Parties (PNUE/CMS/Conf.9.4/Rev.1).

23. Les règles de procédure ont été adoptées sans changement.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (Point 4)

24. A la première session plénière de la Conférence, conformément à la Règle 5 des règles de procédure, le Président du Comité permanent a sollicité des propositions pour les membres suivants du Bureau: Présidence de la Conférence, Présidence du Comité plénier (faisant également fonction de Vice-présidence de la Conférence), et Vice-présidence du Comité plénier.

25. La Conférence a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après:

Conférence des Parties

Présidence: M. Fernando Spina (Italie)
Vice-présidence: M. Alfred Oteng Yeboah (Ghana)

Comité plénier

Présidence: M. Alfred Oteng Yeboah (Ghana)
Vice-présidence: M. Mohammad Saud Sulayem (Arabie Saoudite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DES TRAVAUX (Point 5)

26. Lors de la première session plénière, M. Lahcen El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint, en abordant ce point, a appelé l'attention sur l'ordre du jour provisoire (PNUE/CMS/Conf.9.1/Rev.4), l'ordre du jour provisoire annoté (PNUE/CMS/Conf.9.1/Addendum) et le calendrier provisoire des travaux (PNUE/CMS/Conf.9.2/Rev.3). Il a indiqué dans ses grandes lignes le mode de travail de la Conférence, en session plénière, en Comité plénier et en divers groupes de travail et comités. La session a adopté l'ordre du jour tel que reproduit dans l'Annexe II du présent rapport. L'Annexe III contient une liste de tous les documents de la Conférence.

27. Il a été convenu que les points 1 à 11, 16, 17, et 19 à 30 seraient discutés en session plénière. Le Comité plénier examinerait les points 12 à 15 et 18 de l'ordre du jour, et apporterait une contribution au point 26.

ETABLISSEMENT DU COMITE DES POUVOIRS ET DES COMITES DE SESSIONS (Point 6)

28. Ce point a été traité à la première session. Les délégations de l'Australie, du Chili, de la République du Congo, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Mali, de la République Arabe Syrienne et de la Ukraine se sont déclarées prêtes à participer au Comité de vérification des pouvoirs, qui élira sa Présidence lors de sa première réunion.

29. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a indiqué que le Comité permanent avait discuté de la mise en place d'un groupe de travail à composition libre sur le budget et les ressources. La délégation française ayant accepté d'assurer la présidence de ce groupe, les participants désireux d'y contribuer ont été invités à se faire connaître au Secrétariat.

ADMISSION D'OBSERVATEURS (Point 7)

30. Ce point a été traité à la première session plénière. En abordant ce point, le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a invité les participants à admettre à titre d'observateurs les huit experts désignés par la Conférence auprès du Comité scientifique, ainsi que les représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales répondant aux critères édictés par l'article VII, paragraphe 9 de la Convention. La Conférence a approuvé l'admission de ces observateurs.

31. Le représentant de Monaco a demandé que les règles de procédure soient examinées en ce qui concerne la nécessité d'admettre comme observateurs les entités qui jouent le rôle d'unités de secrétariat pour les accords de la CMS, spécialement si leur mandat leur confère l'obligation de participer.

II. REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE (SOUS LE PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS 2006-2011)

APERÇU SUR LA MISE EN ŒUVRE (Y COMPRIS LES OBJECTIFS 2010 SUR LA BIODIVERSITE) (Point 8)

(a) *Evaluation stratégique de la mise en œuvre*

32. Ce point a été traité à la première session plénière.

33. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat a appelé l'attention sur les documents PNUE/CMS/Conf.9.5 et Addendum, qui présentent une vue d'ensemble des activités de la CMS de 2006 à 2008. Le triennium a été marqué par les succès, et nombre des objectifs contenus dans le Plan stratégique 2006-2011 ont été atteints. La priorité élevée donnée à l'appel de fonds a produit des ressources considérables, dont la donation la plus importante jamais faite en faveur de la CMS, et des contributions en nature ont également été reçues. Plus de 20 propositions d'inscription d'espèces à l'Annexe I de la Convention ont été préparées et six nouveaux Plans d'Action monospécifiques internationaux ont été formulés. Des progrès substantiels ont été observés dans la conclusion et l'entrée en vigueur d'accords régionaux d'espèces, dont plus particulièrement l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, qui a été signé par six Parties et est entré en vigueur. Des efforts considérables ont été consacrés à la prise de conscience du public en général et plus spécialement des États non Parties à la Convention, avec pour objectif d'élargir encore la base des participants à la Convention. Depuis la session précédente de la Conférence des Parties, 18 pays ont signé la Convention et un nombre significatif ont signé les accords régionaux d'espèces, y compris des États non Parties à la Convention.

34. En dépit de ces succès, les activités de la CMS ont été handicapées par le manque de personnel. Ses effectifs permanents sont restés inchangés depuis 2002 et doivent être aménagés pour répondre à l'accroissement substantiel du nombre de Parties, de programmes et d'accords d'espèces depuis cette date. La capacité scientifique et technique permanente du Secrétariat a eu à souffrir d'un manque de ressources, tant en termes absolus que par comparaison avec d'autres Conventions. Compte tenu du manque particulièrement flagrant de personnel junior professionnel, le Secrétariat devrait avoir la possibilité de recruter sur une base plus permanente certains de ceux qui ont fourni des services de consultance.

35. Lors de la discussion qui s'en est suivie, l'accroissement du nombre de Parties à la Convention a été accueilli avec satisfaction. Le Secrétariat a été chaudement félicité pour son travail, notamment compte tenu de son sous-effectif relatif. Face aux menaces croissantes qu'affrontent les espèces migratrices, la CMS et la famille CMS doivent prendre le temps de la réflexion pour déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre la conservation et les autres activités, et la structure à donner à l'organisation. Les activités de prise de conscience sont vitales pour impliquer le grand public dans les efforts de conservation, et les organisations de petite taille de la famille CMS pourraient utilement servir d'ambassadrices au niveau local. Il a été suggéré que le budget soit alimenté dans une proportion trop importante par des contributions volontaires, et que le budget ordinaire devrait être augmenté. L'attention a été appelée sur l'inexactitude de certains chiffres contenus dans le document PNUE/CMS/Conf.9.5. La nécessité d'accroître le personnel et les ressources à disposition du Secrétariat a été soulignée.

36. La représentante du Pérou a fait part de l'intention de son pays de signer le Mémoire d'Accord sur la conservation des flamants des Hautes-Andes.

RAPPORTS DES ORGANES DE LA CONVENTION ET DES ACCORDS (Point 9)

(a) *Dépositaire et Pays d'accueil*

37. Ce point a été traité à la première session plénière. Lors de son examen de ce point, la réunion disposait du rapport du Dépositaire (PNUE/CMS/Conf.9.6).

38. Le représentant de l'Allemagne, qui est le pays hôte du Secrétariat et le dépositaire de la Convention, a donné la liste des pays qui ont adhéré à la Convention depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, arrivant à un total de 110 Parties.

39. La Conférence a pris bonne note du rapport de l'État dépositaire.

(b) *Comité permanent*

40. Ce point a été traité à la première session plénière.

41. M. Andrew McNee, président du Comité permanent, a fait un rapport de la 34^{ème} session du Comité permanent et a tiré l'attention sur les rapports des 31^{ème}, 32^{ème}, et 33^{ème} sessions du Comité permanent, contenu

dans le document PNUE/CMS/Conf.9.7. Le Comité permanent a tenu quatre sessions, dont une par téléconférence, entre les huitième et neuvième sessions de la Conférence des Parties, un triennium qui a été un temps fort pour la Convention. Les accords régionaux ont reçu du soutien tant des Parties que des non-Parties, y compris dans des régions où il y a peu de Parties à la CMS comme l'Asie du sud-est, ce qui dans la pratique a donné davantage de visibilité à la Convention. Il convient de penser sérieusement à la meilleure façon de tirer parti des succès du triennium 2006-2008 pour affronter les nombreux défis qui se font jour. Le Comité permanent a fait connaître son soutien à la proposition de processus inter-session pour définir la forme de la CMS à l'avenir, proposition qui a conduit à formuler un projet de résolution soumis à la Conférence des Parties.

42. En réponse à une question émanant de la salle, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il ne serait pas inutile d'envisager la meilleure façon d'associer l'ensemble des Parties, plus efficacement et de façon plus rationnelle, aux travaux du Comité permanent entre les sessions de la Conférence des Parties. Les propositions portant sur une extension du Comité permanent pourraient constituer un début de réponse.

43. La représentante des Philippines a appelé l'attention sur les nombreuses activités en cours dans sa région pour y promouvoir la Convention et y recruter de nouvelles Parties.

44. La Conférence a pris bonne note du rapport de la Présidence du Comité permanent.

(c) Conseil scientifique

45. Ce point a été traité à la première session plénière.

46. M. John Mshelbwala, président du Conseil scientifique, a donné dans leurs grandes lignes le mandat et la composition de celui-ci, appelant plus spécialement l'attention sur les huit Conseillers désignés par la Conférence pour couvrir divers groupes taxonomiques, champs thématiques et régions géographiques. Depuis la huitième session de la Conférence des Parties, le Président du Conseil scientifique, ses Vice-présidents et les Conseillers désignés par la Conférence ont pris part à toute une série de réunions, de missions et de négociations, tandis que la Présidence continuait d'assurer sa représentation aux sessions du Comité permanent. La 14^{ème} réunion du Conseil, tenue à Bonn, Allemagne, en mars 2007, s'est concentrée sur l'examen des progrès réalisés, notamment sur les problèmes clés identifiés à la huitième session de la Conférence des Parties. Sa 15^{ème} réunion, tenue à Rome, Italie, les 27 et 28 novembre 2008, a examiné la façon dont le Conseil pourrait contribuer à l'Objectif de 2010 pour la diversité biologique. Ses travaux, bien que fructueux, ont souffert de la durée insuffisante de la réunion et le Conseil a instamment demandé au Secrétariat de lui laisser davantage de temps lors des réunions à venir. Il a appelé l'attention sur le rapport de la 15^{ème} réunion, contenu dans le document PNUE/CMS/Inf.9.9, et en particulier sur la requête faite à la Conférence des Parties de réinstaurer un soutien budgétaire pour le Programme des petites subventions, une activité vedette de la CMS, et une condition impérative pour mettre la CMS en situation de contribuer de façon significative à l'Objectif 2010 pour la diversité biologique.

47. Une brève discussion s'en est suivie, durant laquelle la nécessité de laisser davantage de temps pour les réunions du Conseil scientifique a été rappelée avec force. Il a été suggéré que le Conseil tire avantage de la participation d'experts régionaux.

48. La Conférence a pris bonne note du rapport de la Présidence du Conseil scientifique.

(d) Accords/Mémoires d'accord au titre de l'Article IV

49. Ce point a été soulevé durant la deuxième séance plénière. L'attention a été appelée sur la révision des accords conclus ou en cours d'élaboration au titre de l'articles IV (PNUE/CMS/Conf.9.9). Des rapports sur l'état d'avancement des travaux ont été présentés pour un certain nombre d'accords et Mémoires d'accords.

50. Marie-Christine Grillo-Compulsione, Secrétaire exécutif de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) a indiqué qu'il y avait actuellement 21 Parties à cet accord. Un groupe de travail de représentants gouvernementaux et de scientifiques avait été constitué et chargé de l'examen des lignes directrices pour aborder le problème de l'impact du bruit d'origine anthropique sur les cétacés. Des stratégies pour la réduction des collisions avec les

navires en mer Méditerranée étaient en cours d'élaboration avec l'assistance de l'Organisation maritime internationale (OMI). Un autre projet important prévoyait la compilation d'estimations complètes des populations de cétacés et d'informations concernant leur répartition dans la zone de l'ACCOBAMS.

51. Le Secrétaire exécutif de l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), Bert Lenten a déclaré que 62 des 118 États de l'aire de répartition avaient ratifié l'accord. Le tout premier plan stratégique, couvrant la période 2009-2017, avait été adopté pendant la quatrième session de la réunion des Parties à Madagascar en septembre 2008. La réunion avait également mis en place un processus d'examen de la mise en œuvre, devant permettre aux Parties de recevoir des conseils pour faire face aux effets négatifs de l'activité humaine sur les oiseaux d'eau migrateurs ou sur leurs sites et habitats. Deux grands projets étaient actuellement en cours d'exécution. L'espoir était de mener à bien le projet 'Wings Over Wetlands' (WOW) d'ici à 2010, mais des fonds additionnels importants seraient nécessaires. Le second était le projet 'WetCap' de renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des terres humides en Afrique du Nord, auquel l'Agence de développement espagnole avait apporté une généreuse subvention.

52. Le Secrétaire exécutif de l'Accord sur la Conservation des Chauves-souris en Europe (Eurobats), M. Andreas Streit, a noté que l'accord signé la veille par le Ministère italien de l'environnement et la Ville de Rome constituait un bon exemple du type d'action promu par Eurobats. Son Comité consultatif avait produit des lignes directrices pratiques efficaces pour la protection des chauves-souris dans les gîtes souterrains et dans les projets éoliens. Il procédait actuellement à l'élaboration de lignes directrices pour les chauves-souris dans les bâtiments historiques, et pour le suivi efficace et la gestion durable des forêts. Grâce au généreux soutien de la France, de l'Allemagne, du Luxembourg et de Monaco, plusieurs petits projets de conservation, de recherche et de sensibilisation seraient lancés prochainement. Il a invité les Parties à envisager des contributions volontaires pour soutenir cette initiative. Il a appelé leur attention sur une disposition du projet de résolution sur les priorités pour les accords de la CMS soulignant la nécessité de créer un instrument approprié pour les chauves-souris subsahariennes et africaines sous les auspices de la CMS.

53. Mme. Heidrun Frisch, la coordinatrice d'ASCOBANS a signalé que l'Accord sur la conservation des petits cétacés en mers du Nord et Baltique (ASCOBANS) avait été étendu en février 2008 pour inclure la mer d'Irlande et l'Atlantique du nord-est. Cette extension apparaissait dans le nouveau nom de l'Accord, applicable aux pays ayant accepté l'amendement relatif à la couverture géographique. Le 1^{er} janvier 2007, les Secrétariats de l'ASCOBANS et de la CMS avaient été fusionnés pour une période provisoire de trois ans. Grâce à des contributions volontaires de la Finlande, de l'Allemagne, de la Suède et du Royaume-Uni, et à des économies budgétaires substantielles réalisées en 2007, des fonds avaient été dégagés pour des projets de conservation et de recherche sélectionnés par le Comité consultatif. Des ateliers avaient été organisés en 2007 sur les critères de sélection des zones marines protégées pour les cétacés, les fermes éoliennes et les mammifères marins, la structure des populations de petits cétacés dans la zone de l'ASCOBANS, et la structure génétique et de population des marsouins communs dans la Baltique.

54. Le coordonnateur du Secrétariat du Mémoire d'Accord sur la Conservation et la Gestion des Tortues Marines et de leurs Habitats dans l'Océan Indien et l'Asie du Sud-Est (IOSEA-MOU), M. Douglas Hykle a indiqué que cet instrument avait été signé par 28 États et que d'autres signatures étaient attendues au cours de la réunion. Il a pris acte des contributions volontaires fournies par l'Australie, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que par la CMS et le PNUE, qui avaient permis de soutenir les interventions du Mémoire d'Accord. L'IOSEA avait été le premier promoteur d'une campagne fructueuse pour l'Année de la tortue en 2006, et avait introduit un système sophistiqué de notification en ligne qui était sans équivalent parmi les accords environnementaux multilatéraux. Une analyse approfondie avait révélé une nette amélioration à la fois en matière de notification et au niveau de la mise en application de l'accord IOSEA à partir de 2006. Il restait toutefois des problèmes importants à résoudre, concernant notamment les prises accessoires de tortues, la récolte des œufs et la dégradation de l'habitat. La coopération avec divers organismes s'occupant des pêches, en particulier la FAO et la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), s'était intensifiée. L'espoir était d'organiser une session de planification stratégique en février 2009, avec l'appui de la CMS.

55. M. Lamine Sebogo, du Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, a présenté le rapport du Groupe spécialisé sur les éléphants africains de la Commission de l'UICN pour la sauvegarde des espèces (IUCN/SSC/AfESG) sur la mise en œuvre du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique (West African Elephant MoU). Six zones en

Afrique de l'Ouest accueillait les trois quarts environ des populations d'éléphant. Des initiatives transfrontières avaient été prises, notamment: un atelier et un Plan d'Action (Guinée et Liberia); un atelier et un programme de gestion (Côte d'Ivoire et Ghana); un plan de gestion et un accord bilatéral sur la gestion des couloirs (Burkina Faso et Ghana); une étude des déplacements d'éléphants, une évaluation écologique des couloirs et un atelier de coordination (Burkina Faso et Mali); et un programme de gestion transfrontières et un accord conjoint de surveillance (Bénin, Burkina Faso et Niger). Des stratégies nationales avaient également été élaborées ou finalisées au Bénin, en Guinée, au Liberia, au Niger et en Sierra Leone, et des correspondants nationaux avaient été désignés. Il a chaleureusement remercié les donateurs, notamment la France, le Japon, les Pays-Bas et le Service fédéral de la pêche et de la faune sauvage (USFWS) des États-Unis.

56. Un représentant du Secrétariat de la CMS a informé la réunion de sa participation à une réunion organisée par la CITES/MIKE (le suivi du braconnage visant les éléphants) à Mombasa, en juin 2008. La reconnaissance de la nécessité de mettre en commun les expériences avait donné à la CMS et à la CITES l'idée d'adosser la première réunion des Parties au Mémoire d'Accord à une réunion MIKE pour l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, au début de 2009.

57. Des représentants de plusieurs États de l'aire de répartition (notamment le Mali, le Tchad, la Guinée-Bissau, le Nigeria, la République du Congo, la République démocratique du Congo, et la Guinée) sont intervenus pour commenter le rapport de l'UICN et formuler des suggestions concernant des mesures de suivi complémentaires.

58. En réponse à une demande d'intervention de la part de CMS en faveur des éléphants d'Afrique centrale, le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS a indiqué que le Secrétariat envisagerait la réalisation d'une étude de faisabilité sur la question.

59. Lors de sa neuvième session, la Conférence des Parties a adopté la recommandation 9.5 sur la coopération en faveur de l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* en Afrique Centrale, telle que contenu dans l'Annexe VII du présent rapport.

60. Un représentant du Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) a déclaré qu'il y avait maintenant 12 Parties à cet accord et que plusieurs autres États de l'aire de répartition étaient en train de conclure les procédures internes de pré-adhésion. Le siège du Secrétariat était sur le point d'être établi officiellement à Hobart, en Australie. Une base de données sur les sites de reproduction et sur l'état et les tendances des populations a été constituée et utilisée pour évaluer l'état de conservation de chacune des espèces inscrites au titre de l'ACAP. Si des progrès avaient été faits dans la mise au point de techniques de réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer, des travaux de recherche considérables étaient néanmoins nécessaires pour en établir l'efficacité.

61. Un représentant de l'Unité Régionale des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique (URTOMA), intervenant au sujet de la mise en œuvre du Mémoire d'Accord sur la conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, a indiqué qu'à ce jour 23 États avaient signé le Mémoire d'Accord et désigné des correspondants nationaux. Une deuxième réunion des États signataires s'était tenue à Dakar, Sénégal, en mars 2008. Cette réunion avait établi un Comité consultatif et adopté un amendement au Mémoire d'Accord afin qu'il puisse être signé par d'autres États, y compris le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les dépenses de fonctionnement étaient élevées du fait de la nécessité de publier tous les documents en trois langues: anglais, français et portugais. Le Sénégal, qui accueillait l'URTOMA, avait donc renouvelé son appel aux pays développés en vue d'un soutien financier.

62. A la sixième séance plénière, le Président a annoncé que la première réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Gorilles et de leurs Habitats avait achevé son travail et qu'elles s'étaient mises d'accord sur un budget et des Plans d'Action pour toutes les espèces. Il a remercié les Gouvernements de la France et de l'Allemagne pour leurs donations et a remercié tous les États qui avaient activement soutenu l'Accord sur le Gorille.

63. La Conférence a pris note des rapports oraux et écrits soumis par les Accords et Mémoires d'Accord au titre de l'Article IV.

64. Lors de la huitième séance plénière, Mr Laurent Stefanini, Ambassadeur de France en Italie, et Mme Sonia Jacques Gherson da Silveira, Directeur adjoint national de la Gestion Environnementale de la

Mozambique, ont signé le Mémoire d'Accord pour les Tortues Marines Asiatiques de l'Océan Indien du Sud-Est (IOSEA-MOU).

RAPPORTS DES ÉTATS (Point 10)

(a) *États Parties (y compris les OIER)*

(i) *Synthèse des rapports des Parties*

65. Ce point a été examiné au cours de la deuxième séance plénière.

66. Mme Harriet Gillett, du Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC) du PNUE, a signalé que 54 Parties sur un total de 108 (soit 50%) avaient présenté un rapport dans les délais prescrits en 2008, contre 51 pour cent en 2005. Trente-cinq Parties seulement avaient présenté un rapport à la fois en 2005 et en 2008. Dix-sept Parties avaient proposé l'inscription de nouvelles espèces dans les annexes: 34 pour l'annexe I et 39 pour l'annexe II. Trente-cinq Parties avaient signalé leur participation à l'élaboration de nouveaux accords. Huit Parties avaient versé des contributions volontaires au Fonds fiduciaire de la CMS, tandis que 11 autres avaient versé des contributions volontaires à d'autres pays.

67. Les recommandations suivantes ont été formulées: le Conseil scientifique devrait envisager l'inscription des espèces et établir les priorités relatives à l'élaboration de nouveaux accords; une meilleure notification concernant les parcs transfrontières devrait être encouragée, tandis que la coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention de Ramsar et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) devrait être renforcée; les bonnes pratiques devraient être diffusées grâce à des échanges internationaux d'information sur les interventions efficaces; de nouvelles législations devraient être adoptées concernant l'impact du trafic maritime sur les espèces marines, la conception et l'utilisation des filets de pêche, ainsi que les plages de nidification des tortues marines et les requins; la taxonomie de la CMS devrait être harmonisée avec celle des accords apparentés et d'autres organisations et conventions; le renforcement des capacités devrait viser à permettre à un plus grand nombre de Parties d'utiliser la télémétrie satellite; le traitement du problème des prises accessoires devrait rester prioritaire et figurer parmi les priorités du programme de travail du Groupe de liaison sur la biodiversité; les méthodes de réduction des prises accessoires de la Commission pour la conservation des ressources biologiques marines de l'Antarctique (CCAMLR) devraient être adoptées et la notification améliorée; les bonnes pratiques concernant l'habitat et la pollution, et l'électrocution et les turbines éoliennes devraient être partagées; et la communication d'information concernant la grippe aviaire devrait être encouragée.

68. Au cours des débats qui ont suivi, le rapport a été accueilli favorablement pour sa précieuse contribution aux travaux de la CMS. Plusieurs Parties ont demandé un délai supplémentaire pour la présentation de leurs rapports nationaux au Secrétariat. Il a été suggéré que l'examen des recommandations contenues dans le rapport tienne compte des conclusions des groupes de travail établis par la Conférence des Parties. Plusieurs Parties ont fourni de nouvelles informations concernant les mesures prises depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, notamment les initiatives propres à certaines espèces, les activités régionales de coopération et les réformes législatives. Les recommandations du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) en matière de prises accessoires, devraient être intégrées dans le projet de résolution pertinent, soumis à la Conférence. L'absence de mesures d'adaptation pour les espèces migratrices, soulignée par les Parties, a mis en relief l'importance du projet de résolution sur le changement climatique à soumettre à la Conférence. La nécessité d'une collaboration accrue entre le Secrétariat de la CMS et les secrétariats d'autres organisations de la famille CMS, et entre les correspondants nationaux des différentes organisations, a été soulignée.

69. Le représentant de l'Australie a proposé de partager avec les Parties intéressées l'expérience de son pays en matière de pêche accidentelle de grandes baleines et d'autres espèces.

70. M. Francisco Rilla, Administrateur d'Information, intervenant sur certains points soulevés, a remercié le WCMC pour le rapport préparé et a invité toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait, à présenter leurs rapports nationaux avant la fin février 2009. Même si l'analyse et la synthèse des rapports avaient déjà été préparées, les informations qu'ils contenaient n'en étaient pas moins précieuses pour les travaux du Secrétariat.

71. La Conférence a pris note du rapport contenu dans le document PNUE/CMS/Conf.9.10.

(ii) *Déclarations par les Parties ayant adhéré depuis novembre 2005*

72. Au cours de la deuxième séance plénière, le Président a invité les nouvelles Parties ayant adhéré récemment à la Convention, à prononcer une déclaration devant la Conférence. Des déclarations ont été effectuées par les représentants du Costa Rica et de la République islamique d'Iran.

(b) *États Non Parties*

(i) *Annonces de nouvelles adhésions*

73. Au cours de la deuxième séance plénière, le Président a invité les États non-Parties sur le point d'adhérer à la Convention ou envisageant une adhésion future, à adresser un message.

74. Le représentant du Brésil a confirmé qu'une lettre de Mémoire serait signée entre la CMS et l'Institut Chico Mendes du Brésil pendant la neuvième Conférence des Parties. Le Brésil a récemment ratifié l'Accord sur la Conservation des Albatros et Pétrels et les discussions quant à l'adhésion à la CMS continuent de manière positive.

75. Aucune autre déclaration n'a été effectuée au titre de ce point.

(ii) *Autres*

76. Aucune déclaration n'a été effectuée au titre de ce point.

RAPPORTS DU PNUE ET DES PARTENAIRES (Point 11)

77. Ce point a été examiné lors de la deuxième séance plénière.

(a) *PNUE*

78. En introduisant le rapport du PNUE (PNUE/CMS/Inf.9.14), Mme Elizabeth Mrema a donné un aperçu des activités entreprises par le Secrétariat du PNUE au cours de la période triennale 2006-2008. Un soutien financier et d'autres avaient été fournis au Secrétariat de la CMS, avec notamment le financement de quatre postes de personnel grâce à des fonds provenant des charges fixes. Des correspondants avaient été désignés dans les bureaux régionaux du PNUE à l'appui de tous les accords gérés par le Programme. Un projet conjoint sur la gestion des connaissances était en cours d'exécution, comportant trois composantes principales: harmonisation des rapports établis au niveau national; mise en place d'un portail d'information; et mise en place de portails de notification en ligne, un système déjà utilisé par l'AEWA. Un portail de notification spécifique pour la CMS était prévu, à condition de pouvoir réunir les fonds nécessaires. Des initiatives étaient prises pour assurer une mise en œuvre cohérente, en organisant les obligations des Parties au titre de différentes conventions environnementales en un cadre logique, axé sur les enjeux.

79. Compte tenu de la récente entrée en vigueur de l'Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats, elle a souligné les travaux du projet du PNUE pour la survie des grands singes (GRASP). L'Année du gorille devait offrir au PNUE de nouvelles occasions de jouer un rôle dans la mise en œuvre de la CMS. La Conférence des Parties examinerait les efforts déployés pour réaliser l'Objectif 2010 pour la biodiversité et pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011, notamment en intégrant les activités relatives aux espèces migratrices dans les Plans d'Action nationaux sur la biodiversité. En collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE avait aidé plus de 30 pays dans ce domaine. Il avait également collaboré avec d'autres organismes, notamment l'Agence européenne pour l'environnement.

80. La Conférence a pris note du rapport contenu dans le document PNUE/CMS/Inf.9.14.

(b) *Groupe de liaison « Biodiversité »*

81. En l'absence d'un représentant de la CDB qui fournit le Secrétariat du Groupe de liaison sur la biodiversité, le Secrétaire exécutif de la CMS a présenté le document PNUE/CMS/Conf.9.12, traçant brièvement l'histoire du Groupe de liaison, qui associait six accords environnementaux multilatéraux, et décrivant ses activités. Il a mis l'accent sur les travaux effectués dans le domaine de la gestion de l'information, notamment la mise en place d'un portail web unique; l'application cohérente des principes et des directives d'Addis-Abeba de la part des différentes conventions relatives à la biodiversité; et le renforcement de la coopération scientifique entre les conventions, y compris la possibilité d'établir un organisme spécifique. En vue d'améliorer la visibilité des activités relatives à la biodiversité dans leur ensemble, il était proposé de ne pas lancer une campagne « Année de ... » pour une espèce spécifique en 2010. L'accent serait plutôt mis sur la réalisation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité. Il a appelé l'attention sur le paragraphe 17 du document demandant à la Conférence des Parties des indications concernant les activités futures du Groupe de liaison.

82. La République Islamique d'Iran ainsi que plusieurs Parties ont exprimé leur solide soutien au Groupe de Liaison sur la Biodiversité concernant l'harmonisation des approches dans les activités relatives à la biodiversité. La Conférence a pris note du rapport contenu dans le document PNUE/CMS/Conf.9.12.

(c) Autres organisations intergouvernementales

83. Le Président a invité les organismes intergouvernementaux participants à adresser une déclaration à la Conférence des Parties.

84. M. Nelson Andrade Colmenares, le représentant du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PNUE/CEP) a donné un aperçu des travaux du Programme qui s'occupait de la biodiversité dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène). Les Parties à la Convention de Cartagena étaient encouragées à utiliser les mécanismes de la CMS s'il y a lieu, ces deux instruments se renforçant mutuellement. Il a appelé l'attention sur les activités menées conjointement avec la CMS et d'autres organisations environnementales, et a esquissé les progrès réalisés dans la région dans le domaine du renforcement des capacités, de la conservation des espèces et de la gestion des zones protégées.

85. Une déclaration a été lue par un représentant du Secrétariat au nom du Conseil de l'Europe, dépositaire de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (la Convention de Berne), qui avait conduit des travaux importants sur un éventail de questions, toujours en liaison avec la CMS. Elle avait contribué à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en Europe et, à la suite de la signature d'un Mémoire d'Accord en mai 2008, un Plan d'Action conjoint avait été élaboré pour 2009-2010. Un Mémoire d'Accord entre la CMS et la Convention de Berne devait être signé prochainement, portant sur des domaines d'intérêt commun et tirant parti des synergies pour concourir à la plus vaste tâche de préserver et mettre en valeur la diversité biologique.

86. Un représentant du Centre d'activité régionale pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du Plan d'Action du PNUE pour la Méditerranée (PNUE/MAP) a donné des exemples d'activités menées depuis de nombreuses années en collaboration entre le Centre et la CMS et a exprimé sa satisfaction concernant les mesures prises pour intensifier encore la coopération entre leurs secrétariats au profit de la région méditerranéenne.

(d) Société civile

87. Le Président a invité les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de la CMS à faire des déclarations.

88. Un représentant de Wetlands International a décrit les travaux entrepris par son organisation, qui étaient fondés sur l'idée que le lien entre la biodiversité et le développement durable était critique. Il a souligné l'importance des travaux sur les voies de migration et a décrit certaines initiatives conjointes en cours sur cette question, pour laquelle Wetlands International souhaite renforcer sa collaboration avec la CMS et les autres partenaires. Devant la menace continue posée par la grippe aviaire hautement pathogène, il a souligné l'importance des efforts de collaboration pour informer le débat.

89. Un représentant de BirdLife International, tout en exprimant sa satisfaction pour les progrès réalisés depuis la huitième session de la Conférence des Parties, y compris la signature des Mémoires d'Accord sur plusieurs espèces d'oiseaux, a souligné le fait que la situation des animaux migrateurs s'était aggravée. Il a invité la Conférence à prendre des mesures sévères pour protéger les espèces menacées et pour établir des plans de travail afin d'assurer une mise en oeuvre effective de la Convention.

90. Un représentant du Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW), se félicitant du développement de la famille de la CMS en termes de membres et de champ d'action, a décrit certains des problèmes importants auxquels la Convention est confrontée, notamment le manque de ressources suffisantes pour appuyer la capacité et les fonctions essentielles du Secrétariat. Malgré des progrès encourageants, il reste beaucoup à faire pour assurer la mise en oeuvre complète de la Convention et d'autres accords et pour relever les défis se posant pour les espèces migratrices.

91. Un représentant de la Commission Baleinière Internationale (CBI) a appelé l'attention sur une déclaration écrite distribuée aux délégués et qui met en lumière les nombreuses activités et les nombreux domaines d'intérêt communs entre la CMS et la Commission et a encouragé une coopération entre leurs secrétariats. Les connaissances et les compétences techniques du Comité scientifique de la CBI pourraient aider la Convention dans son travail.

92. Un représentant de WWF-International, décrivant l'ampleur et les objectifs de son organisation, a souligné les nombreux domaines d'activité qu'elle partage avec la CMS et a exprimé sa volonté de participer à l'initiative Année du Gorille. Se félicitant des nouveaux accords régionaux et sur les espèces, elle a néanmoins insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre effectivement les accords existants.

93. Un représentant de la Société pour la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCA) a déclaré que, malgré le succès de l'initiative Année du dauphin, de nombreuses espèces de cétacés étaient encore en danger ou sévèrement menacées. Il a invité instamment la Conférence à prendre des mesures pour renforcer la famille de la CMS et sa coopération avec d'autres organisations, à renforcer le rôle de la CMS concernant la conservation des cétacés et à assurer des ressources substantielles pour les activités du domaine marin dans le budget de base de la CMS.

94. Le Président a annoncé qu'un accord de partenariats serait signé entre la CMS et la Société Zoologique de Francfort durant la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

MESURES POUR AMELIORER LE STATUT DE CONSERVATION DES ESPECES DE L'ANNEXE I (Point 12)

95. Le Comité plénier a abordé ce point de l'ordre du jour à sa troisième session.

(a) Principaux Projets (Actions Concertées)

96. Le Secrétaire exécutif adjoint, a introduit ce point et le document sur les principaux projets sur les espèces, dont les actions concertées (PNUE/CMS/Conf.9.14/Rev.1). Le document a donné des informations sur les actions suivantes: le programme de Plan d'Action pour les antilopes sahélo-sahariennes, l'action concertée sur les terres arides de l'Eurasie Centrale et le projet PNUE/GEF sur la conservation de la grue de Sibérie. Les deux derniers sujets ont été introduits sous le point 18 de l'ordre du jour.

97. L'action concertée sur les antilopes sahélo-sahariennes a été développée à travers beaucoup de résolutions et a compris 14 Etats de l'aire de répartition et six espèces menacées. Il a souligné le travail fait par le Secrétariat, qui a été financé en partie par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la Commission Européenne et a été réalisé conjointement avec d'autres pays concernés et des partenaires du terrain, comme le Sahara Conservation Fund (SCF). Une série technique sur les antilopes a été produite pour les Etats de l'aire de répartition. Depuis 2003, le Comité permanent a reçu des rapports du programme et a fourni des directives techniques. Le programme s'est concentré sur différent pays, et les activités se sont finalement concentrées sur la région du Termit et la création d'une zone protégée de Tin Toumma. D'autres activités ont inclus: la surveillance, le travail avec les communautés locales, la prévention du braconnage,

l'établissement des concessions de la chasse dans certains pays et la réintroduction des espèces en milieu naturel. Il a été espéré que le programme pourrait être mis en œuvre au Tchad dans un futur prochain.

98. En conclusion, il a attiré l'attention sur la demande adressée à la Conférence des Parties d'agir.

99. Il a été souligné que le Plan d'Action pour la zone semi-aride d'Eurasie Centrale était un projet plus récent que les deux autres mentionnés dans le document. Les projets ont déjà été mis en œuvre dans cette zone par d'autres conventions et par d'autres agences de gouvernement et d'organisations non-gouvernementales. Il a été important d'assurer une approche coopérante et que la CMS ait joué un rôle de coordination dans ce domaine.

100. Le Secrétariat a été félicité pour son excellent travail entrepris pour les projets majeurs des espèces mentionnées et le soutien a été exprimé pour les actions proposées.

101. Le Comité plénier a accueilli le progrès fait dans les projets majeurs des espèces, incluant les actions communes, et a soutenu l'action proposée dans le document PNUE/CMS/Conf.9.14/Rev.1.

(b) Autres mesures de promotion de la conservation des espèces de l'Annexe I

102. Voir point 13(b) ci-dessous.

**MESURES POUR AMELIORER LE STATUT DE CONSERVATION DES ESPECES DE
L'ANNEXE II (Point 13)**

(a) Développement de nouveaux et futurs Accords

103. Le Comité plénier a traité ce sujet à sa troisième séance.

104. M. Marco Barbieri, Administrateur chargé du développement et du service des Accords, a attiré l'attention de la séance sur le document PNUE/CMS/Conf.9.9 rapportant le progrès de la mise en œuvre des Accords de l'Article IV ayant déjà été conclus et le développement de nouveaux Accords pendant le triennium 2006-2008. Ensuite, il a introduit l'ébauche de la résolution 9.2 sur les priorités des Accords de la CMS, mettant l'accent sur le fait qu'elle couvre aussi bien les Accords contraignants et non-contraignant.

105. Le représentant du Paraguay, porte-parole du Groupe d'Amérique Latine et des Pays de la Caraïbe (GRULAC), a fait remarquer que l'itinéraire de migration aérien mentionné dans la section 2a (iii) sous Oiseaux est limité à l'Amérique centrale et que la région du Pacifique central soit omise. Il a également été suggéré que l'atelier de travail au sein du Conseil scientifique soit établi pour prendre en charge les questions scientifiques et politiques reliées aux itinéraires de migration aériens, afin de revoir les initiatives existantes et considérer les possibilités de développement d'un cadre approprié. Le groupe devrait commencer son travail en janvier 2009 et continuer jusqu'en mars 2010, lorsqu'il pourra faire des recommandations appropriées lors de la seizième séance du Conseil scientifique.

106. Un représentant a rappelé le Comité que lorsque de nouvelles décisions sur les Accords sont prises, les discussions inter-sessions dans les groupes de travail sur la structure future de la CMS doivent être prises en compte et que la priorité devrait être donnée à la mise en œuvre d'Accords CMS existants. Cependant, un autre représentant, bien qu'il supporte l'idée du processus inter-session, a considéré qu'il y avait une perte de temps si chaque nouvel accord devait attendre les conclusions du groupe de travail. C'est pourquoi le travail sur les Accords en cours doit être poursuivi.

107. Le travail entrepris sur les esturgeons par la Convention de Berne est important pour la section (d) sous Poisson, en particulier parce que de nombreuses espèces d'esturgeons n'ont pas encore fait l'objet d'une quelconque protection jusqu'à maintenant.

108. Lors de la quatrième session du Comité plénier, d'autres amendements ont été suggérés pour l'ébauche de la résolution 9.2/Rev.2, en particulier pour assurer que le texte n'a pas anticipé celui des décisions de la deuxième séance, pour identifier et élaborer une option pour la coopération internationale sur les requins migrateurs, qui se tiendra immédiatement après la neuvième Conférence des Parties.

109. Il a été suggéré qu'un nouvel Accord sur les oiseaux de proie d'Amérique soit rédigé, se basant sur le récent MdE sur les Oiseaux de Proie africains et européens.

110. M. William Perrin, Conseiller scientifique pour les mammifères aquatiques, a dit que le fait d'inclure l'Océan Indien dans les mesures prises pour les cétacés en Asie du Sud-Est accroîtrait considérablement le nombre d'Etats de l'aire de répartition impliqués, et de ce fait la possibilité de développer un Accord effectif. Un représentant d'une organisation non gouvernementale a exprimé son soutien pour une telle mesure. En temps utile, des mesures distinctes pour les deux régions devront être prises en compte. Accueillant la révision de la future structure de la CMS, un représentant d'une autre organisation non gouvernementale a déclaré que le processus de révision ne devrait pas faire obstacle au processus de progression. Le travail sur les Accords devrait continuer simultanément.

111. Lors de la huitième séance plénière, l'ébauche de la résolution 9.2/Rev.4 a été discutée en détail et d'autres amendements ont été suggérés. La version finale de la résolution 9.2 sur les priorités est dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(b) Autres mesures destinées à améliorer l'état de préservation et la gestion durable des espèces inscrites à l'Annexe II

112. Lors de sa troisième séance, le Comité plénier a décidé de considérer les points 12(b) et 13(b) ensemble.

113. L'administrateur chargé des sciences et des techniques par intérim a introduit l'ébauche de la résolution 9.1/Rev.1 sur les actions concertées et coopératives, qui avait été considérées lors de la quinzième séance du Conseil scientifique et révisées par la suite. Il a attiré l'attention sur la différence entre une action concertée et coopérative: la première fait référence à l'Annexe I des espèces pour lesquelles une action immédiate coordonnée sous l'auspice de la Convention est désirée, alors que la dernière concerne les espèces de l'Annexe II, pour lesquelles la négociation d'un Accord n'a pas été prévue dans un futur proche, mais demandant de l'attention. L'ébauche de la résolution a proposé des espèces pour des actions concertées et coopératives tout au long du prochain triennium. Le Conseil scientifique revoit de manière régulière les actions concertées et coopératives lors de ses réunions. Un résumé des progrès dans la mise en oeuvre de ces actions a été inclus dans le rapport de la quinzième réunion du Conseil (PNUE/CMS/Inf.9.9/Rev.1).

114. Il a ajouté que le Conseil scientifique avait aussi revu et approuvé six Plans d'Action internationaux portant sur une seule espèce (ISSAP) qui avaient été préparés tout au long du dernier triennium. Les ISSAP ont été soumis à la Conférence des Parties pour leur adoption.

115. Après l'introduction, il a été demandé quel fond était à disposition pour mettre en oeuvre les ISSAP.

116. Le Comité plénier a pris note de l'implémentation des actions concertées et coopératives et a approuvé l'inclusion de *Platanista gangetica gangetica* (Dauphin du Gange), *Turiops truncatus ponticus* (Dauphin à gros nez), *Pelecanus crispus* (Pélican frise), *Anser cygnoides* (Oie cygnoïde) et *Marmaronetta angustirostris* (Marmaronette marbrée) comme espèces désignées pour les actions concertées pendant 2009-2011, ainsi que pour *Lycaon pictus* (Lycaon) pour une action coopérative durant la même période. Elle a également accepté la continuation d'actions concertées et coopératives approuvées lors de la CdP8 pour un autre triennium.

117. La séance a également approuvé six Plans d'Action Internationaux pour une seule Espèce, ISSAP, développé avec des actions concertées et coopératives pour les espèces suivantes:

Râle de Böhm *Sarothrura ayresi*
Héron crabier de Madagascar *Ardeola idae*
Flamant nain *Phoeniconaias minor*
Sterne d'Orient *Sterna bernsteini*
Petite Spatule *Platalea minor*
Bécasseau spatule *Eurynorhynchus pygmeus*

118. Lors de sa huitième séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.1/Rev.1 sur les actions concertées et coopératives, contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS DE LA CMS (Point 14)

119. Le Comité plénier a traité ce sujet à sa quatrième séance.

120. M. Pierre Devillers, Vice-président du Conseil scientifique, a présenté le document sur les moyens opérationnels de la Convention sur les Espèces Migratrices (PNUE/CMS/Conf.9.16). Il a souligné que bien qu'un expert légal ait été consulté, ce document ne contient que ses vues personnelles.

121. Au cours d'une vive discussion, certains représentants ont proposé que le Secrétariat aurait dû publier le document comme document d'information au lieu de le publier comme document de conférence, bien que les questions essentielles pour la CMS y soient contenues. Un représentant a fait remarquer que l'accent constant mis sur les donations financières pourrait amener les donateurs à réduire leurs contributions et que le fait de centraliser les Accords tendrait plus vers leur généralisation que vers leur spécialisation. Fusionner le comité des Accords et le Conseil scientifique irait à l'encontre de tout le travail entrepris jusqu'à présent, comme le fait de vouloir combiner des réunions des Parties et la Conférence des Parties, bien que dans certains cas, des séances tenues coup sur coup pourrait être prises en considération. Le représentant du PNUE a émis des doutes quant à la validité des interprétations légales et des propositions contenues dans le document, notant que les Accords sont indépendants les uns des autres, et que chaque proposition de modification doit être acceptée par ses membres.

122. Suite à la discussion, il a été convenu que le document en question sera pris en considération par le groupe de travail inter-session sur la structure future de la CMS.

GESTION DE L'INFORMATION A LA CMS (Point 15)**(a) *Système de gestion de l'information (IMS/IMP)***

123. Le Comité plénier a traité ce sujet lors de sa quatrième séance.

124. M. Francisco Rilla, administrateur d'information du Secrétariat, a présenté les rapport sur la mise en oeuvre du Plan de Gestion d'Information de la CMS (document PNUE/CMS/Conf.9.18/Rev.1) et l'ébauche de la résolution 9.3 sur les priorités d'information de la CMS. Il a rapporté que le système d'information de la CMS a été mis à jour et revu constamment, et a été coordonné avec d'autres Accords. Le Secrétariat a travaillé avec PNUE, CITES et autres MEAs afin d'établir un système d'échange d'information et de gestion des connaissances en ligne. Des progrès ont été faits dans le Global Register of Migratory Species (GROMS), dont la mise en place avait été retardée par manque de fond. Un accord avait été signé avec le Système Mondial d'Informations sur la Biodiversité (GBIF) permettant à la GROMS de partager son site internet avec elle. Les informations du Conseil scientifique seront intégrées dans le processus d'information complet, incluant l'usage des instruments TEMATEA.

125. Lors de sa septième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.3/Rev.1 sur la priorité des informations de la CMS, contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(b) *Rapports des Parties*

126. L'administrateur d'information a présenté le document sur le futur format des rapports des Parties (PNUE/CMS/Conf.9.20) et l'ébauche de la Résolution 9.4 sur le futur des rapports nationaux. Sous la nouvelle forme de rapports nationaux en ligne, les rapports des Parties seraient sauvegardés dans une base de données avant d'être réunis par le Secrétariat et utilisés pour générer de l'information. Le modèle, qui a déjà été en ligne, voudrait, entre autres, assurer la coopération et donner des informations sur la taille de la population des espèces et des organismes nationaux. En réponse à une question, il a répondu que des efforts sont entrepris pour améliorer la qualité de l'accès des données en ligne, qui sont déjà disponible en anglais, français et espagnol.

127. Répondant aux questions du parquet, le Secrétaire exécutif adjoint a attiré l'attention sur les clauses de la Convention disant que les rapports nationaux devraient être soumis six mois avant la séance de la Conférence des Parties. Il a aussi rappelé que les Parties qui ont joint la CMS six mois avant la présente séance ne doivent pas fournir un rapport pour la Conférence.

128. Pendant la discussion qui s'en suivit, il a été mis en évidence que les rapports nationaux devraient se concentrer sur le résultat de la conservation. Il a aussi été pris en compte que toutes les décisions sur les rapports en ligne dépendraient des résultats des groupes de travail sur le budget. Cependant on espère qu'il va améliorer le niveau d'information donnée aux Parties, qui était parfois fragmenté.

129. Lors de sa septième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.4 sur l'avenir des rapports nationaux, comme amendé oralement et contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

CONTACT ET COMMUNICATION DE LA CMS (Point 16)

(a) *Campagnes «Année de...»*

130. Le point a été abordé à la 3^{ème} session plénière. En présentant le rapport sur l'Année du Dauphin et les futures campagnes sur les espèces (PNUE/CMS/Conf.9.21) au titre du point 16(a), Veronika Lenarz (Assistante principale d'information, CMS) a déclaré que l'Année du Dauphin avait été lancée en 2006 sous le parrainage de Son Altesse Sérénissime le prince Albert II de Monaco, et gérée par la CMS en partenariat avec ACCOBAMS, ASCOBANS, la WDCS et la société touristique TUI. De nombreux organismes et partenaires du secteur des affaires en matière de conservation s'étaient joints à la campagne par l'intermédiaire du site Web. L'objectif d'une sensibilisation accrue avait été atteint grâce à l'action conjointe d'agences des Nations unies, d'ateliers, de cours et d'expositions ainsi que d'initiatives de journalistes, d'artistes et d'écoles et autres organes adeptes de la conservation. L'événement final se tiendra en Crète juste après la fin de la présente réunion. L'Année du Gorille 2009 avait déjà été lancée. Jane Goodall, spécialiste de la conservation des grands singes, en sera la marraine et M. Ian Redmond (chef consultant du GRASP), biologiste de terrain spécialiste des tropiques et de la conservation, a été le premier ambassadeur de l'Année du Gorille. Le public à titre individuel pourra appuyer les projets de conservation à l'aide d'un système de paiement électronique sur le site Web.

131. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son pays contribuait pour un montant de 200 000€ à l'Année du Gorille. Le ministère de l'Environnement accueillera un colloque scientifique sur les gorilles à Francfort en juin 2009 pour marquer le 30^{ème} anniversaire de la Convention, qui sera accompagné d'une levée de fonds. L'Allemagne a également l'intention de produire une affiche pour accroître la sensibilisation, représentant le lien entre les donations en ligne et les projets de la CMS. Son pays contribuera également au projet de conservation du gorille dans la République démocratique du Congo et à un projet de réhabilitation du gorille en République centrafricaine.

(b) *Application du Plan de contact et de communication*

132. En présentant le rapport sur le Plan de Contact et de Communication (PNUE/CMS/Conf.9.22/Rev.1) au titre du point 16(b), un représentant du Secrétariat a déclaré que le site Web de la CMS était une «carte de visite professionnelle». Le tenir à jour, pratiquement au jour le jour, et produire un bulletin mensuel en trois langues demandaient des ressources substantielles. Des publications sur des sujets tels que la grippe aviaire avaient été diffusées mondialement. Une seconde édition de l'Encyclopédie de la CMS (Guide de la famille de la CMS) venait d'être publiée et serait constamment mise à jour. Les ambassadeurs et parrains de la CMS jouaient un rôle important dans l'accroissement de la prise de conscience et la recherche de soutiens. L'administrateur de la CMS chargé de l'Information et de la création de moyens d'action a attiré l'attention sur le projet de Résolution 9.5 préparé par le Secrétariat sur les questions de contact et de communication.

133. Le représentant de la France s'est engagé pour un montant de 137 000€ envers la CMS et GRASP pour 2009 afin d'appuyer les mesures de conservation transfrontalières en faveur du gorille dans le contexte de son soutien plus large pour les activités de biodiversité dans le bassin du Congo.

134. Le représentant de Monaco a déclaré que 30 000€ de son budget de 2009 pour la conservation étaient réservés pour les activités de conservation du gorille et a également engagé un surplus financier provenant du budget de 2008 pour cette cause.

135. Au cours du débat qui a suivi une appréciation a été exprimée au sujet des engagements de la France de l'Allemagne et de Monaco. Une aide a été évoquée pour les initiatives «Année du ...» en général et Année du Gorille en particulier, et plusieurs Parties, y compris la République du Congo, ont décrit les activités spécifiques entreprises ou envisagées pour promouvoir l'initiative et assurer la conservation des gorilles et de leurs habitats, ce qui impliquait la création de parcs nationaux et de zones protégées, la réintégration des gorilles et la réintroduction d'animaux orphelins dans la nature, la création de moyens d'action et la promotion de l'écotourisme. L'importance d'aider les Etats de l'aire de répartition a été soulignée. Plusieurs intervenants, y compris le représentant du Mali, de la Guinée et de la Guinée-Bissau, ont aussi souligné la nécessité d'élargir le foyer et d'étendre ces mesures à tous les grands singes et à toutes les espèces de primates, notamment aux chimpanzés qui ont été l'objet de relativement peu d'efforts de conservation. Il a été suggéré qu'une date en juin 2009, déjà désignée pour la célébration du 30^{ème} anniversaire de la signature de la Convention sur les espèces migratrices, soit marquée comme Jour du Gorille dans le monde. Le représentant du Chili a suggéré que 2012 soit désignée Année du Flamant.

136. En ce qui concerne le contact et la communication, plusieurs Parties ont esquissé les activités qu'elles avaient entreprises. La CMS devait mobiliser la communauté internationale afin d'atteindre les groupes ciblés plus efficacement et cela devait être fait à l'occasion de journées de contact, par exemple dans les universités et les écoles. Une aide devait être apportée aux organisations non gouvernementales qui étaient souvent responsables de l'application de la Convention sur le terrain. La coopération avec des institutions des Etats non Parties pouvait élever le profil de la Convention et encourager les adhésions. Il a été proposé que les futurs rapports sur l'application des plans de contact et de communication devraient contenir plus de renseignements sur les résultats obtenus, et que des synergies devraient être développées avec d'autres organisations pour éviter les doublons. Il a été proposé plusieurs amendements au projet de résolution contenu dans le document UNEP/CMS/Conf.9.5.

137. Un représentant du Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) a exposé quelques-uns des problèmes associés au changement climatique, notamment la rareté des terres et de l'eau, et exprimé sa satisfaction que les délibérations de la conférence avaient tenu compte de ces problèmes. Les activités de l'UNCCD ont porté essentiellement sur la réconciliation des considérations écologiques et humanitaires.

138. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a remercié la France, l'Allemagne et Monaco de leurs généreuses donations. Attirant l'attention sur le fait que le poste d'administrateur de liaison inter-agences au sein du Secrétariat avait été vacant pendant plus d'un an, il a souligné la corrélation entre les ressources et les résultats. Le budget proposé par le Secrétariat pour 2009-2011 représentait le minimum nécessaire pour que le Secrétariat puisse fonctionner, ce qui devrait être présent à l'esprit des membres du groupe de travail sur les ressources budgétaires.

139. Lors de sa neuvième session plénière, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.5/Rev.1, amendé oralement, contenues dans l'Annexe VIII du présent rapport.

COOPERATION AVEC LES AUTRES CONVENTIONS ET PARTENAIRES (Point 17)

140. Ce point a été abordé à la 4^{ème} session plénière. En l'introduisant, le président a attiré l'attention sur les documents PNUE/CMS/Conf.9.23/Rev.1 et le projet de Résolution 9.6/Rev.1.

141. Mme Véronique Herrenschmidt (consultante de la CMS) a exposé quelques-uns des domaines clés de la coopération décrits dans le document PNUE/CMS/Conf.9.23/Rev.1. Il était essentiel que les accords avec d'autres organismes continuent d'être traduits en actions concrètes afin de bénéficier des efforts de conservation sur le terrain et d'obtenir des financements adéquats. Des plans pour une future coopération entre la CMS et ses partenaires seraient présentés à la prochaine réunion du Groupe de Liaison sur la Biodiversité. La première priorité pour toutes les organisations concernées serait de participer aux délibérations des unes et des autres.

142. Un représentant du Secrétariat de la CMS a souligné l'importance des apports de ses nombreux partenaires aux travaux du Secrétariat, même si seulement ceux avec lesquels des accords spécifiques avaient été conclus étaient couverts dans le rapport. Elle a décrit quelques-unes des activités vitales entreprises en coopération avec des partenaires qui ont fait un travail précieux en diffusant le message de la CMS et en donnant vie à la Convention. Elle a attiré l'attention sur le questionnaire annexé au document et demandé que les partenaires le complètent et le retournent au Secrétariat de la CMS.

143. L'attention a été attirée sur les possibilités de coopération avec le programme de Conservation de la Flore et de la Faune Arctiques du Conseil Arctique.

144. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs amendements ont été suggérés au projet de Résolution PNUE/CMS/Res.9.6/Rev.1.

145. Un représentant du Secrétariat Intérimaire du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (SINEPAD) a fait état de quelques initiatives de protection de l'environnement entreprises en coopération avec la CMS, notamment sur la dégradation des terres et le commerce transfrontalier. La CMS pourrait jouer un rôle plus important pour aider l'Afrique et sa vie sauvage, par exemple en multipliant le nombre des accords sur les espèces dans la région.

146. Un représentant de l'UICN, qui avait été un partenaire de la CMS depuis la création de la Convention, a décrit quelques activités récentes de l'UICN, notamment une enquête sur toutes les espèces de mammifères qui s'est terminée en octobre 2008 et une évaluation faite par BirdLife sur la sensibilité d'espèces au changement climatique qui portait sur toutes les espèces d'oiseaux. Les données des deux projets pouvaient être partagées avec la CMS. Son organisation était soucieuse de développer une coopération plus étroite avec la CMS au titre du Mémorandum de coopération signé en 2003.

147. En se référant à la coopération entre la CMS et la CITES, un représentant de la WDCA a souligné que les débats sur l'harmonisation de la taxonomie devraient se concentrer avant tout sur le fait de savoir si différents systèmes étaient mutuellement intelligibles plutôt que d'établir un système unifié. Une représentation réciproque aux réunions aiderait à créer des relations entre les deux organisations, ce qui était particulièrement important étant donné que de nombreuses espèces, telles que le narval, figuraient aux Annexes de la CMS et se situaient également dans le champ d'application de la CITES.

148. Lors de sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté la Résolution 9.6/Rev.2 en coopération avec d'autres organisations, contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(a) *Intégration des espèces migratrices dans les plans nationaux stratégiques sur la (NBSAP) et les programmes de travail en cours et futurs sous la CBD*

149. Une étroite coopération entre la CMS et la CDB a été encouragée par plusieurs Parties. Un intervenant a décrit les activités nationales au titre de plusieurs autres conventions dont la CDB.

(b) *Renforcement de la collaboration entre la CMS et la FAO*

150. Un représentant du Secrétariat de la FAO a exposé les priorités et les activités de l'organisation dans les domaines de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité qui a reconnu les synergies et les liens positifs entre biodiversité et agriculture et les secteurs de la pêche et de la forêt. L'expérience de la FAO a joué un rôle utile en faisant progresser la sécurité alimentaire mondiale. Soulignant l'importance de réconcilier les secteurs de l'environnement et de la production, elle a exprimé le souhait de la FAO de renforcer sa coopération avec toute la famille de la CMS sur des questions d'intérêt commun.

(c) *Activités du «Groupe de Liaison Biodiversité»*

151. Voir point 11(b) de l'agenda ci-dessus.

(d) *Coopération avec les organisations non gouvernementales*

152. Voir point 11(d) de l'agenda ci-dessus.

(e) *Coopération avec le secteur privé*

153. Il a été suggéré qu'un paragraphe soit inséré dans le projet de résolution demandant qu'un code de conduite sur les partenariats avec des organisations du secteur privé soit préparé pour une future réunion du Comité permanent.

QUESTIONS POLITIQUES CLES (Point 18)

(a) *Changement climatique et espèces migratrices*

154. Le Comité plénier a traité ce sujet à sa première séance le 1^{er} décembre 2008.

155. M. Alfred Oteng Yeboah (Ghana), président du Comité plénier, en présentant ce point, a appelé l'attention sur le rapport préparé par le Secrétariat sur le changement climatique et les espèces migratrices (document PNUE/CMS/Conf.9.24), le rapport du Royaume-Uni sur les indicateurs de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices (PNUE/CMS/Inf.9.22) et le projet de résolution soumis par l'Australie et révisé par le Comité scientifique (PNUE/CMS/Résolution 9.7/Rev.1).

156. Mme. Aline Kühl (Secrétariat de la CMS) a donné une présentation d'où il ressort clairement qu'il est démontré que le changement climatique affecte les écosystèmes à travers les continents et est donc un problème international de la plus haute priorité. Il n'est plus possible de nier que le réchauffement global est en marche et qu'il affecte les espèces migratrices à l'échelle de la planète. Le processus migratoire dépend fortement de facteurs exogènes. L'impact du changement climatique sur les espèces migratrices peut être direct, mais également indirect en raison d'effets de dépendance à la densité et via des interactions avec les populations humaines. La complexité du problème n'a pas inhibé l'élaboration de stratégies de réponse, comme le démontrent de nombreuses Résolutions de la famille CMS et de nombreux projets de recherche soutenus, entre autres, par le ministère DEFRA du Royaume-Uni. Cependant, compte tenu de l'urgence que revêt le problème, il est nécessaire que ce soit à l'échelon global que soient engagées les stratégies tant de mitigation que d'adaptation destinées à affronter le changement climatique. Elle a ensuite appelé l'attention sur des développements tels que la mise en place du Groupe de travail sur le changement climatique par le Conseil scientifique, le document contextuel PNUE/CMS/Conf.9.24, le second projet de recherche financé par le département britannique de l'environnement, de l'agriculture et des pêches (DEFRA) sur l'utilisation d'espèces migratrices comme indicateurs (document PNUE/CMS/Inf.9.22) et la publication du rapport sur «Changement climatique et espèces migratrices», dont le lancement a eu lieu à l'occasion de la douzième réunion des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

157. Le projet de résolution 9.7/Rev.1, soumis par l'Australie et complétée par la 15^{ème} réunion du Conseil scientifique, a été chaleureusement accueilli par les délégués en ce qu'il fixe un ordre du jour sur le changement climatique pour le triennium à venir. L'Australie a souligné que le texte envisage le changement climatique comme un problème global, qui doit être abordé de façon globale, en se concentrant sur les espèces qui courent le plus grand risque, ces espèces, dans le cas de la CMS, étant celles que reprend son Annexe I. L'Inde a fait référence au rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui montre que les changements climatiques mèneraient à des pertes supplémentaires de la biodiversité.

158. Dans la discussion qui a suivi, le projet de résolution a reçu un soutien important, mais divers amendements ont été proposés. Dans la mesure où le changement de climat est également visé par d'autres accords environnementaux multilatéraux, il a été suggéré par le Chili soutenu par l'Argentine que le texte se limite strictement au sujet du changement climatique et des espèces migratrices.

159. Il a été souligné que le changement climatique a un effet particulièrement néfaste sur les animaux de l'Arctique et il a été proposé de faire une recommandation à la neuvième session de la Conférence des Parties, portant sur la mise en place d'un groupe de travail sur les espèces marines de la région arctique.

160. Le Président du Comité plénier a demandé aux délégations de déposer par écrit leurs propositions d'amendements et mis en place en groupe de travail pour préparer un texte révisé, l'Australie y faisant office de facilitateur.

161. Lors de la huitième séance plénière, une version révisée de l'ébauche de la résolution sur les impacts du changement climatique sur les espèces migratrices (PNUE/CMS/Résolution 9.7/Rev.2) a été discutée et des modifications supplémentaires ont été proposées. En particulier la vulnérabilité des Petits Etats Insulaires en Développement aux effets du changement climatique et leur besoin pour le renforcement des capacités, incluant des ateliers régionaux, dans les aires de mitigation, et l'adaptation d'activités ont été mentionnés comme points d'inclusion. Il a également été suggéré que toutes les références à ces activités soient amendées conformément au langage accepté après un débat animé à ce sujet lors de la neuvième séance de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique.

(b) Grippe aviaire hautement pathogène

162. Le Comité plénier a traité ce sujet à sa première séance.

163. Mme Rebecca Lee (Wildfowl and Wetlands Trust (WWT)) a présenté le rapport du groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et la faune aviaire sauvage (PNUE/CMS/Conf.9.25) et le projet de résolution portant sur la réponse au défi de l'émergence et de la résurgence de pathologies chez les espèces migratrices, dont la grippe aviaire hautement pathogène H5N1 (PNUE/CMS/Résolution 9.8/Rev.1), qui a reçu l'aval du Conseil scientifique.

164. Elle a expliqué que le sous-type H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI H5N1) a été identifié pour la première fois comme une pathologie animale importante en 1997. C'est une maladie inhabituelle en ce qu'elle ne reste pas confinée à la volaille, mais se transmet aux oiseaux sauvages. Ses impacts directs du virus sont la mortalité affectant la population aviaire, y compris parmi les espèces menacées, tandis que les impacts indirects proviennent des mesures prises à l'encontre de la faune sauvage aviaire et des effets négatifs sur sa perception par le public. Un des objectifs du Groupe de travail scientifique, créé en 2005, était de veiller à ce que les oiseaux sauvages ne soient pas oubliés lors des prises de décision sur les politiques de lutte contre la grippe aviaire. Après avoir décrit les travaux menés à bien par le Groupe de travail, elle a mis en lumière les principaux points du projet de résolution devant le Comité plénier, ainsi que les défis présents et à venir.

165. M. Scott Newman (FAO) a expliqué que le projet de résolution initial a été élargi pour englober les maladies émergentes et récurrentes affectant les espèces migratrices, et non uniquement la grippe aviaire. De façon générale, 72 % des maladies infectieuses émergentes trouvent leur origine dans la faune sauvage.

166. Il existe dans tout individu, population, communauté et écosystème un équilibre entre santé et maladie, mais cet équilibre est à la merci de divers facteurs. La maladie peut survenir comme conséquence du changement climatique, du commerce global, ou encore de la dégradation de l'environnement, devenant ainsi un problème de conservation. Une pathologie affectant la faune sauvage peut causer des inquiétudes concernant la santé humaine et peut constituer un réservoir d'infections zoonotiques. Les leçons tirées des travaux du groupe de travail peuvent être mises à profit pour mettre en place un autre groupe de travail, visant d'autres maladies de la faune sauvage, et prenant en considération les travaux du Groupe de travail sur les espèces migratrices agissant comme vecteurs de maladies.

167. La proposition d'élargir le projet de résolution pour englober les maladies émergentes et récurrentes a été largement approuvée, et il a été suggéré de cibler spécifiquement certaines maladies particulièrement importantes. Il a été observé que le partage d'informations et les systèmes d'alerte précoce sont des éléments importants, particulièrement pour les États d'aire de répartition. Cependant des inquiétudes se sont fait jour du fait que le budget de la CMS ne comporte pas de ligne utilisable pour financer des activités de ce type.

168. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré en réponse que même si les activités de ce type ne sont pas couvertes par des allocations budgétaires spécifiques, elles le sont par le truchement du personnel qui est à même de traiter plus d'un problème à la fois. S'il apparaissait qu'une ligne budgétaire spécifique était nécessaire dans le cadre du budget général, il serait nécessaire de formuler une proposition à cet effet.

169. Il a été répété qu'il est nécessaire d'inclure dans les annexes les pathologies qui n'affectent que la faune sauvage. Il a également été estimé approprié de continuer le principe des contributions volontaires au Groupe de travail.

170. Un représentant du Secrétariat a appelé l'attention de la Conférence sur le fait que la présentation donnée par Mme Rebecca Lee avait demandé une longue période de préparation, en consultation avec le Groupe de travail scientifique, et que sa rémunération avait été prélevée sur les contributions volontaires, mais que le Secrétariat souhaitait désormais voir cette dépense imputée au budget général. Il a ajouté que, du fait que les travaux sur la grippe aviaire et autres maladies se concentrent sur les oiseaux migrateurs, la participation de pays non encore touchés par la grippe aviaire au Groupe de travail scientifique reste très souhaitable.

171. Un autre représentant du Secrétariat a indiqué que les travaux du Groupe de travail scientifique ont fait appel à la participation et à l'expertise les plus variées, venant d'organisations non gouvernementales, d'ornithologistes ou de virologistes. Le choix des maladies, de quelque type que ce soit, doit être laissé à l'initiative des organisations qui composent le Groupe de travail, mais il est hautement probable qu'elles comporteront des affections ne touchant que la faune sauvage, et des affections ne touchant que les animaux d'élevage.

172. La représentante d'ACCOBAMS a indiqué que son organisation était en train de préparer un plan anti-épizootie pour l'année 2009, et qu'elle serait heureuse de donner des détails à ce sujet.

173. Le représentant de la Convention de Ramsar sur les zones humides a déclaré que la 10^{ème} Conférence des Parties à cette Convention avait adopté la Résolution X.21 relative aux directives sur la réponse à apporter face à l'expansion continue de la grippe aviaire hautement pathogène. Bien que le paragraphe 5 du préambule de la résolution à l'étude fasse référence à Ramsar, il serait possible de clarifier le contexte de cette référence.

174. Il a été conclu que la résolution emportait l'assentiment général, exception faite des modifications mineures suggérées, et qui seraient incorporées au document à titre de clarification.

175. Lors de sa huitième séance plénière, la Conférence a adopté le projet de résolution 9.8/Rev.2 en réponse au déficit de maladies surgissantes et re-surgissantes pour les espèces migratrices, incluant le virus hautement pathogène de la grippe aviaire H5N1, contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(c) *Espèces marines migratrices*

176. Le Comité plénier a traité ce sujet à sa première séance.

177. Mme. Heidrun Frisch, du Secrétariat de la CMS, a présenté le document PNUE/CMS/Conf.9.26/Rev.1 sur les considérations stratégiques pour 2009-2011 et après pour les espèces marines migratrices. Elle a mis en lumière la conclusion par la CMS de nombreux protocoles d'accord et les menaces extrêmement nombreuses, cumulatives et interconnectées, qui mettent en danger les espèces marines migratrices. Entre autres actions, la Conférence pourrait envisager de: publier une résolution interprétant la définition CMS d'une migration; assurer la connectivité et la coopération avec les accords environnementaux multilatéraux; explorer un rôle possible de la CMS comme cadre global de gestion de réseaux de zones marines protégées (ZMP); et entreprendre une étude juridique des interactions entre le droit national et international en vigueur en ce qui concerne les ZMP en haute mer.

178. Une autre priorité serait de resserrer les liens à l'intérieur de la famille CMS d'Accords et de Protocoles d'accord. On pourrait ainsi développer des nœuds d'expertise régionaux et partager des ressources techniques, tout en effectuant un suivi des résolutions en vigueur.

179. Dans le domaine de la conservation des espèces marines migratrices, deux problèmes ont été identifiés comme prioritaires. Concernant les captures accessoires, le besoin d'une évaluation globale de leur impact sur l'ensemble des espèces marines inscrites aux Annexes de la CMS, d'une promotion des technologies de mitigation des captures accessoires, et d'une identification des pêcheries, des régions et des espèces nécessitant en priorité une action supplémentaire commune. Concernant le changement climatique, le besoin de davantage de recherche sur l'adaptation à, et la mitigation de, son impact sur les espèces marines, ainsi que de davantage

d'échanges avec les autres institutions et d'une évaluation des menaces portées sur les espèces inscrites aux Annexes. Par ailleurs, il conviendrait de prendre en compte les menaces liées au changement climatique lors de la proposition d'adjonction d'espèces aux Annexes de la CMS.

180. Les Parties ont été invitées à se pencher sur les thèmes suivants: identification de problèmes, d'espèces et d'habitats prioritaires; instruction au Conseil scientifique de classer les priorités des questions de changement climatique et de captures accessoires; analyse des Accords CMS portant sur les espèces marines; et mise à niveau des ressources nécessaires pour le travail à mener.

181. Lors de la discussion qui a suivi, les projets de résolutions 9.18/Rev.1 et 9.19/Rev.1 ont bénéficié d'un soutien général, mais diverses propositions d'amendements ont été introduites. Par exemple, le document ne mentionne pas les oiseaux marins, mais le sentiment général a été qu'ils forment partie intégrante de l'écosystème marin. Pour divers participants, une mise à jour de la définition d'une migration ne constitue pas une question prioritaire.

182. Le représentant de Monaco a soulevé la question du thon rouge de méditerranée, une espèce hautement migratrice et tout particulièrement pertinente à la suite d'une récente décision de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) qui représente une menace pour l'espèce, et a proposé que cette question pourrait être examinée en intersession. La montée en puissance de la CMS dans le domaine de la conservation des espèces marines a été bien accueillie, cependant, et il a été demandé de progresser rapidement vers un plan stratégique pour 2009-2011.

183. Il a été suggéré que toute activité relative à la préservation des mammifères marins en haute mer se fasse en coordination avec les institutions compétentes, et plus particulièrement avec l'Assemblée générale des Nations unies. L'importance des zones marines protégées a été réitérée, notamment pour les espèces chevauchantes. Un participant a par ailleurs estimé que les lois nationales, fréquemment en contradiction avec les dispositions des accords internationaux, devraient être mentionnées dans le texte des résolutions.

184. Concernant la résolution 9.19/Rev.1 sur la pollution marine par le bruit, la résolution devrait être développée en se concentrant sur le long terme. Pour ce qui est de la résolution 9.18/Rev.1 sur les captures accessoires, il a été signalé que l'ASCOBANS a déjà réalisé des travaux importants sur les captures accessoires et que le Secrétariat pourrait utiliser ces travaux comme référence. Il a également été suggéré que la question des rejets d'espèces sans intérêt commercial par les pêcheries au cours de l'action de pêche devrait être mise en lumière, par exemple en faisant l'objet d'un paragraphe distinct.

185. Il a été observé qu'une recherche plus intensive sur les espèces marines, exigeant une coopération à l'échelle régionale, serait bienvenue, de même qu'une référence à la Convention de Barcelone pour la protection de l'environnement marin et de la région côtière de Méditerranée, à l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation, et à diverses autres organisations disposant de l'expertise adéquate.

186. En raison de l'affluence de commentaires et de propositions spécifiques d'amendements suscitées par les projets de résolutions, il a été convenu de mettre en place un groupe de travail chargé d'incorporer ces suggestions dans les projets de résolution présentés dans le cadre du point 18(c) de l'ordre du jour.

187. Le représentant de l'Australie a soumis un rapport intermédiaire pour le groupe de travail lors de la huitième séance plénière. L'ébauche de la résolution 9.18/Rev.2 sur la pêche accidentelle a été conclue. Etant donné que le groupe de travail ne pouvait pas décider si l'ébauche de texte (9.09) proposée sur les espèces marines migratrices devait être une résolution ou une recommandation, les mots « recommandation » et « résolution » ont été mis entre crochets dans le titre. Une plus ample discussion sur l'ébauche de la résolution 9.19/Rev.2 sur les impacts des bruits marins anthropogènes nuisibles aux cétacés et autres biotes a été nécessaire parce que certains amendements faits par un groupe de rédaction furent estimés être plutôt substantiels qu'éditoriaux.

188. Lors de sa neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté le texte sur les espèces migratrices marines proposées par le groupe de travail, tel qu'amendé oralement, en tant que Résolution 9.9/Rev.2, contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

189. La Conférence des Parties, lors de sa neuvième séance, a adopté la résolution 9.18/Rev.2 sur la pêche accidentelle et la résolution 9.19/Rev.2 sur l'impacte des bruits marins anthropogènes nuisibles aux cétacés et autres biotes, comme demandé oralement, et contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(d) Voies aériennes de migration

190. Le point a été traité par le Comité plénier à sa 2^{ème} session.

191. M. Franz Bairlein, Institut de la recherche aviaire, a fait un exposé sur les voies de migration, notamment sur l'histoire du traçage des oiseaux et de leur migration, et a signalé la publication d'un nouvel atlas sur les oiseaux migrateurs qui sera distribué aux représentants. L'atlas montre une petite partie de la migration, et de nombreux autres atlas nationaux seront nécessaires pour une meilleure compréhension des espèces migratrices. Les informations recueillies devraient être ensuite compilées et utilisées aux fins de la conservation.

192. Etant donné que les espèces migratrices ne dépendent pas seulement des sites de reproduction, mais aussi des zones de passage et des conditions environnementales dans leurs aires d'hivernage, les espèces migratrices de longue distance dont particulièrement menacées par rapport aux oiseaux migrateurs résidents ou de courte et moyenne distance. La surveillance devrait être faite à l'aide de techniques traditionnelles telles que les baguages ou des techniques modernes comme la télémétrie par satellite ou la cartographie isotopique qui permettent d'obtenir très rapidement des données. Les données sur les lieux où les oiseaux migrateurs passent ou s'arrêtent sont déterminantes pour mettre en place une collaboration et des programmes transnationaux étant donné que les habitats des aires de repos de ces espèces sont menacés par l'utilisation agricole et le changement climatique. L'étude de la migration touche de plus en plus la santé humaine en raison des vecteurs transportant les agents pathogènes des oiseaux aux humains. La CMS est la mieux placée pour s'attaquer à la tâche difficile de mener cette étude.

193. M. Douglas Hykle, Conseiller principal à la CMS, a présenté une série d'exposés se rapportant au projet PNUE/GEF pour la grue de Sibérie (SCWP). Il a rappelé que le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation de la grue de Sibérie était le plus ancien MdA de la CMS signé en 1993. Le projet PNUE /GEF SCWP avait été élaboré en réponse au besoin de protéger des sites clés le long des voies de migration. Le projet est maintenant en phase finale et il faudrait s'occuper de son suivi. Il a conclu en remerciant l'équipe concernée pour son dévouement et ses capacités professionnelles, qui ont été des facteurs déterminants pour mener à bien ce projet.

194. Mme Claire Mirande (Fondation internationale pour la protection des grues) a fait un exposé sur la préservation des zones humides et du réseau de voies de migration, choisissant la grue de Sibérie comme espèce emblématique. Elle a précisé que cette espèce gravement menacée s'est montrée en fait une espèce emblématique très efficace. Le projet était fondé sur l'écosystème et lié à la conservation des espèces et à une approche multi-niveaux de la préservation des voies de migration. Onze Etats de l'aire de répartition avaient signé le MdA de la CMS et quatre pays – République populaire de Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan et République islamique d'Iran – ont participé au projet. L'objectif de développement consistait à assurer l'intégrité écologique du réseau de zones humides critiques nécessaires à la survie de la grue de Sibérie, des oiseaux d'eau migrateurs et d'autres biodiversités des zones humides importantes au plan mondial en Asie. Les activités se sont déroulées sur trois niveaux: réponse aux menaces sur les sites clés, mesures plus étendues pour les zones humides, conservation des oiseaux d'eau au niveau national, coordination des voies de migration et recherché régionale ciblée.

195. Après avoir décrit quelques-unes des réalisations dans les pays participants et dans la région, elle a noté que le financement de la CMS pour le MdA concernant la grue de Sibérie pourrait prendre fin en 2008, à moins que la Conférence des Parties n'adopte des dispositions budgétaires. Ont été examinées des options pour un potentiel de financement à long terme afin de permettre la poursuite de certaines des activités du projet menées dans le cadre du MdA.

196. M. Qian Fawen (Responsable national de projet, Chine) a fait un exposé sur la mise en place d'un nouveau réseau de surveillance des voies de migration en Chine. Les objectifs généraux étaient de suivre la distribution et les déplacements de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau d'importance mondiale tout au long de leurs voies de migration en Chine. Il s'agit de fournir une base scientifique pour la conservation et la

gestion des oiseaux d'eau et de leurs habitats, d'établir un réseau de surveillance des oiseaux d'eau, d'encourager la coopération et la communication entre les aires de repos, et de sensibiliser le public. Le programme de surveillance vise neuf espèces clés, dont les grues, les cigognes et la grande outarde, 37 espèces d'oiseaux d'eau et d'autres espèces communes. Il a décrit certains des résultats du programme durant la période 2007-2008 et les principales réalisations du projet. Les zones d'étape utilisées par la grue de Sibérie et d'autres espèces d'oiseaux d'eau ont été découvertes et la période de pointe de la migration vers le Nord et le Sud a été identifiée. Les méthodes utilisées pour recueillir et analyser les données de surveillance ont été normalisées et le réseau lié à la surveillance le long de la partie nord de la voie de migration. Des efforts considérables ont été consacrés à la sensibilisation du public sur les sites clés, associés à des initiatives d'éducation parallèles du côté russe de la voie de migration. Les prochaines étapes consisteront à finaliser et à publier les résultats de la surveillance durant les cinq dernières années en 2009, à renforcer la coordination avec les organisations gouvernementales intéressées et à établir une base de données sur les oiseaux d'eau en Chine.

197. M. Alexei Blagovedov (Responsable technique national, Russie) a fait un exposé sur la mise en place d'un réseau de zones humides de voies de migration en Yakutie. Il existait déjà un réseau bien développé d'aires protégées avec des conditions naturelles différentes et une protection légale en Yakutie, néanmoins, une coopération intersectorielle et des efforts de conservation sont encore nécessaires au niveau local, provincial, fédéral et international. Il a décrit certaines des activités en cours au niveau local et a souligné l'importance des oiseaux d'eau et de la conservation des zones humides. Des entreprises locales ont aussi été encouragées à tenir compte de la biodiversité dans leurs pratiques commerciales.

198. Mme Vera Inyutina (Kazakhstan) a fait un exposé sur l'expansion du réseau de zones protégées humides au Kazakhstan du Nord. Elle a souligné que le Kazakhstan était situé sur une grande voie de migration des oiseaux d'eau et que son réseau de zones humides dans le Nord représentait un élément vital de la voie de migration d'Asie centrale. Les sites du projet sont des zones d'étape entre les sites de reproduction et les aires d'hivernage et ils ont joué un rôle important dans le maintien des populations d'oiseaux d'eau migrateurs, y compris au moins 10 espèces globalement menacées. Elle a mis en lumière les progrès accomplis sur tous les sites du projet de 2005 à 2008, ainsi que l'importance de faire participer la population locale aux activités de conservation, en particulier les jeunes.

199. Mme Azin Fazeli (Agent technique national, République islamique d'Iran) a déclaré que son pays possède la seule aire d'hivernage connue en Asie de l'Ouest. Il s'agit de propriétés privées de sorte qu'il a fallu demander la coopération de la communauté locale pour protéger cette zone humide. Un Comité d'aménagement du site a été créé, auquel ont pris part des parties locales intéressées qui ont pu contribuer aux activités de conservation et d'aménagement du site. Il y a eu aussi des associations de trappeurs qui ont convaincu les trappeurs à revoir leur conception des zones humides, de telle sorte qu'ils sont devenus gestionnaires du site. Des groupes à base communautaire et des organisations non gouvernementales locales ont aidé à sensibiliser et à établir un lien entre la direction du projet et la population locale. L'expérience a montré que les structures officielles et organisées devraient être développées afin de faire participer les parties locales intéressées à l'aménagement et à la conservation du site, avec une intervention extérieure pour faciliter les discussions et les négociations. La population locale est souvent tributaire de l'habitat et il faut trouver des moyens de lui fournir une autre source de revenu. Il est indispensable de susciter un sentiment d'appartenance au niveau local et de gagner la confiance des parties prenantes concernant la gestion du site. Sans l'appui de la population locale, aucun effort de conservation ne réussira.

200. Dans sa conclusion, M. Douglas Hykle, a déclaré que les exposés avaient démontré qu'il s'agissait d'un vaste projet comportant un grand nombre d'activités dans chaque pays. Il a noté qu'il avait reçu un appui solide du PNUE dans le cadre de son portefeuille de projets GEF. Il ne s'agissait pas d'un simple projet pour la grue de Sibérie, mais d'un projet visant également la mise en place de moyens pour la protection des zones humides dans chacun des pays. Le projet étant arrivé dans sa phase finale, le moment est venu pour la CMS d'envisager de nouvelles mesures.

201. M. Hykle a rappelé que l'un des résultats du projet était la création d'un réseau de sites ayant une importance particulière pour les grues de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau sur les voies de migration d'Asie de l'Ouest et d'Asie centrale, qui avaient été désignés par cinq pays. Mme Elena Ilyashenko, Coordinatrice du réseau de zones humides sur les voies de migration de la grue de Sibérie, a aidé le Secrétaire exécutif pour la

présentation des certificats aux représentants de l'Inde, de la République islamique d'Iran et du Kazakhstan attestant leur désignation des sites pour la protection de la Grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau.

202. Le Secrétaire exécutif a ensuite présenté le document d'orientation sur les futures voies de migration (document PNUE/CMS/Conf.9.27) et la partie pertinente de la Résolution 9.2. Il a indiqué que le document avait été préparé par le Secrétariat en réponse à la demande formulée par la 32^{ème} réunion du Comité permanent de préparer un document très détaillé sur les voies de migration et un document pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties sur les politiques en matière de voies de migration, y compris quelques recommandations de principe.

203. Le concept de voie de migration a été essentiellement un concept opérationnel, défini comme une région géographique dans laquelle une espèce ou une pléiade d'espèces, ou certaines populations ou une pléiade de populations, achèvent leur cycle annuel. Le nouveau Plan d'Action pour la voie de migration de l'Asie centrale (CAF) avait été finalisé au terme de consultations avec les 30 Etats de l'aire de répartition et il visait 175 espèces dont 13 sont inscrites à l'Annexe I de la CMS. Le Secrétariat a estimé qu'il fallait se concentrer sur la mise en oeuvre du Plan d'Action plutôt que sur le cadre juridique ou sur les liens avec d'autres organismes. Il était essentiel d'établir un mécanisme viable et indépendant pour la voie de migration dans le cadre de la CMS, avec un appui solide de la part des Etats de l'aire de répartition.

204. Pour ce qui concerne l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EAAF), le Comité permanent de la CMS avait publié une déclaration en septembre 2006 accueillant le Partenariat concernant l'itinéraire aérien (EAAFP) et avait encouragé toutes les Parties et les autres Etats de la région à s'y joindre. Il a exprimé l'espoir que le Partenariat servira de pont à une disposition plus permanente sous les auspices de la CMS. Le Secrétariat a lancé un appel au EAAFP pour qu'il présente un rapport officiel à la dixième session de la Conférence des Parties et, le cas échéant, qu'il intervienne aux réunions intersessions du Comité permanent et du Conseil scientifique.

205. Passant aux itinéraires aériens américains, il a précisé que plusieurs programmes et initiatives étaient déjà en place et qu'ils devraient en principe conduire à un accord sur les itinéraires aériens couvrant l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes, sur le modèle de l'AEWA.

206. L'itinéraire aérien du Pacifique central avait des caractéristiques biologiques uniques, mais il ne semblait pas être source de progrès sur le plan de l'organisation qui déboucheraient sur un accord sur les itinéraires aériens. Toutefois, son énorme importance aux fins de la conservation avait donné lieu à de nombreuses initiatives de recherche et de sensibilisation. Il a néanmoins été recommandé à la Conférence des Parties de demander au Secrétariat, en coopération avec le Conseil scientifique et les Parties qui sont Etats de l'aire de répartition de préparer un accord au titre de l'Article IV, paragraphe 3 ou 4, et un Plan d'Action pour la conservation d'oiseaux migrateurs de l'itinéraire aérien trans-hémisphérique du Pacifique central.

207. Le représentant de la Suisse a annoncé l'intention de son pays de signer un Mémorandum d'Accord sur les rapaces d'Afrique-Eurasie une fois qu'il aura été finalisé. Pour ce qui concerne l'itinéraire aérien de migration, il a noté qu'il correspond à la zone géographique de l'AEWA, et a suggéré d'introduire une référence spécifique dans la Résolution 9.2.

208. Le représentant de l'AEWA s'est interrogé sur la tâche spécifique de la Conférence des Parties d'examiner les progrès accomplis par les Accords, mentionnés au paragraphe 8 du document, car cela était certainement le rôle des Parties à l'Accord. Il a été noté également que le document était axé sur les itinéraires aériens des oiseaux d'eau, bien que ces itinéraires soient utilisés par beaucoup d'autres oiseaux migrateurs, et que seuls les voies de migration nord-sud étaient couvertes, alors qu'il existait une migration est-ouest et d'autres modèles à prendre en compte.

209. Quant au partenariat EAAF, le représentant de l'Australie a remercié le Secrétariat de la CMS pour sa compétence et son assistance dans son développement, a reconnu que le Partenariat est conforme à l'accord au titre de l'Article IV de la CMS et a offert d'encourager les Parties non CMS à envisager de collaborer plus étroitement avec la CMS pour le développement futur du partenariat sur les itinéraires aériens.

210. Au cours des débats qui ont suivi, l'engagement pour le processus des itinéraires aériens a été réaffirmé et un appui général a été donné au projet de résolution, avec la proposition d'un certain nombre d'amendements pour améliorer le texte.

211. Il a été souligné qu'il y avait des enseignements importants à tirer de toutes les initiatives entreprises. Leur développement futur devait être logique, ainsi qu'en conformité avec la forme future de la CMS, une question à laquelle elles étaient étroitement liées. La priorité devrait être donnée à la mise en œuvre des accords existants et à la finalisation de ceux en préparation, et que ceci était un autre aspect dont devrait tenir compte le groupe de travail correspondant. La CMS est particulièrement bien placée pour encourager une action de coopération mondiale sur les oiseaux migrateurs.

(e) Espèces migratrices terrestres

212. Le Comité plénier a abordé ce point de l'ordre du jour à sa troisième session.

213. Mme. Roseline Beudels-Jamar, Conseillère scientifique pour la Belgique, a introduit le document sur les mammifères terrestres et la CMS (PNUE/CMS/Conf.9.28). En particulier, elle a souligné que la mégafaune était la composante de la biodiversité qui a souffert le plus de l'érosion du patrimoine naturel. Le Conseil scientifique a considéré que conserver et restaurer la mégafaune comme un élément important de conservation et que de nombreuses espèces de mégafaune sahélo-sahariennes ont été visées par le travail de la CMS. A cet égard, elle a attiré l'attention sur les propositions contenues dans le projet de recommandation sur la mégafaune sahélo-saharienne. (PNUE/CMS/Recommandation 9.2).

214. Elle a également attiré l'attention sur le projet de recommandation sur les mammifères des terres arides d'Eurasie Centrale pour lequel il a été demandé un soutien renouvelé de l'action concertée. Le document PNUE/CMS/Conf.9.28 suggère que le travail commence sur quatre initiatives supplémentaires sur: la mégafaune atlantique et nord européenne; la mégafaune sud-américaine; la mégafaune sous-saharienne; et la mégafaune sud/sud-est asiatique. Le projet de recommandation sur les tigres et d'autres grands félins de l'Asie (PNUE/CMS/Recommandation 9.3) a rappelé le mauvais état du travail de conservation pour eux et invite instamment les Parties à améliorer la coopération transfrontalière. Le représentant de l'Inde a fait un rapport sur le travail de suivi et de conservation qui a été conduit dans son pays et sur des efforts collaboratifs ayant été pris avec les Etats de l'aire de répartition avoisinant. En outre il a mis l'accent sur l'importance de la collaboration entre la CMS et d'autres MEA, tel que la CITES, qui ont des programmes complémentaires pour les tigres et les grands félins d'Asie.

215. Dans la discussion qui s'en est suivi, les Etats de l'aire de répartition, comme la Jordanie et le Yémen ainsi que les autres, ont apporté du soutien pour l'extension de l'action concertée sur les mammifères des terres arides d'Eurasie Centrale à une zone plus large. Le représentant du Kenya a soutenu les initiatives en faveur de la mégafaune, qui joue un rôle clé dans l'économie et la culture du Kenya. Le représentant du Mali a exprimé sa gratitude au FFEM et ONCFS pour leur soutien et a requis que les recommandations d'Agadir soient mises en place et qu'il y ait un plus grand support pour la conservation des antilopes dans la région. Le représentant de la Tunisie a exprimé sa gratitude au FFEM et à la CMS et a décrit un projet de réintroduction pour l'oryx et l'addax. Le représentant de la Norvège a félicité le résumé et les propositions faites dans le document 9.28 et a attiré l'attention aux autres initiatives concernant la mégafaune boréale comprenant l'Accord sur les ours polaires, et a demandé instamment que des synergies soient identifiées avec d'autres organismes tels que le Conseil arctique et le CAFF (Conservation de la faune et flore arctiques). Tandis qu'il y eu un soutien pour la recommandation sur les tigres et d'autres grands félins d'Asie et les quatre nouvelles initiatives proposées, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la duplication du travail des conventions et initiatives internationales existantes. A cet égard, il a été proposé que le Conseil scientifique devrait plutôt travailler à coordonner et à assurer la coopération internationale et régionale au travers du cadre des initiatives existantes. Le Conseil scientifique devrait évaluer le travail déjà accompli avant d'opter pour mettre en oeuvre des nouvelles initiatives, et la CMS devrait coopérer avec, en particulier, le groupe de spécialistes des chats de l'UICN, la CITES, l'initiative mondiale de conservation des tigres de la Banque Mondiale. M. Colin Galbraith, vice-président du Conseil scientifique, a pris note de l'importance de la conservation des tigres et autres grands félins d'Asie. Il a également pris note de la nécessité pour le Conseil de coopérer avec les parties et autres organisations d'assurer comment la CMS pourrait augmenter la valeur de ses efforts entrepris actuellement et comment le Conseil pourrait identifier, rapporter et discuter les priorités d'action de manière claire à ses réunions futures.

216. Certains représentants ont demandé au Secrétariat de l'aide dans la préparation des plans d'action nationaux sur les espèces migratrices, tandis que d'autres ont demandé du soutien technique. Beaucoup de pays ont bénéficié de l'action concertée existante sous la CMS, des pays et organisations partenaires. Ceux-ci sont relatives au Canada, à la France, à l'Espagne, à la FAO, au Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et au Fonds de conservation du Sahara (SCF). Certains représentants ont fourni des détails sur le travail spécifique accompli au niveau national.

217. Après la discussion, il a été convenu que des propositions d'amendements aux recommandations et le document y relatif seront soumis par écrit.

218. Lors de sa neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la recommandation 9.1 sur les mammifères des zones arides de l'Eurasie Centrale, comme amendé oralement, ainsi qu la recommandation 9.2 sur la mégafaune sahélo-saharienne, comme amendé oralement, la recommandation 9.3/Rev.2 sur les tigres et autres grand félins asiatiques, contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES DE LA CONVENTION (Point 19)

219. Ce point a été abordé à la 5ème session plénière. En l'examinant, la réunion avait été saisie précédemment d'un document sur les propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention (PNUE/CMS/Conf.9.29) et d'un autre document contenant les commentaires des Parties en réponse à ces propositions (PNUE/CMS/Conf.9.29/Addendum).

220. En présentant le point, l'administrateur chargé des questions scientifiques et techniques par intérim a déclaré que 13 propositions d'amendement à l'Annexe I et onze à l'Annexe II avait été reçues à la date prescrite. Ces propositions avaient été dûment diffusées et cinq Parties avaient adressé des commentaires. Le Conseil scientifique avait fait des recommandations à la lumière de son examen des propositions à sa 15ème réunion.

221. M. Colin Galbraith, vice-président du Conseil scientifique, parlant au nom de sa présidence, a fait un bref rapport sur les résultats de cet examen par le Conseil scientifique. La plupart des propositions d'amendement de l'Annexe I avaient été recommandées pour adoption sans opposition. La proposition d'inscrire le mouton de Barbarie, *Ammotragus lervia*, n'avait pas été approuvée. Cependant, l'espèce convenait particulièrement pour une inscription à l'Annexe II. Le consensus n'avait pu être atteint pour l'inscription du faucon sacré (*Falco cherrug*), qui était pourtant recommandé par la majorité des membres du Conseil. En ce qui concernait l'Annexe II, deux des propositions (*Oxyura maccoa* et *Rynchops flavirostris*) avaient été retirées. Sur deux propositions relatives aux requins (*Lamna nasus* et *Squalus acanthias*) le consensus n'avait pas pu non plus être atteint. Le Conseil était unanime pour considérer que les populations de l'hémisphère nord pouvaient être inscrites, alors que les opinions divergeaient pour les populations de l'hémisphère sud, estimant que de toute façon une partie significative de la population répondait certainement aux critères, l'ensemble de l'espèce pouvait être considéré comme convenant pour une inscription.

222. Le représentant de l'Arabie Saoudite a déclaré que son pays s'opposait à la proposition soumise par le gouvernement de Croatie d'inscrire l'ensemble de la population du faucon sacré à l'Annexe I; il a ajouté que la proposition était basée sur des données obsolètes et inexactes. Un tableau différent a été suggéré par des données plus récentes qui étaient néanmoins encore inadéquates pour servir de base à un jugement scientifique sérieux. Il a donc suggéré que la décision d'inscrire le faucon sacré soit repoussée jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles, ajoutant que sa position était appuyée par des Parties telles que: Algérie, Bangladesh, Egypte, Jordanie, Mongolie, Pakistan, République arabe syrienne et Tunisie, ainsi que par des non Parties telles que le Koweït et les Emirats Arabes Unis. Il a en outre proposé que le problème soit examiné au titre du nouveau Mémoire d'Accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie. Son pays voulait contribuer à la conduite d'une enquête sur les espèces dans les Etats de l'aire de répartition pour laquelle d'autres contributions seraient les bienvenues. Enfin, il a annoncé que les autorités des Emirats Arabes Unis avaient offert d'organiser et d'accueillir une réunion des Etats de l'aire de répartition pour examiner la situation de l'espèce.

223. Le représentant de la Croatie a fait remarquer que, ayant été approuvée par le Conseil scientifique, la proposition de son pays répondait clairement aux critères nécessaires. En outre, le manque de données n'était pas une raison pour reporter une décision sur la question, à fortiori si on tenait compte du principe de précaution.
224. En absence d'un consensus sur l'inclusion du faucon sacré, un groupe de contact a été établi pour discuter du problème.
225. Lors de la huitième séance plénière, le facilitateur du groupe de contact pour le faucon sacré a indiqué que l'ébauche d'une résolution sur la question serait soumise par l'Arabie Saoudite, reflétant l'accord du groupe de contact de retirer la proposition de lister l'espèce à l'Annexe I de la Convention.
226. La Résolution 9.20 sur le faucon sacré a été introduite par l'Arabie Saoudite lors de la neuvième séance plénière et a été adoptée comme demandé oralement, contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport. Suit à l'adoption de la résolution, la Croatie a retiré sa proposition de lister le Faucon Sacré dans l'Annexe I.
227. M. Pierre Devillers, vice-président du Conseil scientifique, a souligné que la proposition d'inscription du Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) ne s'appliquait qu'à l'aire de répartition historique de l'espèce et non à l'introduction de populations aux Etats-Unis d'Amérique et ailleurs.
228. La plénière a continué ses discussions sur ce point à sa 6^{ème} séance. La Conférence a approuvé les espèces suivantes pour inclusion à l'Annexe I: Grand dauphin (*Tursiops truncatus ponticus*); Dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*); Dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*); Lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*); Fuligule de Baer (*Aythya baeri*); Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*); Sterne péruvienne (*Sterna larata*); Bruant auréole (*Emberiza aureola*); Paruline azurée (*Dendroica caerulea*); et Rousserolle sorghophile (*Acrocephalus sorghophilus*).
229. Le guépard (*Acinonyx jubatus*) a été proposé pour inclusion à l'Annexe I mais le représentant de la Norvège a indiqué qu'une interdiction sur le commerce pourrait créer des problèmes pour CITES, sous laquelle un marché limité était permis entre certain pays de l'aire de répartition. Il a suggéré de reporter une décision en la matière jusqu'à la prochaine Conférence des Parties. M. Devillers, Vice-président du Conseil scientifique, a déclaré que la situation du guépard était catastrophique en Asie et en Afrique du Nord. Si aucune action n'est prise, l'espèce pourrait bien être éteinte lors de la prochaine Conférence des Parties. La question des quotas CITES pour trois Etats de l'aire de répartition dans le sud de l'Afrique pourrait être adressée en plaçant les populations de ces trois Etats en Annexe II et le restant en Annexe I. Les représentants de la République Démocratique du Congo, de l'Egypte et de l'Ouganda ont exprimé un soutien vigoureux pour cette suggestion et le représentant de la Norvège a retiré son objection.
230. Le Responsable Scientifique et Technique a fait remarquer que la Règle 11 du Règlement intérieur permettait l'examen de propositions émanant de la discussion, à condition que les nouvelles propositions soient distribuées aux Parties. La Partie proposante, l'Algérie, devra donc re-soumettre une proposition formelle.
231. Par la suite l'Algérie a soumis une proposition pour l'inclusion des guépards dans l'Annexe I, à l'exception des populations du Botswana, de Namibie et du Zimbabwe, sans proposer leur inclusion dans l'Annexe II.
232. La Conférence des Parties a approuvé la proposition lors de sa neuvième séance.
233. La Conférence a approuvée les espèces suivantes pour inclusion à l'Annexe II: Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) (population Méditerranéenne); Dauphin de Clymène (*Stenella clymene*) (population d'Afrique de l'Ouest); Lycaon (*Lycaon pictus*); Antilope saiga (*Saiga tatarica*), et Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*).
234. Faisant un commentaire sur les propositions d'inclure le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) (North-West African population) et le Dauphin de Risso (*Grampus griseus*) (population Méditerranéenne) en Annexe II, le représentant de la Norvège a dit qu'il n'était pas clair si les populations rencontraient les critères pertinents du fait du manque d'estimations sur les populations existantes et de prévisions des tendances. Il a

retiré son objection au vu du manque de soutien par les autres Parties mais a recommandé que le Conseil scientifique devrait revoir ses critères pour l'inclusion en Annexe II, qui étaient relativement vagues, et s'assurer de la cohérence avec la situation dans d'autres conventions. Le représentant de Monaco a souligné que l'objet de la proposition était d'harmoniser les Annexes de la CMS avec la liste adoptée par ACCOBAMS. Les propositions d'inclure le Marsouin commun et le Dauphin de Risso en Annexe II ont alors été approuvés. La Mauritanie a mis en évidence que le *Phocoena phocoena* est compris dans le MdE Ouest-Africain sur les Petits Cétacés et Lamantins. Des recherches ont indiqué un bas nombre des populations de ces espèces.

235. Les représentants du Chili et de l'Argentine se sont opposés à la proposition d'inclure à l'Annexe II le Requin-taupo bleu et le Petit requin-taupo (*Isurus oxyrinchus* et *Isurus paucus*). Le Requin-taupo bleu, espèce présente sur leur territoire, étaient prise en charge par des plans nationaux et régionaux qui offraient une protection adéquate.

236. Lors de la neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a convenu que le Requin Mako et le Requin Petite Taupo (*Isurus oxyrinchus* et *I. paucus*) doivent être listés sur l'Annexe II.

237. Le représentant du Chili, soutenu par les représentants de l'Equateur et de l'Uruguay ont rappelé qu'il n'y avait pas d'évidence que les populations d'*Isurus oxyrinchus* de leurs eaux soient dans un état de conservation nuisible dans le Pacifique Sud-Est, bien que son pays ne soit pas opposé à un consensus. La pêche artisanale de cette espèce est autorisée et régulée. Toutes les dates contenues dans la proposition concernent l'Atlantique Nord et la Méditerranée. L'espèce a été incluse dans le Plan d'Action National pour la Conservation des Chondrichthyens. Des initiatives existent dans les Etats du Pacifique Sud-Est pour mettre en place des plans d'actions régionaux. L'Uruguay a accepté l'inclusion de l'espèce. Cependant, l'Uruguay a tenu à déclarer qu'aucune menace ne pèse ni sur *Isurus oxyrinchus*, ni sur *Isurus paucus* dans l'Atlantique Sud-Est. Les poissonniers uruguayens ont un nombre limité de captures, et dans la plupart des cas elles sont dues à la pêche accidentelle et non à la pêche directe. Les espèces sont gérées par la mise en oeuvre du Plan d'Action National pour la Conservation des Chondrichthyens dans les poissonneries uruguayennes.

238. Plusieurs Parties ont soulevé des objections aux propositions d'inclusion en Annexe II pour le Requin-taupo (*Lamna nasus*) et pour l'Aiguillat (*Squalus acanthias*). Il a été décidé de créer un groupe de contact pour discuter davantage des propositions concernant les quatre espèces de requins.

239. Lors de la huitième séance plénière, le représentant de l'Union européenne a rapporté que le groupe de contact sur les requins avait corrigé la proposition concernant l'Aiguillat Commun *Squalus acanthias*, prenant en compte les populations de l'hémisphère nord. Mais le groupe a considéré que le Conseil scientifique devrait réviser les données existantes sur l'espèce, particulièrement celle concernant la population de l'hémisphère sud.

240. La proposition corrigée de lister la population de l'hémisphère Nord de l'Aiguillat Commun *Squalus acanthias* dans l'Annexe II a été approuvée par la neuvième séance plénière.

241. Considérant le Requin Taupo Commun *Lamna nasus*, le groupe de contact a rappelé qu'il fallait être prudent avec les données disponibles. Les Plans Nationaux d'Action ont été mis en oeuvre récemment pour promouvoir la conservation de cette espèce. Le représentant de Mauritanie a attiré l'attention sur le besoin de donneurs potentiels pour ces plans d'action.

242. Lors de sa neuvième séance, la Conférence des Parties a décidé de lister le Requin Taupo Commun *Lamna nasus* dans l'Annexe II.

243. Les représentants d'Argentine, du Chili et d'Uruguay ont déclaré qu'il n'y avait pas d'évidence que les populations du Sud-Ouest Atlantique et du Sud-Est Pacifique du Requin Taupo Commun soient dans un état de conservation défavorable, mais n'ont pas émis d'objection à leur rajout dans l'Annexe II. Leur pêche est vraiment limitée et de nature accidentelle, et les populations sont comprises dans des plans d'action nationaux pour la conservation des requins. Une estimation de l'espèce dans le Sud-Ouest Atlantique a été prévue pour 2009 pendant le RFMOs. Il n'y a pas d'évidence d'interaction entre les populations du Sud-Ouest Atlantique et du Sud-Est Pacifique, qui sont donc considérées comme étant distincte l'une de l'autre.

244. Le représentant de Norvège, bien que n'objectant pas le consensus, n'était pas d'avis que le Requin Taupe Commun soit qualifié pour être listé globalement suite aux critères basés sur la documentation présentée lors de la Conférence.

245. Le représentant du Danemark, bien que supportant la proposition en tant que membre de l'Union Européenne, a indiqué que le Danemark se réservait le droit d'établir une réserve quant au territoire des îles Faeroe, qui ne sont pas incluses dans l'Union Européenne, au sujet de la mise en liste du Requin Taupe Commun et de l'Aiguillat Commun dans l'Annexe II. Il a lu une déclaration à ce sujet au nom du Gouvernement des îles Faeroe, attaché à l'Annexe IX de ce rapport.

246. Le représentant de la Norvège a déclaré que le nombre croissant de propositions pour lister des espèces ayant un aspect commercial considérable attirait l'attention nationale et internationale. La Norvège a proposé que le Secrétariat soit informé afin de renforcer le processus de correction, devant disposer d'une estimation écrite de toutes les propositions par des experts indépendants du Conseil scientifique. Le représentant du Costa Rica a exprimé son soutien au Conseil scientifique, qui donne une analyse scientifique objective aux Parties. Le président a soutenu ce point de vue mais a fait remarquer que le travail du Conseil était parfois entravé par le manque de ressources. M. Devillers, Vice-président du Conseil scientifique, a fait remarquer que les conséquences d'omettre une espèce sur une des listes ne sont pas moins sérieuses que de proposer un nombre excessif d'espèces pour ces listes.

247. Lors de la neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la recommandation 9.4 sur la nomenclature standardisée pour les Annexes de la CMS.

ACTIVITES DE LA CMS DU RENFORCEMENT DE CAPACITES (Point 20)

248. Le point a été abordé à la 5ème session plénière. En l'examinant, la réunion avait été saisie d'un rapport sur la stratégie de la CMS pour la création de moyens d'action (PNUE/CMS/Conf.9.30/Rev.2), préparé par le Secrétariat, et d'un projet de résolution sur le même sujet (PNUE/CMS/Résolution 9.12).

249. En présentant le point, l'administrateur d'information a souligné l'importance de la création de moyens d'action au cours des trois prochaines années pour des organismes impliqués dans l'application de la Convention et de ses instruments juridiques. Dans ce contexte, les programmes de formation nationaux ou régionaux pouvaient couvrir de nombreux sujets, dont, par exemple, l'impact sur les espèces migratrices, causé notamment par le changement climatique, les espèces étrangères invasives, la dégradation de l'habitat, les prises accidentelles et des maladies infectieuses telles que la grippe aviaire. Englobant les questions humaines, scientifiques et techniques, les possibilités organisationnelles et institutionnelles, la création de moyens d'action était un processus à long terme pour lequel le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités d'action fournissait un cadre efficace. Ce qui était essentiel à son succès était la phase de planification, dont la législation et les questions de financement, suivie par la phase de construction impliquant des activités telles que les ateliers régionaux, la formation, la liaison avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) et l'apprentissage informatique. La phase de réalisation comporterait une variété d'activités et de projets, qu'il a décrits brièvement, culminant dans la phase importante de renseignements en retour et d'analyse de situations et de résultats sur lesquels le cycle recommencerait. Cependant, le soutien financier était vital pour le développement de toutes ces activités de création de moyens d'action et l'identification de priorités pour de futures recherches dont l'ensemble permettrait à la CMS de poursuivre ses travaux en faveur des espèces migratrices.

250. Dans les débats qui ont suivi, l'importance d'identifier les priorités ayant trait à la création de moyens d'action en se basant sur les besoins identifiés par les pays en développement a été soulignée. A cet égard, il a été fait remarquer que les évaluations nationales de la création de moyens d'action effectuées par certains pays pouvaient être utiles. Ces priorités devraient être adaptées au budget approuvé pour la création de moyens d'action, qui serait inévitablement important et devrait identifier les coûts d'application. D'autres précisions concernant les cinq options proposées pour l'élaboration d'un programme efficace de la CMS pour la création de moyens d'action, y compris leur coût, étaient nécessaires pour permettre un examen approfondi qui devrait être effectué conjointement avec d'autres MEA. Un représentant a déclaré que, si l'établissement de priorités nationales était crucial, un financement et des données supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre l'objectif mondial de 2010 relatif à la gestion de l'écosystème fixé au Sommet mondial sur le développement

durable. A cette fin, la création de moyens d'action à l'aide d'ateliers régionaux, sous-régionaux et thématiques était impérative. Il a été ensuite suggéré que la création de moyens d'action pour les correspondants de la CMS et autres MEA, ainsi que pour les communautés traditionnelles, devait être mentionnée dans le projet de résolution, de même que le rôle important de capacité de moyens d'action de la société civile. La nécessité d'engager des écoles nationales de formation et autres entités similaires dans des activités de création de moyens d'action a été également soulignée. Enfin, il a été proposé que la référence aux nœuds régionaux soit retirée du projet de résolution.

251. Le représentant de l'Égypte a déclaré que son pays voulait partager l'expérience considérable qu'il avait développée en assurant le contrôle de la propagation de la grippe aviaire tandis que le représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a attiré l'attention sur la contribution de cette organisation aux activités de création de moyens d'action relatifs à l'impact de la grippe aviaire sur les espèces sauvages. Dans l'avenir elle se concentrerait sur l'extension de cette contribution, qui avait aussi porté sur les partenariats concernant les itinéraires aériens, sur le sujet de la conservation et de la santé de la vie sauvage. Le représentant de Wetlands International a aussi attiré l'attention sur un kit de formation à l'étude des itinéraires aériens mis au point par son organisation pour une application mondiale. Le kit serait bientôt disponible et il a sollicité une aide pour le financement de son application.

252. Répondant à des commentaires, un représentant du Secrétariat a souligné que la stratégie de la création de moyens d'action était en progrès ajoutant qu'elle avait déjà généré un intérêt favorable. En fait, la CMS avait travaillé en étroite coopération avec d'autres MEA pour diffuser l'information sur le sujet. En ce qui concernait le budget, la première option était d'allouer une somme de 40 000 US\$ sur une période de trois ans pour des ateliers de formation, dont les lieux et les moyens seraient nécessairement limités étant donné cette somme. La seconde option était plus ambitieuse et placerait un fardeau plus lourd sur le Secrétariat. Une autre possibilité serait de combiner les deux options. Le projet de résolution serait révisé à la lumière des débats.

253. Lors de sa huitième séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.12/Rev.1 sur le renforcement des capacités, continue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

III. RESSOURCES ET «FUTURE FORME» DE LA CONVENTION

RESSOURCES HUMAINES DU SECRETARIAT ET ORGANISATION (Point 21)

254. En présentant le point, qui avait été abordé à la 3ème session plénière, le président du Comité permanent a déclaré que le Comité avait étudié la future structure de la Convention et avait décidé qu'un processus inter-sessionnel devrait être lancé pour permettre un examen en profondeur de toutes les questions qui s'y rapportaient. Il a attiré l'attention à cet égard sur le projet de Résolution 9.13 soumis par la France au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, projet que le Comité a fortement approuvé et recommandé pour adoption par la Conférence. Le projet de résolution proposait la création d'un groupe de travail ad hoc sur la future structure de la CMS.

255. Le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, a déclaré que le projet de résolution proposait également que le groupe de travail ad hoc examine le plan stratégique pour la période 2012-2017, en s'assurant qu'il reflétait les nouveaux développements dans la structure de la Convention. Un projet de mandat a été proposé dans le document PNUE/CMS/Inf.9.24.

256. Un certain nombre de représentants ont exprimé leur soutien aux dispositions du projet de résolution concernant l'implication de la CMS dans les efforts des Nations unies pour assurer la conformité de gestion de l'ensemble du système et le développement de la politique, et en ce qui concerne la coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Il a été recommandé que le Conseil scientifique soit représenté dans le groupe de travail ad hoc depuis sa création.

257. Les représentants d'Argentine, de Guinée-Bissau, du Mali, de Monaco, de la Mongolie, d'Ouganda, du Pérou, des Philippines, de la République démocratique du Congo et de la Suisse ont marqué l'intérêt d'être activement impliqués dans le groupe de travail ad hoc. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance

d'assurer une répartition géographique équitable. Le mandat prévoyait deux membres par région, mais les représentants de l'Afrique ont estimé que deux représentants seraient insuffisants pour refléter la diversité de leur région et ont souligné l'importance d'assurer une représentation adéquate pour les pays en développement. Un certain nombre de représentants ont suggéré que le groupe de travail devait être à participation libre. Le Brésil et l'Haïti ont également exprimé leur intérêt pour y participer.

258. Le représentant d'ACCOBAMS a déploré le fait que le mandat prévoyait la participation de représentants Parties aux accords de la CMS, mais ne prévoyait aucune disposition concernant la participation de secrétariats. Le représentant de la WDCCS a déclaré qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales souhaitaient aussi participer.

259. Le Secrétaire exécutif de la CMS a déclaré qu'il espérait que le format du plan stratégique actuel, qui avait été élaboré avec un avis professionnel compétent, serait maintenu pour faciliter l'élaboration des rapports et sa décomposition en plans de travail annuels. Evidemment, le contenu devrait tenir compte de l'évolution de la structure de la CMS. Des questions, telles que la représentation géographique, le fait que la composition du groupe de travail proposé soit ou non à participation libre et que la mesure dans laquelle les secrétariats des accords de la CMS et les organisations partenaires de la CMS soient ou non impliqués, exigeaient un autre débat. En outre, les implications concernant les ressources n'avaient pas encore été inscrites au budget.

260. Le Président a invité le représentant du Chili à réunir un groupe de travail pour débattre du projet de Résolution 9.13 et du mandat proposé.

261. Le représentant du Chili, soumettant le rapport du groupe de travail sur la structure future de la CMS lors de la huitième séance plénière, a attiré l'attention sur l'ébauche de la résolution 9.13/Rev.2 concernant la fondation d'un travail de groupe sur place. L'accord n'avait pas été atteint au paragraphe 3bis autorisant le groupe de travail à développer le plan stratégique de 2012-2017. L'ébauche de la résolution 9.13/Addendum a contenu l'ébauche des termes de référence du groupe de travail étant sur place. Il a été proposé qu'il soit composé d'un noyau de Parties étant de la même région géographique que le Comité permanent. Le président et vice-président du Comité permanent seraient des membres d'office. Le groupe travaillerait en consultation avec les Parties représentatives et les secrétariats des Accords régionaux de la CMS et avec les organisations représentant la société civile.

262. Lors de sa neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a considéré les textes corrigés de la résolution 9.13 et les termes de référence proposés (Résolution 9.13/Addendum) et les a adoptés, comme amendé oralement, comme contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

263. Après que le président a dénommé le noyau du groupe de Parties formant le groupe de travail sur place, la Conférence des Parties a décidé qu'il serait composé de représentants suivants:

Afrique: le Kenya et le Maroc et un autre qui reste à déterminer (Afrique du Sud confirmé a posteriori);
L'Amérique latine et centrale et les Caraïbes: Cuba et le Pérou;
Asie: l'Inde et le Yémen;
Europe: la France, la Suisse et le Royaume-Uni;
Océanie: l'Australie.

PLAN STRATEGIQUE – REPOSITIONNEMENT 2012-2017 (Point 22)

264. Ce point a été discuté ci-dessus. Voir paragraphe 263. La Résolution sur la structure future (9.13) n'a pas chargé le groupe de travail sur la structure future d'actualiser le plan stratégique pour les années suivantes.

BUDGET ET ADMINISTRATION (Point 23)

(a) *Résultats du budget CMS 2006-2008*

265. Ce point a été traité à sa troisième session plénière.

266. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté ce point et le document correspondant « la CMS- une convention qui marche » – Application du programme de travail de la CMS 2006–2008 (PNUE/CMS/Conf.9.5) et son addendum. Le tableau figurant dans l’addendum donne des détails des résultats obtenus au titre de chacun des objectifs du Plan stratégique 2006–2011 et des activités de la CMS. Enumérant les nombreuses activités réalisées dans le cadre de chaque objectif, il a souligné les programmes pour ce qui concerne les études d’espèces migratrices, les menaces aux espèces migratrices, les oiseaux, les projets de petite subvention, les poissons, les mammifères marins, les mammifères terrestres, les outils de communication, les activités menées avec d’autres conventions et organisations internationales et les institutions de la CMS et l’augmentation du nombre de membres. Tous les résultats pratiques du plan stratégique sont détaillés dans le document.

267. M. Sergey Kurdjukov, chef de l’unité d’administration et des finances du Secrétariat de la CMS, a présenté les appendices 3–6 au document intitulé « Budget et ressources humaines de la CMS 2009–2011 et exécution du budget 2006–2008 » (PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.2). Il a indiqué que l’appendice 3 décrit la situation des contributions au 28 novembre 2008. Pour la période triennale 2006–2008, le taux de recouvrement des contributions a été d’environ 95 pour cent, toutefois 350 000 euros restent encore dus pour la période triennale en cours et les années précédentes. L’appendice 4 contient la projection du Secrétariat selon laquelle le Fonds d’affectation spéciale de la CMS s’élèvera à 367 000 euros à la fin de 2008. L’appendice 5 montre l’estimation du Secrétariat selon lequel les contributions volontaires de 237 000 euros resteront jusqu’à la fin de 2008. L’appendice 6 donne des informations sur l’exécution du budget 2006–2008, dont 96 pour cent auront été dépensés d’ici la fin de 2008.

268. Dans le débat qui s’en est suivi, le Secrétariat a été félicité sur sa manière de collecter les contributions. Devant l’inquiétude quant au fait que certaines contributions versées n’apparaîtraient pas dans le document PNUE/Conf.9.33/Rev.2, le Secrétariat a demandé aux intéressés de s’adresser directement au Secrétariat, car les problèmes pourraient être dus au fait que des contributions ont été versées au PNUE puis transférées à la CMS. Le représentant de l’Equateur a aussi expliqué que son pays semblait avoir des arriérés à verser simplement à cause de problèmes de taux de change.

(b) *Budget 2009-2011 et Plan à moyen terme*

269. Ce point a été traité à la 3ème session plénière.

270. Le Secrétaire exécutif, a présenté le point, précisant que les propositions de budget figurant dans le document PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.2 avaient été soumises aux Parties au moins 90 jours avant la réunion de la Conférence des Parties, comme la Convention l’exige. Le Comité permanent et le siège du PNUE avaient aussi été consultés durant la préparation.

271. Il a souligné que le Secrétariat avait retenu l’option 1 du budget d’un montant de 7 millions d’euros compte tenu de la crise financière mondiale actuelle. L’option la plus basse n’avait pas augmenté depuis que les pays avaient pris connaissance des premières propositions de budget à la mi-août 2008. Le Secrétariat a jugé que l’option 1 est fondée sur une croissance nulle en termes réels, puisqu’elle est équivalente à celle du budget 2006–2008, plus les contributions de nouvelles Parties, l’inflation dans le pays hôte et d’autres facteurs coût. L’option 1 permettrait de financer deux nouveaux fonctionnaires de niveau P-2 en 2009 et un en octobre 2010. Quelques dispositions portent sur l’augmentation de quelques postes budgétaires, notamment le renforcement des capacités et les petites subventions en faveur de la conservation.

272. L’option 2 permettrait la création de quatre nouveaux postes et était l’option requise pour mener à bien le Plan stratégique convenu précédemment par la Conférence. Cette option couvrirait aussi un système de rapports en ligne intégral (SONAR) pour la CMS (dont la proposition de projet figurait dans le document PNUE/CMS/Inf.9.19). Le Secrétariat n’avait pas été en mesure de réunir des fonds pour l’application du système.

273. Les deux options nécessiteraient un prélèvement substantiel sur le Fonds d’affectation spéciale de la CMS, dont le montant dépendrait en partie de l’issue des négociations avec le PNUE concernant un poste vacant et le Gouvernement hôte, pour ce qui est des charges pour l’appui à la technologie de l’information. L’introduction de charges TI de 100 000 euros par an et d’autres charges accrues de 50 000 euros avaient déjà

été prises en compte au cours de cette année. Le document donne des explications pour chaque poste budgétaire. Une documentation est disponible concernant l'augmentation de la dotation en personnel dans le document PNUE/CMS/Conf.9.5, en particulier le tableau du paragraphe 23. Répondant aux questions soulevées par des représentants avant la réunion, M. Hepworth a cité des chiffres montrant que le personnel du Secrétariat de la CMS était beaucoup plus réduit que celui d'autres organes de conventions similaires.

274. Il a aussi indiqué qu'aucun budget ne comprenait la création de nœuds régionaux; un poste supplémentaire a été envisagé au titre de l'option 2 dans le but de renforcer la capacité de la CMS au bureau déjà en place à Bangkok. Il a été proposé que le bureau de Washington continue pour le moment de jouer un rôle consultatif et que le report du budget 2006–2008 servirait à financer les composantes du projet non prévues par le Service américain «poissons et vie sauvage» (US Fish and Wildlife Service). Le Gouvernement d'Abou Dhabi avait aussi offert d'accueillir un bureau pour le Mémoire d'Accord sur les dugongs et les rapaces, ce qui signifie qu'aucun budget supplémentaire n'était requis pour ces deux Mémoires. Des délibérations menées dans le cadre de l'Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats avaient recommandé que certaines ressources en personnel soient affectées à cet instrument.

275. Répondant à une question de l'auditoire, le Secrétaire exécutif a souligné que le budget ne visait pas à prendre le pas sur les travaux intersessions sur la forme future de la CMS. Le budget visait à faire en sorte que le travail nécessaire soit exécuté, mais il n'apporte aucun changement dans effectifs supérieurs de la CMS. Il a aussi rappelé que les ressources allouées pour la fusion des secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS devraient être fournies par le biais des Parties à ASCOBANS et qu'un budget pour la fusion avait été convenu jusqu'à la prochaine réunion des Parties à ASCOBANS.

276. Répondant à une question du Président du Conseil scientifique, il a attiré l'attention sur le poste budgétaire 3302, au titre duquel 65 304 euros avaient été versés pour le Conseil scientifique qui tiendra une réunion intersessions et une réunion juste avant la prochaine Conférence des Parties au cours de la prochaine période triennale. Il savait toutefois que le Conseil scientifique avait exprimé le souhait de prolonger la durée de ses réunions, ce qui n'était prévu dans aucune des deux options. En conclusion, il a invité instamment les Parties à examiner attentivement l'option 2.

277. Il a été pris bonne note de l'appel lancé par le représentant de la République islamique d'Iran, pour la poursuite du financement de la Réunion des Etats de l'aire de répartition du Mémoire pour la grue de Sibérie en 2009 et pour garder le coordinateur de l'itinéraire aérien de la grue de Sibérie. Les Parties ont été invitées à tenir compte du fait que toute décision prise sur la forme future de la CMS aura un impact sur le budget. Certaines délégations se sont demandées si l'option 1 était vraiment une option à croissance nulle en termes réels.

278. A la 6^{ème} séance plénière, le représentant de la France, faisant rapport sur l'avancement des délibérations du groupe de travail sur les ressources et le budget, a dit qu'un accord n'avait pas encore été trouvé sur la structure proposée du Secrétariat et sur la création de trois nouveaux postes. Deux options étaient sous considération. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que le financement pour le renforcement des capacités envisagé dans l'option 1 ne permettrait d'organiser que un ou deux ateliers. Le financement envisagé dans l'option 2 permettrait la création de deux nouveaux postes de ressources humaines et le développement d'un programme intégré.

279. Le représentant de la France a soumis le rapport final des ressources du groupe de travail lors de la huitième séance plénière. Attirant l'attention sur l'ébauche de la résolution 9.14/Rev.1, il a annoncé que le consensus avait été établi pour la création de deux nouveaux postes dans le Secrétariat, une augmentation du personnel de 10%, constituant une réussite selon les conditions économiques actuelles. Il a été proposé que le Directeur exécutif du PNUE doive réviser la graduation des postes du Secrétariat jusqu'en 2011 selon les délibérations du groupe de travail sur place sur la structure future de la CMS. De plus il a été proposé que le Comité permanent doive être informé afin d'établir un sous-comité pour les finances et le budget pour traiter tous les problèmes concernant ce sujet.

280. Le représentant de la Société sur la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS) a exprimé son mécontentement vis à vis de la dotation de seulement 170,000 euros pour le triennium, pour les subventions en faveur de la conservation et les projets. Pour les pays en voie de développement il sera alors particulièrement difficile de mettre en place des activités efficaces pour la conservation des espèces. M.

Devilleers, Vice-président du Conseil scientifique, a pris en compte que le crédit proposé n'allait pas de pair avec les recommandations du Conseil scientifique.

281. Le représentant de l'Allemagne a encouragé les Parties et les organisations à développer le budget principal au moyen de contributions volontaires. Elle a annoncé que le Ministère fédéral allemand pour l'environnement, la conservation de la nature et la sûreté nucléaire a fait un don de 50,000 euros pour la réunion pour élaborer la coopération internationale pour les requins migrateurs, se tenant immédiatement après la Conférence des Parties.

282. Lors de sa neuvième séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.14/Rev.1 sur les questions financières et administratives ainsi que les termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spécial pour la convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage, comme demandé oralement et contenu dans l'Annexe VIII du présent rapport.

(c) *Autres questions administratives*

283. Aucune discussion n'a été tenue à ce sujet.

(d) *Collecte de fonds*

284. Le point avait été abordé à la 3ème session plénière. En présentant le rapport sur la collecte de fonds de la CMS (PNUE/CMS/Conf.9.34), le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a déclaré que la campagne de collecte de fonds du Secrétariat pendant la période 2006-2008 auprès de divers participants s'était révélée très satisfaisante. Il a remercié chaleureusement les pays donateurs qui avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale ainsi que l'organisation caritative allemande, Amis de la CMS, qui avait appuyé un grand nombre de projets. Il a été demandé aux Parties d'approuver le recrutement d'un fonctionnaire de grade P3 pour les partenariats et la collecte de fonds et d'approuver la création d'un organisme chargé de lever des fonds au Royaume-Uni sur le modèle des Amis de la CMS.

285. En réponse à une suggestion faite par le représentant de l'Egypte selon laquelle la CMS devrait imiter la campagne "Biodiversity in Good Company" de la CDB pour impliquer la communauté des affaires dans les activités de collecte de fonds de la CMS, le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que la question avait été étudiée au Comité permanent et que des mesures avaient déjà été prises pour assurer le soutien de sociétés et du secteur privé.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES (Point 24)

(a) *Elections au Conseil scientifique et au Comité permanent*

286. Le point a été abordé à la 5ème session plénière. En l'examinant, la réunion avait été saisie d'un document sur la composition et le fonctionnement du Comité permanent de la CMS (PNUE/CMS/Conf.9.35/Rev.2), préparé par le Secrétariat et d'un projet de résolution sur le même sujet (PNUE/CMS/Résolution 9.15). Le Chili, au nom de GRULAC, a demandé que la nomenclature standard des Nations unies soit appliquée, c'est-à-dire « Amérique Latine et les Caraïbes » qui inclut normalement aussi le Mexique.

287. En présentant le point, le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur le nouveau modèle proposé pour la composition du Comité permanent, décrit dans le tableau 3 du document, qui tenait compte de la croissance continue de la Convention et évoquait la composition d'organes équivalents d'autres MEA. A titre de comparaison, la composition actuelle du Comité permanent a été indiquée au Tableau 2 du même document.

288. Le nouveau modèle proposé a été généralement bien accueilli comme une initiative appropriée, laquelle non seulement améliorerait la représentation mais renforcerait également l'efficacité du Comité permanent et faciliterait ses travaux entre les sessions. Le représentant de l'Union européenne a proposé en plus la création d'un sous-comité sur les questions budgétaires et financières pour appuyer les travaux du Comité permanent. Il soumettrait le mandat proposé pour ce sous-comité à l'examen du groupe de travail sur le budget.

289. Lors de sa huitième séance plénière, le président a demandé aux participants les nominations pour le Comité permanent. Les nominations suivantes ont été faites pour les cinq régions géographiques:

- (a) Afrique: représentants, le Ghana, le Sénégal et la Tunisie; alternatifs, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud, respectivement
- (b) Amérique Latine et Centrale et les Caraïbes: représentants, le Chili et le Panama; alternatifs, l'Argentine et Antigua & Barbuda, respectivement
- (c) Asie: représentants, l'Arabie Saoudite et le Pakistan; alternatifs, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran, respectivement
- (d) Europe: représentants, Monaco, les Pays-Bas et la Pologne; alternatifs, la Norvège, la France et la Georgie, respectivement
- (e) Océanie: représentants, les Philippines; alternatif, la Nouvelle-Zélande.

En outre, l'Allemagne (en tant que dépositaire et pays hôte) et les gouvernements hôtes des Cdp9 et Cdp10 seront aussi membres du Comité permanent.

290. Le Conseiller Scientifique et Technique provisoire a mentionné que les huit experts suivants ont été nommés par le Conseil scientifique pour assurer un certain contrôle dans des zones spécifiques ont été consentants et éligibles pour être renommés pour le triennium 2009-2011:

- (a) M. Zeb Hogan (Etats Unis): poissons
- (b) M. Colin Limpus (Australie): tortues marines
- (c) M. John O'Sullivan (Royaume Uni): oiseaux
- (d) M. William Perrin (Etats Unis): mammifères aquatiques
- (e) M. Taej Mundkur (Inde): faune asiatique
- (f) M. Alfred Oteng -Yeboah (Ghana): faune africaine
- (g) M. Roberto Schlatter (Chili): faune neotropicale
- (h) M. Barry Baker (Australie): pêche accidentelle

291. Il n'y a pas eu d'objections concernant ces nominations. La Conférence a approuvé la composition du Comité permanent et la nomination des huit Conseillers Scientifiques.

292. La Guinée-Bissau a accentué le besoin d'une communication et coopération efficaces entre le Conseil scientifique et les points scientifiques nationaux.

293. Lors de sa neuvième séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.15/Rev.1 sur la composition et l'organisation du Comité permanent.

(b) *Fusion expérimentale des fonctions des Secrétariats de la CMS et ASCOBANS*

294. Le point a été abordé à la 5ème session plénière. Une représentante du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) a communiqué un rapport d'avancement des travaux dans lequel elle a rappelé l'accord auquel on était parvenu à la cinquième réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) en décembre 2006 pour faire fusionner les fonctions de secrétariat de la CMS et d'ASCOBANS pour une période d'essai de trois ans. La réunion demandait également au PNUE d'effectuer un examen à moyen terme de la fusion. L'examen était dans la phase finale et le rapport était maintenant dans le processus de finalisation et ne serait pas disponible pour soumission à la Conférence des Parties jusqu'à ce qu'il ait été revu par le Comité consultatif d'ASCOBANS à sa prochaine réunion en avril 2009 et ultérieurement par la prochaine réunion des Parties à ASCOBANS en octobre 2009. Entre temps, il a été décidé que la fusion expérimentale se poursuivrait jusqu'à la fin de la période d'essai en décembre 2009 pour laquelle il n'y avait aucune implication budgétaire en plus de celle déjà décidée lorsque la fusion a été approuvée.

D'autres questions institutionnelles

295. Le point a été abordé à la 5ème session plénière. En le présentant, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il souhaitait exprimer son énorme gratitude aux autorités d'Abou Dhabi (Emirats arabes unis) pour leur offre

extrêmement généreuse d'une subvention de 3,5 millions de dollars américains pour une période de trois ans pour financer une unité de coordination pour les Mémoires d'Accord sur les dugongs et les rapaces ainsi que sur la zone nord-ouest de l'IOSEA avec des installations à Abou Dhabi et un personnel de six personnes. Le Comité permanent et les signataires de ces accords s'étaient félicités de cette offre. Des consultations étaient en cours entre le Secrétariat, le PNUE et l'Agence de l'environnement d'Abou Dhabi afin de créer le bureau en 2009. Les choses étant ce qu'elles sont, les Parties en cause seraient en outre dégagées de leurs responsabilités substantielles relatives à la mobilisation de ressources pour des activités notamment en faveur des dugongs et des rapaces.

296. La Conférence des Parties a confirmé l'offre d'Abou Dhabi, des Emirats Arabes Unies, par acclamation.

IV QUESTIONS FORMELLES ET CONCLUSION

RAPPORTS PERIODIQUES ET RAPPORT FINAL DU COMITE DES POUVOIRS (Point 25)

297. Des rapports oraux intermédiaires ont été donnés lors de la séance plénière par le Président du Comité des Pouvoirs. La plénière a pris connaissance du sujet le vendredi 5 décembre au courant de la matinée. Le Président du Comité des Pouvoirs a rapporté que 86 Parties avaient pris part à la Conférence. En tout, 77 lettres de pouvoirs ont été remises. Après examen, 67 ont été acceptés. La Conférence des Parties a adopté le rapport.

RAPPORTS DES COMITES DES SESSIONS (Point 26)

Groupe de Travail sur les ressources

298. Suivant un autre rapport du Président du groupe de travail, exposé dans les paragraphes 278-279, la Conférence a adopté la résolution 9.14: «Les questions d'ordre financier et administratif et les termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spécial pour la convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage».

Groupe de Travail sur la Structure future de la CMS

299. Le rapport final du groupe de travail présenté par le Chili, exposé dans les paragraphes 261-262, a été accepté par la session, et la Conférence a adopté la résolution 9.13 et l'addendum contenant les termes de référence du groupe de travail, qui ne comprend pas la responsabilité d'actualiser le plan stratégique.

Groupe de Travail sur les espèces marines

300. Voir les paragraphes 187-189.

ADOPTION DES AMENDEMENTS AUX ANNEXES (Point 27)

301. La liste des espèces ajoutées aux Annexes I et II est contenue dans ce rapport en Annexe X.

ADOPTION DES AMENDEMENTS ET RECOMMANDATIONS (Point 28)

302. La neuvième Séance de la Conférence des Parties a adopté 17 résolutions et 5 recommandations, contenues dans l'Annexe VII et l'Annexe VIII respectivement du présent rapport. Le compte-rendu des délibérations du Comité plénier et de la plénière sur les résolutions et recommandations sont sous les points appropriés de ce présent rapport.

DATE ET LIEU DE LA DIXIEME CONFERENCE DES PARTIES (2011) (Point 29)

303. Ce sujet a été traité lors de la neuvième séance plénière. Présentant le sujet, le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur la résolution 9.17 sur les dispositions pour héberger la neuvième et dixième séance de la Conférence des Parties. Jusqu'à présent, aucune offre formelle n'a été faite par les Gouvernements pour héberger la dixième séance de la Conférence des Parties. Parties et non Parties voulant héberger cette séance sont invitées à informer le Secrétariat avant le 31 décembre 2009. Le Comité permanent reverra par la suite les offres reçues et décidera sur le lieu le plus adéquat.

304. La neuvième séance de la Conférence des Parties a adopté la résolution 9.17 sur les dispositions pour héberger la neuvième et la dixième séance de la Conférence des Parties, contenue dans l'Annexe VIII du présent rapport.

AUTRES QUESTIONS (Point 30)

305. Lors de la huitième séance, un film a été montré sur la CMS et ses activités pour la conservation des espèces migratrices. Le Secrétaire exécutif a mis l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un travail en cours, et que tout commentaire et proposition pour améliorer le contenu de ce film serait le bienvenu. Le Secrétariat a pris note des suggestions faites par les représentants (incluant le Phoque Moine *Monachus Monachus* fait par la Mauritanie), qui ont recommandé l'initiative et encouragé la proposition des contributions dans le film. Ce film sera disponible sur le site de la CMS et en DVD.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION (Point 31)

306. Lors de la neuvième séance plénière, la Conférence des Parties a accepté d'ajourner l'adoption de l'ébauche du rapport de la neuvième séance de la Conférence des Parties de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (PNUE/CMS/Conf.9/L.1) jusqu'à ce que sa traduction dans les différentes langues soit complète. Dès lors, il sera remis à tous les participants, qui auront deux semaines pour soumettre leurs commentaires au Secrétariat.

CLOTURE DE LA SESSION (Point 32)

307. Un représentant du Ministère de l'Environnement, Pays et Mer de l'Italie a affirmé que la Conférence avait produit d'excellents résultats et travaux entre le Gouvernement et la FAO lors des rencontres. Ceci parle pour une coopération plus large pour atteindre les buts de 2010 sur la Biodiversité Globale. La neuvième réunion de la Conférence des Parties a été une étape importante permettant: le lancement du travail sur la «structure future» de la CMS avec l'établissement d'un groupe de travail inter-session; l'agrandissement du Comité permanent; et l'inclusion d'une nouvelle espèce des requins dans les Annexes.

308. Suite au compte rendu et après les échanges de politesses, la Conférence des Parties a été conclue à 17:45 heures, le 5 décembre 2008.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe I

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

**RÈGLEMENT INTERIEUR
POUR LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

Chapitre I

Représentants, observateurs, Secrétariat

Article 1 – Représentants

(1) Une Partie à la Convention (désignée ci-après par "une Partie")¹ est en droit d'être représentée à la session par une délégation qui se compose d'un représentant et de tous les représentants suppléants et conseillers que la Partie peut juger nécessaires.

(2) Sans préjudice aux dispositions prévues à l'Article 14, paragraphe 2, le représentant d'une Partie exerce les droits de vote de la Partie. En son absence, un représentant suppléant de cette Partie s'acquitte de toutes ses fonctions à sa place.

(3) Les limitations d'ordre logistique ou autre peuvent entraîner la limitation à quatre du nombre de représentants par Partie, lors d'une séance plénière de la session et aux séances du Comité plénier créé en application de l'article 23. Le Secrétariat informe les Parties, les observateurs et les autres participants de telles restrictions avant le début de la réunion.

Article 2 - Observateurs

(1) L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que tout Etat non Partie à la Convention, peuvent être représentés à la session de la Conférence des Parties par des observateurs qui ont le droit de participer aux sessions sans droit de vote.²

(2) Tout organisme ou toute institution techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion des espèces migratrices qui est:

¹ Voir, l'article premier, paragraphe 1, alinéa k) et l'article XVIII de la Convention. Un Etat Partie est un Etat constitué d'Etats souverains qui a déposé son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne avant le 30 septembre 2008.

² Voir l'article VII, paragraphe 8, de la Convention.

- (a) une institution ou un organisme international, soit gouvernemental soit non gouvernemental, ou une institution ou un organisme national gouvernemental; ou
- (b) une institution ou un organisme national non gouvernemental qui a été approuvé à cet effet par l'Etat sur le territoire duquel il est établi;

et qui a informé le Secrétariat de la Convention de son désir de se faire représenter à la session par des observateurs est admis à se faire représenter aux séances plénières, sauf si un tiers au moins des Parties présentes s'y opposent. Une fois admis, ces observateurs ont le droit de participer à la session sans droit de vote.³

(3) Les organismes et institutions désirant se faire représenter à la session par des observateurs soumettent au Secrétariat de la Convention, avant l'ouverture de la session, le nom de leurs représentants et, dans le cas d'organismes et d'institutions visés au paragraphe (2) (b) du présent article, la preuve de l'approbation de l'Etat sur le territoire duquel ils sont établis.

(4) Les limitations d'ordre logistique ou autre peuvent entraîner la limitation à deux du nombre d'observateurs pour chaque Etat non-Partie, organisme ou institution lors d'une séance plénière de ou aux séances du Comité plénier de la session. Le Secrétariat informe les Parties, les observateurs et les autres participants de telles limitations avant le début de la réunion.

(5) Le montant des frais de participation de toutes les organisations non gouvernementales, qui est fixé par le Comité permanent, est indiqué dans la lettre d'invitation. Les contributions d'un montant plus élevé sont les bienvenues.

Article 3 - Pouvoirs

(1) Le représentant ou tout représentant suppléant d'une Partie, avant d'exercer les droits de vote de la Partie, doit avoir été investi par une autorité compétente telle que le chef d'Etat, le chef du Gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères ou le Chef de l'organe directeur de toute organisation d'intégration économique régionale, ou en son nom, ou conformément aux dispositions mentionnées à la note de bas de page 1, des pouvoirs l'habilitant à représenter ladite Partie à la session et à voter en son nom.

(2) Les lettres de créance sont soumises au Secrétariat de la Convention.

(3) Une commission de vérification des pouvoirs, composée de cinq représentants au plus, examine les lettres de créance et soumet à la Conférence un rapport à ce sujet. Dans l'attente d'une décision concernant leurs pouvoirs, les représentants sont admis à participer à titre provisoire aux travaux de la session.

Article 4 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Convention assure les services et remplit les fonctions de secrétariat nécessaires à la tenue de session.⁴

Chapitre II

Bureau

Article 5 - Président et Vice-Présidents

(1) Le Président du Comité permanent remplit à titre temporaire les fonctions de Président de la réunion jusqu'à ce que celle-ci élise un Président conformément aux dispositions du paragraphe 2 du présent article.

³ Voir l'article VII, paragraphe 9, de la Convention.

⁴ Voir l'article IX, paragraphe 4 (a), de la Convention.

(2) A sa séance inaugurale, la Conférence élit parmi les représentants des Parties un Président ainsi qu'un Président du Comité plénier qui a également fonction de Vice-Président de la Conférence.

(3) La Conférence élit également, parmi les représentants des Parties, un Vice-Président du Comité plénier. Si le Président du Comité plénier est absent ou est dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions de Président, il sera remplacé par le Vice-Président du Comité.

Article 6 - Président

(1) Le Président préside toutes les séances plénières de la session.

(2) Si le Président est absent ou est dans de l'impossibilité de remplir ses fonctions de Président le Président du Comité plénier le remplace.

(3) Le Président ne prend pas part aux votes, mais il peut désigner un représentant suppléant de sa délégation pour voter à sa place.

Article 7 - Bureau

(1) Le Président, le Président et Vice-Président du Comité plénier, et les Présidents du Conseil scientifique et du Comité permanent, ainsi que le Secrétariat constituent le Bureau de la Conférence et ont pour fonction de veiller au bon déroulement des travaux de la session et notamment, s'il y a lieu de le faire, de modifier le calendrier des travaux et l'organisation de la session et de fixer la durée des débats.

(2) Le Président préside également le Bureau.

Chapitre III

Conduite des débats

Article 8 - Pouvoirs du Président

(1) Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, en séance plénière, le Président:

- (a) déclare la séance ouverte ou close;
- (b) dirige les débats;
- (c) assure l'application des présents règlements;
- (d) donne la parole aux orateurs;
- (e) met les questions aux voix et annonce les décisions arrêtées;
- (f) statue sur les motions d'ordre; et
- (g) sous réserve des dispositions du présent règlement, règle en tous points les débats et assure le maintien de l'ordre.

(2) Le Président peut, au cours des débats d'une séance plénière de la session, proposer à la Conférence:

- (a) la limitation du temps de parole imparti aux orateurs;
la limitation du nombre d'interventions des membres d'une délégation ou des observateurs d'un Etat non Partie, d'un organisme ou d'une institution concernant toute question;
- (b) la clôture de la liste des orateurs;
- (c) l'ajournement ou la clôture des débats sur le sujet particulier ou sur la question en discussion; et
- (d) les suspensions ou l'ajournement de la séance.

Article 9 - Disposition des sièges, quorum

(1) L'emplacement des sièges attribués aux délégations est déterminé par la place qu'occupe leur pays dans

l'ordre alphabétique anglais.

(2) Lors des séances plénières et des séances du Comité plénier de la session, le quorum est constitué par la moitié des représentants des Parties participant à la session. Aucune décision n'est prise en séance plénière ou à une séance du Comité plénier si le quorum n'est pas atteint.

Article 10 - Droit de parole

(1) Le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre dans lequel ils ont manifesté le désir d'être entendus, la préséance étant donnée aux représentants.

(2) Un représentant ou un observateur ne peut prendre la parole que s'il en a été prié par le Président. Celui-ci peut rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

(3) Un orateur ne peut être interrompu, sauf pour une motion d'ordre. Au cours de son intervention, il peut cependant, avec la permission du Président, céder la parole à tout autre représentant ou observateur pour lui permettre de demander des éclaircissements sur un point particulier de cette intervention.

(4) La préséance peut être accordée au président d'un comité ou d'un groupe de travail afin qu'il expose les conclusions auxquelles son comité ou son groupe de travail est parvenu.

Article 11 - Présentation des propositions d'amendement à la Convention et à ses Annexes

(1) En règle générale, sous réserve des dispositions de la Convention, les propositions ont été communiquées au Secrétariat 150 jours au moins avant la session et celui-ci les a communiquées à toutes les Parties dans les langues de travail de la session. Des propositions découlant des débats sur lesdites propositions peuvent être discutées à toute séance plénière de la session si le texte en a été communiqué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. Le Président peut également autoriser la discussion et l'examen de propositions urgentes présentées après le délai prescrit à la première phrase du présent Article si elles ont un rapport avec les amendements proposés qui ont été communiqués aux Parties selon la procédure indiquée à la deuxième phrase du présent Article et si leur examen ne perturbe pas outre mesure les travaux de la Conférence. De plus, le Président peut autoriser la discussion de motions de procédure, même si le texte de ces motions n'a pas été communiqué au préalable.

(2) Après son adoption ou son rejet par la Conférence, une proposition ne peut être examinée à nouveau, sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers des représentants participant à la session. L'autorisation de prendre la parole à l'occasion d'une motion en vue d'un nouvel examen n'est accordée qu'à un représentant de chacune des deux Parties désirent s'opposer à la motion, après quoi celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Article 12 – Soumission des Résolutions et Recommandations

En règle générale, les résolutions ou recommandations devraient avoir été communiquées, 60 jours au moins avant la Conférence, au Secrétariat qui doit en assurer la circulation à toutes les Parties dans les langues de travail, à la Conférence. Les autres dispositions de la Règle 11 doivent aussi être appliquées *mutadis mutandis* au traitement des Résolutions et Recommandations.

Article 13 - Motions de procédure

(1) Au cours de la discussion d'une question quelconque, un représentant peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au présent règlement intérieur. Un représentant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, à moins qu'une majorité des représentants présents et votants n'en décident autrement, la décision du Président est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut traiter du fond de la question en discussion.

(2) Les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-après, sur toutes les autres propositions ou motions présentées à la Conférence:

- (a) Suspension de la séance;
- (b) Ajournement de la séance;
- (c) Ajournement du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion;
- (d) Clôture du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion.

Article 14 - Organisation des débats

(1) Sur proposition du Président ou d'un représentant, la Conférence peut limiter le temps de parole accordé à chaque orateur et le nombre d'interventions des membres d'une délégation ou des observateurs. Lorsque les débats sont ainsi limités et qu'un orateur dépasse le temps qui lui est imparti, le Président rappelle l'orateur immédiatement à l'ordre.

(2) Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec le consentement de la Conférence, déclarer la liste close. Le Président peut toutefois accorder le droit de réponse à un représentant, quel qu'il soit, lorsqu'un discours prononcé après la clôture de la liste rend cette décision opportune.

(3) Durant la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, un représentant peut prendre la parole en faveur de la motion et un représentant de chacune des deux Parties peut s'y opposer, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter la durée des interventions des orateurs en vertu du présent Article.

(4) Un représentant peut, à tout moment, demander la clôture du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion, même si un autre représentant, quel qu'il soit, a manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion sur la clôture du débat n'est accordée qu'à un délégué de chacune de deux des Parties souhaitant s'opposer à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter la durée des interventions des orateurs en vertu du présent Article.

(5) Au cours de la discussion d'une question quelle qu'elle soit, un représentant peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions de ce genre ne sont pas discutées mais sont immédiatement mises aux voix. Le Président peut limiter la durée de l'intervention de l'orateur qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance.

(6) Chaque fois que la Conférence examine une recommandation émanant du Comité plénier, où la recommandation a été examinée avec le bénéfice des services d'interprétation dans les trois langues de travail de la séance, la recommandation n'est pas soumise à un nouvel examen et la Conférence se prononce immédiatement à son sujet.

Tout représentant peut néanmoins présenter une motion de réouverture du débat sur une recommandation, à condition d'être appuyé par un autre représentant d'une autre Partie. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion de réouverture du débat n'est accordée qu'au représentant qui a présenté la motion et à celui qui l'a appuyée, ainsi qu'à un représentant de chacune de deux Parties s'opposant à la réouverture du débat, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. La motion de réouverture du débat est acceptée si elle est appuyée par le tiers des représentants exprimant leur vote par un vote à main levée. Un représentant qui prend la parole au sujet d'une motion de réouverture de débat ne peut traiter du fond de la recommandation elle-même.

Chapitre IV

Vote

Article 15 - Modes de scrutin

- (1) Sans préjudice aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article premier, chaque représentant dûment accrédité conformément à l'Article 3 dispose d'une voix. Pour les questions qui relèvent de leur compétence, les organisations d'intégration économique régionale exercent leur droit de vote en disposant d'un nombre de voix égal au nombre de leurs Etats membres Parties à la Convention. En pareil cas, les Etats membres de ces organisations ne sont pas habilités à exercer leurs droits séparément.⁵
- (2) Les représentants des Parties qui ont un retard de trois ans ou plus dans le versement de leur contribution à la date de la séance d'ouverture de la réunion de la Conférence des Parties ne sont pas autorisés à voter. Cependant, la Conférence des Parties pourrait autoriser telle Parties à continuer d'exercer son droit de vote s'il s'avère que le retard de paiement est dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables, et recevra l'avis du Comité permanent à ce sujet.
- (3) Les représentants à la Conférence votent normalement à main levée, mais tout représentant peut demander un vote par appel nominal. L'appel nominal se fait dans l'ordre alphabétique anglais auquel correspond la disposition des sièges attribués aux délégations. Le Président peut demander qu'il soit procédé à un vote par appel nominal sur les conseils des scrutateurs lorsque ceux-ci ont des doutes quant au nombre effectif de suffrages exprimés et que la moindre erreur risque de fausser le résultat du scrutin.
- (4) Tous les votes relatifs à l'élection des membres du Bureau ou au choix des pays qui pourraient accueillir une session future de la Conférence ont lieu à bulletin secret et, bien que cette procédure ne soit pas utilisée d'ordinaire, tout représentant peut demander un vote à bulletin secret pour d'autres questions. Si la demande est appuyée, la question de savoir si l'on votera à bulletin secret doit être mise aux voix immédiatement. Il n'est pas nécessaire de voter à bulletin secret sur la motion demandant qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.
- (5) Le vote par appel nominal ou à bulletin secret s'exprime par "oui", "non" ou "abstention". Seules les voix pour ou contre sont comptées pour le calcul du nombre de suffrages exprimés.
- (6) En cas de partage égal des voix, la motion ou l'amendement n'est pas adopté.
- (7) Le Président est responsable du décompte des voix et annonce le résultat du scrutin. Il peut être assisté de scrutateurs désignés par le secrétariat.
- (8) Après l'annonce du commencement du scrutin par le Président, le scrutin ne peut être interrompu, sauf par un représentant exprimant une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin et peut limiter la durée de ces explications.

Article 16 - Majorité

Sauf dispositions contraires de la Convention, du présent règlement ou des règles de gestion pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, toutes les décisions concernant les questions de procédures relatives au déroulement de la session sont prises à la majorité simple et toutes les autres décisions à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Article 17 - Procédure de vote sur les motions et amendements

- (1) Tout représentant peut demander que des parties d'une proposition ou d'un amendement soient mises aux voix séparément. S'il est fait objection à la demande de division, la motion de division est mise aux voix d'abord. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion de division n'est accordée qu'à un représentant de chacune de deux des Parties pour et un représentant de chacune de deux des Parties contre la motion. Si la motion de division est acceptée, les parties de la proposition ou de l'amendement adoptées par la suite sont mises aux voix en bloc. Si toutes les parties du dispositif de la proposition ou de l'amendement ont été rejetées, la proposition ou l'amendement est considéré comme rejeté dans son ensemble.

⁵ Voir paragraphe 2 de l'article premier de la Convention.

(2) Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux amendements ou plus, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, sur le fond, de la proposition initiale. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après celui-ci, s'éloigne le plus de ladite proposition et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition amendée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle consiste simplement en une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

(3) Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. La Conférence peut décider, après avoir voté sur une proposition, si elle doit voter sur la proposition suivante.

Article 18 - Elections

(1) Si, lors de l'élection à un poste, aucun candidat n'obtient la majorité requise au premier tour de scrutin, il est procédé à un deuxième tour, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. S'il y a un partage égal des voix au second tour, le Président décide entre les candidats par tirage au sort.

(2) Si des candidats réunissant un nombre égal de voix se classent au deuxième rang au premier tour, un scrutin spécial doit avoir lieu afin de ramener à deux le nombre des candidats.

(3) S'il y a égalité de suffrage entre trois candidats ou plus de trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier scrutin, un scrutin spécial a lieu parmi eux pour réduire le nombre des candidats à deux. S'il y a à nouveau un partage égal des voix entre deux ou plus de deux candidats, le Président ramène le nombre des candidats à deux par tirage au sort et un autre tour de scrutin a lieu conformément au paragraphe (1) du présent Article.

Chapitre V

Langues et comptes rendus

Article 19— Langues officielles et langues de travail

(1) L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues officielles et les langues de travail de la session.

(2) Les allocutions prononcées dans l'une des langues de travail sont interprétées dans les autres langues de travail.

(3) Les documents officiels de la session sont distribués dans les langues de travail.

Article 20 - Autres langues

(1) Un représentant peut prendre la parole dans une langue autre qu'une langue de travail. Il doit assurer l'interprétation de son intervention dans l'une des langues de travail et l'interprétation dans les autres langues de travail de cette intervention, assurée par le Secrétariat, peut être fondée sur cette interprétation.

(2) Tout document présenté au Secrétariat dans une langue autre que l'une des langues de travail est accompagné d'une traduction dans l'une de ces langues.

Article 21 - Comptes rendus analytiques

(1) Le compte rendu analytique de la session est adressé à toutes les Parties dans les langues officielles de la session.

(2) Les comités et les groupes de travail décident de la forme sous laquelle leurs comptes rendus sont élaborés.

Chapitre VI

Publicité des débats

Article 22 - Séances plénières

Toutes les séances plénières de la session sont ouvertes au public, sauf dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la Conférence peut décider, à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants, de tenir une séance à huis clos.

Article 23 - Séances des comités et des groupes de travail

En règle générale, les séances des comités et des groupes de travail autres que le Comité plénier sont réservées aux représentants et aux observateurs invités par les présidents des comités ou des groupes de travail.

Chapitre VII

Comités et groupes de travail

Article 24 - Constitution des comités et des groupes de travail

(1) La Conférence des Parties a compétence pour constituer, outre la Commission de vérification des pouvoirs, un comité pour lui permettre d'accomplir sa tâche. Ce comité est dénommé, le Comité plénier. Il est chargé de présenter à la Conférence des recommandations sur toute question, y compris des questions scientifiques et techniques, comme les propositions d'amendement des Annexes de la Convention, ainsi que les questions d'ordre financier, administratif et autre sur lesquelles la Conférence doit se prononcer.

(2) La Conférence et le Comité plénier peuvent constituer les groupes de travail qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Ils définissent les règles de gestion et la composition de chaque groupe de travail, dont le nombre de membres est limité par le nombre de places disponibles dans les salles de réunion.

(3) La Commission de vérification des pouvoirs et chacun des groupes de travail procèdent à l'élection de leurs propres bureaux.

Article 25 - Procédure

Le présent règlement régit *mutatis mutandis* les travaux des comités et des groupes de travail dans la mesure où il leur est applicable; toutefois, l'interprétation n'est pas assurée dans les séances des comités et des groupes de travail, exception faite du Comité plénier.

Chapitre VIII

Amendements

Article 26

Le présent règlement peut être modifié si la Conférence en décide ainsi.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe II

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

**ORDRE DU JOUR
DE LA NEUVIÈME REUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIS**

I. Remarques d'ouverture

1. Ouverture de la réunion
2. Allocutions d'ouverture
3. Adoption des règles de procédure
4. Election des membres du Bureau
5. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux
6. Etablissement du Comité des pouvoirs et des Comités des sessions
7. Admission des Observateurs

II. Revue de la mise en oeuvre (sous le Plan Stratégique de la CMS 2006 - 2011)

8. Aperçu sur la mise en œuvre (y compris les objectifs 2010 sur la biodiversité)
 - (a) Evaluation stratégique de la mise en œuvre (papier du Secrétariat)
9. Rapports des Organes de la Convention et des Accords
 - (a) Dépositaire et Pays d'accueil
 - (b) Comité permanent
 - (c) Conseil scientifique

- (d) Accords/Mémoires d'accord au titre de l'Article IV
- 10. Rapports des Etats
 - (a) Etats Parties (y compris les OEIR)
 - (b) Etats Non Parties
- 11. Rapports des PNUE et Partenaires
 - (a) PNUE
 - (b) Groupe de liaison "Biodiversité"
 - (c) Autres organisations intergouvernementales
 - (d) Société civile
- 12. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe I
 - (a) Principaux Projets (Action Concertée)
 - (b) Autres mesures de promotion de la conservation des espèces de l'Annexe I
- 13. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe II
 - (a) Développement de nouveaux et futurs Accords
 - (b) Autres mesures pour promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces de l'Annexe II
- 14. Instruments opérationnels de la CMS
- 15. Gestion de l'information de la CMS
 - (a) Système de gestion de l'information (IMS)
 - (b) Rapports des Parties
- 16. Communication et relations extérieures de la CMS
 - (a) Campagne de "L'Année du..."
 - (b) Application du plan de communication et des relations extérieures
- 17. Coopération avec d'autres Conventions et Partenaires
 - (a) Intégration des espèces migratrices dans les Plans Nationaux Stratégiques sur la Biodiversité (NBSAP) et les programmes de travail en cours et futurs sous la CBD
 - (b) Renforcement de la collaboration entre la CMS et la FAO
 - (c) Activités du Groupe de Liaison "Biodiversité"
 - (d) Coopération avec des Organisations non gouvernementales
 - (e) Coopération avec le Secteur Privé
- 18. Questions clé de politique

- (a) Le changement climatique et les espèces migratrices
 - (b) Les espèces migratrices et la grippe aviaire hautement pathogène
 - (c) Espèces marines migratrices
 - (d) Couloirs aériens de migration
 - (e) Espèces migratrices Terrestres
19. Propositions d'amendement des Annexes de la Convention soumis par les Parties
20. Activités de la CMS du renforcement des capacités

III. Ressources et « Future Forme » de la Convention

21. Ressources Humaines du Secrétariat et Organisation
22. Plan Stratégique – rénovation dans le future 2012-2017
23. Budget et Administration
- (a) Résultats du Budget 2006-2008 de la CMS
 - (b) Budget 2009-2011 et Plan à moyen terme
 - (c) Autres questions administratives
 - (d) Collecte de fonds
24. Questions institutionnelles
- (a) Elections au Conseil scientifique et au Comité permanent
 - (b) Fusion expérimentale des fonctions des Secrétariats CMS & ASCOBANS
 - (c) Unité de coordination pour les Accords à Abou Dhabi

IV. Questions formelles et conclusion

25. Rapports intérimaires et rapport final du Comité des pouvoirs
26. Rapports des Comités des sessions
27. Adoption des Amendements aux Annexes
28. Adoption des Résolutions et Recommandations
29. Date et lieu de la 10ème Conférence des Parties (2011)
30. Autres questions
31. Adoption du rapport de la réunion
32. Clôture de la réunion



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

 PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe III

 Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties Partie I

LISTE DES DOCUMENTS

| Symbole | Point(s) de l'ordre du jour | Titre des documents |
|----------------------------|-----------------------------|---|
| Documents de séance | | |
| PNUE/CMS/Conf.9.1/Rev.4 | 5 | Ordre du jour |
| PNUE/CMS/Conf.9.1/Addendum | 5 | Ordre du jour annoté |
| PNUE/CMS/Conf.9.2/Rev.4 | 5 | Calendrier provisoire pour la CdP9 de la CMS et les réunions associées |
| PNUE/CMS/Conf.9.3/Rev.1 | 5 | Liste des documents |
| PNUE/CMS/Conf.9.4/Rev.1 | 3 | Règlement intérieur provisoire |
| PNUE/CMS/Conf.9.5 | 8 | "La CMS – une Convention qui marche" – Aperçu des activités du Secrétariat de la CMS 2006-8 |
| PNUE/CMS/Conf.9.5/Addendum | 8 | "La CMS – une Convention qui marche" – Application du programme de travail de la CMS 2006-2008 |
| PNUE/CMS/Conf.9.6 | 9 | Rapport du dépositaire |
| PNUE/CMS/Conf.9.7 | 9 | Rapport de la présidence du Comité permanent |
| PNUE/CMS/Conf.9.8 | 9 | Rapport du Président du Comité scientifique <i>présenté oralement</i> |
| PNUE/CMS/Conf.9.9 | 9 | Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords de l'article IV déjà conclus et développement de nouveaux accords |
| PNUE/CMS/Conf.9.10/Rev.1 | 10 | Analyse et synthèse des rapports nationaux |
| PNUE/CMS/Conf.9.11 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.12 | 11 | Groupe de liaison des Conventions concernant la Biodiversité |

| Symbole | Point(s) de l'ordre du jour | Titre des documents |
|---|-----------------------------|--|
| PNUE/CMS/Conf.9.13 | 11 | Rapport des <i>Amis de la CMS</i> - présenté oralement |
| PNUE/CMS/Conf.9.14/Rev.1 | 12 | Principaux projets sur les espèces et actions concertées |
| PNUE/CMS/Conf.9.15 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.16 | 12-13 | Instruments opérationnels de la Convention sur les espèces migratoires |
| PNUE/CMS/Conf.9.17 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.18/Rev.1 | 14 | Rapport d'avancement des travaux de mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information de la CMS (IMP) |
| PNUE/CMS/Conf.9.19 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.20/Rev.1 | 14 | Format pour les futurs rapports des parties |
| PNUE/CMS/Conf.9.21 | 15 | Rapport sur l'Année du Dauphin et futures campagnes en faveur d'espèces |
| PNUE/CMS/Conf.9.22/Rev.1 | 15 | Rapport sur la sensibilisation et le plan de communication 2005-2008 |
| PNUE/CMS/Conf.9.23 | 16 | Rapport sur les activités de la CMS en collaboration avec ses partenaires |
| PNUE/CMS/Conf.9.24 | 17 | Changement climatique et espèces migratrices |
| PNUE/CMS/Conf.9.25 | 17 | Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages |
| PNUE/CMS/Conf.9.26/Rev.2 | 17 | Espèces marines migratrices |
| PNUE/CMS/Conf.9.27 | 17 | Politique pour l'avenir de voies de migration |
| PNUE/CMS/Conf.9.28 | 17 | Les mammifères terrestres et la CMS |
| PNUE/CMS/Conf.9.29 (couvrir note) | 18 | Propositions d'amendement des annexes I et II de la Convention |
| PNUE/CMS/Conf.9.29 (Propositions) | 18 | Propositions d'amendement des annexes I et II de la Convention |
| PNUE/CMS/Conf.9.29/Addendum | 18 | Commentaires des parties au sujet des propositions d'amendement des annexes I et II de la Convention |
| PNUE/CMS/Conf.9.30/Rev.3 | 19 | Stratégie de la CMS relative à la création de moyens d'action |
| PNUE/CMS/Conf.9.31 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.32 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.2 (annexes 1 à 6 anglais) | 21 | Budget et effectifs à la CMS pour 2009-2011 et exécution du budget pour 2006-2008 |
| PNUE/CMS/Conf.9.34 | 21 | Rapport sur la collecte de fonds à la CMS |
| PNUE/CMS/Conf.9.35/Rev.2 | 22 | Composition et fonctionnement du Comité permanent de la CMS |
| Projets de résolution et de recommandation | | |

| Symbole | Point(s) de l'ordre du jour | Titre des documents |
|---|-----------------------------|---|
| PNUE/CMS/Résolution 9.1/Rev.1 | 12, 26 | Les actions concertées et les actions en coopération |
| PNUE/CMS/Résolution 9.2/Rev.4 | 13, 26 | Les priorités pour les accords de la CMS |
| PNUE/CMS/Résolution 9.3/Rev.1 | 14, 26 | Priorités de la CMS en matière d'informations |
| PNUE/CMS/Résolution 9.4/Rev.1 | 14, 26 | Le futur des rapports nationaux |
| PNUE/CMS/Résolution 9.5/Rev.1 | 15, 26 | Questions relatives aux contacts et à la communication |
| PNUE/CMS/Résolution 9.6/Rev.2 | 16, 26 | La coopération avec d'autres organismes |
| PNUE/CMS/Résolution 9.7/Rev.2 | 17, 26 | Impacts du changement climatique sur les espèces migratrices |
| PNUE/CMS/Résolution 9.8/Rev.3 | | La réponse au défi des maladies émergentes et réémergences chez les espèces migratrices, y compris la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène |
| PNUE/CMS/Résolution 9.9/Rev.1 | | Espèces marines migratrices |
| PNUE/CMS/Résolution 9.10 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Résolution 9.11 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Résolution 9.12/Rev.1 | 17, 26 | Stratégie de développement des compétences |
| PNUE/CMS/Résolution 9.13/Rev.2 | 17, 26 | Le processus entre les sessions concernant la future structure de la CMS |
| PNUE/CMS/Résolution 9.13/Addendum/Rev.1 | 17, 26 | Termes de référence (projet) pour le Groupe de Travail dans la période intersessionnelle concernant la structure future de la CMS, établi conformément à la Résolution UNEP/CMS/Res.9.13 |
| PNUE/CMS/Résolution 9.14/Rev.1 | 19, 26 | Les questions financières et administratives et sur le mandat pour l'administration du fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage |
| PNUE/CMS/Résolution 9.15/Rev.1 | 20, 26 | La composition et l'organisation du Comité Permanent |
| PNUE/CMS/Résolution 9.16 | | Annulé |
| PNUE/CMS/Résolution 9.17 | 21, 26 | Les dispositions pour accueillir les neuvième et dixième sessions de la Conférence des Parties |
| PNUE/CMS/Résolution 9.18/Rev.2 | | Les prises accidentelles |
| PNUE/CMS/Résolution 9.19/Rev.3 | | Les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles pour les cétacés et autres biotes |
| PNUE/CMS/Résolution 9.20 | | Le Faucon Sacre (<i>Falco cherrug</i>) |
| UNEP/CMS/Recommandation 9.1/ Rev.1 | | Mammifères des zones arides d'Eurasie Centrale |
| UNEP/CMS/Recommandation 9.2/ Rev.1 | | Mégafaune Sahélo-Saharienne |
| UNEP/CMS/Recommandation 9.3/ Rev.2 | | Tigres et autres Grands Félines d'Asie |
| UNEP/CMS/Recommandation 9.4/ Rev.1 | | Nomenclature standardisée pour les annexes de la CMS |
| UNEP/CMS/Recommandation 9.5 | | Mesure de Coopération en faveur de l'Eléphant |

| Symbole | Point(s) de l'ordre du jour | Titre des documents |
|--|-----------------------------|---|
| | | d'Afrique Centrale (<i>Loxodonta africana</i>) |
| Documents d'information | | |
| PNUE/CMS/Inf.9.1 | | Texte de la Convention |
| PNUE/CMS/Inf.9.2 | | Annexes I et II de la Convention |
| PNUE/CMS/Inf.9.3 | | Liste des noms vernaculaires des espèces figurant aux annexes I et II |
| PNUE/CMS/Inf.9.4/Rev.1 | | Liste des Parties à la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.5 | | Liste des Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices figurant aux annexes de la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.6/Rev.1 | | Liste des Correspondants nationaux pour la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.7/Rev.1 | | Liste des Conseillers scientifiques de la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.8/Rev.1 | | Fiches-résumés des accords existants |
| PNUE/CMS/Inf.9.9/Rev.1 | | Rapport de la 15 ^{ème} réunion du Conseil scientifique (Rome, 27-28 novembre 2008) |
| PNUE/CMS/Inf.9.10 | | Rapport de la MOPI de l'Accord Gorille de la CMS (Rome, 29 novembre 2008). <i>Annulé</i> |
| PNUE/CMS/Inf.9.11/Rev.1 | | Rapport de la 33 ^{ème} réunion du Comité permanent (Rome, 30 novembre 2008) |
| PNUE/CMS/Inf.9.12.X | | Rapports nationaux – tels que soumis par les Parties de la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.13 | | Déclarations d'ouverture |
| PNUE/CMS/Inf.9.14 (anglais seulement) | | Rapport sur les activités entreprises par le Programme des Nations unies pour l'environnement à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage |
| PNUE/CMS/Inf.9.15.X | | Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus |
| PNUE/CMS/Inf.9.15.1 (anglais seulement) | | Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus: Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) |
| PNUE/CMS/Inf.9.15.2 (anglais seulement) | | Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus: Accord sur la Conservation des Petits Cétacés de la Mer Baltique et de la Mer du Nord (ASCOBANS) |
| PNUE/CMS/Inf.9.15.3 (anglais seulement) | | Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus: Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) |
| PNUE/CMS/Inf.9.15.4 (anglais seulement) | | Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus: Accord relatif à la Conservation des Populations de Chauves-Souris d'Europe (EUROBATS) |

| Symbole | Point(s) de l'ordre du jour | Titre des documents |
|--|-----------------------------|--|
| PNUE/CMS/Inf.9.16 | | CMS Résolutions et Recommandations: 1985-2005 et 2008 |
| PNUE/CMS/Inf.9.17 (anglais seulement) | | Séminaire scientifique sur la grippe aviaire, l'environnement et les oiseaux migrateurs |
| PNUE/CMS/Inf.9.18 | | Synopsis de la CMS de l'examen de la situation de la Technologie de l'information (TI) |
| PNUE/CMS/Inf.9.19 (anglais seulement) | | Proposition de projet Sonar 2010 |
| PNUE/CMS/Inf.9.20/Rev.1 (anglais seulement) | | Résumé des contributions reçues à travers le Fonds d'affectation spéciale |
| PNUE/CMS/Inf.9.21 (anglais seulement) | | Résumé des contributions directes du secteur privé (à travers la plate-forme des "Amis de la CMS" à but non lucratif sous la loi allemande |
| PNUE/CMS/Inf.9.22 (anglais seulement) | | Indicateurs de l'impact des changements climatiques sur les espèces migratrices – rapport du Royaume-Uni (UK) |
| PNUE/CMS/Inf.9.23.x | | Rapports des organisations |
| PNUE/CMS/Inf.9.23.1 (anglais seulement) | | Rapports des organisations: Commission baleinière internationale |
| PNUE/CMS/Inf.9.23.2 (anglais seulement) | | Rapports des organisations: Société pour la conservation des baleines et des dauphins |
| PNUE/CMS/Inf.9.23.3 (anglais seulement) | | Rapports des organisations: WWF |
| PNUE/CMS/Inf.9.24 | | Termes de référence du Groupe de Travail sur la future structure de la CMS |
| PNUE/CMS/Inf.9.25 | | Liste sélectionnée des publications de la CMS disponible sur le site Web de la CMS: http://www.cms.int/publications/index.htm |



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe IV

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

**RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DE
LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
*Rome, Italie, 30 novembre 2008***

I. INTRODUCTION

1. La 34^{ème} session du Comité permanent de la CMS s'est tenue au siège de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, Italie, le 30 novembre 2008.
2. Ont participé à la session des parties à la Convention, des observateurs de pays non parties, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La liste complète des participants est jointe en Annexe 2 au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et des règles de procédure

3. La présidence a sollicité des commentaires sur l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/CMS/StC/34/2. L'ordre du jour a été adopté sans changement (voir Annexe 1).

II. AFFAIRES PENDANTES 2006-2008

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption des rapports des 32^{ème} et 33^{ème} sessions du Comité permanent

4. La présidence a appelé l'attention sur les rapports des 32^{ème} et 33^{ème} sessions du Comité permanent, contenus dans les documents UNEP/CMS/StC34/Inf.1 et Inf.2 respectivement, où sont incorporés divers amendements déjà proposés. Les deux rapports ont été adoptés sans autre changement.

Point 3 de l'ordre du jour: Développements postérieurs à la 33^{ème} session du Comité

5. M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a déclaré que la plus grande partie des efforts du Secrétariat de la CMS depuis la 33^{ème} session du Comité avait été consacrée à la

préparation de la neuvième réunion de la Conférence des parties. Par ailleurs, un Protocole d'accord pour la conservation des petits cétacés et des lamantins en Afrique de l'ouest et un Mémorandum d'accord sur la conservation des rapaces migrateurs d'Afrique et d'Eurasie sont entrés en vigueur. Des discussions sont en cours avec les autorités d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis) sur la mise en place d'une unité de coordination qui couvrirait ce dernier Mémorandum en même temps que les accords en vigueur sur les dugongs et les tortues marines, et une proposition à cet égard sera soumise à la Conférence imminente des parties. La seconde réunion des signataires du MdE sur la grande Outarde (*Otis tarda*) a eu lieu à Feodosia, Ukraine, en novembre 2008 en conjonction avec un colloque scientifique.

6. Le Comité a pris bonne note de ces divers développements, se félicitant en particulier de l'entrée en vigueur des deux Protocoles d'accord.

Point 4 de l'ordre du jour: compte-rendu sur le budget, le personnel et le programme de travail de la CMS 2006-2008

7. M. Lahcen El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, en appelant l'attention sur les documents PNUE/CMS/Conf.9.5 et PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.1, a déclaré que certains éléments du budget couvrant le triennium 2009-2011 étaient toujours en discussion et que cette question serait examinée en détail par un groupe de travail durant la neuvième réunion de la Conférence des parties.

8. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a mis en exergue l'existence d'un excédent de 280 000 € dans l'exécution du budget approuvé pour le triennium 2006-2008, excédent qu'il serait envisageable d'utiliser pour équilibrer les coûts relatifs au triennium suivant.

9. Le Comité est convenu d'attendre les conclusions du processus de négociations budgétaires en cours, laissant à la Conférence des parties les débats portant sur la substance de la question.

Point 5 de l'ordre du jour: Coopération entre la CMS et la CITES

10. Mme Véronique Herrenschmidt (Consultant, CMS) et M. David Morgan (Secrétariat CITES) ont présenté les grandes lignes du Plan d'action commun pour 2009-2011, contenu dans le document PNUE/CMS/StC34/3, dans le cadre duquel se poursuivront les travaux menés en commun par la CMS et la CITES en application du Protocole de coopération conclu entre les deux Conventions en 2002, en s'appuyant sur les résultats du programme de travail 2005-2007. Le nouveau Plan d'action commun a été approuvé par le Comité permanent de la CITES lors de sa 57^{ème} session en juillet 2008.

11. M. El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a déclaré que la taxonomie et la nomenclature, qui constituent un des domaines clés que couvre le nouveau Plan d'action commun, avaient été examinés la semaine précédente par le Conseil scientifique de la CMS lors de sa 15^{ème} session. Il a appelé l'attention sur le fait qu'il était envisagé de tenir une session dans le cadre du système de suivi de l'abattage illicite des éléphants (MIKE) aux mêmes lieu et date que la première réunion des parties au Mémorandum d'accord sur les éléphants d'Afrique de l'ouest, au début 2009, fournissant un exemple concret de coopération entre la CMS et la CITES, et donné acte de l'offre de soutien à cette session faite par la France. En réponse à une suggestion émanant de M. Mahamat Hassane Idriss, représentant de l'Afrique, il a déclaré qu'il y avait bon espoir de voir la session englober les pays d'Afrique centrale en sus des pays d'Afrique de l'ouest, de façon à pouvoir étendre les activités de conservation des éléphants.

12. Le Comité est tombé d'accord sur la nécessité d'examiner le potentiel d'expansion des initiatives de conservation intéressant les éléphants d'Afrique de l'ouest pour y inclure l'Afrique centrale. Il a approuvé le Plan commun d'action portant sur la coopération entre la CMS et la CITES pour 2009-2011.

Point 6 de l'ordre du jour: Expérience de fusion entre les Secrétariats de la CMS et de l'ASCOBANS

13. M. Martin Lok (Pays-Bas), président d'un groupe de travail des parties à l'ASCOBANS mis en place pour piloter l'évaluation indépendante de la fusion expérimentale entre les Secrétariats de la CMS et de l'ASCOBANS, a appelé l'attention sur les documents PNUE/CMS/StC34/4/Rev.1 et PNUE/CMS/StC34/4/Addendum, contenant une lettre du Directeur exécutif du PNUE relative à cette évaluation indépendante ainsi que le résumé synthétique du projet de rapport de l'évaluateur indépendant.

14. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a rappelé que la Conférence des parties, lors de sa neuvième réunion, se pencherait pour la première fois sur cette question, du fait qu'elle a été soulevée en intersession, après sa huitième réunion, et en conséquence traitée, jusqu'à ce jour, par le Comité permanent.

15. Prenant en compte l'analyse développée par le Directeur exécutif du PNUE dans sa lettre, le Comité s'est accordé pour recommander à la Conférence des parties de laisser l'ASCOBANS procéder en premier à l'examen des conclusions de l'évaluation indépendante durant la prochaine période d'intersession, et présenter ses propres conclusions au Comité permanent de la CMS. M. Trevor Salmon (Royaume Uni) a suggéré que les résultats de ce processus de consultation soient pris en considération par le groupe de travail sur la forme future de la CMS, dont il est prévu qu'il sera mis en place par la Conférence des parties.

Point 7 de l'ordre du jour: Rapport de la présidence à la neuvième réunion de la Conférence des parties

16. La présidence, appelant l'attention sur le document PNUE/CMS/Conf.9.7, a exposé les grandes lignes du contenu de son projet de rapport à la neuvième Conférence des parties et a sollicité des suggestions émanant du Comité pour y incorporer d'autres points.

III. PREPARATIONS EN VUE DE LA NEUVIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Point 8 de l'ordre du jour: Résumé des travaux préparatoires

17. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a décrit dans ses grandes lignes l'état de préparation en vue de la neuvième réunion de la Conférence des parties. Conformément à l'objectif du Secrétariat en ce qui concerne l'amélioration de ses performances touchant la préparation de documents, pratiquement tous les documents nécessaires étaient prêts, même si certains devaient encore être traduits. Il a exprimé son appréciation pour leur soutien au pays hôte, l'Italie, et à l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), particulièrement en temps de crise financière généralisée.

Point 9 de l'ordre du jour: Logistique et procédures

(a) *Structuration de la réunion: Comités, groupes de travail et présidences/vice-présidences*

18. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a expliqué que la Conférence des parties se réunirait soit en séance plénière, soit en commission plénière, et qu'il était probable que divers groupes de travail, notamment un groupe de travail sur les ressources budgétaires, seraient mis en place. Une commission de vérification des pouvoirs serait également nécessaire. L'Italie, étant le pays hôte, exercerait la présidence des séances plénières. Il a invité le Comité à réfléchir à des candidatures possibles pour les différents postes à pourvoir, ainsi que pour la participation à la commission de vérification des pouvoirs, avant l'ouverture de la Conférence des parties le lendemain, et en respectant les exigences d'équilibre sur les plans linguistique et régional.

(b) *Programme de la conférence, y compris manifestations parallèles et réunions régionales*

19. M. El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a appelé l'attention sur les documents UNEP/CMS/Conf.9.1/Rev.4 et UNEP/CMS/Conf.9.2/Rev.3, contenant les dernières versions de l'ordre du jour et du programme de la neuvième réunion de la Conférence des parties.

20. A la demande de la première Réunion des parties à l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, demande transmise par le Secrétaire exécutif de la CMS, la Présidence a suggéré de consacrer une heure du premier après-midi de la réunion de la Conférence à l'examen des conclusions de cette Réunion. Le Comité a approuvé cette demande et le programme de la Conférence, ainsi amendé.

(c) *Règles de procédure pour la neuvième réunion de la Conférence des parties*

21. La présidence a appelé l'attention sur le projet de Règles de procédure pour la neuvième réunion de la Conférence des parties, contenu dans le document UNEP/CMS/Conf.9.4/Rev.1. Le seul amendement proposé a été retiré, et il a donc été convenu de soumettre le projet de règles de procédure pour adoption par la Conférence des parties.

(d) *Pouvoirs et droit de vote*

22. M. El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a appelé l'attention sur un tableau contenu dans le document PNUE/CMS/Conf.9.4/Rev.1, qui montre une réduction de 74% des arriérés de contributions à la Convention par rapport au triennium précédent. Les 18 pays dont les contributions ont un retard de plus de trois ans ne pourront pas exprimer de vote au cours de la neuvième réunion de la Conférence des parties, à moins d'apporter la démonstration de circonstances exceptionnelles ayant retardé le paiement au sens de la Règle 15.2 du projet de Règles de procédure.

23. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, s'est félicité de l'amélioration du taux de recouvrement des contributions et a encouragé les parties restant débitrices à remédier à cette situation. Indépendamment de la décision de la Conférence des parties concernant la suspension des droits de vote de certaines des parties, toutes sans exception seraient les bienvenues à la neuvième réunion de la Conférence.

24. Au cours de la discussion qui s'est ensuivie, il a été observé que beaucoup des pays en retard de paiement étaient en situation de post-conflit, et il a été suggéré que cette situation

devrait être considérée comme une circonstance exceptionnelle au sens de la Règle 15.2 du projet de Règles de procédure. Plusieurs membres du Comité se sont fait l'interprète de la volonté de leur Gouvernement de se mettre à jour de leurs obligations financières à l'égard de la CMS dans un avenir proche. En ce qui concerne la question des pouvoirs, diverses difficultés ont été mises en lumière, notamment du fait du nombre limité d'autorités à qui est reconnue la compétence pour délivrer ces pouvoirs, et des langues dans lesquelles ces pouvoirs doivent être rédigés. Néanmoins, il a été également souligné à quel point il est compliqué de travailler à simplifier ce système tout en observant scrupuleusement le droit international.

25. Le Comité est convenu de recommander à la Conférence des parties l'application du projet de règles de procédure concernant les pays présentant un retard dans le paiement de leurs contributions, à moins d'apporter la démonstration de circonstances exceptionnelles ayant retardé le paiement au sens de la Règle 15.2 du projet de Règles de procédure.

Point 10 de l'ordre du jour: Résolutions clés à l'état de projet: traitement et suivi

(a) Résolution sur le processus en intersession concernant la forme future de la CMS

26. La présidence a déclaré qu'il fallait s'attendre à des discussions de fond sur la forme future de la CMS durant la neuvième réunion de la Conférence des parties, notamment dans le cadre d'un groupe de travail dont la mise en place était attendue.

27. L'attention du Comité a été appelée sur un projet de résolution soumis par la France au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, contenu dans le document PNUE/CMS/Res.9.13, aux termes de laquelle, entre autres, il serait mis en place un groupe de travail *ad hoc* mandaté pour préparer des propositions de stratégies et de changements de structure de la CMS et de la famille CMS. Un projet de règles de procédure pour ce groupe de travail est en préparation, pour soumission en tant que de besoin à la Conférence des parties.

(b) Résolution sur la composition et l'organisation du Comité permanent

28. M. Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a appelé l'attention du Comité sur le document PNUE/CMS/Conf.9.35/Rev.1 et sur un projet de résolution contenu dans le document PNUE/CMS/Res.9.15. Ce projet reprend les propositions de modification de la composition du Comité permanent motivées par l'accroissement du nombre de parties à la Convention depuis la sixième réunion de la Conférence des parties. En réponse à une question émanant de la salle, il a expliqué que le siège proposé pour le pays hôte de la prochaine Conférence des parties serait laissé vacant jusqu'à la détermination du pays hôte, d'où le recours à la formulation «si approprié» au paragraphe 2. (a) (iv) du projet de résolution. Le principe retenu est de ne pas opérer de distinction entre les droits de votes détenus par les membres du Comité. Exception faite de l'Australie, de l'Ukraine et du Royaume Uni, qui ont effectué deux mandats consécutifs, toute partie est éligible au Comité permanent.

(c) Comité permanent: Lignes directrices relatives aux nouveaux membres et membres suppléants et à leur éligibilité à la lumière de la Résolution 9.15

29. Le Comité s'est accordé à reporter la formulation de lignes directrices relatives aux nouveaux membres et membres suppléants et à leur éligibilité au Comité permanent jusqu'après l'examen du projet de résolution par la Conférence des parties.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions concernant le Conseil scientifique – Rapports du Conseil scientifique sur

(a) Principales questions et conclusions de la 15^{ème} session du Conseil scientifique

30. M. Colin Galbraith, Vice-président du Conseil scientifique, parlant pour le président M. John Mshelbwala, a décrit dans leurs grandes lignes les principales questions débattues par le Conseil scientifique lors de sa 15^{ème} session, et le résultat de ces délibérations. Le Conseil avait, en particulier, demandé un renouveau du Programme des petites subventions, et davantage de temps pour ses sessions futures. Il a mis en exergue les contributions aux travaux du Conseil de M. Wim Wolff (Pays-Bas), qui s'est retiré après de longues années de présence, et de M. Marco Barbieri, Administrateur scientifique et technique par intérim, qui vient de recevoir une nouvelle affectation au sein du Secrétariat de la CMS. Un rapport écrit détaillé sera soumis à la Conférence des parties (voir document PNUE/CMS/Inf.9.9).

(b) Résultats de l'élection de la présidence et de(s) la(les) vice-présidence(s) du Conseil scientifique

31. M. Barbieri, Administrateur scientifique et technique par intérim, a fait rapport de la réélection pour un second terme, à l'unanimité du Conseil scientifique, de M. John Mshelbwala (Nigeria) à sa présidence, et de MM. Colin Galbraith (Royaume Uni) et Pierre Devillers (Communauté européenne) à sa vice-présidence. Les huit Conseillers désignés par la Conférence avaient tous exprimé leur accord pour demeurer à leur poste si la Conférence en décidait ainsi.

Point 12 de l'ordre du jour: Divers

32. Mme Briceño Sanchez (Pérou), souhaitant la bienvenue aux nouvelles Parties de sa région, a encouragé les autres pays à adhérer à la Convention, afin de contribuer au renforcement de la conservation à travers le monde. Elle a également donné les grandes lignes des principales activités de mise en œuvre des dispositions de la Convention dans son pays et sa région.

IV. CLOTURE DE LA SESSION

33. Après l'échange habituel de courtoisies, la présidence a déclaré close la session à 12 h 55 de l'après-midi le dimanche 30 novembre 2008.

Annexe 1 à StC34 Rapport

ORDRE DU JOUR PROVISoire

Lieu: Salle verte

Heures

08:45 Enregistrement des membres, parties et les observateurs invités seulement

09:30 1. Adoption de l'Agenda et des règles de procédures (PNUE/CMS/StC34/1)

Points ouverts de 2006-8

09:35 2. Adoption des rapports de la 32^{ème} et de la 33^{ème} réunions du Comité permanent (PNUE/CMS/StC34/Inf.1 et PNUE/CMS/StC34/Inf.2)

10:05 3. Développement depuis la 33^{ème} réunion du Comité Permanent (bref rapport oral du Secrétariat et des membres)

10:15 4. Budget, effectifs & résultat du programme de travail 2006-8 de la CMS (PNUE/CMS/Conf.9.5, PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.1 et présentation par le Secrétariat)

10:30 5. Coopération entre la CMS et CITES (PNUE/CMS/StC34/3)

10:45 6. Fusion expérimentale de la CMS et du Secrétariat ASCOBANS

11:05 7. Rapport du Président du Comité Permanent à la CdP9 (PNUE/CMS/Conf.9.7)

La préparation pour COP9

11:15 8. Résumé du travail préparatif (bref rapport oral par le Secrétariat – voire également le compte à rebours vers la CdP9)

11:20 9. Logistiques et procédures

- (a) Structure de la réunion: les Comités, les groupes de travail et les Président/Vice-président
- (b) Le calendrier de la Conférence comprenant les réunions associées et les réunions régionales
(Documents: PNUE/CMS/Conf.9.1/Rev.4; PNUE/CMS/Conf.9.2/Rev.3)
- (c) Les règles de procédure de la CdP9
(Document: PNUE/CMS/Conf.9.4/Rev.1)
- (d) Les lettres de créances et l'éligibilité au vote

11:45 10. Les projets de résolutions clés: conduite & suivi

- (a) Résolution sur le processus inter-session concernant la future forme de la CMS (PNUE/CMS/Res.9.13)
- (b) Résolution sur la composition et le fonctionnement du Comité Permanent de la CMS (PNUE/CMS/Conf.9.35/Rev.1 et PNUE/CMS/Res.9.15)
- (c) Comité Permanent: orientation sur des nouveaux membres et remplaçants éligible pour les élections face à la Résolution 9.15

12:15 11. Sujets en relation avec le Conseil Scientifique – Rapport fait par le Président du Conseil:

- (a) Débouchés calées et résultats du 15^{ème} Conseil Scientifique
- (b) Résultat de l'élection du Président et du Vice-président du Conseil

12:25 12. Autres questions

12:30 Fermeture

Annexe 2 à StC34 Rapport

LISTE DES PARTICIPANTS

AUSTRALIE (Président)

Mr. Andrew McNee (Chairman)
Assistant Secretary Marine Initiatives Branch
Australian Department of the Environment,
Water, Heritage and the Arts

Tel: +61 2 6274 1897
Fax: +61 2 6274 2850
E-mail: andrew.mcnee@environment.gov.au

MEMBRES

AFRIQUE (Tchad)

Mr. Mahamat Hassane Idriss
Chef de Service de Sensibilisation, Information
et de Formation
Direction de Conservation de la Faune et des
Aires Protégées
Ministère de l'Environnement et de l'Eau
B.P. 905, N'Djamena

Tel: (+235) 6219340
Fax: +235 2522947
E-mail: mhthassan@hotmail.com;
mhi1962@yahoo.fr

AMERIQUES/CARAÏBES (Peru)

Sra Irma Iraida Briceño Sanchez
Directora de Conservación de la Biodiversidad
Instituto Nacional de Recursos Naturales
(INRENA)
Calle 17 N°355 Urb
El Palomar San Isidro Lima 27

Tel: (+511) 2259809
Fax: (+511) 2259809
Email: irmabs1@hotmail.com;
ibricenogob@inrena.gob.pe

ASIE (Arabie Saoudite)

Mr. Mohammad Saud A. Sulayem
Advisor on International Cooperation
The National Commission for Wildlife
Conservation and Development (NCWCD)
P.O. Box 61681, Riyadh 11575

Tel: (+966 1) 441 8700
Fax: (+966 1) 441 8413
Email: msulayem2@yahoo.com

EUROPE (Ukraine)

Mr. Volodymyr Domashlinets (Vice-Chair)
Head of Fauna Conservation Division
Ministry of Environmental Protection of
Ukraine
ul. Urytskogo 35, 03035 Kyiv 35

Tel: (+38 044) 206 3127 / 3134
Fax: (+38 044) 206 3134 /3126
E-mail: domashlinets@menr.gov.ua;
vladdy@uct.kiev.ua;
vdomashlinets@yahoo.com

EUROPE (Royaume-Uni)

Mr. Trevor Salmon
Head of CITES and International Species Policy
Department for Environment, Food and Rural
Affairs (DEFRA)
Species Conservation
Temple Quay House
2 The Square, Temple Quay,
Bristol BS1 6EB

Tel: (+44 117) 372 8384
Fax: (+44 117) 372 8373
E-mail: trevor.salmon@defra.gsi.gov.uk

Mr. Michael James Williams
Reporting Standards Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road,
Peterborough PE1 1JY

Tel: +44 1733 866868
Fax: +44 1733 555 948
E-mail: james.williams@jncc.gov.uk

Prof. Dr. Colin A. Galbraith
Director of Scientific and Advisory Services
Scottish Natural Heritage
Silvan House
3rd Floor East
231 Corstorphine Road
Edinburgh EH12 7AT
Großbritannien

Tel: (+44 131) 316 2601
Fax (+44 131) 316 2690
Email: colin.galbraith@snh.gov.uk

OCEANIE (Australie)

Mr. Glen Ewers
Senior Policy Officer
Commonwealth Department of the
Environment, Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia

Tel: +61 2 62742575
Fax: +61 2 62759374
E-mail: glen.ewers@environment.gov.au

Mr. Franco Alvarez
Taskforce Leader
Commonwealth Department of the
Environment, Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia

Tel: +61 2 62741273
Fax: +61 2 62759374
E-mail: franco.alvarez@environment.gov.au

ALLEMAGNE (Dépositaire)

Dr. Christiane Paulus
Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 2630
Fax: (+49 228) 305 2684
E-mail: christiane.paulus@bmu.bund.de

Mr. Oliver Schall
Assistant Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Referat / Division N I 5
International Nature Conservation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: +49 228 305 2632
Fax: +49 1888 3052684
E-mail: oliver.schall@bmu.bund.de

Ms Melanie Klussmann
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Referat / Division N I 4
International Nature Conservation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 4465
Fax: (+49 228) 305 2684
Email: melanie.klussmann@bmu.bund.de

OBSERVATEURS

ALGERIE

Mme Ouahida Boucekkine
Directrice de la Chasse, Faune et des Activités
Cynégétiques
Direction Générale des Forêts
Chemin Doudou Mokhtar
BP 232 Ben Aknoun
Alger

Tel : (+213 21) 91 52 82
Fax: (+213 21) 915306
Email : cynegetique2@yahoo.fr

ANTIGUA & BARBUDA

Mr. Clarence Pilgrim
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands, Marine Affairs
and Agro-Industry
Independence Avenue,
St. John's Antigua

Tel: (+1 268) 4621213
Fax: (+1 268) 4626104
E-mail: moa_gov_ag@yahoo.com

BURKINA FASO

Ms. Mariam Douamba
Inspecteur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et du Cadre de
Vie
Direction des Forêts et de la Faune
B.P. 7044 13681,
Ouagadougou 10 03

Tel: (+226 50) 356971/ 303438 /307294
Fax: (+226 50) 358243
E-mail: dgef@cenatrin.bf;
parcsnationaux@liptinfor.bf

CHILI

Sr. José Yáñez
Curador Jefe
Museo Nacional de Historia Natural
Casilla 787, Correo Central
Santiago

Tel: +56 2 6084661
Fax: +56 2 6804602
email: jyanez@mnhn.cl

FRANCE

M. Michel Perret
Chef du bureau de la faune et de la flore
sauvages
DNP, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire
20, avenue de Ségur,
5302 Paris 07 SP

Tel: (+33 1) 42 19 18 69
Fax: (+33 1) 42 19 19 79
E-mail: michel-m.perret@developpement-
durable.gouv.fr

M. Paul Delduc
Coordinateur présidence française de l'UE
Nature-paysage
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du
territoire
DGALN/Mission PFUE
20, avenue de Ségur
F-75302 Paris 07 SP

Tel: +33 1 42 19 19 19 74
Fax: + 33 1 42 19 19 77
Email: paul.delduc@developpement-
durable.gouv.fr

GUINEE-BISSAU

Mr. Kaoussou Diombera
Ministère de l'Agriculture et du Développement
Rural
Quartier ex Q.G, Santa Luzia, BP 71
Bissau

Tel: + (245) 580 4851; + (245) 663 3162
Fax: + (245) 322 1019
E-mail: kadiombera@yahoo.fr

IRAQ

Prof. Dr. Khalaf Al-Robaae
Uni Prof. College of Science and Director;
Natural History Museum
Natural History Museum
Basrah

Tel: (+964) 7801078412
Fax:
E-mail: alrobaae@yahoo.com

JORDANIE

Mr. Hussein Shahin
Director, Nature Protection Directorate
Ministry of Environment
P.O. Box 1408,
11941 Jubaiha Amman

Tel: (+962 6) 5560113
Fax: (+962 6) 5560288
E-mail: hussein_shhn@yahoo.com

KENYA

Dr. James Gichiah Njogu
Head of Conventions, Biotechnology and
Information Management
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241,
Nairobi

Tel: (+254 20) 600800
Fax: (+254 20) 603792
E-mail: jgichiah@kws.go.ke;
convention@kws.go.ke

MADAGASCAR

Mme Zarasoa
 Chef du Service de la Gestion des Plaintes et des études d'impacts
 Direction Générale de l'Environnement, des Eaux et Forets
 Ministère des Environnements, des Eaux, des Forêts et du Tourisme
 B.P. 243 Nanisana
 Antananarivo 101

Tel: (+261) 331135226
 Fax:
 Email: rogeranaivo@moov.mg

MALI

M. Bourama Niagate
 Directeur de Parc National et Réserve de Biopshère de la Boucle du Baoulé
 Ministère de l'Environnement
 Direction Nationale de la Conservation de la Nature
 BP 275,
 Bamako

Tel: (+223) 646 14 98 / 222 2498
 Fax: (+223) 223 3696
 E-mail: niagate@yahoo.fr

MAURICE

Mr. Kevin Ruhomaun
 Senior Research and Development Officer (wildlife)
 National Parks and Conservation Service,
 Ministry of Agro-industry Food Production and Security,
 Reduit

Tel: (+230) 464 4016 or (+230) 251 1195
 Fax: (+230) 4660453
 E-mail: kruhomaun@mail.gov.mu or kruhomaunster@gmail.com

MONACO

M. Patrick van Klaveren
 Ministre Conseiller
 ATHOS PALACE
 2, rue de la Lijjerna
 98000 Monaco
 Monaco
 Tel: (+377) 98 98 81 48
 Fax: (+377) 93 50 95 91
 Email: pvanklaveren@gouv.mc

MONTENEGRO

Ms. Milena Kapa
 Senior Advisor
 Ministry of Tourism and Environment
 46 Rimski
 20000, Podgorica
 Tel: +38267263548
 Fax: +38220234237
 Email: milena.kapa@gov.me

PAYS-BAS

Mr. Martin Lok
 Policy coordinator for International Affairs
 Department of Nature
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK Den Haag

Tel: (+31 70) 378 5215
 Fax: +31 70 378 6144
 Email : m.c.lok@minlnv.nl

POLOGNE

Ms. Monika Lesz
 Counsellor to the Minister
 Ministry of Environment, Department of Nature Protection
 52/54 Wawelska St.,
 00-922 Warsaw

Tel: (+48 22) 5792667
 Fax: (+48 22) 5792730
 E-mail: monika.lesz@mos.gov.pl

Mr. Andrzej Kepel
 Director
 PROP - Poland
 ul. Wawelska 52/54
 Warsaw

Tel:
 Fax:
 Email: Andrzej@salamandra.org.pl

Ms. Iwona Kuklik
 University of Gdansk
 Hel Marine Station
 Wiejska 20
 POLAND

Tel: +4858671316
 Fax: +48586750420
 Email:- oceih@univqda.pe

SAMOA

Mr. Togi Tipa
Assistant Chief Executive Officer (ALEO-EC)
Ministry of Natural Resources and Environment
(MNRE)
Private Bag
Apia

Tel: (+685) 2380057
Fax: (+685) 23176
Email: Toni.Timpaa@mnre.gov.ws
nationalparks@lesamoa.net

YEMEN

Dr. Mohammed M. Abubakr
Scientific Advisor
Environment Protection Authority (EPA)
Ministry of Water and Environment
P.O. Box 12092
Sana'a

Tel: +967 733760025
Fax:
Email: hishamyem@yemen.net.ye

Mr. Galal Hussein AL-Harogi
Manager of Migratory Species Unit at EPA
Environment Protection Authority
Ministry of Water and Environment
P.O. Box 10442,
Sana'a

Tel: (+967 1) 777644767
Fax: (+967 1) 207327 / 30 90 75
E-mail: ghn4@gawab.com
g_hng@yahoo.com

AUTRES

PNUE/CITES

Mr. David H.W. Morgan
Chef, Scientific Support Unit
UNEP/CITES Secretariat
International Environment House
11-13 Chemin des Anémones,
Case postal 456,
1219 Châtelaine,
Geneva
Switzerland

Tel:
Fax: +41 22 7973417
E-mail: david.morgan@cites.org

PNUE/WCMC

Ms. Harriet Gillett
Senior Programme Officer
UNEP/WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel: +44 1223 277314 ex 250
Fax: (+44 1 223) 27 71 36
Email: harriet.gillett@unep-wcmc.org

Dr. Gerardo Fragoso
Head Species Programme
UNEP/WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel: (+44) 0 1223277314
Fax: (+44) 0 1223277136
Email: gerardofragoso@unpe-wcmc.org

EXPERTS

Président du Conseil scientifique de la CMS

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
Assistant Director, Wildlife Management
Department of Forestry
Federal Ministry of Environment, Housing &
Urban Development
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way
Utako District
PMB 468, Garki Abuja

Tel: +234 8033287039
Fax:
Email: johnmshelbwala2@yahoo.com

Conseiller scientifique désigné

Dr. Roberto P. Schlatter
Director
Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia

Tel: (+56 63) 21 13 15 / 22 14 08
Fax: (+56 63) 22 13 15
Email: rschlatt@uach.cl

PERSONNEL DU SECRETARIAT CMS

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary

Mr. Moulay Lahcen El Kabiri
Deputy Executive Secretary

Dr. Marco Barbieri
Scientific and Technical Support Officer

Dr. Francisco Rilla Manta
Information and Capacity Building Officer

Mr. Sergey Kurdjukov, Administrative & Fund
Management Officer

UNEP/CMS Secretariat

United Nations Campus
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Germany

Tel: (+49 228) 8152401
Tel: (+49 228) 8152449
E-mail: secretariat@cms.int

**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe VFrançais
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I****RAPPORT DE LA 35^{ème} RÉUNION DU COMITE PERMANENT****Point 1 de l'ordre du jour: Remarques liminaires**

1. M. Robert Hepworth a assuré la présidence et accueilli les membres de la réunion. Il a présenté l'ordre du jour provisoire et annoncé que le mandat du groupe de travail sur le budget l'habilitait à élire son propre président. Il était donc nécessaire d'y procéder.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption du règlement intérieur du nouveau Comité permanent

2. M. Hepworth a présenté le projet de Règlement intérieur CMS/StC/35/4. Ce règlement contenait des modifications pour tenir compte de la nouvelle composition du Comité permanent et permettre la création de sous-comités.

3. Les Philippines ont demandé des clarifications sur le sens de "postal" à la Règle 28. Le secrétaire exécutif a confirmé que ce mot comprenait les e-mails mais a estimé que la rédaction aurait peut-être besoin d'être clarifiée dans la prochaine version du Règlement intérieur.

Point 3 de l'ordre du jour: Election de membres pour remplir les postes de président et de vice-président du Comité permanent ainsi que d'administrateurs du sous-comité du budget pour la période triennale 2009-2011

4. La Tunisie, appuyée par le Pakistan et le Sénégal, a désigné l'Arabie Saoudite qui a été élue à la présidence. Le représentant de l'Arabie Saoudite, M. Mohammed Saud Sulayem, a présidé la suite de la réunion.

5. Le nouveau président a invité à proposer des nominations pour le poste de vice-président. Le Chili, appuyé par l'Allemagne, Monaco et le Sénégal, a désigné le Ghana qui a été élu.

Point 4 de l'ordre du jour: Prochaine réunion du Comité

6. Il était habituel que le Comité permanent se réunisse à Bonn au siège du Secrétariat entre les sessions. Le budget avait fait des prévisions pour deux réunions de cet ordre.

7. Etant donné les dates du Ramadan et de la MdP d'ASCOBANS, la première semaine d'octobre 2009 semblait être la meilleure période pour la 36^{ème} réunion. Après consultation, le Secrétariat précisera les dates de cette réunion. La réunion du sous-comité du budget aura lieu le jour précédent.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

Règle concernant les membres suppléants

8. La Norvège a demandé une explication sur le rôle des membres suppléants du Comité. Les suppléants sont autorisés à assister aux réunions en tant qu'observateurs, comme toute autre Partie, mais ne peuvent voter (ou recevoir une aide au voyage s'ils sont éligibles) que si le membre de plein exercice pour la région est absent.

Présidence du groupe de travail entre les sessions sur la future structure

9. L'Allemagne a fait remarquer que la COP n'avait pas nommé de président au groupe de travail entre les sessions sur la future structure. Il revient donc au Comité permanent d'y procéder. Les options étaient de nommer le président à la réunion actuelle ou d'adopter une procédure postale. La Suisse a été élue à la présidence du groupe de travail entre les sessions après avoir été désignée par l'Allemagne et appuyée par Monaco. L'Australie a été élue à la vice-présidence après avoir été nommée par les Philippines appuyées par Monaco et le Sénégal.

Sous-comité du budget

10. Il y a eu un débat pour déterminer si les Parties qui n'étaient pas membres du Comité permanent étaient éligibles pour servir le sous-comité. Le Règlement intérieur n'était pas absolument clair, mais plusieurs membres ont déclaré que le groupe de travail avait l'intention de rédiger le mandat du sous-comité afin de permettre une composition aussi large que possible. Il a été décidé d'accepter des nominations de chaque région, que le désigné soit ou non membre du Comité permanent. La réunion a également noté qu'il y avait seulement une disposition dans le budget pour payer des frais de voyage aux membres du Comité permanent.

11. Les nominations régionales pour les membres du sous-comité étaient: Tunisie (Afrique), Chili (Amérique du Sud et centrale, et Caraïbes) et Iran (Asie). Les nominations pour l'Europe et l'Océanie seront notifiées au Secrétariat en temps voulu.

Point 6 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

12. Comme il n'y avait pas d'autre question à débattre, le président a déclaré close la réunion après les remerciements habituels aux hôtes, organisateurs et participants.

ANNEXE 1 au Rapport de StC35

ORDRE DU JOUR À LA RÉUNION DE StC35

1. Remarques liminaires
2. Adoption du règlement intérieur du nouveau Comité permanent
3. Election de membres pour remplir les postes de président et de vice-président du Comité permanent ainsi que d'administrateurs du sous-comité du budget pour la période triennale 2009-2011
4. Prochaine réunion du Comité
5. Questions diverses
6. Clôture de la réunion

ANNEXE 2 au Rapport de StC35

LIST DES PARTICIPANTS

AFRIQUE

Ghana (Vice-Président)

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
Chairman, National Biodiversity Committee
Council for Scientific and Industrial Research
Wildlife Division of Forestry Commission
P.O. Box M239
Ministries Post Office
Accra
Ghana
Tel: (+233) 24 477 22 56
Fax: (+233) 21 777 6 55 / 77 98 09
Email: otengyeboah@yahoo.co.uk

Sénégal

Mme. Ndèye Sene Thiam
Conseiller Technique, Scientifique,
Chef Division
Direction des Parcs Nationaux
Ministère de l'Environnement et de la
Protection de la Nature
Sise au Parc Zoologique et Forestier de Hann
B.P. 5135
Dakar Fann
Sénégal
Tel: (+221) 832 2309 / 9381
Fax: (+221) 832 2311
Email: ndeyesenethiam2003@yahoo.fr

Tunisie

Dr. Ahmed Ridha Fekih Salem
Directeur général des forêts
Ministère de l'agriculture et des ressources
hydrauliques
Direction générale des forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisia
Tel: (+216 71) 84 88 92 / 89 14 97
Fax: (+216 71) 79 41 07 / 80 19 22
Email: ridha_fekih@yahoo.fr

ASIE

Arabie Saoudite (Président)

Mr. Mohammed Saud Sulayem
Advisor on Internationale Coopération
National Commission for Wildlife
Conservation and Development (NCWCD)
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
Saudi Arabia
Tel: (+966 1) 441 8700
Fax: (+966 1) 441 8413
Email: msulayem2@yahoo.com

Pakistan

Mr. Umeed Khalid
Conservator (Wildlife)
National Council for Conservation of Wildlife
(NCCW)
Ministry of Environment
Building No.14-D
2nd Floor, F-8 Markaz
Islamabad
Pakistan
Tel: (+92 51) 9262270
Fax: (+92 51) 9202270
Email: umeed_khalid@yahoo.com

AMERIQUE CENTRALE & DU SUD & LES CARAIBES

Chili

Sra. Nancy Céspedes
CMS Coordinator
Dirección de Media ambiente, Antartica y
Maritimos
Ministerio de Asuntos Exteriores
Teatinos 180, piso 13
Santiago
Chile
Tel: (+56 2) 827 4718
Fax: (+56 2) 380 1759
Email: ncespedes@minrel.gov.cl

Panama

Ing. Agr. Ibelice Añino
Suplente
Dirección Nacional de Áreas
Protegidas y Vida Silvestre
P.O. Box C-0843-00793
Balboa, Ancón
Ciudad de Panamá
Panamá
Tel: (+507) 500 0855 ext 1102
Fax: (+507) 500 0860
Email: ianino_n@hotmail.com

EUROPE**Monaco**

M. Patrick van Klaveren
Ministre Conseiller
ATHOS PALACE
2, rue de la Lùjernet
98000 Monaco
Monaco
Tel: (+377) 98 98 81 48
Fax: (+377) 93 50 95 91
Email: pvanklaveren@gouv.mc

Les Pays Bas

Mr. Gerard van Dijk
Senior Executive Officer for International
Affairs
Department of Nature
Division of International Affairs
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands
Tel: (+31 70) 378 5009
Fax: +31 70 378 6146
Email: g.van.dijk@minlnv.nl

Pologne

Ms. Monika Lesz
Counsellor to the Minister
Department of Natural Forms of the Nature
Protection
Ministry of Environment
Wawelska 52/54
00-922 Warszawa
Poland
Tel: (+48 22) 57 92 667
Fax: (+48 22) 57 92 730
Email: monika.lesz@mos.gov.pl

AMERIQUE DU NORD**Vacant****OCEANIE****Philippines**

Ms Theresa Mundita S. Lim
Director
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural
Resources
Ninoy Aquino Parks & Wildlife Nature Center
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100
Philippines
Tel: (+6 32) 924 6031-35
Fax: (+6 32) 924 0109 / 925 2123
Email: pawbdir@yahoo.com

DEPOSITAIRE (Allemagne)

Dr. Christiane Paulus
Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Referat / Division AG N I 4 - P
International Nature Conservation
P.O. Box 120629
53048 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 305 2630
Fax: (+49 228) 305 2684
Email: christiane.paulus@bmu.bund.de

HOTE DE LA CdP9 (Italie)

Mr. Pierluigi Fiorentino
Executive Manager
Nature Protection Department
Ministry of Environment
Via Capitan Bavastro 174
00154 Roma
Italie
Tel: (+39 06) 5722 8487
Fax: (+39 06) 5722 8468
Email: fiorentino.pl@minambiente.it



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe VI

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

**RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Rome, Italie, 27 et 28 novembre 2008

1. REMARQUES LIMINAIRES

1. Le Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a tenu sa 15^{ème} réunion au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, les 27 et 28 novembre 2008. M. John Mshelbwala, président du Conseil scientifique, a ouvert la session et souhaité la réunion à tous les participants (la liste des participants figure à l'Annexe XII au présent rapport).

2. M. Lahcen El Kabiri, secrétaire exécutif adjoint de la CMS, dans son introduction a déclaré que la contribution de la réunion du Conseil scientifique pour atteindre l'objectif de 2010 sur la biodiversité dans le monde était importante dans le cadre de la Convention et a souligné l'importance de la coopération. Étant donné la politique générale d'économie et d'amélioration de l'efficacité, la réunion ne durerait que deux jours et les conseillers devraient toujours avoir cette brièveté du temps présente à l'esprit. Il a de nouveau attiré l'attention du Conseil sur les nombreux objectifs atteints grâce à la mise en œuvre du plan de travail de la Convention, dont des négociations ainsi que la conclusion de plusieurs accords et des progrès accomplis dans l'application de ceux déjà existants.

3. M. Mshelbwala a déclaré que la période triennale précédente avait été très chargée pour le Secrétariat et le Conseil et que les résultats obtenus en portaient témoignage. L'ordre du jour du Conseil pour la réunion actuelle représentait un défi et exigerait la coopération des conseillers pour couvrir tous ses points dans les deux jours qui leur étaient alloués. Comme composante du processus de réalisations de la Convention pour atteindre l'objectif de 2010, la réunion devait élaborer des recommandations pour la neuvième session de la Conférence des Parties.

4. Il a rappelé que la 32^{ème} réunion du Comité permanent avait approuvé la nomination de trois conseillers supplémentaires: M. Zeb Hogan (poissons), M. Alfred Oteng-Yeboah (faune africaine) et M. Barry Baker (prises accidentelles). Le Comité a aussi approuvé la

recommandation que le Conseil scientifique continue de tenir des réunions dans un laps de temps réduit avec une participation pleine et entière des conseillers et non des réunions avec une représentation régionale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. La réunion a adopté son ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport.
6. La réunion a aussi approuvé le calendrier provisoire qui figure dans le document UNEP/CMS/ScC15/Doc.2.1 et qui prévoyait que plusieurs points de l'ordre du jour devraient être traités par des groupes de travail taxonomiques et thématiques.
7. Au cours de la réunion, les groupes de travail taxonomiques et les groupes de travail thématiques ont été réunis et ont fait rapport à la plénière, à sa dernière session. Des rapports et/ou des références sur les délibérations de ces groupes sont faits, dans la mesure du possible, pour chaque point pertinent de l'ordre du jour. Les rapports écrits émanant des groupes sont joints au présent rapport comme annexes IV-XI.

3. EXAMEN DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE 2006-2011

8. En présentant le point, M. Marco Barbieri, administrateur chargé des questions techniques et scientifiques, a rappelé que le Plan d'application de la stratégie (SIP) du Conseil scientifique pour 2006-2011 avait été adopté à la 13^{ème} réunion du Conseil qui s'est tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 2005, et figurait à l'annexe II du rapport de cette réunion. Le rapport sur les progrès accomplis depuis le premier examen de l'application du SIP (CMS/ScC14/Doc.21) serait sérieusement examiné à la prochaine réunion du Conseil entre les sessions et il se concentrerait donc que sur les principaux développements survenus depuis l'examen effectué en mars 2007. A cet égard, il a souligné les mesures 1.1.1, 1.1.4, 1.1.5, 1.3.1, 1.3.3, 1.3.5, 1.3.6, 1.5.7 et 2.1.1.
9. En ce qui concerne la mesure 1.1.1, le projet d'examen des poissons chondrichthyens présenté à la 14^{ème} réunion a été finalisé et publié. Un examen similaire des poissons d'eau douce migrateurs devait être maintenant coordonné par M. Zeb Hogan, conseiller nommé pour les poissons, qui espérait recevoir des renseignements à cet effet des Parties intéressées, ajoutant que les espèces concernées bénéficieraient d'une inscription dans les Annexes de la Convention. En ce qui concerne la mesure 1.1.4, des progrès significatifs avaient été effectués dans la compilation de l'information sur la disponibilité de plans d'action pour les espèces de l'Annexe I qui seraient diffusés en temps voulu. Pour ce qui est de la mesure 1.1.5, cinq nouveaux plans d'action, chacun concernant une espèce de l'Annexe I, avaient été préparés grâce à des fonds provenant de diverses sources et devaient être soumis à la réunion actuelle pour approbation finale.
10. En ce qui concerne la mesure 1.3.1, un document dans lequel figurent les résultats des travaux scientifiques sur le changement climatique serait présenté pour examen. Aucune nouvelle positive de ce genre ne pourrait être rapportée en ce qui concerne les mesures 1.3.3 et 1.3.5, aucun expert compétent n'ayant été identifié pour examiner les effets des prises accidentelles et des pêches non réglementées ainsi que des obstacles à la migration sur les espèces migratrices, respectivement. Le Conseil pourrait donc souhaiter modifier la stratégie pour l'identification de tels experts et également remanier le mandat en prenant mieux en compte les ressources disponibles. En revanche, un examen de l'impact des espèces étrangères invasives sur les espèces migratrices couvertes par la mesure 1.3.6 avait été commandé suite à la réception d'une subvention du gouvernement italien, et M. Barry Baker, conseiller nommé pour les prises

accidentelles, avait accepté d'examiner le projet concernant les résultats. Des volontaires pour l'aider dans cette tâche seraient les bienvenus. Quant à la mesure 1.5.7, les indicateurs sur la situation des espèces migratrices seraient soumis à la réunion actuelle. Dernièrement, un nombre significatif de projets de proposition d'inscription d'espèces préparés au titre de la mesure 2.1.1 et approuvés par la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique avaient été soumis à l'examen de la Conférence des Parties.

11. Un accent particulier a été mis sur l'importance de l'examen du SIP dans le contexte des débats budgétaires et de la synergie avec d'autres conventions. On avait également souligné la nécessité de travaux entre les sessions pour intégrer les progrès encourageants effectués, en mettant un accent particulier sur les résultats scientifiques et les liens avec d'autres accords. Les espèces de l'Annexe I devraient toujours rester la priorité.

12. Le Conseil scientifique a pris note de l'examen de son Plan d'application de la stratégie pour 2006-2011.

4. PETITS PROJETS FINANCES PAR LA CMS

13. En présentant le point, M. Barbieri, administrateur chargé des questions scientifiques et techniques, a rappelé que la pratique consistant à financer des petits projets de conservation et de recherche au titre du Programme des petits projets avait substantiellement changé depuis la huitième session de la Conférence des Parties à la CMS en novembre 2005. Jusqu'à cette époque, ces projets avaient été surtout financés par des ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale de la Convention que provenait lui-même de surplus. Le programme avait contribué au financement d'une cinquantaine de projets de conservation et de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique et se montant à quelque 5 millions de dollars US. Cependant, depuis 2005, en raison de l'épuisement du Fonds d'affectation spéciale ce système avait été remplacé par un autre basé sur des contributions volontaires. Des 18 petits projets proposés, six avaient été financés au niveau approximatif de 125 000€. En réévaluant la situation, le Conseil pourrait donc souhaiter débattre de ces questions, étant donné que les projets attirent les donateurs et autres sources potentielles de financement de projet dans le but de faire des recommandations à la Conférence des Parties.

14. Au cours des débats qui ont suivi, on a souligné que les petits projets étaient essentiels pour les activités entreprises par la CMS. Ils constituaient sa colonne vertébrale, sans compter leur nature distinctive et leur impact positif sur le terrain. La création d'un mécanisme de financement durable et prévisible avec assez de flexibilité pour une réponse rapide était donc considérée comme essentielle à la continuation de ces projets, laquelle suggérait le retour à un financement budgétaire. En fait, une forte recommandation à cet effet a reçu un large appui. Même si ce n'est pas une condition préalable, une mise de fonds initiale, ou une contrepartie financière locale, a été également suggérée comme moyen d'encourager un financement complémentaire.

15. Parmi les arguments avancés en faveur du financement budgétaire, il y avait le fait que l'environnement – sans parler de la conservation des espèces individuellement – n'était pas une priorité pour les pays en développement qui ne seraient pas en position d'appliquer la Convention sans un ferme financement pour leurs petits projets de conservation. Un autre avantage de ces projets était que leur valeur excédait la dépense financière dans la mesure où ils déclenchaient souvent d'autres activités relatives à la conservation. Les choses étant ce qu'elles sont, le Programme de petits projets était un moyen efficace et relativement bon marché de lancer de telles activités et d'amorcer de futurs accords. Une réallocation des ressources budgétaires pour renforcer l'efficacité de cet outil pourrait donc être tout à fait appropriée, étant

donné notamment que le manque de fonds était considéré comme un frein au développement dans le cas d'autres accords. Ce point de vue a été confirmé par le représentant de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS), qui a déclaré que les systèmes de financement basés sur les contributions volontaires comportaient tant d'incertitudes qu'ils étaient pratiquement inutilisables, tandis qu'un système de financement alternatif pourrait fournir des occasions de synergies avec les accords de la famille de la CMS. D'autres points évoqués comportaient la nécessité d'évaluer les projets en se basant sur la qualité et l'urgence scientifiques plutôt que sur l'attraction des donateurs et de proposer des moyens de traiter les défaillances qui pourraient survenir.

16. Compte tenu du consensus général en faveur du renouveau du Programme des petits projets grâce à une source de financement durable, le président a déclaré qu'il rédigerait une ferme recommandation à cet effet pour un autre examen par le Conseil en vue de sa soumission à la Conférence des Parties. Le président a soumis la recommandation proposée qu'il avait préparée à la dernière session de la réunion et il a été décidé que cette recommandation serait transmise à la Conférence des Parties. Le texte est joint à l'annexe II au présent rapport.

5. TACHES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DECOULANT, ENTRE AUTRES, DE RESOLUTIONS, DE RECOMMANDATIONS ET D'AUTRES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

5.1. Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1, 7.1 et 8.29)

17. Les rapports sur les progrès accomplis dans l'application d'actions concertées ont été examinés au sein des groupes de travail taxonomiques comme les recommandations sur une application continue des actions concertées et une possible identification des espèces candidates pour des actions concertées. Les rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques figurent aux annexes IV à XI au présent rapport.

5.2. Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Recommandations 5.2, 6.2, 7.1 et 8.28)

18. Les rapports sur les progrès accomplis dans l'application d'actions en coopération au sein des groupes de travail taxonomiques comme les recommandations sur une application continue des actions en coopération et une possible identification des espèces candidates pour des actions en coopération. Les rapports des groupes de travail taxonomiques figurent aux annexes IV à VIII au présent rapport.

5.3. Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)

(a) Résolution 8.1: Utilisation durable

19. Ce point a été abordé dans le groupe de travail thématique sur l'utilisation durable. M. Pierre Devillers, président du groupe, a fait un rapport oral au Conseil à sa dernière session.

20. Il a dit que la réunion du groupe thématique a été assistée par les conseillers pour la Communauté Européenne (président) et la République Islamique d'Iran, par le conseiller désigné par la Conférence pour les tortues marines et par un observateur, le représentant de la CITES.

21. Il a été convenu qu'un texte sur l'utilité possible des principes d'Addis Ababa dans la mise en oeuvre de la CMS sera préparé dans les prochaines semaines par le président du groupe, en collaboration avec le responsable des accords de la CMS, et circulé aux membres du groupe de travail et à tous les Conseillers scientifiques. Le document inclura une petite introduction rappelant les objectifs de la Convention et note sa filiation directe avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour la Nature de 1982. Il examinera par la suite pour tous les principes d'Addis Ababa s'ils pourraient être d'une application pratique dans des cas où la Convention a autorisé une utilisation prudente et a considérée cette dernière comme un outil de conservation. Il a été convenu que la reconnaissance d'utilité pratique n'impliquera ou considérera pas nécessairement l'adhésion à toute philosophie sous-tendue. Il a été anticipé que pour la plupart des principes, il y aura une recommandation positive concernant l'usage pratique, dans les limites établies ci-dessus.

(b) *Résolution 8.7: Evaluer la contribution de la CMS pour réaliser la cible 2010 sur la biodiversité*

22. M. Barbieri, administrateur scientifique et technique en exercice, se référant au rapport contenu dans le document UNEP/CMS/Sc15/Doc.14 et ses annexes, a rappelé que dans la Résolution 8.7 la huitième session de la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de la CMS et au Conseil scientifique de continuer à travailler sur l'adoption d'indicateurs adéquats pour mesurer les progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 1010 sur la biodiversité. Deux index existants avaient été sélectionnés comme base de travaux de développement d'indicateurs spécifiques pour les espèces migratrices.

23. M. John O'Sullivan (BirdLife International) a fait un exposé PowerPoint sur l'index de la liste rouge (ILR), basé sur la Liste rouge des espèces en danger dressée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Il a souligné son but, la façon dont elle était calculée et son application possible aux espèces migratrices. L'ILR fournissait une mesure de la perte de la biodiversité en termes d'extinction des espèces, illustrant les tendances de risque d'extinction totale. Bien que basées sur des évaluations de situation systémiques de toutes les espèces et largement utilisées par de nombreuses organisations, les catégories relativement larges utilisées dans son calcul signifiaient que l'ILR n'était que modérément sensible aux changements de statut. Il a fourni des données spécifiques pour diverses espèces et divers groupes d'espèces pour illustrer certaines tendances générales et la façon dont l'ILR pouvait être utilisée. Il a répondu à différentes questions concernant des sujets généraux et techniques, y compris l'interprétation des données, la coordination avec l'UICN et la manière de traiter les espèces pour lesquelles on disposait de données passées limitées.

24. M. Ben Collen (Société zoologique de Londres) a fait une présentation "powerpoint" qui a fourni des renseignements similaires pour l'index de la planète vivante (LPI) qui a mesuré les changements dans l'abondance de certaines espèces et a été particulièrement utile pour modéliser les tendances non linéaires à long terme. Les données actuelles relatives au LPI indiquaient que les espèces migratrices étaient en général moins menacées que les espèces non migratrices. Néanmoins, il ne faut pas simplifier exagérément la situation: les données relatives à la désagrégation étaient essentielles pour identifier les problèmes et les zones spécifiques sur lesquels les efforts devraient être orientés. Les débats et les questions qui ont suivi ont porté notamment sur les variations des tendances indiquées par le RLI et le LPI et les raisons pour lesquelles cela pouvait être le cas. On a souligné comment la façon dont les données statistiques étaient présentées aux décideurs pouvait influencer les futures actions et les futures politiques sur la conservation et comment elles pouvaient être interprétées par d'autres.

25. Le Président a suggéré qu'un groupe de rédaction soit créé sous la présidence de Mr. Colin Galbraith pour préparer un document à soumettre à la Conférence des Parties sur l'utilité des deux indices pour les travaux du Conseil scientifique et les actions au titre de la Convention. Le texte de ce document est joint en annexe III au présent rapport.

(c) Résolution 8.13: Changements climatiques et espèces migratrices

26. Mr. Colin Galbraith (Royaume Uni), président du groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices créé par le Conseil scientifique à sa 14^{ème} réunion a fait une présentation "PowerPoint" sur le changement climatique considéré comme un défi supplémentaire pour les espèces migratrices. Soulignant le fait que le changement climatique était une réalité et que ses effets se faisaient sentir partout, il a évoqué quelques une des tendances principales observées et leurs effets sur les espèces migratrices et sur le processus de migration. La complexité du problème ne doit pas empêcher de l'aborder à tous les niveaux. Il a fait un exposé sur divers travaux effectués au cours des trois années écoulées dans le domaine de la recherche et de l'action et sur un certain nombre de recommandations possibles qui pourraient être faites aux Parties à la Convention et au Secrétariat de la CMS. Pour encourager les Parties à concentrer leur attention sur le problème, notamment sur le projet de résolution qui serait soumis à la prochaine Conférence des Parties par l'Australie, il a suggéré qu'une réunion spécifique sur le changement climatique et les espèces migratrices soit organisée.

27. Au cours des débats qui ont suivi, une approbation générale a été exprimée en faveur du projet de résolution qui sera présenté par l'Australie, les effets du changement climatique sur les espèces migratrices et l'environnement en général ne pouvant être trop soulignés. Plusieurs exemples de changements observés dans les schémas de migration ont été mentionnés et il a été souligné l'importance de prendre en compte les problèmes de changement climatique à tous les niveaux de l'administration et de la société. Les pays plus petits bénéficieraient de ressources et de directives pour déterminer les espèces à surveiller en priorité. La coopération internationale, même avec des non Parties, et la coopération avec d'autres organisations devraient aussi être encouragées. Il a été suggéré de prendre des mesures au titre de la Convention pour aborder la situation spécifique et sérieuse de la région arctique.

28. M. Lahcen El Kabiri, secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a informé le Conseil qu'il représenterait la CMS au segment de haut niveau de la 14^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui aura lieu en décembre 2008.

29. La question a été débattue à nouveau au sein du groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices. Le rapport du groupe de travail thématique est joint en annexe X au présent rapport.

(d) Résolution 8.14: Prises accidentelles

30. Le rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la Résolution 8.14 sur les prises accidentelles, les recommandations sur ces prises, y compris les intrants à la Résolution 9.7 ainsi que le plan de travail du groupe de travail sur les prises accidentelles pour la période triennale, a été débattu au sein des groupes de travail thématiques. Le rapport du groupe de travail thématique sur les prises accidentelles est joint en annexe IX au présent rapport.

(e) Résolution 8.22: Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés

31. Mme. Heidrun Frisch, administrateur de la CMS pour les mammifères marins, a rappelé que, en application de la Résolution 8.22 de la huitième session de la Conférence des Parties, un

programme de travail pour aborder l'impact nuisible d'origine humaine sur les cétacés devait être élaboré par le Conseil scientifique et le Secrétariat. A cet effet, les grandes lignes d'un rapport et un plan de travail avaient été approuvés par la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique. Bien que des progrès considérables aient été accomplis depuis la 14^{ème} réunion, des progrès restaient à faire. Comme une analyse des lacunes devait servir de base pour le programme, et qu'il n'était pas encore achevé, le calendrier d'adoption du programme avait été révisé. On demandait au Conseil scientifique de se pencher sur les changements envisagés au programme de travail exposés dans le document UNEP/CMS/Conf.9.26/Rev.1.

32. La question a été débattue au sein du groupe de travail sur les mammifères aquatiques qui s'est félicité des progrès accomplis et a approuvé le plan de travail révisé.

(f) Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration

33. M. Barbieri, administrateur adjoint chargé des questions scientifiques et techniques, a présenté le projet de Résolution 9.19/Rev.1 sur les impacts anthropogéniques acoustiques sur les cétacés et autres biotes, expliquant qu'un débat substantif aurait lieu dans le groupe de travail taxonomique sur les mammifères aquatiques, dont le rapport sur ce débat est reproduit en annexe V au présent rapport.

34. Le représentant de la France, parlant au nom de la Communauté européenne, a expliqué la raison de la résolution et a souligné quelques changements apportés à la version révisée qui avait été mise à la disposition du Conseil.

35. Bien qu'un représentant ait estimé qu'avant que la CMS puisse faire un ajout à la question des intrants scientifiques étaient nécessaires, d'autres étaient en faveur d'une résolution sur l'impact acoustique. Un travail avait déjà été fait au titre d'autres accords, par exemple, ACCOBAMS avait un groupe de travail sur le bruit, qui finalisait les directives à adopter par les Parties à l'accord.

36. Le projet de résolution 9.19/Rev.1 a été examiné en détails par le groupe de travail sur les mammifères aquatiques qui a fait plusieurs suggestions d'amendement comme indiqué dans le rapport du groupe de travail joint en annexe V au présent rapport.

6. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

(a) Discussion et évaluation de propositions

37. M. Barbieri, administrateur adjoint chargé des questions scientifiques et techniques, a informé le Conseil que le Secrétariat avait reçu 24 propositions pour l'inscription de nouveaux taxons dans les Annexes, 13 pour l'Annexe I et 11 pour l'Annexe II. Elles comprenaient des mammifères aquatiques, des mammifères terrestres, des oiseaux et des poissons. Les groupes de travail taxonomiques et thématiques compétents ont tenu des débats substantifs sur les propositions en vue de faire des recommandations au Conseil. Les rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques concernant ces débats figurent en annexes IV et XI au présent rapport.

(b) Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties

38. Résumant les éléments pertinents des rapports des groupes de travail, M. Barbieri, administrateur par intérim chargé des questions scientifiques et techniques, a indiqué que deux

propositions d'inscription à l'Annexe II avaient été retirées (*Oxyura maccoa* et *Rynchops flavirostris*), alors que les autres propositions avaient été pleinement appuyées par les groupes de travail à l'exception de deux espèces de requins (*Squalus acanthis* et *Lamna nasus*), une espèce d'oiseau (*Falco cherrug*) une espèce de mammifère (*Ammotragus lervia*). Le Conseil aurait donc à décider quelles recommandations faire sur ces espèces à la session de la Conférence des Parties.

39. Le conseiller nommé pour les poissons a résumé les résultats des débats du groupe de travail taxonomique concernant *Squalus acanthis* et *Lamna nasus* pour ce qui est des critères d'inscription à l'Annexe II. Il y avait eu un soutien unanime pour l'inscription des deux espèces de requins dans la mesure où la population de l'hémisphère nord était concernée, mais une certaine inquiétude s'était manifestée du fait que les données relatives à la population de l'hémisphère sud ne répondaient pas aux critères.

40. Le Conseil scientifique a reconnu qu'il y avait une différence de situation marquée entre les populations septentrionale et méridionale des deux espèces de requins notant cependant que pour qu'une espèce se qualifie pour une inscription il suffisait qu'une partie significative de la population réponde aux critères. En conséquence, les espèces se qualifiaient pour une inscription sur la liste.

41. Le conseiller nommé pour les oiseaux a indiqué que le groupe de travail taxonomique avait convenu que le faucon Saker était migrateur selon la définition de la CMS et qu'il était en danger dans une partie significative de son aire de répartition. Cependant, des doutes avaient été exprimés au sujet des chiffres relatifs à un pays dans son aire de répartition, à savoir la Mongolie. La majorité des conseillers avait estimé que le principe de précaution devait être appliqué et que le faucon devait être inscrit sur la liste. D'autre part, deux conseillers voulaient qu'une autre évaluation scientifique soit faite avant d'inscrire le faucon Saker sur la liste.

42. Après un long débat, le Conseil scientifique a convenu que l'espèce répondait aux critères d'inscription à l'Annexe I, mais qu'étant donné les opinions divergentes du groupe de travail deux options devraient être présentées à la session de la Conférence des Parties pour une décision définitive: (a) le principe de précaution devrait être appliqué et le faucon Saker être inscrit sur le champ ; ou (b) un autre examen devrait être effectué avant qu'une décision soit adoptée.

43. Le Conseil a confirmé la recommandation du groupe de travail sur les mammifères terrestres selon laquelle, bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer la conservation du mouton de Barbarie, au stade actuel cependant, il ne pouvait approuver son inscription à l'Annexe I.

7. PROGRES SUR D'AUTRES QUESTIONS EXIGEANT L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

7.1 Nouveaux Accords possibles (y compris Mémoires d'Accord et Plans d'Action)

44. M. Barbieri, Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques par intérim, a présenté le projet de résolution 9.2 sur les priorités pour les accords de la CMS, demandant aux groupes de travail taxonomiques d'aborder les problèmes de taxons de leur compétence et de fournir un avis au Conseil.

45. Le débat sur ces problèmes est articulé dans les rapports des groupes de travail taxonomiques qui sont reproduits en annexes IV à VIII au présent rapport.

7.2 Questions taxonomiques:

7.2.1 Référence taxonomique pour les espèces de mammifères

46. La référence proposée sur la nouvelle nomenclature pour les espèces de mammifères a fait l'objet d'un examen de la part des groupes de travail taxonomiques sur les mammifères terrestres et aquatiques, dont les rapports sont reproduits en annexes IV et V au présent rapport. Voir aussi le point 7.2.3 ci-dessous.

7.2.2 Taxonomie d'*Orcelle*

47. La nomenclature proposée pour *Orcelle* a fait l'objet d'un examen au sein du groupe de travail taxonomique sur les mammifères aquatiques, dont le rapport est reproduit en annexe V au présent rapport.

7.2.3 Harmonisation de la taxonomie entre les Annexes de la CMS et de la CITES

48. M. Barbieri, Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques par intérim, a attiré l'attention sur le document UNEP/CMS/ScC15/Doc.8 relatif à la taxonomie et à la nomenclature de la faune inscrite aux annexes de la CMS et de la CITES. Il a fait remarquer que plusieurs questions étaient en cause et qu'elles étaient partiellement liées entre elles. Deux conventions, telles que la CITES et la CMS devaient avoir une compréhension commune des espèces inscrites aux annexes des deux conventions et pendant plusieurs années les Secrétariats des deux conventions avaient collaboré pour identifier la correspondance entre les taxons de leurs annexes respectives. De récents développements, notamment ceux découlant de la Conférence des Parties à la CITES, suggéraient qu'une plus grande harmonisation était nécessaire concernant la taxonomie et la nomenclature parmi les accords sur l'environnement ayant trait à la biodiversité. Sans aucun doute la CMS et la CITES avaient un rôle de leader à jouer à cet égard. Le Conseil devrait réfléchir à la mesure dans laquelle les références de la CMS devaient s'aligner sur celles de la CITES et si c'était en fait souhaitable. Il devrait élaborer une recommandation bien définie pour la neuvième session de la Conférence des Parties dans la mesure où les références sur les mammifères étaient également concernées (voir aussi point 7.2.3 ci-dessus) et, dans une perspective à plus long terme, envisager de modifier les références utilisées actuellement à la CMS pour les oiseaux dont l'examen était déjà en retard.

49. Le représentant de la CITES a souligné la nécessité d'atteindre un équilibre entre l'utilisation de termes scientifiques les plus exacts et les termes qui étaient les plus pratiques à utiliser.

50. Au cours des débats qui ont suivi, la question de l'harmonisation des termes utilisés dans les accords au titre de la CMS a été soulevée. On a souligné que la nomenclature était un moyen alors que la taxonomie était une science, bien qu'elles soient étroitement associées et le Conseil étant un organe scientifique, ses recommandations devraient être basées sur la science.

51. De nombreux pays n'avaient pas de législation nationale sur des espèces spécifiques mais, en adoptant des conventions internationales, bénéficiaient d'un cadre international à ce sujet. Dans un but de communication et pour l'élaboration d'une législation, la nomenclature doit rester stable. On a également souligné que non seulement il y avait des divergences dans la taxonomie mais aussi dans les aires de répartition utilisées dans diverses conventions. Bien que cela puisse apparaître comme une question administrative, elle a des ramifications politiques.

52. Le travail d'harmonisation de la taxonomie dans les annexes de la CMS et de la CITES pourrait être appliqué à d'autres conventions, y compris les accords régionaux. Il a été suggéré

qu'une approche pragmatique serait, pour toutes les conventions pertinentes, de prendre des décisions conjointes sur la nomenclature. BirdLife International et l'UICN, par exemple, avaient un système pour mettre à jour rapidement leur liste rouge.

53. Dans sa réponse, le représentant de l'UICN a dit qu'en raison du nombre d'espèces et de sous-espèces en cause, la taxonomie était un problème considérable, mais que l'UICN traquait les synonymes dans sa liste rouge, dans la mesure du possible.

54. Le président a rappelé qu'une réunion des présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité avait décidé que tous les présidents devraient être invités aux réunions de chaque organisme et qu'une communication entre ces organismes devrait alors s'améliorer dans l'avenir.

55. En ce qui concerne l'effet sur la législation nationale, il a été suggéré qu'il pourrait être opportun d'utiliser des synonymes et de réviser la nomenclature approximativement tous les 10 ans. Une question importante était l'application des conventions, et une sorte d'harmonisation au niveau international aiderait les pays, notamment les pays en développement, à simplifier leur législation.

56. Le président a renvoyé le point de l'ordre du jour aux groupes de travail taxonomiques pour un examen complémentaire. Les recommandations pertinentes des groupes de travail figurent dans leurs rapports.

7.3 Espèces migratrices et maladies

57. Mme Rebecca Lee (WWT) a fait une présentation "PowerPoint" sur le travail du groupe d'étude. Elle a fait un exposé sur l'histoire du virus H5N1 et des récents développements qui s'y rapportent. Les oiseaux en mouraient, des espèces étaient menacées et les recherches sur les oiseaux étaient réduites. C'était l'impact directe. Quant à l'impact indirecte, c'étaient les mesures prises contre les oiseaux sauvages et la perception du public complètement déconcertée. Le groupe d'étude avait été créé pour fournir des renseignements, assurer la liaison avec des organismes pertinents et améliorer l'efficacité de la réponse, donner des conseils et assurer la promotion de systèmes de détection rapides. Mme Lee a aussi présenté les points saillants du projet de la résolution 9.8 sur la réponse au défi de la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène et fournit des renseignements sur les futurs travaux du groupe d'étude qui se concentreraient sur: la prévention de la destruction des espèces d'oiseaux et de leurs habitats, l'élaboration de plans, de guides et de programmes de surveillance, d'identification d'espèces, de directives pratiques et d'autres travaux sur les maladies des animaux qui vivent dans la nature notamment.

58. Mme Ruth Cromie, du WWT, a effectué une présentation PowerPoint sur la réponse à apporter au défi des pathologies de la faune sauvage. Elle a mis en lumière le contexte du développement d'une pathologie animale dans la nature, ses conséquences, la rapidité des épizooties et les différents facteurs aggravant ce problème. La connectivité présente entre la santé de la faune sauvage et la santé humaine signifie que les affections zoonotiques représentent un problème préoccupant. Elle a suggéré que la CMS pourrait contribuer à la mise en œuvre d'instruments de conservation à plus grande échelle, encourager et soutenir les politiques sanitaires nationales, élargir le champ de la résolution 9.8 et mettre à profit les leçons apprises de HPAI H5N1 dans la résolution d'autres problèmes sanitaires affectant la faune sauvage. Il devrait y avoir un élargissement de la recherche consacrée aux pathologies de la faune sauvage, via un groupe de travail scientifique conjoint FAO/CMS traitant des pathologies émergentes de la faune sauvage, au sein duquel se fondrait le groupe de travail actuel de la CMS sur les espèces migratrices agissant comme vecteurs de maladies, et un atelier sur ce sujet. Les approches

présentées par les interventions précédentes ont reçu le soutien de membres du Conseil. Concernant le suivi géographique des maladies, le Conseiller pour l'Italie a appelé l'attention du Conseil sur l'instrument de cartographie mis en œuvre sur le site de l'EURING (European Union for Bird Ringing).

59. Les questions de production de rapports sur la pathologie des espèces migratrices, de recommandations et d'approbation des propositions contenues dans le document UNEP/CMS/ScC15/Doc.13, et de contribution au projet de résolution 9.8 ont été discutées au sein des groupes de travail thématiques. En conclusion à ses débats, le groupe de travail concerné a approuvé la proposition d'établir un groupe de travail scientifique traitant des pathologies émergentes de la faune sauvage, se félicitant de l'occasion qui lui est ainsi fournie de faire bénéficier de son expérience une nouvelle structure. Le rapport du groupe est joint au présent rapport en Annexe XI.

7.4 Liste des Etats de l'aire de répartition

60. M. Barbieri, Administrateur scientifique et technique par intérim, a sollicité des suggestions pour mettre à jour la Liste des États d'aire de répartition des espèces migratrices contenue dans les Annexes de la CMS, et dont la version la plus récente est contenue dans le document UNEP/CMS/Inf.9.5. Deux membres du Conseil ont signalé la nécessité de procéder à des rectifications des informations relatives à leur pays respectif.

61. Un membre du Conseil a indiqué que la classification d'un pays comme État de l'aire de répartition d'une espèce donnée pouvait, le cas échéant, reposer sur une observation isolée et remontant à de nombreuses années, ce qui risque de n'aider en rien les efforts de conservation, tout en se traduisant par des ponctions significatives sur les ressources financières et administratives du pays en cause. Il a donc été convenu que les critères de classification comme État d'aire de répartition feraient l'objet d'un débat du Conseil scientifique lors de sa prochaine réunion.

7.5 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats

62. Il a été convenu que M. Barbieri, Administrateur scientifique et technique par intérim, se mettrait en rapport avec le Conseiller scientifique pour les Pays-Bas afin d'examiner les termes de référence de l'étude proposée sur les effets des obstacles opposés aux migrations des espèces migratrices. Les menaces pesant spécifiquement sur les tortues marines ont été discutées dans le cadre du groupe consacré à la taxonomie des tortues marines, dont le rapport est reproduit en Annexe VII du présent rapport.

8. RAPPORT A LA COP SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS LA PERIODE 2006-2008

63. Le président du Comité a présenté les grandes lignes du rapport qu'il se propose de présenter à la neuvième session de la Conférence des parties et sollicité les suggestions du Conseil pour l'adjonction de points supplémentaires. En l'absence de commentaires, il a déclaré qu'il allait finaliser le rapport.

9. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PERIODE 2009-2011

64. Le représentant du Secrétariat a déclaré que les propositions suivantes avaient été reçues pour les positions de président et de vices-présidents du Conseil scientifique pour la période

2009-2011: Président, M. John Hyelakuma Mshelbwala; vice-présidents, MM. Colin Galbraith et Pierre Devillers. En l'absence d'autres propositions nominatives, celle-ci a été approuvée à l'unanimité.

10. DATE ET LIEU DE LA SEIZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

65. Il a été convenu, sous réserve d'approbation par la session de la Conférence des parties, que le Conseil se réunirait à deux reprises au cours du triennium à venir, la 16^{ème} réunion étant prévue en intersession en 2010 et la 17^{ème} peu de temps avant la dixième Conférence des parties. Le Conseil a sollicité des suggestions de lieux possibles pour ces deux réunions.

11. AUTRES QUESTIONS

66. En réponse à une question émanant de la salle relativement au point 7.2.3 de l'ordre du jour, la présidence a confirmé que le groupe de travail sur les oiseaux continuerait de discuter le document UNEP/CMS/ScC15/Doc.8 en intersession, faisant rapport à la 16^{ème} réunion du Conseil.

67. M. Wim Wolff (Pays-Bas), membre fondateur du Conseil, a exprimé toute sa gratitude à ses collègues au moment de rendre son mandat. Le Conseil a rendu hommage à son travail au cours des 20 dernières années et lui a présenté ses vœux les plus chaleureux pour l'avenir.

68. Il a été demandé de procéder à des études sur le statut des lions d'Afrique centrale, du fait que l'espèce semble en voie de disparition dans certains pays. L'attention du Conseil a été appelée sur l'élargissement des mesures de conservation des éléphants en Afrique de l'ouest à l'Afrique centrale.

69. Des préoccupations se sont fait jour en ce qui concerne la durée de la réunion, trop brève pour permettre un approfondissement approprié de l'ensemble des questions scientifiques posées, et il a été demandé de revoir, à l'avenir, la durée fixée pour les réunions du Conseil.

12. CLOTURE DE LA REUNION

70. M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a félicité les membres du Conseil scientifique pour leurs travaux dans le cadre de la présente réunion comme dans leur pays de résidence, malgré des circonstances parfois contraires. Soulignant que la science est à la base des travaux du Conseil, il est convenu de la nécessité de laisser à celui-ci un temps suffisant pour ses débats au cours des réunions. Il a pris bonne note des questions qui seraient soulevées lors de la session de la Conférence des parties, notamment le vœu du Conseil de voir renaître le Programme de petites subventions.

71. Le Conseil a exprimé toute son appréciation à M. Barbieri, Administrateur scientifique et technique par intérim, qui vient de recevoir une nouvelle affectation au sein du Secrétariat de la CMS, et lui a souhaité de réussir dans ses nouvelles fonctions.

72. Après l'échange habituel de courtoisies, la présidence a déclaré close la session à 6 h 40 de l'après-midi le vendredi 28 novembre 2008.

ANNEXE I au Rapport de ScC15**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen du Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie pour le Conseil scientifique 2006-2011
4. Petits projets financés par la CMS
5. Tâches du Conseil scientifique découlant entre autres de résolutions, de recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties
 - 5.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1, 7.1 et 8.29)
 - 5.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Recommandations 5.2, 6.2, 7.1 et 8.28)
 - 5.3 Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)
 - a) Résolution 8.1: Utilisation durable
 - b) Résolution 8.7: Evaluer la contribution de la CMS pour réaliser la cible 2010 sur la biodiversité
 - c) Résolution 8.13: Changements climatiques et espèces migratrices
 - d) Résolution 8.14: Prises accidentelles
 - e) Résolution 8.22: Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés
 - f) Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration
6. Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention:
 - (a) Discussion et évaluation de propositions
 - (b) Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties
7. Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique
 - 7.1 Nouveaux Accords possibles (y compris Mémoires d'Accord et Plans d'Action)
 - 7.2 Questions taxonomiques:
 - 7.2.1 Référence taxonomique pour les espèces de mammifères
 - 7.2.2 Taxonomie d'*Orcaella*
 - 7.2.3 Harmonisation de la taxonomie entre les Annexes de la CMS et de la CITES

- 7.3 Espèces migratrices et maladies
- 7.4 Liste des Etats de l'aire de répartition
- 7.5 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats
- 8. Rapport à la COP sur les activités du Conseil scientifique dans la période 2006-2008
- 9. Election du président et du vice-président du Conseil scientifique pour la période 2009-2011
- 10. Date et lieu de la seizième réunion du Conseil scientifique
- 11. Autres questions
- 12. Clôture de la réunion

ANNEXE II au Rapport de ScC15**Déclaration du président du Conseil Scientifique de la CMS
sur le Programme des petites subventions**

Le Conseil scientifique considère le Programme des petites subventions comme un outil essentiel voire le plus essentiel pour la mise en oeuvre de la Convention. Mis en place à la quatrième réunion de la Conférence des Parties en 1994, le Programme des petites subventions a été l'instrument principal à travers lequel la Convention a réussi à apporter des fonds initiaux pour des projets de conservation significatifs de 1994 à 2005. Il a transformé la nature de la Convention, instrument quelque peu administratif formel en un outil de conservation dynamique et respecté. Il a été utilisé pour préparer les plans d'action qui ont été à la base de beaucoup d'accords conclus dans le cadre de la Convention et pour préparer des activités dans le domaine de la conservation. Il a eu un impact qui a dépassé les fonds mobilisés par la Convention car il a été un catalyseur puissant pour générer des fonds beaucoup plus importants venant des Etats de l'aire de répartition eux-mêmes ou des donateurs internationaux. Sans celui-ci, beaucoup de projets qui ont apporté une contribution substantielle à l'élévation du profil de la CMS et à la résolution des questions de conservation essentielles n'auraient jamais été possibles, en particulier dans les pays en voie de développement où les fonds n'auraient pas été disponibles autrement afin d'initier des projets. Sans cette ressource prévisible et fiable qui est allouée conformément aux besoins de conservation, la nature de la Convention changerait profondément et son attrait comme outil de conservation efficace serait sérieusement endommagé.

Ce mécanisme essentiel a fonctionné extrêmement bien jusqu'à 2005. Durant le dernier triennium, un changement de politique a laissé le financement aux aléas de l'intérêt des donateurs. De manière prévisible, cette approche a échoué, car les actions sont, presque par définition, souvent celles qui sont les moins susceptibles d'attirer les intérêts des donateurs. En effet, l'intérêt est fortement guidé par le potentiel des médias et privilégiera les domaines qui profitent déjà d'une attention répandue, plutôt que ceux dans lesquels la Convention est le meilleur ou unique outil et peut ainsi faire réellement une différence.

Le Conseil scientifique recommande vivement à la Conférence des Parties de prendre toutes les mesures pour relancer et soutenir le Programme des petites subventions dans la forme telle qu'elle a été entre 1994 et 2005, à savoir celle d'une source de fonds prévisible et régulée pour la conservation mondiale réelle, motivée uniquement par des besoins de conservation et de qualité scientifique, et non par l'attractivité des donateurs potentiels.

Ce fort appel a été exprimé lors des interventions en sessions plénières du Conseil scientifique par les conseillers pour la Communauté Européenne, les Pays-Bas, la Côte d'Ivoire, la France, la Belgique, l'Allemagne, le Kenya, le Burkina Faso, le Maroc, l'Australie, l'Ex- République yougoslave de Macédoine, par les six conseillers nommés par la Conférence et par le Secrétaire exécutif d'ACCOBAMS, et a été soutenu par le conseil à l'unanimité.

Le président a également attiré l'attention sur une déclaration sur le financement des projets de recherche et de conservation recommandés par le Conseil scientifique, qui ont été approuvés par la 14ème réunion et est incluse dans le rapport de cette réunion. La déclaration est reproduite ci-dessous.

“Ayant examiné, en partie grâce à l'analyse effectuée par ses groupes de travail taxonomiques, les réalisations de la première moitié de la période triennale 2005-2008, le Conseil scientifique réitère son opinion selon laquelle les mesures de conservation concrètes qu'il avait identifiées, sélectionnées, affectées d'une priorité et

recommandées pour financement ont été et sont un des principaux atouts et l'une des caractéristiques de la Convention, ainsi que la principale voie par laquelle la Convention apportera sa contribution pour atteindre l'objectif 2010. Le Conseil manifeste donc sa profonde préoccupation à l'égard des difficultés de financement qui ont fait obstacle pendant la première moitié de la période triennale à la poursuite des actions en cours et au lancement de nouvelles, en net contraste avec la situation des périodes passées. Le Conseil scientifique tient surtout compte de la garantie d'un financement sûr pour les mesures qu'il examine et il recommande une exigence vitale si la qualité de l'application de la Convention et de sa pertinence pour une conservation effective doivent être maintenues et si la crédibilité et l'utilité des travaux du Conseil scientifique doivent être préservés. Un tel niveau de financement sûr et prévisible existait dans le passé en tant que budget fixe alloué par chaque COP, pris sur les réserves de la Convention.

Deux moyens possibles de recréer cette situation semblent exister:

- Soit la COP entreprend d'allouer à nouveau un budget fixe, prélevé sur ses ressources, et sans réduire l'appui fourni à d'autres activités nécessaires de la Convention.*
- Soit le Secrétariat développe son programme actuel de collecte de fonds pour générer des ressources suffisantes permettant de réserver une somme fixe pour des projets choisis par la procédure du Conseil."*

ANNEXE III au Rapport de ScC15

Présentation à la 9^{ème} session de la Conférence des Parties d'indicateurs des espèces migratrices

Le Conseil scientifique s'est penché sur les travaux entrepris pendant la période intersessions en vue de l'élaboration d'un projet d'indicateurs concernant les espèces migratrices. Deux projets d'indicateurs, l'indice Liste rouge et l'indice Planète vivante, chacun avec des variations pour révéler les changements touchant le ou les sous-ensembles d'espèces pouvant être considérées comme migratrices, ont été présentés au Conseil scientifique à sa quinzième réunion.

Le Conseil scientifique s'est félicité des travaux effectués, appréciant le fait de disposer de plusieurs indicateurs pour mesurer les résultats obtenus au niveau des populations d'espèces par la Convention et par d'autres instances. Au cours du débat, un certain nombre de questions portant sur des points de détail ont été soulevées. Dans l'ensemble, il a été estimé que ces indicateurs constituaient une première étape positive, mais avec quelques réserves concernant le degré de représentativité des indicateurs proposés, la mesure dans laquelle ceux-ci peuvent être appliqués à des groupes d'espèces pour lesquelles on dispose d'informations limitées quant à leurs populations, et le fait que ces analyses tiennent compte ou non des biais connus. Le Conseil a noté un effet de retardement pour certaines espèces à longue durée de vie, chez lesquelles des changements intervenant aujourd'hui pourraient n'être constatés que dans quelques années. Il a également noté que les efforts conjoints de la CMS et d'autres conventions concernant certains groupes d'espèces étaient particulièrement importants; ainsi, par exemple, les travaux relatifs aux grandes baleines ont bénéficié notamment de la coordination de la Commission baleinière internationale (CBI).

Le Conseil scientifique a indiqué qu'il était important d'expliquer et d'interpréter les tendances observées. D'une manière générale, les espèces migratrices répertoriées par la CMS semblent mieux se porter que d'autres espèces migratrices. Des messages plus subtils et complexes ressortent toutefois d'analyses plus approfondies. Il a été reconnu par ailleurs que certaines des données détaillées nécessaires pour une évaluation précise des tendances des populations pouvaient ne pas être disponibles, en particulier pour les espèces rares. Le Conseil a noté que même si cet aperçu pouvait laisser entendre qu'un financement additionnel n'était pas nécessaire pour soutenir les activités relatives aux espèces répertoriées par la CSM, dont les populations étaient en reconstitution après avoir atteint des niveaux très faibles, une autre perspective était toutefois que les mesures de conservation commençaient à porter des fruits dans certains cas.

Le Conseil scientifique recommande:

- que des travaux supplémentaires soient entrepris pour mettre au point ces indicateurs, voire d'autres encore, concernant par exemple les effets du changement climatique;
- que des analyses plus approfondies portent sur les variables et les combinaisons de variables suivantes: a) espèces inscrites à la Liste rouge UICN, b) espèces CMS, c) espèces CMS figurant à l'annexe I, d) espèces AEWA, e) espèces ACAP, f) espèces migratrices, g) espèces non migratrices, h) mammifères terrestres, i) mammifères aquatiques (y compris les grandes baleines et les petits cétacés), j) reptiles, et k) poissons;
- que les estimations relatives aux populations soient recueillies selon des méthodes similaires, afin que des comparaisons soient possibles;
- que les Parties contractantes mettent les informations à la disposition tant du consortium de la Liste rouge, que de celui de Planète vivante, pour que les indicateurs soient basés sur des informations les plus nombreuses et de la meilleure qualité possibles;
- qu'à sa seizième réunion, le Conseil scientifique procède à un examen plus approfondi de ces questions et adresse une recommandation claire à la dixième Conférence des Parties concernant l'adoption d'une série d'indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité de la convention; et
- que le groupe de travail du Conseil scientifique soit maintenu, pour aider à élaborer des recommandations spécifiques et clairement énoncées à l'intention de la Conférence des Parties, et fournir d'autres avis, le cas échéant.

ANNEXE IV au Rapport de ScC15

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX

Le groupe de travail s'est réuni deux fois, dans l'après-midi et la soirée du 27 novembre, puis dans l'après-midi du 28, les réunions durant un peu moins de quatre heures au total. Il s'est révélé extrêmement difficile de couvrir la totalité d'un ordre du jour chargé en si peu de temps. Le nombre de Conseillers et d'observateurs présents à tout ou partie de ces réunions s'établit à 28. La discussion a porté sur les points qui suivent.

Questions portant sur les Actions concertées

Des rapports oraux et écrits ont été présentés au Groupe de travail sur quatorze espèces faisant l'objet d'Action concertées, énumérées ci-après dans l'ordre où elles figurent sur l'Annexe I de la Convention. Le nom du Conseiller point focal qui présente chaque rapport est donné entre parenthèses. Un * après son nom indique que le Conseiller en question vient de donner son accord pour être le point focal faisant rapport sur l'espèce concernée, et le Secrétariat est prié de veiller à l'avenir à faire apparaître son nom dans les références appropriées à cette espèce. Les rapports écrits seront transmis au Secrétariat ainsi qu'un résumé des rapports oraux.

Manchot de Humboldt (Roberto Schlatter*), Puffin des Baléares (Borja Heredia*), Flamants des Andes (Roberto Schlatter), Oie naine (John O'Sullivan), Oulette à tête rousse (Daniel Blanco), Fuligule nyroca (Jelena Kralj*), Érismaure à tête blanche (Borja Heredia*), Faucon crécerellette (Pierre Devillers via John O'Sullivan), Grue de Sibérie (Taej Mundkur*), Outarde houbara (Mohammad Sulayem*), Grande outarde (Attila Bankovics), Bécasseau maubèche *rufa* (Daniel Blanco*), Courlis à bec grêle (Pierre Devillers via John O'Sullivan), et Phragmite aquatique (Jiri Flousek*).

La discussion de ces espèces a soulevé les points suivants. Concernant l'Oie naine, il a été noté avec satisfaction qu'un fonctionnaire lui a été spécialement assigné, grâce à un financement du gouvernement norvégien; ce poste est basé au Secrétariat de l'AEWE (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie). Le Plan d'action pour cette espèce, objet d'un accord récent, permet une certaine mesure d'optimisme. Sur l'Outarde houbara, le Conseiller scientifique pour l'Arabie saoudite a indiqué que selon lui, l'Accord relatif à cette espèce, qui est depuis plusieurs années en préparation, serait finalisé à la fin de l'année prochaine. Le projet de plan d'action annexé à l'accord doit encore être examiné et approuvé. La formule de l'Accord est préférée par l'Arabie saoudite à celle du Protocole d'accord. En ce qui concerne la Grande outarde, une discussion assez approfondie a porté sur l'intérêt d'ajouter la population orientale *dybowski* (que l'on trouve dans une partie de la Fédération de Russie, en Mongolie, et en Chine) à l'Annexe I, et sur la possibilité d'étendre la couverture du Protocole d'accord en vigueur sur la population d'Europe centrale à cette sous-espèce. Il a été convenu de continuer à en discuter par correspondance, puis d'aborder à nouveau le sujet lors de la réunion suivante du Conseil scientifique, de façon à pouvoir prendre toute action appropriée à la COP10. En ce qui concerne l'Érismaure à tête blanche il a été noté que la menace constituée par l'introduction de l'Érismaure rousse reste très réelle et préoccupante. Malgré les bons résultats des efforts d'éradication de cette dernière espèce du Royaume-Uni, avec seulement quelques centaines d'individus restant à éliminer, la situation est moins encourageante aux Pays-Bas et en France. On peut espérer que, suite à une récente résolution de l'AEWA à sa MOP4, des efforts plus soutenus seront consentis par ces pays: une action déterminée et rapide devrait être à la fois plus efficace et, en fin de compte, moins coûteuse. Concernant le Faucon crécerellette, il a été noté que cette espèce bénéficierait de la couverture du récent Protocole d'accord sur les rapaces africains et eurasiens. Bien entendu, il restera sujet à un suivi d'Action concertée, mais dans un nouveau cadre juridique. Pour le Courlis à bec grêle, il a été noté que le Groupe de travail mis en place aux termes du Protocole d'accord CMS relatif à cette espèce vient de subir une

réorganisation, et prépare actuellement un effort important d'information pour faire connaître le sort de cet oiseau en très grand danger, ainsi que pour encourager les ornithologues professionnels et amateurs à faire un nouvel effort pour en observer d'éventuels spécimens encore présents. La Conférence des parties à venir et la manifestation qui lui sera associée devraient permettre de donner davantage de détails à ce sujet. Pour ce qui est du Phragmite aquatique, une activité considérable est actuellement déployée par l'Equipe de conservation du Phragmite aquatique; le Plan d'action international monospécifique (première publication en 1995) est en révision pour la fin 2008. (La CMS pourrait approuver ce Plan en temps et heure). Sur un point plus général, relatif aux rapports présentés par les points focaux sur les espèces bénéficiant d'Actions concertées, il a été proposé de s'en tenir à apporter des éléments concrets, tels qu'estimations de population et état de conservation, pour chaque partie de l'aire de répartition totale de l'espèce sous Action concertée en cause. Bien sûr cette approche présente plus de difficultés pour certaines espèces que pour d'autres, mais il faudrait la suivre chaque fois que cela est possible. A l'occasion de cette réunion, il n'a pas été présenté de rapport sur deux espèces sous Action concertée pour lesquels il avait été désigné des Conseillers comme points focaux: le Râle à miroir et l'Hirondelle bleue. Le Conseiller nommé pour les oiseaux a accepté de prendre l'attache des Conseillers scientifiques concernés, qui n'étaient pas présents à cette réunion du Conseil scientifique, afin d'obtenir des mises à jour. On observera néanmoins qu'un Plan d'action a été produit pour le Râle (voir point suivant). Il reste à trouver des Conseillers points focaux pour la Petite spatule et pour le Bécasseau spatule, ainsi que pour la Sterne d'Orient, ce dernier point devant faire l'objet d'explorations en intersession.

Le Groupe de travail a examiné et approuvé les Plans d'action proposés pour les espèces suivantes: Râle à miroir, Crabier blanc, Sterne d'Orient, Petite spatule et Bécasseau spatule. Des modifications mineures, de caractère typographique, seront transmises au Secrétariat. Toujours sur le sujet de la planification des activités, la réunion a approuvé la suggestion de formuler un nouveau Plan d'action pour l'Ouette à tête rousse. Après une discussion approfondie, il a été décidé de proposer à l'Action concertée les espèces suivantes, inscrites à l'Annexe I, assorties de la production de Plans d'action si nécessaire: Pélican frisé, Oie cygnoïde, et Sarcelle marbrée.

Dans le domaine des Activités en coopération, des rapports ont été présentés sur le Râle des genêts (Colin Galbraith) et la Caille (Pierre Devillers via John O'Sullivan), ainsi qu'un rapport plus détaillé sur le Cygne à cou noir (Roberto Schlatter). Les Conseillers ont pleinement conscience du niveau plutôt limité atteint par les débats relatifs aux Activités en coopération au cours des réunions récentes, et seraient heureux de recevoir des conseils du Conseil, du Secrétariat et d'autres instances sur la meilleure façon de remettre sur les rails cette composante de nos travaux. Le Groupe de travail a décidé de ne pas désigner de nouvelles espèces pour des Activités en coopération dans le cadre de cette réunion.

Le Groupe de travail a approuvé la version finalisée du Plan d'action international pour le Flamant nain. Au cours des discussions sur ce point, le Kenya a reçu des compliments pour avoir produit un Plan d'action national sur le même sujet. Il a également été observé que la Tanzanie était en train de préparer un plan sur ce sujet, et compte tenu de l'importance extraordinaire, ou plus exactement unique au monde, du site de ponte tanzanien du Lac Natron, il a été demandé avec insistance au Gouvernement tanzanien de procéder à des consultations aussi étendues que possibles dans le cadre de la préparation de ce plan, pour lequel il lui a été souhaité pleine et entière réussite. Il a été observé que les corrélations entre les populations asiatiques et africaines de Flamant nain restent incertaines et qu'il est nécessaire de les explorer au moyen d'études par télémétrie satellitaire, génétiques et isotopiques, prenant en compte la totalité de l'aire de répartition de l'espèce. La population reproductrice de Flamant nain en Asie, qui ne se trouve qu'en un seul endroit, en Inde, reste exposée aux risques tant au cours qu'en dehors de la saison de reproduction en Inde et au Pakistan. Il est nécessaire de mettre en oeuvre dans ces pays les

priorités définies par le Plan d'action, en particulier les priorités relatives à la recherche, ainsi qu'à la gestion et la conservation de l'espèce et de ses habitats.

Considérant les propositions d'amendements aux Annexes de la Convention, le Groupe de travail a approuvé l'adjonction à l'Annexe I des espèces qui suivent. Fuligule de Baer, Vautour percnoptère, Sterne du Pérou, Bruant auréole, Paruline azurée et Rousserolle sorghophile. La proposition relative à l'inscription du Faucon sacre s'est révélée source de débats prolongés. La majorité des Conseillers qui se sont exprimés estimaient que l'inscription à l'Annexe I se justifiait sur des bases scientifiques et devait être approuvée. Les Conseillers de deux pays estimaient le contraire.

Le groupe de travail a pris note de ce que les propositions relatives à l'inscription de l'Érismature maccoa et du Bec-en-ciseaux d'Afrique résultaient d'un malentendu. Il a été convenu d'examiner le statut de l'Érismature maccoa dans le courant du triennium, en vue d'une éventuelle inscription à l'Annexe I.

Il ne restait que peu de temps pour examiner le Point 7.1 de l'Ordre du jour, relatif au projet de Résolution 9.2. Il a été proposé d'annexer à la Résolution la Déclaration faite par les Etats d'aire de répartition lors d'une réunion à New Delhi en 2005.

Le manque de temps a interdit toute discussion de la question de l'harmonisation taxonomique entre les Annexes de la CMS et de la CITES (Point 7.2.3 de l'Ordre du jour). (Il a été proposé, par la suite, de traiter cette question par correspondance en intersession).

Le Groupe de travail a brièvement examiné la question des projets susceptibles de bénéficier de financement par «subventions de faible montant» au cas où ce financement deviendrait disponible, et a avancé les projets suivants, comme présentant une grande valeur en termes de conservation, pour un coût unitaire de l'ordre de 20 000 Euro à 30 000 Euro:

1. Un atelier sur le Bécasseau spatule, associé à une enquête de terrain sur les oiseaux hors période de reproduction, peut-être au début 2010 au Bangladesh. Il serait très utile à cet égard de traduire le dernier Plan d'action dans les langues de l'Asie.
2. Pour l'Oie cygnoïde, l'organisation en 2009 d'une réunion d'experts, en un lieu situé dans l'aire de répartition de l'espèce, de façon à finaliser le projet existant, à le traduire et à le publier. (Une autre proposition, plus détaillée, a été soumise au Groupe de travail et est disponible à part).
3. Un atelier destiné à finaliser, produire et traduire un Plan d'action sur le pélican frisé, comprenant une réunion d'experts dans un des États de l'aire de répartition. (Une autre proposition, plus détaillée, a été soumise au Groupe de travail et est disponible à part).
4. Un soutien aux efforts de localisation de spécimens survivants de Courlis à bec grêle, grâce à une étude des sites de passage et plus particulièrement d'hivernage ; en cas de repérage d'oiseaux, capture et marquage satellitaire d'individus, en vue de localiser les sites de reproduction, inconnus à ce jour; et activités connexes.
5. Un projet sur le Faucon sacre, sous réserve que les discussions en cours l'estiment approprié.

ANNEXE V au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES AQUATIQUES****Point 5.1 de l'ordre du jour: Actions concertées pour les espèces de l'Annexe I**

Heredia (Espagne) a fait rapport sur le statut du phoque moine dans l'Atlantique. Une réunion du groupe de travail international a eu lieu à Madère (Portugal) en juin 2007. Par la suite, un MoU a été signé entre la Mauritanie, le Maroc, le Portugal, l'Espagne et le Secrétariat de la CMS à Tenerife (Espagne) en octobre 2007.

La colonie de Cabo Blanco compte aujourd'hui 170 à 180 phoques. Au cours des deux dernières années, on a observé 14 individus qui utilisaient des plages ouvertes à proximité des sites de reproduction, y compris des individus de tous les groupes d'âge.

En 2006 et 2007, respectivement 48 et 46 bébés phoques sont nés, chiffre proche de la reproduction moyenne avant la mortalité massive de 1997 (52 bébés). Soixante-quatorze pour cent des bébés phoques ont survécu à la première mue.

En 2008, un phoque moine a été observé à plusieurs reprises autour de l'île de Majorque.

Tous ces faits justifient un certain optimisme concernant la réhabilitation de la population, mais une surveillance serrée et des mesures de conservation doivent continuer à être appliquées.

Schlatter (Chile) a signalé que le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine n'ont pas donné de nouvelles informations sur le dauphin franciscana.

Il a également fait rapport sur la loutre de mer et la loutre du Chili. La loutre de mer fait toujours l'objet d'une étude par des experts de l'université Andres Bello dans le Chili central (direction Gonzalo Medina) et par quelques ONG. L'espèce est encore menacée, mais l'application de plusieurs lois sur la chasse et le commerce des fourrures, plus la création de nouveaux parcs nationaux marins le long de la côte chilienne, devraient assurer une protection des zones côtières, notamment dans le Chili septentrional. Le nombre d'individus de l'espèce semble s'être stabilisé.

La loutre du Chili continue aussi d'être étudiée par des experts de l'Universidad Austral de Chile (Valdivia, Chili méridional) et par l'Université Andres Bello (Chili central) et plusieurs ONG s'occupant de faune sauvage. L'espèce est encore menacée par l'aggravation des conditions de l'habitat (hors des parcs nationaux) dans son aire géographique actuellement réduite. Dernièrement, l'Argentine n'a pas fourni de nouvelles informations. Le Chili et l'Argentine ont organisé conjointement en 2006 une réunion pour une mise à jour des connaissances et du statut des espèces.

Le Groupe est convenu qu'il convient de proposer le dauphin du Gange (*Platanista gangetica gangetica*) pour une action concertée. Il a été ajouté dans l'Annexe I lors de la CdP7. S'il est proposé, un point focal du Conseil scientifique devra être identifié.

Il a été proposé d'inclure le dauphin à gros nez (*Tursiops truncatus ponticus*) dans l'Annexe I. Si cette proposition est acceptée par la CdP9, Gurielidze (Georgia) a accepté de faire fonction de point focal du Conseil scientifique pour les sous-espèces.

Il a été observé qu'il n'y a pas encore de point focal du Conseil scientifique pour les six espèces de grandes baleines proposées pour des actions concertées lors de la CdP8, à savoir la baleine

fine, le rorqual de Rudolphi, le cachalot, la baleine australe, la baleine bleue et le rorqual à bosse. Alvarez (Australie) a accepté d'assumer ce rôle. Avec Ewers, il a fait rapport sur les actions menées récemment par l'Australie concernant cinq de ces espèces.

Tous les cétacés (baleines, dauphins et marsouins) sont protégés dans les eaux australiennes. Selon la législation nationale, tous les cétacés sont protégés jusqu'à trois mille marins. Conformément aux engagements qu'elle a pris au titre de la Convention sur la diversité biologique, l'Australie a apporté des amendements à l'EPBC Act pour gérer de manière appropriée l'accès durable et la distribution équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques et biochimiques.

En Australie, l'observation des baleines porte principalement sur les dauphins côtiers, les rorquals à bosse et les baleines australes qui migrent assez près des côtes australiennes. En 2005, tous les États et territoires et le Gouvernement australien ont adopté les *Directives nationales australiennes pour l'observation des baleines et des dauphins* révisées. Ces Directives établissent un cadre national pour toutes les juridictions concernant la réglementation des interactions entre les personnes et les cétacés. L'Australie appuie les travaux du Sous-comité pour l'observation des baleines et en mars-avril 2008, elle a accueilli l'Atelier intersessions de la CBI pour la planification stratégique de la recherche à grande échelle sur l'observation des baleines et des dauphins.

Les échouages et les emprisonnements de baleines dans les filets et les impacts de la prospection du pétrole et du gaz sont les principaux domaines où se concentrent les initiatives de l'Australie pour la conservation des cétacés. La nouveauté la plus récente est une étiquette satellite flottante qui permet de retracer l'animal dans de bonnes conditions. Une formation aux meilleures pratiques a été dispensée aux agents du Gouvernement qui prennent part à des opérations de sauvetage des rorquals à bosse et des baleines australes chaque année dans tout le pays; elle comprend des mises à jour sur l'équipement et s'appuie sur des cas concrets fournis par un réseau étendu participant à des opérations de libération des baleines prises dans les filets.

Des outils de gestion tels que des plans et des lignes directrices pour la réhabilitation sont élaborés au niveau national, comprenant des mesures qui permettront de faire front aux principales menaces qui influent sur la conservation des cétacés. Des plans de réhabilitation pour cinq espèces de grandes baleines menacées – le rorqual à boss, la baleine australe, la baleine bleue, la baleine fine et le rorqual de Rudolphi ont été adoptés. La hausse des cours internationaux du pétrole a fait croître le nombre de propositions visant à identifier et à développer des champs de pétrole et de gaz en haute mer.

Le *Mémoire d'entente pour la conservation des Cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique de la CMS* a été signé par le Gouvernement australien en septembre 2006. Des ateliers sur le renforcement des capacités organisés à Auckland en septembre/octobre 2006 ont été appuyés financièrement par le Gouvernement australien qui y a aussi participé. Les ateliers ont fait connaître aux participants venus des pays insulaires du Pacifique Sud les dernières techniques de sauvetage des baleines échouées ou prises au piège dans des filets. En novembre 2007, l'Australie a financé le premier atelier de formation pour le renforcement des capacités mélanésiennes sur les cétacés en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a également accordé une aide financière et a participé au groupe de travail des îles du Pacifique sur l'observation des baleines et des dauphins, accueilli par le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique (SPREP) à Auckland en avril 2008.

Les fonds alloués aux projets ont augmenté, passant de 300 000 AUD en 2004-05 à plus de 1 million de AUD en 2008-09. Au début de ce mois, le Gouvernement australien a annoncé qu'il investira plus de 6 millions de AUD en 2008-2009 pour promouvoir la recherche non létale sur les baleines.

Le Groupe a noté que le rapport de l'observateur sur la réunion de 2008 du Comité scientifique de la CBI (SCd15/Doc.7) a porté à croire que l'application de la Procédure de gestion révisée

très prudente à la gestion des grandes baleines en vue de parvenir à une exploitation durable pourrai être interprétée comme une Action concertée internationale pour les espèces inscrites dans l'Annexe I de la CMS; de nombreuses Parties à la CNBI sont aussi Parties à la CMS.

Point 5.2 de l'ordre du jour: Action concertée pour les espèces de l'Annexe II

Schlatter a signalé que plusieurs ONG approfondissent la recherche le long de la côte du Chili sur les six espèces de dauphins d'Amérique du Sud proposées par la CdP8 pour des actions concertées.

Custodio (Philippines) a indiqué qu'il y a très peu de nouveaux renseignements sur les actions concertées récentes concernant les populations d'Asie du Sud-est de sept espèces de petits cétacés proposées par la CdP8 pour des actions concertées. Il a résumé brièvement le statut de conservation des espèces comme suit:

Populations: Une situation commune à toutes les populations dans la région est le manque d'informations sur leurs tendances. Il y a des signes de déclin pour certaines espèces (*Neophocaena phocaenoides*, *Orcaella brevirostris*, *Sousa chinensis*) mais il y a aussi des cas où l'on ignore quelles sont les tendances des populations (*Lagenodelphis hosei*, *Stenella attenuata*, *Stenella longirostris*, *Tursiops aduncus*).

Menaces: Les menaces au groupe des dauphins sont principalement les effets de la pêche, la perte et la modification de l'habitat, y compris la pollution et le développement du tourisme.

| MENACE | ESPÈCES AFFECTÉES |
|---|---|
| Pêche | |
| Pêche au thon | <i>Lagenodelphis hosei</i> ; <i>Stenella attenuata</i> ; <i>Stenella longirostris</i> |
| Filet maillant | <i>Lagenodelphis hosei</i> ; <i>Neophocaena phocaenoides</i> ; <i>Orcaella brevirostris</i> ; <i>Sousa chinensis</i> ; <i>Stenella longirostris</i> ; <i>Tursiops aduncus</i> |
| Pêche par rabattage | <i>Lagenodelphis hosei</i> ; <i>Stenella attenuata</i> ; <i>Tursiops aduncus</i> ; |
| Capture dirige | <i>Lagenodelphis hosei</i> ; <i>Neophocaena phocaenoides</i> (au Pakistan); <i>Stenella attenuata</i> (par le Japon) |
| Perte et modification de l'habitat, y compris la pollution | |
| Général | <i>Neophocaena phocaenoides</i> , <i>Orcaella brevirostris</i> , <i>Sousa chinensis</i> ; <i>Tursiops aduncus</i> |
| Barrages | <i>Neophocaena phocaenoides</i> , <i>Orcaella brevirostris</i> |
| Pollution | <i>Orcaella brevirostris</i> ; <i>Neophocaena phocaenoides</i> ; <i>Sousa chilensis</i> |
| Développement du tourisme | |
| Observation de dauphins | <i>Stenella longirostris</i> |
| Filet anti-requin | <i>Sousa chinensis</i> ; <i>Tursiops aduncus</i> |
| Océanarium | <i>Tursiops aduncus</i> (en particulier dans les Îles Salomon) |
| Transport fluvial | <i>Neophocaena phocaenoides</i> , <i>Orcaella brevirostris</i> ; <i>Sousa chilensis</i> |

Point 5.3c de l'ordre du jour: Projet de Résolution 9.7 Impacts du changement climatique sur les espèces migratrices

Le Groupe s'est penché sur l'impact potentiel du changement climatique sur le narval *Monodon monoceros* et a proposé que le Conseil recommande la préparation d'une motion par la CdP pour cette espèce étant donné les changements rapides liés aux changements climatiques dans son environnement. Cette motion devrait tenter de réduire les pressions anthropiques sur l'espèce, notamment les déplacements. Il a été suggéré d'insérer une recommandation pour le narval dans les débats en cours concernant les priorités futures développées dans Conf. 9.26: Espèces marines migratrices, notant que ce document se transformera en une résolution durant la CdP.

Citant l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN, «les narvals sont bien adaptés à la vie dans le pack comme l'indique le fait qu'il y a très peu d'eau ouverte dans leur habitat hivernal. Ils passent une grande partie de leur temps dans la glace épaisse et sont sensibles aux pièges de glace à des centaines d'entre eux peuvent être pris dans une petite ouverture dans la glace de mer (savssat) et mourir. Cela se produit lorsque de changements brusques dans les conditions climatiques (tels que de sautes de vent ou de rapides chutes de température) provoquent la fermeture des passages et des fissures qu'ils utilisaient. Lorsque des baleines piégées sont découvertes par de chasseurs sont généralement tuées. Une évaluation récente de la sensibilité de tous les mammifères marins arctiques au changement climatique a cassé le narval parmi les trois espèces les plus sensibles, principalement à cause de son aire géographique limitée, son alimentation particulière, le choix de l'habitat ainsi que sa forte fidélité à un site ». La fréquence de la glace de mer congelée pourrait augmenter avec le réchauffement de l'Arctique, résultat contre-intuitif dû à la dynamique complexe du pack.

Le Groupe est convenu que l'insertion du libellé ci-après au point 5 de la résolution suivant l: après «avis technique» serait utile: «y compris l'identification des espèces proposées pour une action prioritaire».

Point 5.3e de l'ordre du jour: Résolution 8.22 Effet négatif des activités humaines sur les cétacés

Le Groupe a noté avec satisfaction les progrès accomplis pour l'application de la Résolution 8.22 et a fait sien le programme révisé du Secrétariat pour sa mise en oeuvre. Le projet de revue sera distribué au début de janvier à certains membres du Conseil pour observations et à d'autres organes d'experts qui pourront apporter leur contribution. Sur la base des observations qui arriveront d'ici mars, le Secrétariat travaillera avec le Conseiller désigné pour les mammifères aquatiques pour définir les impacts et les régions prioritaires exigeant une attention immédiate et développer le projet de programme de travail pour les cétacés avant que le projet révisé ne soit soumis au Comité permanent pour approbation.

Point 5.3f de l'ordre du jour: Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration

Le Groupe s'est félicité du projet de Résolution 9.19 et a fait totalement sien son principal objectif. Il a toutefois proposé quelques modifications:

1. Il a estimé que le résumé du rapport du CIEM ne reflète pas entièrement le sens du rapport; c'est pourquoi il a proposé un autre libellé: « Prenant note du Rapport CM 2005/ACE:01 du CIEM (Rapport du groupe spécial sur l'impact des sonars sur les cétacés et les poissons (AGSIC)) qui recommande la poursuite des recherches sur cette question, y compris des efforts pour identifier les habitats critiques, la mise au point de techniques pour détecter les baleines à bec, de nouvelles études acoustiques; et de nouvelles recherches concernant les réactions apparemment non auditives des mammifères marins des grands fonds aux sonars de base et moyenne fréquence».
2. Il serait plus efficace si le sens des diverses résolutions mentionnées dans le préambule était précisé.
3. Dans le préambule, le 4^{ème} paragraphe devrait se lire: «et demande au Secrétariat et au Conseil scientifique de la CMS de passer en revue.
4. A la page 2 du préambule, on a proposé l'ajout d'un point: «Prenant note du projet de stratégie de recherche élaboré par la Fondation européenne de la science sur les effets des bruits d'origine anthropique sur les mammifères marins».
5. A la page 4, au point 5, il serait utile d'ajouter un point vignette: « Examiner le projet de stratégie de recherche élaboré par la Fondation européenne de la science sur les effets des

- bruits d'origine anthropique sur les mammifères marins, qui est fondé sur un cadre d'évaluation des risques».
6. A la page 4, au point 7, après «Comité», le Groupe a proposé d'ajouter «avec l'assistance du Conseil scientifique».
 7. Dans la même phrase, après «cette Résolution,» il est recommandé d'ajouter ce qui suit, «y compris la fixation de priorités pour les thèmes de recherche».
 8. Le paragraphe 9 dans la partie opérationnelle devrait se lire: «d'autres organisations et initiatives intergouvernementales, telles que»: En outre, dans le même paragraphe, la référence à WATCH doit être remplacée par le libellé suivant «le MoU sur les petits cétacés et les lamantins de l'Afrique de l'Ouest ».

Point 6a et b de l'ordre du jour: Examen et évaluation des propositions d'amendements aux Annexes I et II et recommandations concernant leur adoption par la CdP9

Il a été observé que les propositions pour *Sousa teuszii*, *Phocoena phocoena* et *Stenella clymene* ont été examinées et approuvées par le Conseil à sa 14^{ème} réunion; elles n'ont pas fait l'objet d'autres remarques si ce n'est qu'il a été noté que depuis que la proposition actuelle pour *Sousa teuszii* a été présentée, l'espèce a été classée dans la Liste rouge 2008 de l'UICN comme Vulnérable (en danger critique d'extinction).

Le Groupe a examiné les quatre propositions restantes et a recommandé qu'elles soient toutes approuvées par le Conseil. Il a été noté que dans la Liste rouge 2008, *Orcaella brevirostris* est passée de Données insuffisantes à Vulnérable, *Tursiops truncatus ponticus* (non classée précédemment) a été classée comme En danger, *Grampus griseus* est classé globalement comme Préoccupation mineure et le lamantin du Sénégal est resté classé comme Vulnérable. Le but du classement proposé pour la population méditerranéenne de *Grampus griseus* est d'harmoniser les Annexes de la CMS avec celles d'ACCOBAMS.

L'amendement proposé à la liste de l'Annexe II de la population de la Méditerranée occidentale de *Tursiops truncatus* a également pour but l'harmonisation avec ACCOBAMS, et le Groupe a recommandé que cette proposition soit également approuvée.

Le Groupe a noté que le premier libellé de plusieurs des propositions d'inscription a été élaboré par des membres du Groupe de liaison pour les cétacés et a proposé d'encourager ce Groupe à continuer d'apporter sa contribution dans l'avenir.

Point 7.1 de l'ordre du jour: Nouveaux accords potentiels

Le Groupe est convenu que les efforts visant un accord sur les cétacés de l'Asie du Sud-Est devraient se poursuivre, en y incluant éventuellement les grandes baleines. Il a également été décidé qu'il faudrait étendre l'examen de la zone visée par l'accord à l'océan Indien, sans pour autant renoncer à examiner certains aspects faunistiques dans les diverses limites potentielles.

Point 7.2.1 et 7.2.3 de l'ordre du jour: Référence taxonomique pour les mammifères aquatiques et harmonisation avec la CITES

Le Groupe a examiné ces deux points ensemble. Perrin a récapitulé l'historique de la question au sein du Conseil scientifique pour ce qui concerne les mammifères aquatiques. Lorsque la question a été examinée pour la première fois il y a quelques années, l'édition alors disponible de Wilson et Reeder était très obsolète pour les mammifères aquatiques et il a été recommandé d'utiliser l'édition Rice (1998) plus actuelle. Le Comité scientifique a pris bonne note des nouveautés taxonomiques les années suivantes et a adopté les changements appropriés dans l'usage de la nomenclature, par exemple pour les baleines australes lorsqu'elles ont été divisées en trois espèces (dont l'une est actuellement classée En danger critique d'extinction et une autre dans la Liste rouge comme Préoccupation mineure). La situation est la même pour le genre

Orcaella. Une nouvelle édition de Wilson et Reeder est maintenant disponible (2005), mais elle date de quelques années et est de nouveau obsolète pour les mammifères aquatiques. Ainsi, certaines espèces aujourd'hui reconnues n'y figurent pas, telles que *Orcaella heinsohni* et *Sotalia guianensis*, de même que certaines sous-espèces reconnues comme *Stenella longirostris roseiventris* (décrites avant que la nouvelle édition aille sous presse).

Rice (1998) est naturellement aujourd'hui tout à fait dépassée; un grand nombre de découvertes taxonomiques ont eu lieu au cours des dix dernières années. Le classement le plus actuel est celui de la deuxième édition de l' *Encyclopedia of Marine Mammals*, dirigée par Perrin, Wursig et Thewissen et publiée par Academic Press. Elle paraîtra au cours des deux prochaines semaines. Ce classement tient compte de tous les changements adoptés par le Conseil scientifique pour les mammifères aquatiques et est en harmonie avec l'usage par la Commission internationale des baleines et la Liste rouge de l'UICN. Il a été convenu qu'il serait bon d'utiliser maintenant ce volume comme référence pour un usage taxonomique pour les mammifères aquatiques, en continuant de tenir à jour la taxonomie du groupe, et le Groupe de travail a fait une recommandation en ce sens.

Tout en souhaitant conserver les pratiques actuelles, le Groupe a reconnu l'utilité de l'harmonisation des listes de la CITES et de la CMS et a proposé quelques moyens pour y parvenir. Dans le cas des synonymes pour des espèces ou des sous-espèces (questions de nomenclature uniquement), chaque convention pourrait caractériser sa liste en conséquence. Par exemple, la CITES pourrait inscrire le cachalot comme «*Physeter catodon* (= *P. macrocephalus*)», et la CMS pourrait l'inscrire comme «*Physeter macrocephalus* (= *P. catodon*)». Telle est déjà la pratique dans certaines listes (par exemple, la Liste rouge). Pour de nouvelles espèces et pour les divisions et les regroupements d'espèces, qui relèvent davantage de la taxonomie (science) que de la nomenclature, les listes pourraient être caractérisées de la même façon (mais avec plus de termes) ou, comme l'a suggéré un intervenant en plénière, un groupe inter-conventions d'experts de la taxonomie pourrait être convoqué périodiquement pour examiner les listes et la littérature technique pertinente afin de décider quelle est la meilleure science à représenter dans les listes (harmonisées). Le Groupe penche pour cette dernière solution.

Point 7.2.2 de l'ordre du jour: Taxonomie d' Orcaella

Il a été pris bonne note de la division récente d'*Orcaella brevirostris* en *O. brevirostris* et *O. heinsohni* et le Groupe a recommandé à la CMS d'adopter la nomenclature correspondant à cette division. La reconnaissance de l'existence des deux espèces est particulièrement importante en ce que l'une, *O. brevirostris*, est classée comme Vulnérable dans la Liste rouge de l'UICN, avec plusieurs populations inscrites comme En danger critique d'extinction. *O. heinsohni* est classée comme Quasi menacée; il est fortement recommandé dans l'évaluation de la Liste rouge de collecter les données nécessaires pour clarifier son statut.

ANNEXE VI au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES
à la 15ème réunion du Conseil scientifique de la CMS****Point 5.1 de l'ordre du jour****Actions concertées pour quelques espèces/groupes d'espèces inscrits à l'Annexe I**

Le groupe a noté avec une grande satisfaction les progrès substantiels accomplis par les actions concertées sur les ongulés sahélo-sahariens, les gorilles, le cerf des Andes méridionales, et les mammifères d'Eurasie centrale. Il a recommandé de poursuivre ces actions et de les renforcer moyennant deux recommandations (annexe I et annexe II) L'extension possible de la gamme d'actions concertées dans la zone sahélo-saharienne et en Asie centrale a été envisagée et encouragée, compte tenu de l'intérêt manifesté par les Parties concernées, comme l'indique le libellé des deux recommandations. Le groupe a également appuyé la proposition de nouvelles initiatives incluses dans le document de la CdP UNEP/CMS/Conf.9.28 (les mammifères terrestres et la CMS). L'attention a été appelée sur la nécessité de conduire de nouvelles études sur les populations locales particulièrement menacées dans le cadre de l'action concertée pour l'Eurasie centrale.

- **Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens**

Durant la période triennale 2005-2008, de nombreuses activités ont été entreprises dans le cadre de l'Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens, l'une dans le Sahara septentrional (Tunisie et Maroc) et l'autre dans le Sahara méridional (Niger), avec le soutien très apprécié de la France et de l'Union européenne.

En Tunisie, l'action a porté principalement sur la constitution et la gestion d'une métapopulation de toutes les populations semi-captives d'*Oryx dammah*, d'*Addax nasomaculatus* et de *Gazella leptoceros* dans les aires protégées du sud de la Tunisie; sur la conservation in situ de *Gazella leptoceros*; et sur la préparation de la réintroduction d'Addax dans le Grand Erg Oriental. Les activités ont compris notamment, avec l'appui de ZSL, le transfert d'*Oryx dammah* et d'*Addax nasomaculatus* vers les aires protégées du Sud, le renforcement des capacités de 12 professionnels de la région (Tunisie, Maroc, Algérie, Sénégal) l'aménagement de ces aires protégées, le suivi scientifique des populations réintroduites, et une étude de faisabilité sur la réintroduction d'*Addax nasomaculatus* dans la nature dans le Grand Erg Oriental.

Au Maroc, deux nouvelles réserves ont été établies dans le sud, les réserves de Safia et Mcissi, où le transfert d'*Addax nasomaculatus*, d'*Oryx dammah*, de *Gazella dama* et de *G.dorcas* a été entrepris, en partenariat avec NABU. Un nouveau parc national « Khnifiss » de 185 000 ha a été établi au nord de la ville de Laayoune, dans le sud du Maroc, pour la restauration de la faune sahélo-saharienne. Une stratégie nationale pour la conservation et la restauration des ongulés sahélo-sahariens a aussi été mise en place en 2008, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action pour l'Afrique subsaharienne de la CMS.

Au Niger, l'action a porté principalement sur une approche de type partenariat avec le MELCD du Niger et une ONG (Fonds de conservation du Sahara) pour la mise en valeur

proposée de la zone protégée de Termit-TinToumma, la dernière population viable d'Addax dans le monde, et dans l'ensemble un centre saharien très riche en biodiversité. Parmi les principales activités, il faut citer les enquêtes écologiques, la préparation d'un dossier de pré-classement technique, la création et l'équipement de brigades communautaires de protection pour la zone et l'identification de petits projets locaux de développement communautaire.

- **Action concertée pour les mammifères d'Eurasie centrale**

Un rapport écrit a été présenté et est disponible comme document de la CdP (document 9.14).

En particulier lors de cette réunion, le Conseiller pour la Syrie a souligné le fait que quatre aires protégées (Talila, Al Thawra, Jabal Abdel Aziz et Odemah) sont en place en Syrie et sont particulièrement importantes pour la réintroduction ou la conservation d'*Oryx leucoryx* arabe et de *Gazella subgutturosa*.

- **Action concertée pour le cerf des Andes méridionales (Huemul)**

Au Chili, l'espèce fait encore l'objet d'études dans le cadre de projets financés par des organisations internationales. Il y a aujourd'hui au moins trois populations, une dans le centre-sud (moins de 20 individus), une autre dans le sud récemment réintroduite et comptant moins de cinq individus, et dans le Chili austral, la principale population. Nous devons encore estimer la population le long des archipels. Officiellement, l'espèce est encore menacée (CONAMA) et la CONAF a publié des brochures pour réorienter les activités de recherche pour le pays. Des réunions bilatérales ont eu lieu ces dernières années en Argentine pour la mise à jour des informations et de la recherche concernant l'aire de répartition de l'espèce. Aucune nouvelle n'est parvenue dernièrement de l'Argentine concernant cette espèce.

- **Gorilles**

Le Secrétariat et le Conseil scientifique ont aidé les Etats de l'aire de répartition à négocier et conclure un Accord pour les quatre taxons de Gorilla en 2007. L'Accord est entré en vigueur en juin 2008, et 6 des 10 Etats de l'aire de répartition sont déjà Parties à l'Accord. La première réunion des Parties se tiendra à Rome le 29 novembre 2008.

Le groupe sur les mammifères terrestres recommande que le Conseil scientifique conseille à la CdP d'habiliter le Secrétariat et le Conseil scientifique à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre continue de l'Action concertée pour les gorilles, y compris l'application de l'Accord conclu pour la soutenir.

Point 5.2 de l'ordre du jour

Actions concertées pour les espèces de l'Annexe II

Le groupe a noté l'évaluation des actions concertées incluses dans le document de la CdP UNEP/CMS/Conf.16 (Instruments opérationnels de la Convention sur les espèces migratrices) et, jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant des changements possibles dans la politique les concernant, il propose de poursuivre les efforts en cours avec le soutien d'une recommandation (annexe III) et d'incorporer les espèces concernées dans l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne et les mammifères d'Eurasie centrale, sur le modèle de la recommandation 8.29.

Le groupe a également examiné l'état d'avancement des actions en cours (annexe IV).

- **Action concertée pour l'éléphant d'Afrique de l'Ouest**

Le groupe de travail a pris note des progrès satisfaisants accomplis concernant l'Action concertée pour l'éléphant d'Afrique. Les travaux menés en coopération progressent parmi les 12 Parties au MoU signé à Nairobi lors de la dernière CdP. Des voies de migration pour la faune sauvage ont été établies entre le Togo, le Burkina Faso et le Ghana. De nouvelles voies sont en cours d'installation entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le Libéria et la Guinée s'emploient à finaliser leur Stratégie nationale de conservation. Deux réunions ont été organisées au Mali et au Kenya en 2007 et 2008 pour étudier comment mettre en place la Coalition pour l'éléphant d'Afrique. Une autre réunion se tiendra à Accra (Ghana) 2009.

Le Conseiller pour le Tchad a demandé à être informé de l'état d'avancement de la planification de l'Action concertée pour la population des éléphants centrafricains et a insisté pour une extension de l'instrument pour l'Afrique de l'Ouest.

Point 6a et 6b de l'ordre du jour**Propositions d'amendements aux Annexes**

Le groupe a appuyé sans réserves la recommandation visant à inscrire *Acinonyx jubatus* à l'Annexe I, et *Lycaon pictus* and *Saiga tatarica s.l.* à l'Annexe II. Il a également recommandé que *Acinonyx jubatus* soit inclus à la fois dans l'Action concertée pour les mammifères eurasiens (populations d'Asie) et dans l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne (populations d'Afrique du Nord). Il a donc proposé l'inscription de *Acinonyx jubatus* dans la liste des espèces candidates à une action concertée. Il a en outre remarqué que *Saiga tatarica sensu lato* sera incluse dans l'Action concertée pour les mammifères d'Eurasie.

Le groupe n'a pu donner son appui à la proposition d'inscrire *Ammotragus lervia* à l'Annexe I, car cela écarterait la possibilité d'initiatives nationales favorables à la conservation prévoyant une exploitation judicieuse de l'espèce. Le groupe a fait observer que le libellé de la recommandation sur la mégafaune sahélo-saharienne, visant à inclure toute la mégafaune de la région sahélo-saharienne, garantira de toute manière que les mesures qui pourraient être jugées nécessaires pour la conservation des espèces seront prises, y compris celles qui pourraient comporter une exploitation judicieuse.

Point 7.1 de l'ordre du jour**Nouveaux accords potentiels**

Le groupe a examiné le projet de résolution 9.2, ayant trait aux mammifères terrestres, et l'a jugé satisfaisant, en y apportant les amendements suivants:

1. Ajouter la recommandation d'élaborer un instrument juridiquement contraignant ou à caractère facultatif, à l'appui de l'Action concertée pour les mammifères d'Eurasie centrale (voir la recommandation à l'Annexe II) et noter que les initiatives en faveur des gazelles de Mongolie seront incluses à la fois dans cet instrument et dans le Plan d'action pour l'Action concertée.
2. Insister sur l'importance de la mise en place de la zone protégée proposée pour le Termit-TinToumma, en étroite coopération avec le Gouvernement du Niger (MELCD), la CMS et ses principaux partenaires (la France par le biais du FFEM, l'Union européenne) et une ONG, le Fonds de conservation du Sahara.

3. Chauves-souris d'Afrique subsaharienne:

Noter la nécessité de procéder en particulier à des études préparatoires dans les principaux Etats de l'aire de répartition.

Point 7.2.1 et 7.2.3 de l'ordre du jour

Référence taxonomique

Le groupe de travail estime qu'il n'y a aucune raison de modifier la recommandation du Conseil scientifique portant sur l'emploi de Wilson et Reeder 2005 comme référence pour les mammifères terrestres. Le groupe a fait observer que la nomenclature n'est qu'un outil de communication, et a estimé que, pour les conventions internationales ayant des implications juridiques au plan national, la stabilité et la référence à une norme universellement applicable étaient essentielles. Il a par ailleurs insisté sur le fait que se conformer à une référence fixe à des fins de réglementation n'empêche en aucune façon d'utiliser les informations taxonomiques les meilleures et les plus récentes aux fins de la sélection des populations pour l'intensification des efforts de conservation, l'inscription aux Annexes et la mise en place d'actions concertées et d'autres initiatives.

Autres points:

- Une recommandation proposée concernant la conservation des grands félins d'Asie, dont certains sont inscrits aux Annexes de la CMS, et qui sera présentée à la CdP par le Conseil scientifique à la demande de plusieurs ONG, a fait l'objet d'un échange de vues, et sa présentation est appuyée par le groupe de travail (elle figure comme Appendice IV au présent rapport).
- Le Groupe a également examiné des propositions de projets de « petite subvention », et a dressé une liste des priorités qui sera jointe au rapport et qui comprend en particulier les Gorilles (mise en oeuvre du Plan d'action), l'Eléphant d'Afrique, la préparation de nouvelles initiatives et le renforcement de l'Action concertée pour les mammifères d'Eurasie centrale.

Appendice 1**Projet de recommandation 9****MAMMIFÈRES DES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE**

(soumis par le Conseil scientifique)

Reconnaissant que les nombreux mammifères des zones arides d'Eurasie et d'Afrique du Nord comptent de multiples espèces dont les populations sont menacées et dont l'état de conservation laisse profondément à désirer;

Consciente du fait que les zones, qui offrent un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et sont caractérisées par des phénomènes de migration uniques en leur genre, constituent un domaine d'action capital de la Convention;

Etant reconnaissante à la République de Mongolie d'avoir attiré l'attention sur la situation particulièrement dramatique de la faune des zones arides et tempérées d'Eurasie;

Se félicitant de l'appui apporté par les autres Parties situées dans le désert tempéré, le désert semi-aride, les steppes et les montagnes associées d'Eurasie;

Rappelant que plusieurs espèces trouvées dans ce biome sont inscrites à l'Annexe II de la Convention;

Rappelant également que plusieurs autres espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Convention;

Notant que la recommandation 8.23 adoptée par la Conférence des parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005) a prié le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, la République de Mongolie et les autres parties concernées de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées d'Eurasie;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis au titre de cette Action concertée pour les zones arides d'Eurasie centrale;

Notant en outre avec satisfaction les progrès accomplis par espèce par les instruments de la Convention opérant dans la région; et

Prenant note de la recommandation des 14ème et 15ème réunions du Conseil scientifique visant à ce que l'ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et les actions de coopération associées soient poursuivies et renforcées ultérieurement;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Prie* le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, la République de Mongolie et d'autres Parties concernées de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées d'Asie centrale, du sous-continent indien septentrional, de l'Asie occidentale, du Caucase et de l'Europe orientale. Cette action inclura un plan d'action et des rapports sur l'état de toutes les espèces concernées et sera dans un premier temps axée sur *Camelus bactrianus*, *Bos grunniens*, *Uncia uncia*, *Cervus elaphus bactrianus* et, sous réserve de son inscription à l'Annexe I, *Acinonyx jubatus*, aux fins d'une ACTION CONCERTÉE; et sur *Equus hemionus* s.l., *Gazella subgutturosa*, *Procapra gutturosa*, et, sous réserve de son inscription à l'Annexe II, *Saiga tatarica* s.l. aux fins d'une action de coopération. Elle se fera en prenant également en compte les autres instruments existants au titre

de la Convention et en liaison avec ces derniers, ainsi que les mesures déjà prises par les Etats de l'aire de répartition et les partenaires à la Convention;

2. *Encourage* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action;

3. *Encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour amener les Etats de l'aire de répartition de la faune d'Eurasie centrale qui ne sont pas encore Parties à adhérer à la Convention, et à se concerter avec les autres Conventions concernées pour accroître les synergies;

4. *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition non Parties à appuyer l'Action, eu égard à son importance au niveau mondial;

5. *Exhorte* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à appuyer l'élaboration d'un Mémoire d'entente ou d'autres instruments contraignants ou non à l'appui de l'ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et son Plan d'action;

6. *Encourage* le Conseil scientifique et le Secrétariat à envisager, en consultation avec les Parties intéressées, une extension de la zone d'action vers les déserts chauds du sud-ouest de l'Eurasie et les biomes associés;

7. *Prie* le Conseil scientifique et le Secrétariat de faire rapport sur l'état d'avancement de l'Action à la prochaine Conférence des Parties.

Appendice 2**Projet de recommandation****MÉGAFaUNE SAHÉLO-SAHARIENNE**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2009)

Reconnaissant que les nombreux mammifères des zones arides d'Afrique du Nord et d'Eurasie comptent de multiples espèces dont les populations sont menacées et dont l'état de conservation laisse profondément à désirer, et est même souvent critique;

Consciente que les terres arides, qui offrent un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et sont caractérisées par des phénomènes de migration uniques en leur genre, constituent un domaine d'action capital de la Convention;

Rappelant que plusieurs espèces trouvées dans ce biome sont inscrites à l'Annexe I de la Convention;

Notant que la recommandation 4.5 adoptée par la Conférence des Parties à sa quatrième session (Nairobi, 7-11 juin 1994) a prié le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, de lancer une Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis au titre de cette Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens;

Prenant note de la recommandation des 14ème et 15ème réunions du Conseil scientifique visant à ce que l'ACTION CONCERTÉE POUR LES ONGULÉS SAHÉLO-SAHARIENS soit poursuivie et étendue à d'autres espèces de grands mammifères présents dans la zone de l'action concertée;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Prie* le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, et les parties concernées, de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LA MÉGAFaUNE SAHÉLO-SAHARIENNE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées de la région sahélo-saharienne. Cette action inclura un plan d'action et des rapports sur l'état de toutes les espèces concernées, et sera axée sur *Oryx dammah*, *Addax nasomaculatus*, *Gazella dama*, *Gazella leptoceros*, *Gazella cuvieri* et *Gazella dorcas*, et sous réserve de son inscription à l'Annexe I, *Acinonyx jubatus*;

2. *Encourage* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action;

3. *Encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour amener les Etats de l'aire de répartition de la faune sahélo-saharienne qui ne sont pas encore Parties à adhérer à la Convention, et à se concerter avec les autres Conventions concernées pour accroître les synergies;

4. *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition non Parties à appuyer l'Action, eu égard à son importance au niveau mondial;

5. *Exhorte* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à appuyer l'élaboration d'un Mémoire d'entente ou d'autres instruments contraignants ou non à l'appui de l'ACTION CONCERTÉE POUR LA FAUNE SAHÉLO-SAHARIENNE et son Plan d'action;

6. *Encourage* le Conseil scientifique et le Secrétariat à envisager, en consultation avec les Parties intéressées, une extension de la zone d'action vers les déserts de la Corne d'Afrique et les biomes associés;

7. *Prie* le Conseil scientifique et le Secrétariat de faire rapport sur l'état d'avancement de l'Action à la prochaine Conférence des Parties.

Appendice 3**PROJET DE RECOMMANDATION À LA
NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CMS****TIGRE et AUTRES GRANDS FÉLINS D'ASIE**

NOTANT que les populations sauvages du tigre et d'autres espèces de grands félins d'Asie (léopard des neiges, *Uncia uncia*, panthère nébuleuse, *Neofelis nebulosa*, léopard *Panthera pardus* toutes les sous-espèces de son aire de répartition en Asie, guépard d'Asie *Acinonyx jubatus venaticus* et lion d'Asie, *Panthera leo persica*) sont menacées par les effets conjugués du braconnage et de la disparition de l'habitat (fragmentation et destruction) dus à des perturbations d'origine anthropique;

CONSCIENTE DU FAIT que trois sous-espèces de *Panthera tigris* se sont déjà éteintes au cours des 50 dernières années;

PRÉOCCUPÉE de ce que, malgré les mesures prises par les Etats de l'aire de répartition, qui ont permis de stopper le déclin de quelques sous-populations, dans l'ensemble, les populations de toutes les sous-espèces de tigre, *Panthera tigris*, continuent de décliner dans la nature;

PRÉOCCUPÉE en outre de ce que les habitats du tigre dans toute l'Inde, l'Indochine et l'Asie du Sud-Est ont diminué de 40 pour cent par rapport aux estimations de 1995, et de 90% par rapport aux estimations du début du XXème siècle;

SACHANT que, là où il existe encore des tigres sauvages, leur habitat recouvre souvent les frontières nationales, telles que les Sundabans entre l'Inde et le Bangladesh, entre l'extrême Est de la Russie, le nord de la Corée du Nord et le nord-est de la Chine, entre la Chine méridionale et le Laos, entre le Cambodge, le Viet Nam et le Laos, entre le Myanmar et la Thaïlande, entre l'Inde et le Bhoutan et entre l'Inde et le Myanmar, mais que l'on sait très peu de choses sur leurs déplacements à travers ces frontières. Néanmoins, le déplacement des tigres sauvages entre le Népal et l'Inde est bien documenté dans plusieurs endroits;

SACHANT que les tigres et d'autres grands félins d'Asie comptent sur l'habitat contigu où ils trouvent de nombreuses espèces-proies qui leur permettent de survivre, et qu'en même temps, les tigres et autres espèces de grands félins d'Asie contribuent à assurer l'intégrité de ces écosystèmes;

SACHANT EN OUTRE que les tigres et d'autres espèces de grands félins d'Asie et la conservation de leur habitat sont gravement affectés par les différences entre les politiques, les lois et les réglementations appliquées dans les pays limitrophes;

RECONNAISSANT qu'un renforcement de la coopération renforcée entre les Etats de l'aire de répartition, ainsi qu'une aide financière, devraient contribuer à améliorer la conservation du tigre et des autres espèces de grands félins d'Asie;

NOTANT qu'une espèce de félin d'Asie, le léopard des neiges *Uncia uncia* est inscrit à l'Annexe I de la CMS;

NOTANT EN OUTRE que l'Action concertée pour les zones arides d'Eurasie centrale établie par la Conférence des Parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005) par la RECOMMANDATION 8.23 vise cinq espèces de félins d'Asie, trois, le léopard des neiges *Uncia uncia*, le lion d'Asie *Panthera leo persica* et le guépard d'Asie *Acinonyx jubatus*

venaticus sur toute leur aire de répartition, et deux, le tigre *Panthera tigris* et le léopard *Panthera pardus* sur de vastes parties de leur aire de répartition;

CONSTATANT ÉGALEMENT que toutes les sous-espèces de *Panthera tigris* et autres espèces de grands félins d'Asie sont inscrits à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 1975 (à l'exception du lion d'Asie et du tigre Amur, *Panthera tigris altaica*, qui ont été inscrits en 1977 et 1987, respectivement) interdisant le commerce international des espèces, et de leurs parties et produits;

RAPPELANT la Résolution Conf. 12.5, adoptée par la Conférence des Parties à la CITES à sa 12^{ème} réunion, se rapportant à la conservation et au commerce du tigre et autres grands félins d'Asie inscrits à l'Annexe I de la CITES;

RAPPELANT EN OUTRE que la Résolution Conf. 12.5 de la CITES stipule que les solutions à long terme pour la protection, la conservation et la gestion du tigre et des autres espèces de grands félins d'Asie et de leurs habitats requièrent l'adoption de mesures courageuses et innovantes fondées sur une base d'informations saine;

PRENANT ACTE du travail du Forum mondial pour le tigre ainsi que des actions et des rapports des membres du Forum concernant l'examen des menaces à la survie à long terme du tigre à l'état sauvage et des mesures recommandées pour faire face à ces menaces;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION les actions positives entreprises par certains Etats de l'aire de répartition pour affronter les problèmes liés à la conservation du tigre et faciliter la coopération avec les autres Parties, mais consciente que beaucoup reste à faire pour mettre en place ces mesures;

CONVAINCUE que l'inscription du tigre et, le cas échéant, d'autres espèces de grands félins d'Asie aux Annexes de la CMS, améliorera le profil de chaque espèce et encouragera la collaboration internationale et régionale pour leur protection;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. INVITE INSTAMMENT les Parties et les Etats de l'aire de répartition à renforcer leur coopération transfrontalière pour la conservation et la gestion du tigre et d'autres espèces de grands félins d'Asie dans toute l'aire de répartition de ces espèces et à augmenter les ressources financières pour la conservation des espèces de grands félins d'Asie;
2. ENGAGE le Conseil scientifique à examiner la conservation et la gestion de tigres et d'autres espèces de félins asiatiques et à proposer toute action urgente appropriée requise à la Conférence des Parties à sa dixième session, telles que l'inscription aux Annexes de la CMS et la préparation d'instrument(s) pour renforcer la coopération entre les Etats de l'aire de répartition et, le cas échéant, un ou plusieurs plans d'action;
3. PRIE le Secrétariat d'étudier l'élaboration d'un mémorandum d'entente ou d'autres instruments de coopération avec les organisations actives dans le domaine de la conservation du tigre et d'autres grands félins afin de renforcer la protection et la conservation du tigre et des grands félins d'Asie à l'état sauvage.

ANNEXE VII au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES TORTUES MARINES****Rome, 27-28 Novembre 2008**

Le groupe de travail des tortues marines s'est réuni pendant les 27-28 novembre 2008. Les conseillers d'Australie, de Croatie, du Kenya, Philippines, du Sénégal, de Syrie et le conseiller désigné ont émis les observations et les recommandations suivantes par rapport aux points de l'ordre du jour à l'étude lors de la 15ème réunion du Conseil Scientifique:

Point 4 de l'ordre du jour: Projets à échelle réduite

Les projets des tortues marines à échelle réduite précédemment financés par la CMS, en plus de produire des résultats significatifs auparavant, ont catalysé sur le travail allant au delà des projets initiaux.

On recommande vivement que les subventions de projet à échelle réduite de la CMS continuent.

Point 5.1 de l'ordre du jour: Actions concertées pour des espèces de l'annexe 1**Accords des tortues marines**

- **Côte atlantique de l'Afrique:** Cet accord a été relancé avec un secrétariat (URTOMA) établi au Sénégal:
 - 23 Etats signataires de toute la côte atlantique de l'Afrique, allant du Maroc vers l'Afrique du Sud.
 - Deuxième réunion des états signataires à Dakar, 5-8 Mars 2008.
 - On a proposé des modifications du texte de l'accord pour permettre aux pays européens et à d'autres pays impliqués dans des projets de conservation de tortues dans la région de se joindre à l'accord.
 - Des additions ont été faites aux termes de références pour permettre la nomination des Conseillers Scientifiques.
 - Des recommandations ont été faites à la CMS d'encourager la poursuite de la fonction URTOMA.
- **Océan Indien Asie du Sud Est:** Cet accord continue d'être très actif, comprenant maintenant 28 états signataires (le Yémen est l'état qui a signé le plus récemment), des projets de conservation active des tortues dans beaucoup d'états signataires et un engagement croissant dans des projets de coopération à travers les frontières internationales.
 - 5ème réunion des Etats signataires de l'IOSEA, la MoU des tortues marines s'est tenue à Bali, 20-23 août 2008 par le ministère indonésien des affaires marines et de la pêche et le ministère de la sylviculture avec l'appui de WWF-Indonésie et le secrétariat d'IOSEA.
 - La réunion de planification stratégique est organisée pour les 13-14 février 2009 à Brisbane, Australie en même temps que le 29ème colloque international de tortues de mer.
 - Les EAU ont offert de placer une unité de coordination qui entourera la région occidentale d'IOSEA en tant qu'élément de la coordination du MOU concernant le Dugong et les rapaces eurasiens africains.

L'éco-région marine de Sulu-Sulawesi de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines soutient les populations d'élevage de tortues marines qui sont considérées comme des symboles pour la conservation dans ces pays.

- L'initiative du triangle plus large de corail couvrant la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, l'Est Timor, la Papouasie-Nouvelle Guinée et les îles Salomon continuera de profiter à la conservation des tortues marines dans la région.

Point 5.3 de l'ordre du jour: d'autres résolutions et recommandations

L'utilisation durable (résolution 8.1), les changements climatiques (résolution 8.13) et les prises accidentelles de la pêche (résolution 8.14) sont traités actuellement par la CMS au sein de la COP9.

L'utilisation durable

Cependant, alors que la discussion se poursuit sur la question de l'utilisation durable:

- La récolte commerciale et l'utilisation des tortues marines dans certains pays d'Asie du Sud réapparaît comme une menace importante pour leur conservation. Il y a eu:
 - De nombreux exemples de gros navires étrangers, spécifiquement équipés pour la pêche des tortues pour produire des produits de tortues pour le marché de souvenirs, ont été documentés récemment. Des navires de pêche des tortues étrangers en situation irrégulière ont été saisis aux Philippines, en Malaisie et en Indonésie au cours des dernières années.
 - au cours des dernières années TRAFFIC a recensé une recrudescence du commerce illégal des produits tortue dans certains pays d'Asie.

Cette question mérite un examen sérieux par les États signataires de la CMS dans la région en ce qui concerne la conservation de la population de tortue régionale.

- La récolte réalisé non durable, souvent dans le cadre de l'usage traditionnel est très répandue notamment à travers les continents de l'Afrique, en Asie et en Australie et dans les nations insulaires de l'Océan Indien et Pacifique. La question de prendre de manière durable les tortues dans le contexte de l'usage traditionnel justifie une attention immédiate.
 - Des conseils techniques issus de l'expérience passée en gestion dans de nombreux pays et la modélisation de population de l'utilisation durable des tortues marines doivent être traduits en "langage simple", qui peut être compréhensible par des chasseurs non-qualifiés techniquement.
 - D'autres activités pour assurer une subsistance doivent être prises en compte quand il est insoutenable de prendre des tortues pour le commerce local.

Les prises accidentelles de pêche

Concernant les navires de pêche opérant dans les pays en développement, on a exprimé l'avis qu'ils devraient absolument:

- mettre en œuvre des pratiques de réduction des prises accessoires.
- fournir un appui financier et / ou de support technique à la conservation des tortues marines et les mammifères qui sont affectés négativement par leurs activités de pêche.

Point 5.3f de l'ordre du jour: d'autres résolutions

CMS/Résolution 9.19. En ce qui concerne les "autres biotes", le groupe de travail des tortues marines note que cette résolution concerne les bruits sous-marins et a un impact négatif sur les tortues marines.

Informations de fond à l'appui de cette conclusion: Basé sur des extrapolations à partir d'un petit échantillon de *C. caretta* en cage et *C. mydas* exposé à l'air-gun signaux, il a été estimé que le navire sismique 3D d'utilisation air-gun dans les tableaux 100-120m la profondeur de l'eau devrait avoir un impact sur des tortues marines en produisant des changements de comportement à environ 2km gamme et de prévention à environ 1 km gamme (McCauley *et al.* 2000). Limpus (2008) a conclu que les levés sismiques ne sont pas susceptibles de causer la mortalité directe des tortues marines. Toutefois, l'étude ci-dessus fournit une base pour recommander qu'une zone tampon d'au moins 2 kilomètres de rayon doit être maintenue entre les levés sismiques et d'importantes agrégations de tortues marines telles que les inter-nidifications, espaces de nourriture ou des agrégations denses. La plus haute priorité serait d'éviter de causer un comportement perturbateur pour les tortues au cours de la période limitée de leur reproduction.

McCauley, RD, Fewtrell, J., Duncan, AJ, Jenner, C., Jenner, MN., Penrose, JD, Prince, RIT, Adhitya, A., Murdoch, et J. McCabe, K. (2000). Levés sismiques marins: Analyse et propagation de l'air-gun signaux et l'effet de l'air-gun exposition sur les baleines à bosse, les tortues de mer, les poissons et les calamars. Dans «Les incidences environnementales de gisements offshore de pétrole et de gaz en Australie: de nouvelles recherches." Pp. 364-521. (production australienne de pétrole et de l'exploration Association Limited: Canberra).

Limpus, C. (2008). Un examen biologique des tortues marines en Australie. 2. Tortue verte, *Chelonia mydas* (Linné). (Gouvernement du Queensland Environmental Protection Agency: Brisbane).

Point 6 de l'ordre du jour

La liste rouge de l'UICN: L'UICN état de conservation (liste rouge) de tortues marines des espèces est en cours d'examen par le CS Groupe spécialiste des tortues marines de l'UICN. Il est prévu que ces examens seront terminés avant le ScC16 de la CMS.

La Liste rouge de la révision a été récemment achevée:

- *Eretmochelys imbricata*: En danger critique d'extinction (pas de changement).
- *Lepidochelys olivacea*: Vulnérable (auparavant espèces menacées).

Actuellement en cours de révision:

- *Natator depressus*.
- *Lepidochelys kempii*.

Il est recommandé que les conséquences pour la CMS pour les listes de tortues marines résultant de tout changement dans le statut de Liste rouge de l'UICN doit être examiné à CS16.

Point 7.1 de l'ordre du jour:

Il est nécessaire pour la CMS de se livrer à des tortues marines de conservation des actions dans tous les bassins océaniques.

- En ce qui concerne le bassin de l'océan Pacifique (CMS/onf.9.26/Rev.1), l'occasion se produira pour la CMS et le secrétariat des représentants des parties de la CMS pour rencontrer les représentants de SPREP pays qui se réuniront pour 2 jours à la réunion régionale de la SPREP, 15 -16 Février 2008 en liaison avec la 29e International Symposium tortue marine à Brisbane du 17 au 19 Février 2009.
- La conservation des tortues marines en Méditerranée qui bénéficient d'un lien formel entre la CMS et les nombreuses autres initiatives de conservation au sein de cette mer. Cela pourrait améliorer le cadre dans lequel les pays membres de la CMS sont mise en œuvre de leurs initiatives de conservation des tortues.

- Par exemple, la Croatie a déclaré une réserve marine en 2006 à Cres-Losinj l'archipel dans le nord de l'Adriatique. Cette réserve fonctionne pendant 3 ans et est appuyé par des études de tortues d'eau.

Une espèce de tortues marines, *Lepidochelys kempii*, n'est pas abordée par aucune action concertée. Cette espèce vit principalement dans le golfe du Mexique. Jusqu'à récemment, aucun des Etats de l'aire de cette espèce n'ont été membres de la CMS. Aucune recommandation n'est formulée en ce moment pour le développement d'une action concertée pour *L. kempii*, étant donné que l'espèce se trouve dans un mode de récupération favorable à la suite de la gestion actuelle des régimes dans la région.

Point 7.2.3 de l'ordre du jour: Intégrer de la taxonomie entre la CMS et annexes CITES.

Il n'est pas jugé nécessaire d'effectuer des changements de nomenclature en ce qui concerne les tortues marines.

Point 7.5 de l'ordre du jour: d'autres menaces qui pèsent sur les espèces migratrices et leurs habitats

Les débris marins

Les débris marins sont un problème important en ce qui concerne la mortalité des tortues marines et devrait être incluse dans la liste des "impacts et menaces pour les espèces migratrices dans le milieu marin" (article IV, de la CMS/Conf.9.26/Rev.1).

La mortalité des tortues résultant de l'interaction avec les débris marins est de plus en plus reconnue et va poser de multiples menaces pour la conservation des tortues, ce qui exige des solutions internationales. Le résultat des questions internationales à partir de:

- internationale comportement migratoire des tortues et
- la dispersion par les courants océaniques des débris marins à travers les frontières nationales.

Il existe deux grandes catégories de débris marins d'origines différentes qui agissent par l'intermédiaire de différentes voies d'accès à cause de la mortalité des tortues:

- enchevêtrement de "filets fantômes" (perte ou filet rebut de pêche) et
- l'ingestion de débris de synthèse.

Les deux de ces facteurs de mortalité sont difficiles à quantifier, tandis que la mortalité se produit en haute mer en l'absence de présence humaine. Chacun de ces facteurs de mortalité a le potentiel de causer une mortalité insoutenable pour plusieurs espèces / sous-populations de tortues marines.

Les débris marins justifie l'inclusion parmi les d'importants processus menaçants ayant un impact dans le monde des tortues marines. Une action est nécessaire pour réduire les impacts à des niveaux durables. Il est recommandé que une résolution des mesures visant à réduire l'impact des débris marins sur les tortues marines doit être mise au point pour examen au CS16.

Annexe VIII au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TAXINOMIQUE SUR LES POISSONS
28 NOVEMBRE, 2008**

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons pour le conseil scientifique de la CMS a tenu sa deuxième réunion officielle le 27 Novembre, 2008. L'ordre du jour du Groupe de travail taxonomique sur les poissons incluait le point 5.2 (actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II), et le point 6a (discussion et évaluation des propositions d'amendements aux Annexes I et II de la convention), le point 6b (conclusions et recommandations à aux Parties de la conférence), le point 7.1 (nouveaux accords potentiels) et le point 7.2.3 (harmonisation de la taxonomie, entre la CMS et CITES).

Point à l'ordre du jour 5.2: actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons n'a eu aucun rapport formel oral / écrit du point de vue des espèces. Le Conseiller pour la Norvège, Oystein Størkensen, a recommandé que la CMS travaille plus étroitement avec CITES sur la protection de l'esturgeon. Il a remarqué que CITES consacre d'importantes ressources à la gestion des esturgeons et que les annexes de la CMS incluent de nombreuses espèces d'esturgeons. D'autres conseillers ont proposé que la CMS entame un dialogue avec CITES sur les options possibles de collaboration concernant la protection de l'esturgeon.

Point à l'ordre du jour 6a: discussion et évaluation des propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention.*Annexe II. Isurus spp., Lamna nasus et Squalus acanthias*

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons a examiné trois propositions pour les 4 espèces de requins migrateurs : le requin-taupe bleu et le petit requin taupe (combinés dans une seule proposition), le requin taupe commun (*Lamna nasus*) et l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*). Ces quatre espèces de requins migrateurs sont toutes classées comme vulnérables par l'UICN.

La Croatie a présenté la proposition pour le requin-taupe bleu et le petit requin taupe, la Communauté Européenne a présenté les propositions pour le requin taupe commun et l'aiguillat commun. Il faudrait noter que l'auteur de la proposition pour le requin taupe commun et l'aiguillat commun n'était pas présent dans le Groupe de travail taxonomique sur les poissons. Par conséquent, aucun des présents du Groupe de travail taxonomique sur les poissons ScC15 avait travaillé directement sur le développement des propositions pour le requin taupe commun ou l'aiguillat commun.

Le requin-taupe bleu et le petit requin taupe (*Isurus spp.*)

Le requin-taupe bleu et le petit requin taupe (*Isurus spp.*) sont des espèces de requins grands migrateurs qui se trouvent dans les mers tropicales et tempérées du monde entier. Les espèces ont été répertoriées comme vulnérable par l'UICN en raison d'un important déclin d'abondance. La pêche intensive et largement non réglementée ont conduit à des taux élevés de mortalité dans l'ensemble des requins.

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons a convenu que le requin-taupe bleu et le petit requin taupe sont des espèces migratrices en état de conservation défavorable, qui bénéficieront de la coopération internationale pour leur protection et a recommandé que ces espèces soient incluses dans l'Annexe II de la Convention.

Le requin taupe commun (*Lamna nasus*)

Le requin taupe commun (*Lamna nasus*) est une grande espèce fortement migratrice qui vit dans les eaux tempérées de l'Atlantique du Nord et du Sud. Il a une croissance lente, une longévité remarquable et a une période de génération de 20-50 ans. Les données d'abondance sont disponibles uniquement pour la population de l'Atlantique du Nord-Ouest où la taille de la population est estimée à 21-24 % de la biomasse vierge. L'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour le stock de l'Atlantique du Nord-Est est "En danger critique d'extinction". L'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour l'Atlantique du Nord-Ouest est "En danger", l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour le stock de l'hémisphère Sud est "Menacée".

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons n'ont pas pu parvenir à un consensus sur l'état de conservation du requin-taupe commun. Les membres du groupe étaient unanimes dans leur soutien à l'inscription à la liste des populations de l'Atlantique du Nord en raison de l'état de conservation défavorable de ces populations. Certains conseillers ont estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations sur l'état de conservation des populations de l'hémisphère Sud pour justifier l'inscription des stocks méridionaux à la liste.

*L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*)*

L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) est un petit requin migrateur des mer épicontinentales des hémisphères nord et sud. La distribution de l'aiguillat commun est fragmentée en populations distinctes séparées par les eaux profondes des océans tropicaux. Bien que naturellement l'un des requins les plus abondants au monde, il est aussi l'un des groupes les plus vulnérables en raison d'une forte exploitation et l'un des plus faibles taux de croissance démographique de toutes les espèces de requins. L'évaluation d'une Liste rouge par l'UICN pour le stock de l'Atlantique du Nord est "En danger critique d'extinction" motivé en raison d'une réduction de la taille de la population de plus de 80 %. L'évaluation d'une Liste rouge par l'UICN pour l'Atlantique du Nord-Ouest est "En danger" motivé en raison d'une réduction de la taille de la population de plus de 50 %. L'évaluation d'une Liste rouge par l'UICN pour l'Atlantique du Nord est "Vulnérable" et celle pour les stocks de l'Australasie et de l'Afrique du Sud est "Moins préoccupante".

Le Groupe de travail taxonomique sur les poissons n'a pas pu parvenir à un consensus sur l'état de conservation de l'aiguillat commun. Les conseillers ont été unanimes dans leur soutien pour l'inscription à la liste de la population de l'Atlantique Nord (en tant que "différente et en danger"), mais certains conseillers ont estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations sur l'abondance et l'état de conservation de l'aiguillat commun pour justifier l'inscription sur la liste des stocks de l'hémisphère Sud.

Suite aux discussions du Groupe de travail taxonomique sur les poissons les conseillers scientifiques en provenance d'Argentine, Chili, Costa Rica, Panama, Paraguay, Uruguay ont présenté l'exposé écrit suivant concernant la proposition d'inscription de l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et du requin taupe commun (*Lamna nasus*):

"Il n'y a pas d'études qui soutiennent l'inclusion des populations de l'Amérique Centrale et du Sud de ces deux espèces de requins, comme indiqué dans le document UNEP/CMS/Conf.9.29. Toutefois, nous soutenons et comprenons les arguments en faveur de l'intégration dans la liste des populations des deux espèces de l'hémisphère Nord. Nous demandons au secrétariat de la CMS de promouvoir les études futures pour les populations de l'hémisphère sud des deux espèces".

Point à l'ordre du jour 7.1: potentiels nouveaux accords (y compris les Protocoles d'accord et les plans d'action)

Ré : recommandation de la COP9 concernant l'ultérieure élaboration du projet de résolution 9.2 "Projet de résolution sur les priorités d'accords de la CMS".

Le conseiller scientifique de l'Australie a demandé des modifications à la Résolution 9.2 "POISSON", en particulier la section (c) paragraphe "Requins" (iv) devrait être supprimée et le paragraphe (v) devrait être modifié comme suit : "Recommande aux États de la zone de distribution de travailler pour assurer que la 2^{ème} réunion sur cette initiative clé atteigne une structure solide sur laquelle mettre au point l'instrument à court terme".

Point à l'ordre du jour 7.2.3: harmonisation de la taxonomie entre les annexes de la CMS et de CITES

Les membres du Groupe de travail taxonomique sur les poissons ont estimé que l'harmonisation de la taxonomie entre la CMS et CITES pourrait ne pas être pratique.

Analyse des poissons migrateurs d'eau douce pour la Convention sur les espèces migratrices

La CMS a demandé un rapport sur l'état de conservation des poissons migrateurs en eau douce pour évaluer les espèces / populations qui sont : 1) menacées, 2) migratrices et 3) susceptibles de bénéficier d'une inscription sur la liste en vertu de la Convention pour les espèces migratrices. Ce rapport couvre toutes les espèces migratrices de poissons d'eau douce, à l'exception de l'esturgeon et du saumon, qui sont déjà bien analysés par d'autres instruments de gestion. Les évaluations porteront sur toute l'espèce et / ou leurs populations, selon la nécessité. Les évaluations seront fondées sur les connaissances disponibles provenant des études précédentes ainsi que de la consultation avec les membres de l'UICN / Groupe de Spécialistes sur les Poissons d'eau douce WI.

Les buts et objectifs du rapport / analyse comprennent :

1. Procéder à un réexamen des poissons d'eau douce pour évaluer le statut migratoire (concernant la définition de la CMS des espèces migratrices), l'état de conservation et la distribution.
2. Déterminer quelles espèces/populations sont les plus susceptibles de bénéficier d'une inscription sur la liste en vertu de la Convention pour les espèces migratrices.
3. Préparer un rapport qui identifie quelles espèces/populations de poissons d'eau douce sont, ou sont susceptibles d'être migratrices selon la définition de la CMS des espèces migratrices, et lesquelles d'entre elles, sont susceptibles de bénéficier de l'inclusion dans les annexes de la Convention.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont participé au Groupe de travail. Barry Baker a présidé le groupe de travail. Dr. Zeb Hogan, Conseiller désigné CMS pour les poissons, a préparé le présent rapport.

Participants:

Zeb Hogan (Conseiller Désigné - Poisson)
Barry Baker (Conseiller Désigné - Prises accidentelles)
Oystein Storkersen (Norvège)
James Williams (Royaume Uni)
Jose Yanez (Chili)
Daniel Blanco (Argentine)
Jelena Kralj (Croatie)
Franco Alvarez (Australie)
Andreas Kruess (Allemagne)
Richard Bagine (Kenya)

Annexe I. Observations de l'état des populations du sud de requin taupe commun (*Lamna nasus*) et de l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*)

Requin-taupe commun (*Lamna nasus*)

Les requins taupe communs de l'océan de l'hémisphère austral sont génétiquement distincts de ceux de l'Atlantique Nord. Les animaux du sud ont une croissance beaucoup plus lente, une longévité plus importante (et plus petits) que leurs cousins du nord. Leur croissance plus lente et leur plus grande longévité biologique les rend encore moins résistants à la surpêche par rapport aux stocks du Nord. Nous savons à quel point les stocks du Nord sont vulnérables et sont sérieusement épuisés comment jamais ils l'ont été.

La pêche à la palangre du thon et les tessures pour l'espadon dans l'hémisphère sud représentent une grande partie des prises accidentelles partiellement utilisées. Seulement des données limitées de tendance sont disponibles, y compris plus de 90 % de réduction des prises de la flotte de palangriers uruguayen dans le sud-ouest de l'Atlantique.

Les requins-taupes sont une partie importante des prises accidentelles des palangriers japonais et probablement des flottes de pêche pélagique d'autres pays pêchant dans le sud de l'Océan Indien et ailleurs dans l'hémisphère Sud, où les informations sur les captures sont réduites et peuvent être peu utilisées, sauf pour les nageoires. La pêche est exploitée au-dessus du rendement / effort optimal durable à long terme, sans espace potentiel d'expansion ultérieure et un risque plus élevé d'épuisement / effondrement des stocks; Les captures sont bien en dessous des rendements optimaux historiques, quel que soit l'effort de pêche.

Il n'y a pas de gestion pour les stocks migrateurs partagés de requins-taupes communs dans les océans du sud, et aucune perspective évidente de gestion en cours d'introduction. Ils sont pris dans différentes pêcheries, principalement en tant que prises accidentelles, mais aussi ciblées. Leur valeur élevée indique l'utilisation de prises accidentelles.

Aiguillat commun (*Squalus acanthias*)

La pêche ciblée et les prises accidentelles non réglementées et en expansion intéressent l'aiguillat commun en Amérique du Sud, où des réductions de la population sont signalées. La Nouvelle-Zélande gère l'espèce, qui est capturée avec la pêche ciblée et les prises accidentelles, à travers son système de gestion des quotas. Il existe seulement une pression limitée de pêche en Australie et en Afrique du Sud, avec la plupart des captures rejetées.

Le *Squalus acanthias* de l'Amérique du Sud est, avec le similaire aiguillat épinette *S. mitsukurii* et l'aiguillat nez court *megalops S.*, l'une des plus importantes espèces côtières commerciales au Brésil, où les prises du genre ont diminué considérablement. Il est également capturé comme prises accidentelles dans la pêche démersale mixte et la pêche ciblée pour le *Lophius gastrophysus*. La pêche ciblée et les prises accidentelles non réglementées et en expansion capturent l'aiguillat commun en Uruguay et en Argentine, où une réduction de ~ 50 % a été signalée (Massa et al. 2002). En Patagonie, les chalutiers pour la pêche du merlu et des crevettes font des prises accidentelles d'aiguillat commun. L'effort croissant dans ces techniques de pêche et le manque de contrôle des prises accidentelles sont considérés comme une menace pour cette et d'autres populations d'élasmobranches de la région (Van Der Molen et al. 1998). Comme dans de nombreuses autres régions, les femelles porteuses sont généralement visées. Les stocks de l'Amérique du Sud sont considérés comme "Vulnérables", mais ils pourraient s'avérer être "En danger" lorsqu'une analyse régionale plus détaillée pourra être effectuée.

Des informations récentes indiquent clairement que les petits requins qui ont constitué une grande partie des captures de requins en Argentine (à l'origine *Galeorhinus galeus* et un requin endémique de l'Amérique du Sud, *Mustelus schmitti*) sont maintenant si gravement menacés que les pêcheurs actuellement ciblent et capturent le *Squalus acanthias*. Toutefois, ces captures ne sont pas souvent enregistrées avec précision par espèce et donc il est extrêmement difficile de contrôler les tendances.

ANNEXE IX au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRISES ACCIDENTELLES – ScC15**

Le Groupe de travail sur les prises accidentelles s'est réuni pour examiner les progrès accomplis concernant les questions liées aux prises accidentelles depuis le ScC14, en vue de convenir de recommandations éventuelles pour la CdP9 concernant le projet de résolution 9.18 sur les prises accidentelles, de débattre des activités futures en la matière et de prendre les décisions qui s'imposent.

Etat d'avancement du programme du Conseiller en matière de prises accidentelles

Le Conseiller en matière de prises accidentelles a rédigé un rapport sur les progrès accomplis dans le cadre de son programme de travail depuis le ScC14, rapport qui figure ci-dessous:

Comme il a été observé dans le rapport du Groupe de travail sur les prises accidentelles au ScC14, la question des prises accidentelles comporte une énorme charge de travail et présente des aspects très complexes. Il a été noté à l'époque que la tâche était trop lourde pour être assumée par une seule personne et que le Conseiller nommé aurait besoin de l'appui d'autres personnes afin d'obtenir des résultats satisfaisants. En raison de l'énorme charge de travail qui pèse sur l'expert scientifique et sur le conseiller nommé depuis le ScC14, les progrès n'ont pas été aussi rapides qu'on l'espérait, néanmoins quelques pas en avant ont été faits pour ce qui concerne les points 3, 4, 5 et 6 du programme de travail, en particulier grâce aux activités menées de concert avec l'ACAP qui fait partie des Accords de la famille de la CMS. En conséquence, la grande partie de mon travail a été axée sur les questions de prises accidentelles d'oiseaux de mer.

Mener une étude pour évaluer les prises accidentelles dans les pêcheries mondiales (Point 2 du programme de travail)

Lors du ScC14, il a été convenu que la CMS mènerait une étude pour évaluer les prises accidentelles dans les pêcheries mondiales. Il s'agissait d'évaluer les informations disponibles sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues marines, de requins et de mammifères marins, en se concentrant particulièrement sur les espèces inscrites sur les listes de la CMS et sur l'importance des prises accidentelles en tant que menace aux espèces migratrices; il s'agissait également de donner un aperçu des pêches, régions et espèces prioritaires qui bénéficieront d'une action internationale par le biais de la CMS. Des projets de spécifications pour l'étude ont été transmis à la réunion pour examen du document portant la cote CMS/ScC14/Doc.19. Le Royaume-Uni a aimablement offert 15 000 £ comme contribution à ce projet.

A la suite du ScC14, l'expert scientifique et moi-même avons défini le cadre de référence pour cette étude et nous avons cherché un consultant compétent pour cette étude. Malheureusement, aucune proposition acceptable ne nous est parvenue, de sorte que l'étude n'a pas commencé. Après un échange de vues, nous avons décidé de reformuler le cadre de référence de manière à ce que les ressources disponibles soient clairement indiquées. Des propositions de candidats qualifiés potentiels par des membres du groupe thématique sur les prises accidentelles seront les bienvenues.

Travailler avec la FAO et les ORGP compétentes (points 3 et 10 du Programme de travail)

La FAO et les ORGP ont une responsabilité directe en matière de gestion pour une bonne partie de la pêche en haute mer dans le monde. Lors du ScC14, le Conseil scientifique est convenu qu'il est essentiel de participer aux réunions les plus importantes de ces organisations afin d'influer sur l'adoption de stratégies de réduction et sur la mise en oeuvre de programmes d'observateurs indépendants, qui sont considérés nécessaires pour améliorer la connaissance des questions de prises accidentelles.

La FAO a organisé récemment une consultation d'experts (Bergen, Norvège, 2-5 septembre 2008) pour élaborer des recommandations relativement aux meilleures pratiques dans le cadre du Plan d'action international/national pour les oiseaux de mer (IPOA/NPOA-Seabirds). J'ai été invité à participer à cette réunion en tant qu'expert technique, avec d'autres personnes, dont des représentants de l'Australie, du Brésil, du Chili, de la Chine, de la Commission européenne, du Japon, de la Norvège, de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis, de l'ACAP, de la CCAMLR et de BirdLife International. Le groupe d'experts a mis au point une série de recommandations qui, une fois mises en oeuvre, devraient améliorer sensiblement la mise en oeuvre du PAI/oiseaux de mer (IPOA-Seabirds) à l'aide d'une série de PAN/Oiseaux de mer (NPOA-Seabirds) comportant des mesures tant obligatoires que volontaires. Qui plus est, ce projet relatif aux meilleures

pratiques n'est pas limité à la pêche à la palangre, mais il comprend aussi des recommandations pour la pêche au chalut et au filet maillant. En raison des protocoles de la FAO, je ne suis pas en mesure de diffuser le document à ce stade car il s'agit actuellement d'un projet officiel de la FAO. La FAO finalise actuellement le projet, qui sera ensuite présenté au Comité des pêches (COFI) en mars 2009 pour approbation.

Représentant l'ACAP, j'ai participé à des réunions de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en juillet 2007 (Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires) et en juin 2008 (12^{ème} réunion de la Commission de la CTOI), et de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) en octobre 2007 et 2008 (Groupe de travail sur la mortalité incidente dans les pêches).

La CCAMLR a obtenu des résultats impressionnants en ce qui concerne l'élimination virtuelle des prises accidentelles d'oiseaux de mer dans la plupart de ses pêcheries depuis 2000, principalement grâce à l'interdiction saisonnière durant les périodes d'activité intense des oiseaux de mer, et à l'adoption de mesures de conservation strictement appliquées qui nécessitent le recours à divers moyens tels que le mouillage nocturne des engins, les banderoles et le lestage de la palangre. Les prises accidentelles de mammifères marins sont également surveillées de très près et ne posent pas un problème important à ce stade, bien que des phoques soient tués de temps à autre par des chaluts et des palangriers. Le groupe de travail IMAF a axé son action ces dernières années sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre des ZEE françaises autour des archipels de Kerguelen et de Crozet. Quelque 1 400 oiseaux marins ont été tués dans ces pêcheries en 2008, avec des prises accidentelles composées presque exclusivement d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CMS (pétrel géant, pétrel de Hall et puffin gris). Le Gouvernement français a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail IMAF pour réduire l'impact de la pêche sur les oiseaux marins. Si les prises accidentelles ont chuté par ordre de grandeur, beaucoup de travail reste à faire pour faire en sorte que ces prises soient réduites jusqu'à des niveaux atteints dans d'autres pêcheries de la CCAMLR.

Les réunions de la CTOI ont eu une issue très positive lorsque la *Résolution 08/03 sur la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer dans la pêche pélagique à la palangre* a été adoptée par la Commission en juin 2008. Cette résolution s'applique à la pêche pélagique à la palangre et a remplacé une résolution antérieure qui comprenaient des mesures jugées inefficaces. Pour encourager la CTOI à prendre cette mesure, j'ai coopéré étroitement avec BirdLife International pour fournir des avis sur les meilleures pratiques pour la réduction des prises de pélagiques élaborées par le Groupe de travail sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer de l'ACAP (voir plus loin) au WPEB de la CTOI. Sur la base de notre contribution, le WPEB a donné des avis à la Commission selon lesquels les interactions avec la pêche pélagique ont constitué la plus grande menace à la conservation des oiseaux de mer dans les mers australes, et bien que plusieurs mesures pour protéger les oiseaux de mer aient été essayées à divers degrés, ces mesures de dissuasion mises à l'essai et acceptées, y compris certaines de celles incluses dans la Résolution 06/04 de 2006 de la CTOI, ont nécessité une amélioration substantielle. La résolution adoptée exige maintenant que les pêcheurs choisissent deux mesures, à utiliser en association, dans une série de mesures et de normes concernant les meilleures pratiques en matière de réduction des prises d'oiseaux de mer. L'appui considérable fourni par l'Australie et la Commission européenne pour promouvoir l'adoption de la résolution a été très apprécié.

Travailler en étroite coopération avec les Accords de la famille de la CMS (Point 4 du Programme de travail)

Je travaille à temps partiel avec le Secrétariat de l'ACAP qui a de fréquents contacts avec diverses personnes s'occupant activement de mesures pour la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer. Je convoque actuellement le Groupe de travail sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer de l'ACAP, qui a enregistré des progrès importants depuis sa création en établissant des liens avec les ORGP compétentes et en donnant les meilleurs avis scientifiques sur la réduction technique des prises accidentelles d'oiseaux de mer. Le Secrétariat de l'ACAP collabore étroitement avec la CMS, en particulier en vue de partager les coûts de représentation à la fois de l'ACAP et de la CMS dans les réunions pertinentes des ORGP et d'autres organisations.

Passer en revue les informations sur les mesures de réduction (Point 5 du Programme de travail)

Au cours de la dernière décennie, une série de mesures visant à réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre a été mise en place, mesures qui peuvent être appliquées en fonction des circonstances. Elles comprennent le mouillage nocturne des engins, le lestage de la palangre, les périodes d'interdiction saisonnière et/ou de fermetures de zones; des dispositifs d'effarouchement des oiseaux; le contrôle de l'évacuation des déchets de poisson et les dispositifs de décongélation des appâts.

Ces mesures sont centrées sur la réduction des prises accidentelles durant la période critique de l'empâtage. Chacune a des caractéristiques, des coûts et un potentiel différents quant aux résultats. Certaines mesures telles que le mouillage nocturne des engins ont réussi dans bon nombre de pêcheries palangrières, tandis que l'efficacité des autres a varié selon les navires et les espèces d'oiseaux de mer.

Alors que des progrès considérables ont été faits pour réduire les prises accidentelles dans les pêches démersales à la palangre, principalement par la mise en place de dispositifs efficaces d'effarouchement des oiseaux, le lestage intégré de la palangre, le mouillage nocturne des engins, des périodes d'interdiction saisonnière, les dispositifs dissuasifs mis à l'essai et approuvés dans les pêches pélagiques doivent encore être améliorés. En 2007, le Groupe de travail sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer de l'ACAP a examiné les résultats de recherche disponibles sur les mesures de réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer pour les pêches pélagiques à la palangre. Il a constaté que plusieurs mesures de réduction font actuellement l'objet d'une mise au point, par exemple les dispositifs d'effarouchement des oiseaux et les capsules d'appâtage sous-marin qui sont prioritaires pour la recherche. D'autres mesures qui ont été considérées prioritaires pour la recherche comprennent les avançons lestés, les manchons coniques protégeant les appâts, les hameçons circulaires et les amorces artificielles teintées en bleu. Le mouillage nocturne des engins est actuellement la seule mesure de réduction qui s'est révélée vraiment efficace avec les palangres, mais son adoption sur une grande échelle est limitée du fait qu'il réduit l'efficacité opérationnelle lorsqu'il vise certaines espèces de pélagiques.

En 2008, le Groupe de travail sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer a revu la réduction pour les types d'engins de pêche démersale à la palangre et au chalut. A la suite des revues de 2007 et 2008, le Groupe a émis des avis sur les meilleures méthodes scientifiques dont on dispose actuellement pour réduire les prises accidentelles dans ces types d'engins pour aider les parties aux ORGP et à l'ACAP à gérer les prises accidentelles dans leurs pêcheries. Les avis qui comprennent des descriptions des mesures, les connaissances actuelles, des orientations pour la mise en œuvre et les besoins en matière de recherche, ont été rassemblés dans une série de tableaux récapitulatifs qui peuvent être transmis aux responsables des pêcheries intéressés. Ces avis ont déjà été donnés lors de réunions de la CTOI et de la CCAMLR. Ils seront peu à peu communiqués aux autres ORGP et aux responsables nationaux des pêches, qui seront encouragés à utiliser les matériels pour orienter l'élaboration des politiques et des pratiques au sein des pêcheries sous leur juridiction.

Base de données contenant des informations scientifiques pertinentes sur les prises accidentelles (Point 6 du Programme de travail)

Une base de données bibliographiques contenant des références publiées pour la recherche concernant les prises accidentelles et leur réduction a été mise en place pour aider le Groupe de travail sur les prises accidentelles et le Conseil scientifique à mener leurs activités. La base de données utilise le logiciel EndNote, qui est largement utilisé et qui a un coût raisonnable. Ce produit est continuellement mis à jour et comprend maintenant 2000 références concernant les prises accidentelles de mammifères marins, de tortues, de requins et d'oiseaux de mer, ainsi que des références sur la biologie de certains de ces groupes taxonomiques. La plupart des références contenues dans la base de données ont trait aux oiseaux de mer et aux phoques, ce dont je m'occupe actuellement, et je saurais gré à tous ceux qui m'enverront par voie électronique des documents de recherche pertinents afin d'assurer la couverture la plus large possible. Comme le savent bien la majorité des conseillers scientifiques, se tenir au courant de tout ce qui est publié actuellement exige beaucoup de temps. Je serais reconnaissant aux membres du Conseil scientifique s'intéressant particulièrement aux petits cétacés, aux tortues et aux requins qui seraient prêts à collecter la documentation sur ces groupes et contribuer à la construction de la base de données.

EndNote permet d'introduire des fichiers en format pdf avec la citation. C'est pourquoi l'affichage sur le site Web de la CMS pourrait poser des problèmes pour des raisons de droits d'auteur. Toutefois, le fichier EndNote sera déposé au Secrétariat de la CMS et périodiquement mis à jour. Il est également disponible pour distribution aux Conseillers scientifiques sur demande.

Examen du programme de travail pour le Conseiller en matière de prises accidentelles

Le programme de travail a été examiné et mis à jour par le Groupe thématique sur les prises accidentelles. On trouvera ci-joint un projet de programme de travail pour 2009 et 2010 soumis au Conseil scientifique pour approbation. Il y a lieu de noter que le programme est extrêmement ambitieux et qu'il est peu probable que toutes les activités puissent être menées à bien avant la prochaine réunion du Conseil scientifique. Néanmoins, le programme est présenté avec cet avertissement, et dans l'espoir que,

si des ressources supplémentaires arrivaient entre les sessions, elles pourraient être allouées à certaines des activités décrites.

Quelques questions ont été soulevées durant l'examen du programme de travail.

Engagement avec les ORGP

Le Groupe a reconnu l'importance de l'engagement avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORPG), mais a noté que cela comporte une lourde charge de travail qui pourrait ne pas être effectuée de manière satisfaisante sans une dotation en personnel à plein temps affecté spécifiquement à cette tâche. Il y a actuellement au moins 17 ORGP qui gèrent les pêches en haute mer dans le monde, et chacune se réunit environ trois fois par an. Le travail effectué par le Conseiller en matière de prises accidentelles avait jusqu'ici été appuyé par l'ACAP soit par la CMS soit par des Accords de la famille de la CMS.

Initiatives concernant les prises accidentelles dans la zone ACCOBAMS

Plusieurs initiatives ont été lancées au sein de l'ACCOBAMS, et un rapport sur celles-ci a été préparé par le Secrétaire exécutif de l'ACCOBAMS:

- Un projet sur « L'évaluation et l'atténuation des prises accidentelles de cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente » (Projet BYCBAMS) est en cours d'exécution. Ce projet est élaboré avec le concours des organisations et programmes internationaux intéressés et en particulier avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et la mer Noire (CGPM).
- Dans le même esprit, un « Protocole pour la collecte de données sur les prises accidentelles et la déprédation dans la zone ACCOBAMS » a été finalisé en collaboration avec la CGPM comme exemple de directives pour la collecte de données sur les prises accidentelles. Il sera présenté aux Parties à ACCOBAMS en 2010, dans l'intention d'étendre le Protocole à d'autres espèces et de l'incorporer dans la base de données de la CGPM ; cela permettra aux membres d'entrer des données sur les prises accidentelles d'une façon normalisée.
- Des projets pilotes sur l'utilisation de dispositifs acoustiques (pingers) en Tunisie et au Maroc. Les résultats de ces études seront importants pour d'autres pêcheries.
- Des directives pour des mesures techniques visant à minimiser les conflits entre les cétacés et la pêche en Méditerranée et en mer Noire sont disponibles et d'autres documents sont en préparation - «*L'utilité des dispositifs acoustiques dans les interactions cétacés-pêche*» et «*Spécifications techniques et conditions pour l'utilisation de dispositifs répulsifs acoustiques dans la zone de l'Accord*»

Meilleure communication

Il est ressorti clairement des débats que de très nombreuses activités ont été mises en route concernant les questions liées aux prises accidentelles dans le cadre de divers Accords, mais que la majorité des Accords de la famille CMS ignorait certaines d'entre elles. Le Groupe a jugé qu'une meilleure intégration serait utile entre les activités liées aux prises accidentelles et le travail du Conseiller en matière de prises accidentelles. On a estimé en particulier qu'une personne qui pourrait faciliter le flux d'informations sur les aspects liés aux mammifères marins serait utile.

Il a été observé que le partage des compétences entre ces experts en prises accidentelles devrait être facilité au niveau mondial. Les mécanismes appropriés pourraient comprendre le groupe de correspondance informel qui sera mis en place par le Conseiller en matière de prises accidentelles (Point 1 du programme de travail), le Groupe de liaison pour les cétacés et d'autres liens qui n'ont pas encore été établis entre les divers Accords.

Projet de résolution 9.18 sur les prises accidentelles

Le Conseiller scientifique (Australie) a présenté le projet de Résolution 9.18 sur les prises accidentelles. L'Australie est toujours préoccupée au sujet des menaces continues associées aux prises accidentelles d'espèces marines migratrices inscrites aux Annexes de la Convention et parce que ces menaces ne diminueront pas sans une action concertée de la part d'organismes internationaux tels que la CMS.

Ce projet de résolution vise notamment à axer les efforts des parties à la CMS sur des activités prioritaires telles que la mise à l'essai de nouvelles mesures de réduction, le perfectionnement de techniques existantes dont l'efficacité est reconnue dans la réduction des impacts des prises accidentelles, et la nécessité pour les

Parties d'étudier la possibilité de procéder à une évaluation de l'impact des prises accidentelles sur les espèces migratrices et autres qui pourraient bénéficier des activités menées dans le cadre du mandat de la CMS.

Le Groupe a examiné le projet et a proposé divers moyens de renforcer la Résolution:

- (a) Deux nouveaux paragraphes devraient être insérés qui deviendraient les deux premiers paragraphes du préambule:

Notant le travail déjà accompli ou en cours au titre des Accords de la famille de la CMS;

Notant le travail à entreprendre moyennant la mise en oeuvre de la Résolution 8.22 visant à identifier les lacunes et les doublons entre la CMS et d'autres organes compétents pour ce qui concerne leurs activités sur les prises accidentelles;

- (b) Deux nouveaux paragraphes devraient être insérés qui deviendraient les paragraphes 7 et 8:

7. *Préconise une amélioration de la coopération et de la communication entre les Accords de la famille de la CMS sur les questions liées aux prises accidentelles;*

8. *Prie le Secrétariat de la CMS d'établir une communication avec d'autres initiatives en cours afin de documenter les prises accidentelles dans les pêches, et d'en étudier les résultats, par exemple, le projet GLOBAL, qui tente de documenter les prises accidentelles d'oiseaux, de tortues marines, de mammifères marins ou de requins migrateurs dans les pêcheries artisanales;*

Le Groupe est convenu qu'il fallait étudier ces modifications proposées en vue de les insérer dans le projet de résolution.

Récompense pour la thèse PNUE/CMS

La récompense pour la meilleure thèse PNUE/CMS sur la conservation des espèces migratrices, parrainée par le National Geographic Deutschland et Deutsche Lufthansa, a été attribuée à Mme Samantha Petersen, biologiste d'Afrique du Sud. Avec sa thèse intitulée «*Comprendre et réduire les prises accidentelles vulnérables dans les pêches au chalut et à la palangre en Afrique australe*», Mme Samantha Petersen a apporté une contribution importante à l'amélioration du statut de conservation des espèces touchées dans le cadre de la Convention. Cette thèse mérite la première place considérant sa pertinence au regard de la vision et des objectifs du PNUE/CMS, à savoir protéger et améliorer le statut de conservation des animaux migrateurs. Le Groupe chargé des prises accidentelles a félicité Mme Petersen pour son travail et pour la récompense obtenue.

Au cours de la dernière décennie, des préoccupations ont été exprimées partout dans le monde concernant les prises accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues et de requins durant les opérations de pêche, en particulier la pêche à la palangre et au chalut, qui ont été tenues par beaucoup responsables de la réduction de leurs populations et de la menace à leur statut de conservation. La FAO a estimé que 75% des stocks mondiaux sont exploités de manière insoutenable, qu'environ 25% des ressources marines débarquées font l'objet d'un dumping, que les écosystèmes ont été modifiés et que des déclinés catastrophiques de la flore et de la faune marines vulnérables ont été enregistrés, sans compter la perte de 90% de grands poissons prédateurs. La thèse de Mme Petersen aborde la question des prises accidentelles d'une manière globale, en tenant compte du fait que les espèces, qu'elles soient ou non des cibles pour la pêche, n'existent pas isolées les unes des autres ou de leur environnement.

Participants:

Barry Baker (Conseiller nommé - Prises accidentelles/Président)
Glen Ewers (Australie)
Andreas Kruess (Allemagne)
Oystein Storkersen (Norvège)
Mark Simmonds (WCDS)
Bill Perrin (Conseiller nommé - Mammifères marins)
Zeb Hogan (Conseiller nommé - Poisson)
Marie-Christine Grillo-Compulsione
Heidrun Frische (Secrétariat)

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2009-2010 POUR LE CONSEILLER EN MATIÈRE
DE PRISES ACCIDENTELLES ET LE GROUPE THÉMATIQUE SUR LES PRISES
ACCIDENTELLES**

| | Thème/Tâche | Calendrier | Détails |
|---|---|--|---|
| 1 | Etablir un petit groupe de correspondance informel composé de parties intéressées et d'experts techniques qui aideront le Conseiller scientifique | Janvier 2009 | <p>Un petit groupe de travail sera mis en place pour assurer une couverture totale des groupes d'animaux sauvages et l'accès aux connaissances techniques sur les méthodes de réduction et leur application.</p> <p>Le groupe de correspondance sera composé d'experts et de membres ne participant pas directement au Conseil scientifique de la CMS. Le groupe de travail aidera le Conseiller scientifique en matière de prises accidentelles à mener à bien le programme de travail.</p> <p>Il sera demandé aux Accords de la famille de la CMS de nommer une personne de contact qui sera intégrée dans le petit groupe de correspondance informel.</p> |
| 2 | Mener une étude pour évaluer les prises accidentelles dans les pêcheries mondiales | <p>Revoir le cadre de référence pour l'étude Février 2009</p> <p>Commander une étude Juin 2009</p> <p>Achever l'étude Mars 2010</p> | <p>Charger un consultant de conduire une étude globale des pêches commerciales et artisanales mondiales. L'étude évaluera les informations disponibles sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues marines, de requins et de mammifères marins, en se concentrant particulièrement sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS. Elle évaluera l'importance des prises accidentelles en tant que menaces aux espèces migratrices et donnera un aperçu des pêches, régions et espèces prioritaires qui bénéficieront d'une action internationale par le biais de la CMS.</p> <p>L'objectif (couverture spatiale ou taxonomique) de l'étude sera modifié, le cas échéant, en fonction des fonds disponibles.</p> |
| 3 | Travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes telles que la FAO et les ORGP pertinentes | <p>En cours</p> <p>Le Secrétariat demandera le statut d'observateur aux réunions des principales ORGP et de la Commission des pêches de la FAO - mars 2009</p> | <p>La mise en oeuvre dépend des ressources financières disponibles pour participer aux réunions, et de la disponibilité/volonté des membres du Groupe thématique sur les prises accidentelles ou des Accords de la famille CMS de coordonner l'action pour les ORGP pertinentes</p> <p>La FAO et les ORGP ont une responsabilité directe en matière de gestion pour une bonne partie de la pêche en haute mer dans le monde. Il est essentiel de participer aux réunions les plus importantes de ces organisations afin d'influer sur l'adoption de stratégies de réduction et sur la mise en oeuvre de programmes d'observateurs indépendants, qui sont considérés nécessaires pour améliorer la connaissance des questions de prises accidentelles.</p> <p>Noter que l'engagement des ORGP impose une importante charge de travail, qui ne peut être assumée de manière satisfaisante sans l'aide de personnel à plein temps affecté à cette fin. Il serait souhaitable que le soutien à ce travail soit fourni moyennant des arrangements de collaboration avec des Accords de la famille de la CMS.</p> <p>Les ORGP prioritaires sont initialement la CCAMLR, la CTOI, le WCPFC. La sélection de ces organisations se fait sur la base des questions connues liées aux prises accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues et de requins et</p> |

| | Thème/Tâche | Calendrier | Détails |
|---|---|--|---|
| | | | <p>la possibilité de contribuer à des changements dans les pratiques de pêche.</p> <p><u>Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance 5 000 \$ par réunion</u></p> <p>D'autres ORGP à considérer, en fonction de leur succès dans d'autres tribunes, des problèmes émergents et de la disponibilité de fonds pour les voyages sont: la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud, la CICTA, la CITT, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et la mer Noire (CGPM).</p> <p>L'adoption de stratégies d'atténuation par des ORGP pourrait avoir des effets sur les pêcheries dans les ZEE des membres des ORGP.</p> |
| 4 | Travailler en étroite coopération avec les Accords de la famille de la CMS et d'autres organismes compétents s'occupant de conservation | En cours Ecrire aux Accords de la famille - mars 2009 | ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Waddensea Seals, Marine Turtles Africa, Marine Turtles IOSEA, Pacific Islands Cetaceans, Groupe des prises accidentelles de la CBI |
| 4 | Evaluation des risques. Passer en revue et utiliser continuellement les informations disponibles sur la répartition en mer des espèces migratrices pour évaluer les chevauchements avec les opérations de pêche et du même coup les risques de prises accidentelles dans les régions de pêche | En cours | <p>Les régions de pêche comprennent les zones relevant de la compétence des ORGP et les ZEE nationales.</p> <p>Les évaluations des risques conduites chaque année par la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique constituent un excellent modèle.</p> |
| 5 | Passer en revue les informations sur les mesures de réduction pour les méthodes de pêche connues afin d'influer sur les espèces migratrices | En cours Il serait très souhaitable de travailler avec les Accords de la famille de la CMS pour obtenir des résultats concrets. | <p>De brèves revues des connaissances actuelles sur les mesures visant à réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre et au chalut ont été effectuées par l'ACAP, mais n'existent pas pour d'autres groupes d'animaux sauvages ou d'autres méthodes de pêche.</p> <p>Il est indispensable de travailler avec les responsables des pêches et les ORGP pour évaluer de manière exhaustive les techniques et les engins de pêche utilisés dans les ZEE et la pêche en haute mer, pour identifier les éléments connus pour réduire ou éliminer la mortalité par prise accidentelle des espèces migratrices.</p> <p>Les produits à passer en revue sont décrits au point 9 (voir plus loin)</p> <p>Les premiers travaux devraient être centrés sur les méthodes de pêche pélagique à la palangre pour les oiseaux de mer et les tortues de mer. Faire en sorte que les méthodes d'atténuation mises au point pour un groupe taxonomique ne conduisent pas à des prises accidentelles d'autres taxons.</p> |
| 6 | Maintenir une base de données contenant toute la documentation scientifique pertinente sur | En cours | Maintenir la base de données bibliographiques contenant des références publiées pour la recherche concernant les prises accidentelles et leur réduction pour aider le Groupe de travail sur les prises accidentelles et le Conseil scientifique |

| | Thème/Tâche | Calendrier | Détails |
|----|---|------------------------|---|
| | les prises accidentelles | | |
| 7 | Créer une page Web sur les prises accidentelles | D'ici à la fin de 2009 | <p>Créer une page pour le site Web de la CMS fournissant des informations sur les activités de la CMS visant à réduire les impacts des prises accidentelles sur les espèces migratrices.</p> <p><u>La mise en oeuvre incombe au Secrétariat.</u></p> <p>Le site Web pourrait aussi offrir une panoplie des meilleures techniques par espèce pour réduire les prises accidentelles lors des opérations de pêche, telles que les publications de la FAO: <i>Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème</i>, et <i>Les prises accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers: Etude mondiale et directives techniques pour l'atténuation des interactions entre les tortues de mer et la pêche.</i></p> |
| 8 | En consultation avec les Accords de la famille de la CMS, élaborer des produits pour aider les ORGP et d'autres organisations internationales et nationales compétentes à réduire les prises accidentelles. | En cours | Il pourrait s'agir notamment de: élaboration de programmes d'observateur comprenant des protocoles pour la collecte de données sur les prises accidentelles, des méthodes d'analyse pour évaluer les prises accidentelles et des mesures de réduction par les meilleures pratiques |
| 9 | Produire des matériels et formuler des lignes directrices pour aider les représentants de la CMS prenant part aux réunions des ORGP et à d'autres réunions pertinentes à rendre leur participation et l'examen des questions touchant la réduction des prises accidentelles les plus fructueux possible | En cours | <p>Il pourrait s'agir notamment d'informations techniques à fournir par le biais de:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Rapports concis fondés sur des documents ayant une solide assise scientifique et revus par des pairs — présentations et soumission de documents pertinents aux réunions étayant les informations à diffuser, ainsi que la participation active aux réunions; — des ateliers avec les entreprises du secteur pour faire progresser l'adoption de mesures d'atténuation en particulier — établir des liens avec les pêcheurs, les responsables nationaux des pêches, les Secrétariats des ORGP et les fonctionnaires de la FAO |
| 10 | Aider à la préparation, à l'adoption et à la mise en oeuvre de PAN-Oiseaux de mer (NPOA-Seabirds) et PAN-Requins (NPOA-Sharks) de la FAO | En cours | <p>Cela pourrait comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> — encourager l'adoption de lignes directrices sur les meilleures pratiques pour PAI-Oiseaux de mer par le Comité des pêches de la FAO en mars 2009 — fournir une assistance aux Parties et aux Etats de l'aire de répartition pour l'élaboration de PAN-Oiseaux de mer et PAN-Requins de la FAO. |
| 11 | Rédiger un rapport pour le Conseil scientifique sur les activités du Conseiller en matière de prises accidentelles | ScC 16 | Rédiger un rapport à soumettre à la 16 ^{ème} réunion du Conseil scientifique sur les activités du Conseiller en matière de prises accidentelles durant la période intersessions. |

ANNEXE X au Rapport de ScC15**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES
ESPECES MIGRATOIRES**

(28.11.2008, salle Pakistan, 11.00 – 12.30 matin)

Les participants ont noté qu'on observe de plus en plus l'impact du changement climatique sur les populations migratrices dans l'ensemble des continents et des océans. Le projet de résolution 9.7 soumis par l'Australie a été souligné comme une étape essentielle pour s'occuper de cette priorité de politique globale et pour fournir aux parties de la CMS et au secrétariat un mandat accentué pour aborder cette problématique. Le projet de note sur la Conf. 9.24 concernant le changement climatique a été discuté et passé en revue parmi les participants. Les recommandations de la section VI de cette note ont été examinées en détail. Il a été unanimement accepté par l'Australie et les participants pour inclure les recommandations de la Conf. 9.24 dans le projet de résolution 9.7.

Le président du groupe de travail, Prof. Colin Galbraith, a suggéré que les participants constituent un groupe de travail intersession. Il a recommandé qu'un séminaire soit convoqué pendant les 3 prochaines années (2009 - 2011) pour rassembler les scientifiques qui contribuent actuellement au mandat de la CMS (par exemple ZSL, IUCN), les décideurs politiques et le groupe de travail inter session.

Les participants ont discuté notamment de leurs activités et recherches appropriées au changement climatique, ont fait remarquer que la capacité d'accueil des autorités mettant en application est essentielle pour atteindre les objectifs visés à la résolution 9.7. Ils ont de plus remarqué que des changements plus larges d'habitat devraient également être considérés, et ont mis l'accent sur la nécessité de favoriser la recherche qui se développe à partir de l'analyse des données existantes.

Faisant suite aux instructions du groupe de travail une version révisée de la résolution 9.7 a été produite et rendue publique par le secrétariat le 30 novembre 2008.

| Name | Affiliation | Email |
|-------------------------|-------------------------------------|--|
| Fernando Spina | ISPRA, Environmental Ministry Italy | fernando.spina@infs.it |
| Colin Galbraith (chair) | SNH/UK | colin.galbraith@snh.gov.uk |
| Julia Latham | ZSL | julia.latham@ioz.ac.uk |
| Jean-Cristophe Vié | IUCN | jcv@iucn.org |
| Richard K. Bagine | NMK, Kenya | rkiomen@yahoo.com |
| Christina Morales | CMS Paraguay | cmoralespy@gmail.com |
| Franco Alvarez | Australia | franco.alvarez@environment.gov.au; francopalvarez@gmail.com |
| Attila Bankovics | Hungary | bankovic@zool.nhmus.hu |
| Jelena Krag | Croatia | zso@hazo.hr |
| Jini Flouek | Czech Republic | jflousek@kruap.cz |
| Abdellah El Mastour | Morocco | elmastourabdellah@yahoo.fr |
| Alfred A. Oteng-Yeboah | Ghana | otengyeboah@yahoo.co.uk |
| Wim J. Wolff | Netherlands | w.j.wolff@rug.nl |
| Andreas Kruess | Germany | - |
| Colin Limpus | Australia | - |
| Viviana Jimenez | CMS | washington@cms.int |

ANNEXE XI au Rapport de ScC15

Rapport du groupe de travail concernant les maladies de la faune 15. réunion du comité scientifique de la CMS, le 28 novembre 2008, FAO Rome

Le groupe de travail était présidé par Scott Newman (FAO) et Roberto Schlatter (Conseiller CMS) et composé de 22 parties contractantes, organisations internationales et NGO (voir annexe 1).

Des exposés ont été présentés par Rebecca Lee (coordonnatrice du groupe de travail scientifique convoqué conjointement par les CMS-FAO concernant l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages) et Ruth Cromie (Protection du gibier à plumes et des marécages) respectivement sur les activités du groupe de travail et sur la question des maladies de la faune. La première présentation a décrit les attributions et le fonctionnement du groupe de travail des CMS-FAO et a décrit les progrès accomplis jusqu'ici. La dernière présentation a décrit l'importance de la question plus large des maladies de la faune comme un problème pour la conservation et a invité le Conseil Scientifique à transformer le projet de résolution proposé dans l'influenza aviaire (résolution 9.8) par un projet comprenant la question entière des maladies de la faune et, en outre, de créer un nouveau groupe de travail scientifique sur les maladies de faune convoqué conjointement par la CMS et la FAO, qui aurait le groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices comme vecteurs des maladies en tant que membre. Un groupe de travail sur les maladies de la faune a été organisé et ce rapport présente les commentaires formulés après les présentations et les résultats de cette réunion.

Points abordés à la suite des présentations:

Un projet de collaboration important entre l'Internationale des marécages et l'Euring utilisant l'ensemble des données des sonneries d'oiseaux a produit un outil de cartographie qui est de grande valeur en termes de recherche d'influenza aviaire parce qu'il aide à comprendre la connectivité des mouvements et des migrations sauvages d'oiseaux. Cet outil est disponible en ligne.

La présidence du Conseil Scientifique a félicité le groupe de travail á propos de leur excellent travail. L'importance du lien entre la CMS et la FAO a été mise en évidence et l'acceptation de l'établissement du groupe de travail scientifique proposé sur les maladies de la faune serait extrêmement précieuse.

Points provenant du groupe de travail :

Un pays, ayant traité beaucoup de projets de santé de la faune, dans les zoonoses particulièrement importantes telles que le virus d'Ebola, a mis en évidence qu'un nouveau groupe de travail a été proposé il y a deux ans et que son mandat doit être large par exemple pour se concentrer sur toutes les taxes de la faune. Savoir comment un si large groupe de travail pourrait être subdivisé est ouvert à la discussion mais il pourrait être subdivisé raisonnablement par région géographique et tarifaire.

L'importance d'intégrer des disciplines vétérinaires et environnementales a été exigée pour aborder tous les aspects de la santé humaine, des animaux domestiques et sauvages. Il y a eu une demande pour que ces disciplines fonctionnent ensemble et pour trouver un financement facilitant cette approche.

L'accent a été mis sur la nécessité de continuer à encourager les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de la santé publique de coordonner et de collaborer sur les questions

combinées et multiples des maladies, étant donné que des progrès ont été accompli avec le HPAI, mais s'attaquer vraiment aux maladies infectieuses exigera des collaborations plus amples parmi les disciplines.

On a fourni des exemples de la bonne pratique des services vétérinaires qui travaillent avec les services environnementaux, indiquant une compréhension claire de la valeur et des avantages de cette approche.

Il y a eu une demande aussi bien pour la surveillance que pour une poursuite de la recherche afin d'essayer de comprendre entièrement l'épidémiologie des maladies de la faune.

Il y a eu une demande pour classer par ordre de priorité les maladies les plus inquiétantes concernant la conservation, la santé du bétail et des humains.

Questions procédurales

Roberto Schlatter, coordinateur du groupe de travail de la CMS sur des espèces migratrices comme vecteurs des maladies, a encouragé ce groupe de travail de devenir membre d'un plus grand groupe de travail.

Une discussion courte a eu lieu concernant les membres du groupe de travail scientifique proposé sur les maladies de la faune bien que ce point ait été perçu comme une des premières tâches du groupe de travail à réaliser.

On a également noté que la traduction des documents techniques mène souvent à des problèmes et interprétations fausses et de ce fait, il serait nécessaire d'avoir des traductions en français et en espagnol, et puis de demander à une personne de langue maternelle possédant l'expertise technique, de relire voir corriger les documents traduits.

Conclusions

1. Le projet de résolution 9.8 devrait être élargi pour incorporer la problématique entière des maladies de la faune - un mandat a été donné pour entamer cette action, pour incorporer la terminologie liée à la note de travail du Conseil scientifique UNEP/CMS/ScC15/Doc.13, cela répondra au défi des maladies émergentes et ré-émergentes dans les espèces migratrices : le développement des processus améliorés de la coordination internationale.
2. Le lien entre la FAO et la CMS devrait être encouragé, maintenu et renforcé étant donné que chaque organisation apporte des perspectives et expertises légèrement différentes qui sont complémentaires en veillant à la santé animale et la conservation de la faune.
3. L'établissement d'un nouveau groupe de travail scientifique convoqué conjointement par la CMS et la FAO sur les maladies de la faune devrait se poursuivre.

Préparé par
Ruth Cromie
Rebecca Lee
Scott Newman

1. décembre 2008

Annexe 1 Représentants présents dans le groupe de travail sur les maladies de la faune

Argentina
Burkina Faso
Chad
Costa Rica
Cote D'Ivoire
Democratic Republic of Congo
Denmark
Madagascar
Netherlands
Panama
Peru
Philippines
Saudi Arabia
Senegal
Spain
Togo
United Kingdom

AEWA
CMS Secretariat
FAO
Wetlands International
Wildfowl & Wetlands Trust

ANNEXE XII au Rapport de ScC15**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES****Chairman / Président / Presidente**

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
Assistant Director (Wildlife Management)
Federal Ministry of Environment
Plot 293/294
Off Solomon Lar Way
Utako District f
PMB 468
Abuja, FCT
NIGERIA
Tel.: (+234 9) 523 4119 / 8033287039
Fax: (+234 9) 523 4014
E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Vice-Chairmen / Vice-Présidents / Vicepresidentes

Prof. Dr. Colin A. Galbraith
Director of Policy and Advice
Scottish Natural Heritage
Silvan House, 3rd Floor East
231 Corstorphine Road
Edinburgh EH12 7AT
UNITED KINGDOM
Tel: (+44 131) 316 2601
Fax: (+44 131) 316 2690
E-mail: colin.galbraith@snh.gov.uk

Dr. Pierre Devillers
Head of Conservation, Biology Section
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
11, avenue de l'oiseau bleu (private)
100 0 Bruxelles, Belgium
EUROPEAN COMMUNITY
Tel: (+32 2) 6274 354
E-mail: pierre.devillers@naturalsciences.be

Members / Membres / Miembros

Mr. Franco Alvarez
Task Force Leader
Commonwealth Department of the Environment, Water,
Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel: (+61 2) 6274 1273
Fax: (+61 2) 6275 9374
E-mail: franco.alvarez@environment.gov.au

Dr. Richard K. Bagine
Chief Scientist
National Museum of Kenya
P.O. Box 40658 - 00100
Nairobi
KENYA
Tel.: (+254 020) 374 2131/4, 374 2161/4
Fax: (+254 020) 374 1424
E-mail: rkiomen@yahoo.com;
rkbagine@museums.or.ke

M. Dieudonné Ankara
Directeur de la Conservation des Ecosystèmes Naturels
Direction générale de l'environnement
Ministère du Tourisme et de l'Environnement
B.P. 958, 54, rue Bordeaux Oeunzé
Brazzaville
CONGO
Tel.: (+242) 551 67 50
Fax: (+242) 551 67 50
E-mail: graspcongo@yahoo.fr

Dr. Attila Bankovics
President of BirdLife Hungary
Hungarian Ornithological Society (BirdLife Hungary)
Baross u. 13
H-1088 Budapest
HUNGARY
Tel.: (+36 20) 310 5414
Fax:
E-mail: bankovic@zool.nhmus.hu

Dr. Lkhagvasuren Badamjav
Institute of Biology
Mongolian Academy of Science (MAS)
Ulaanbaatar-51
MONGOLIA
Tel.: (+976 11) 453 583
Fax: (+976 11) 342 080
E-mail: ecolab@magicnet.mn
lhagvabad@yahoo.com

Lic. Daniel Eduardo Blanco
Coordinador de Programa para América del Sur
Wetlands International
25 de Mayo 758 Piso 10 I
(1002) Buenos Aires
ARGENTINA
Tel.: (+54 11) 4312 0932 / 4313 4543
Fax: (+54 11) 4312 0932
E-mail: deblanco@wamani.apc.org

Lic. José Joaquín Calvo Domingo
Coordinador Vida Silvestre
Funcionarios del Sistema Nacional de Áreas de
Conservación (SINAC) del Ministerio de Ambiente y
Energía de Costa Rica
Apdo. Postal 10.104-1000
San José
COSTA RICA
Tel: (+506) 256 0917
Fax: (+506) 256 2456
E-mail: joaquin.calvo@sinac.go.cr

Dr. Preben Clausen
Senior Researcher
Department of Wildlife & Biodiversity
National Environmental Research Institute
University of Aarhus
Grenåvej 14
DK-8410 Rønde
DENMARK
Tel: (+45) 8920 1519
Fax: (+45) 8920 1514
E-mail: pc@dmu.dk; preben_clausen@hotmail.com

Mr. Carlo Custodio
Chief Ecosystems Management Specialist
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100
PHILIPPINES
Tel.: (+6 32) 921 429 7676 / 924 6031
Fax: (+6 32) 925 8948 / 924 0109
E-mail: custodiocarlo@yahoo.com

Dr. Akram Eissa Darwich
Director of Biodiversity and Protected Areas
Ministry of Local Administration and Environment
- General Commission for Environmental Affairs
P.O. Box 3773, Kafar-Sousa
Damascus
SYRIAN ARAB REPUBLIC
Tel: (+963 11) 214 0759
Fax: (+963 11) 214 0759
E-mail: akramisa@scs-net.org
akram.eissa@gmail.com

M. Abdellah El Mastour
Chef du Service d'Aménagement des Parcs
et Réserves Naturelles
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte
contre la Désertification
3, rue Haroun Errachid
Rabat-Chellah
MOROCCO
Tel.: (+212 37) 67 4269
Fax: (+212 37) 67 2770
E-mail: elmastourabdellah@yahoo.fr
elmastour@athena.online.co.ma

Dr. Jirí Flousek
Deputy Director
Krkonoše National Park & Biosphere Reserve
Dobrovskeho 3
543 11 Vrchlabí
CZECH REPUBLIC
Tel.: (+420 499) 456 212
Fax: (+420 499) 422 095
E-mail: jflousek@krnap.cz

Dr. Andreas Kruess
Head of Department
Federal Agency for Nature Conservation
Department for Ecology and the Conservation of Fauna
and Flora
Konstantinstraße 110
53179 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 8491 1410
Fax: (+49 228) 8491 1409
E-mail: kruessa@bfn.de

Dr. Zurab Gurielidze
Professor
Faculty of Life Sciences
Ilia Chavchavadze State University
0171. Ilia Chavchavadze ave 32
Tbilissi
GEORGIA
Tel.: (+995 32) 21 30 40
Fax: (+995 32) 21 30 50
E-mail: zgurielidze@zoo.ge, zgurielidze@hotmail.com

M. Mahamat Hassane Idriss
Chef de Service de Sensibilisation,
d'Information et de Formation
Direction de Conservation de la Faune et
des Aires Protégées
Ministère d'Environnement et de l'Eau
B.P. 905
N'Djamena
TCHAD
Tel.: (+235) 6219340, 9951126, 2522305
Fax: (+235) 2524412
E-mail: mhi1962@yahoo.fr; mhthassan@hotmail.com

Dr. Borja Heredia
Jefe de Area de Acciones de Conservación
Dirección General de Medio Natural y Política Forestal
Ministerio de Medio Ambiente, y Medio Rural y Marino
C/Rios Rosas 24
28003 Madrid
SPAIN
Tel.: (+34 91) 7493658
Fax: (+34 91) 7493873
E-mail: bheredia@mma.es

M. Abdou Malam Issa
 Directeur Faune et Chasse
 Direction de la faune et de la Chasse
 Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la
 Désertification
 B.P. 721
 Niamey
 NIGER
 Tel.: (+227 21) 76 83 62
 Fax: (+227 20) 73 60 12
 E-mail: malam_ia@yahoo.fr

Dr. Jean Maharavo
 Chercheur
*Centre National de Recherche sur
 l'Environnement (CNRE)*
 B.P 1739-Fiadanana,
 (101) Antananarivo
 MADAGASCAR
 Tel: (+261 20) 2226469
 Fax: (+261 20) 2240646
 E-mail: maharavo@simicro.mg

Prof. Branko Micevski
 President
 Macedonian Bonn Committee (MBC)
 Bird Study and Protection Society of Macedonia (BSPSM)
 Bul. ASNOM 58 - 2/4
 Skopje, 1000
 THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
 Tel.: (+389 22) 432 071 / (+389 23) 249 614
 Fax: (+389 22) 432 071
 E-mail: brankom@ukim.edu.mk

Sra. María Cristina Morales Palarea
 Coordinadora del Programa Especies
 Asociación Guyra Paraguay
 Gaetano Martino 215 c/ Tte. Ross,
 Asunción
 PARAGUAY
 Tel: (+595 21) 227 777
 Fax: (+595 21) 22 7777
 E-mail: cristinam@guyra.org.py,
 cmoralespy@gmail.com

M. Donatien Muembo Kabemba
 Directeur de l'Audit Scientifique et Technique
 Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
 13, avenue des Cliniques B.P. 868
 Kinshasa 1
 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 Tel.: (+243 81) 5006 840
 E-Mail: dmuembo2003@yahoo.fr

Dr. Victor Manuel Pulido
 Consejero Científico
 Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA)
 Paseo los Eucaliptos N° 285, Camacho, La Molina
 Lima 12
 PERU
 Tel.: (+51 1) 9867 2369
 Fax: (+51 1) 4351 570
 E-Mail: wetperu@amauta.rcp.net.pe

Dr. Anatolii Poluda
 Senior Scientific Associate
 Schmalhausen Institute of Zoology
 Bogdana Krmelnitskogo str. 15
 01601 Kyiv 30
 UKRAINE
 Tel.: (+38 044) 235 0112
 Fax: (+38 044) 235 0112
 E-mail: polud@izan.kiev.ua

Ms. Bahareh Shahriari
 Environmental Expert
 Natural Environment and Biodiversity Division
 Environmental Research Center
 Pardisan Park
 Hakim Highway
 Tehran, 14155-73155
 ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN
 Tel: (+98 21) 8824 1659
 Fax: (+98 21) 8826 9912
 E-mail: shahriarib@yahoo.com
 b_sh_am@yahoo.com

M. Tano Sombo
 Directeur de la Protection de la Nature
 Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
 B.P. 6648
 Abidjan 06
 CÔTE D'IVOIRE
 Tel/Fax: (+225) 20 22 53 66
 E-mail: sombotano@yahoo.fr

Dr. Fernando Spina
 Senior Scientist, Head Italian Ringing Centre
 ISPRA, SEDE Amministrativa Ex-Infos
 Via Ca' Fornacetta 9
 1-40064 Ozzano Emilia (BO)
 ITALY
 Tel: (+39 051) 6512 214 / 215 / 217
 Fax: (+39 051) 7966 28
 E-mail: fernando.spina@infs.it

Mr. Øystein Størkersen
 Senior Advisor
 Directorate for Nature Management
 Tungasletta 2
 N-7485 Trondheim
 NORWAY
 Tel.: (+47) 7358 0500
 Fax: (+47) 7358 0501
 E-mail: oystein.storkersen@dirnat.no

Mme. Ndèye Sene Thiam
 Chef division études aménagement
 Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
 Parc Zoologique et Forestier de Hann
 B.P. 5135
 Dakar Fann
 SENEGAL
 Tel.: (+221) 7765 34180
 Fax: (+221) 3383 22309
 E-mail: dpn@oran.ge.sn;
 ndeyesenethiam2003@yahoo.fr

Prof. Wim J. Wolff
University of Groningen
Department of Marine Ecology & Evolution
Postbus 14
9750 AA Haren
THE NETHERLANDS
Tel.: (+31 50) 5350 361
Fax: (+31 50) 5350 737
E-mail: w.j.wolff@rug.nl

Sr. José Yáñez
Curador Jefe
Museo Nacional de Historia Natural
Casilla 787, Correo Central
Santiago
CHILE
Tel.: (+56 2) 6084661
Fax: (+56 2) 6804602
E-mail: jyanez@mnhn.cl

**Scientific Councillors appointed by the Conference of the Parties/
Conseillers Scientifiques nommés par la Conférence des Parties/
Consejeros Científicos designados por la Conferencia de las Partes**

Mr. Barry G. Baker
CMS Appointed Councillor (By-Catch)
114 Watsons Road, Kettering
Tasmania 7155
AUSTRALIA
Tel.: (+61 3) 6267 4079 / (61) 418 626711 (M)
Fax:
E-mail: barry.baker@latitude42.com.au

Mr. John O'Sullivan
CMS Appointed Councillor (Birds)
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44 1 767) 680 551
Fax: (+44 1 767) 683 211
E-mail: john.osullivan@rspb.org.uk

Dr. Zeb S. Hogan
CMS Appointed Councillor (Fish)
University of Nevada, Reno
2355 Camelot Way Reno
NV 89509
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: (+1 530) 219 0942
E-mail: zebhogan@hotmail.com

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
CMS Appointed Councillor (African Fauna)
Chairman National Biodiversity Committee
Council for Scientific and Industrial Research
CSIR-Ghana, P.O. Box M32
Accra
GHANA
Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
E-mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

Dr. Colin J. Limpus
CMS Appointed Councillor (Marine Turtles)
Chief Scientist
Queensland Environmental Protection Agency
P. O. Box 15155, City East (Brisbane)
Queensland 4002
AUSTRALIA
Tel.: (+61 7) 3227 7718
E-mail: col.limpus@epa.qld.gov.au

Dr. William F. Perrin
Appointed Councillor (Aquatic Mammals)
Senior Scientist
U.S. National Marine Fisheries Service, NOAA
Southwest Fisheries Science Center
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla CA 92037
UNITED STATES OF AMERICA
Tel.: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

Dr. Taej Mundkur
CMS Appointed Councillor (Asiatic Fauna)
Flyway Programme Manager
Wetlands International
Swarankit, Plot No. 6
Mahatma Housing Society
Kotland
Pune City-411 038
INDIA
Tel: (+91 20) 2536 3372
Fax: (+39) 2536 3372
E-mail: taejmundkur@vsnl.net

Dr. Roberto P. Schlatter
CMS Appointed Councillor (Neotropical Fauna)
Director
Instituto de Zoología
Facultad de Ciencias
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
CHILE
Tel.: (+56 63) 221 315
Fax: (+56 63) 221 315
E-mail: rschlatt@uach.cl

**Governmental Observers / Observateurs de Gouvernements /
Observadores Gubernamentales****ANTIGUA AND BARBUDA**

Mr. Clarence Pilgrim
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands, Marine Affairs and
Agro-Industry
Independence Avenue
St. John's Antigua
Tel: (+ 268) 462 1213
Fax: (+1 268) 462 6104

AUSTRALIA

Mr. Glen Ewers
Senior Policy Officer
Commonwealth Department of the Environment,
Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Tel: (+61 2) 6274 2575
Fax: (+61 2) 6275 9374
E-mail: glen.ewers@environment.gov.au

BURKINA FASO

Ms. Mariam Douahba
Ministere de l'Environnement et du Cadre de Vie
Direction de la Faune et des Chasses
BP 7011 Ouaga 03
Tel: (+226) 80356971
E-mail: douzoumas@yahoo.fr

FRANCE

Ms. Marianne Courouble
Dossiers Internationaux et Communautaires
DNP, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement du
Territoire
20, Avenue de Segur
75302 Paris 07 SP
France
Tel) (+33 1) 4219 1081
Fax: (+33 1) 4219 1979
E-mail: marianne.courouble@developpement-
durable.gouv.fr

Mr. Michel Perret
Chef de Bureau Faune et Flore Sauvages
DNP, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement du
Territoire
20, Avenue de Segur
75302 Paris 07 SP
France
Tel) (+33 1) 4219 1869
Fax: (+33 1) 4219 1979
E-mail: michel-m.perret@developpement-
durable.gouv.fr

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Mr. Oulare Aboubacar
Directeur
Centre National de Gestion des Aires Protégées
Ministère de l'Environnement
République du Guinée
Tel: (+224 60) 550260
E-mail: oulare_aboudcar@yahoo.fr

KENYA

Dr. Samuel Kasiki
Dy. Director, Biodiversity Research & Monitoring
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi 00100
Tel: (+254) 72144 6729
Fax: (+254) 603792
E-mail: skasiki@kws.go.ke

Dr. James Njogu
Head Conventions, Biotechnology & information
Management
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi 00100
Tel: (+254) 721221 6597
Fax: (+254) 20 603792
E-mail: jgichiah@kws.go.ke

PANAMA

Mr. Ibelice Anino
Tecnica Cientifica
Autoridad Nacional del Ambiente
Albrook, Edificio 804
Cuidad de Panama
Tel: (+507) 500 0855 ext: 1102
Fax: (+507) 500 0860
E-mail: j.anino@anam.gob.pa

TOGO

Mr. Okoumassou Kotchikpa
Chef Division Inventaire, Aménagement et Protection
Faunique
Direction Faune et Chasse (METRF)
Ministère Environnement, Tourisme et Ressources
Forestières
BP 355 Lome
Tel: (+228) 912 5405
Fax: (+228) 221 4029
E-mail: okoumdfc@yahoo.fr / okoumdfc@hotmail.com

UGANDA

Mr. Aggrey Rwetsiba
Señor Monitoring and Research Coordinator
Uganda Wildlife Authority
P.O. Box 3530
Kampala
Tel: (+256 41) 355000
Fax: (+256 41) 346291
E-mail: Aggrey.rwetsiba@uwa.or.ug

UNITED KINGDOM

Dr. Michael James Williams
Reporting Standards Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House
City Road, Peterborough
Pe1 1JY
Tel: (+44 1733) 86 6868
Fax: (+44 1733) 555 948
E-mail: james.Williams@jncc.gov.uk

Intergovernmental and Non-Governmental Organization Observers /
Observateurs d'Organisations Intergouvernementales et Non
Gouvernementales / Observadores de Organizaciones
Inter gubernamentales y No Gubernamentales

ACCOBAMS Permanent Secretariat

Dr. Marie -Christine Grillo
ACCOBAMS Permanent Secretariat
Jardins de IUNESCO 2
Terrasses de Frontvieille
98000 Monaco
Tel: (+377) 9898 4208
E-mail: megrillo@accobams.net

Agreement on the Conservation of African- Eurasian Migratory Waterbirds - AEW

Mr. Sergey Dereliev
Technical Officer
UNEP/AEWA
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn
GERMANY
Tel.: (+49 228) 815 2415
Fax: (+49 228) 815 2450
E-Mail: sdereliev@unep.de

BirdLife International

Dr. Robert Clay
Conservation Manager, Americas Division
BirdLife International
Gaetano Martino esq. Tte. Ross
Asuncion
Paraguay
Tel: (+595 21) 223 567
Fax: (+595 21) 223 567
E-mail: rob.clay@birdlife.org

International Whaling Commission

Dr. William F. Perrin
Senior Scientist
US National Marine Fisheries Service, NOAA
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla CA 92037
U.S.A.
Tel: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

IRSNB

Ms. Marie-Odile Beudels
IRSNB
29 rue Vautier
1000 Brussels
Belgium
Tel: (+32) 6274360
E-mail:marie.odile.beudels@naturalsciences

Ms. Renee-marie Lafontaine

IRSNB
29 rue Vautier
1000 Brussels
Belgium
Tel: (+32) 6274360
E-mail:renee-marie.lafontaine@national.sciences

Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora - CITES

Mr. David Morgan
Chief, Scientific Support Unit
CITES Secretariat
M.I.E. 11-13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine-Geneva
SWITZERLAND
Tel: (+41 22) 9178 123
Fax: (+41 22) 7973 417
E-mail: david.morgan@cites.org

UNEP World Conservation Monitoring Centre

Mr. Gerardo Fragoso
Head of Species Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44 1223) 277 314
Fax: (+44 1223) 277 136
E-Mail: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

WETLANDS INTERNATIONAL

Dr. Taej Mundkur
Flyway Programme Manager
Wetlands International
Swarankit, Plot No. 6
Mahatma Housing Society
Kotland
Pune City-411 038
INDIA
Tel: (+91 20) 2536 3372
Fax: (+39) 2536 3372
E-mail: taejmundkur@vsnl.net

World Conservation Union - IUCN

Dr. Jean-Christophe Vié
Deputy Head, IUCN Species Programme
IUCN The World Conservation Union
Rue de Mauverney
CH 1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 999 0208
Fax: (+41 22) 999 0002
E-mail: jean-christophe.vie@iucn.org

Whale and Dolphin Conservation Society - WDCCS

Mr. Mark Simmonds
International Director of Science
Whale and Dolphin Conservation Society
Brookfield House, 38 St. Paul Street
Chippenham, Wiltshire SN15 1LJ
Tel: (+44 1249) 449 515 / 500
Fax: (+44 1249) 449 501
E-Mail: mark.simmonds@wdccs.org

Wildfowl & Wetlands Trust

Dr. Ruth Cromie
Head of Wildlife Health
Wildfowl & Wetlands Trust
WWT Slimbridge
Gloucestershire, GL2 7BT
United Kingdom
Tel: (+44 1453) 891254
Fax: (+41 1453) 890 827
E-mail: ruth.cromie@wwt.org.uk

Zoological Society of London

Indicators & Assessments Unit
Institute of Zoology
Regent's Park
London NW1 4RY
United Kingdom

Ms. Julia Latham
Tel: (+44 20) 7449 6356
Fax: (+44 20) 7586 2870
E-mail: julia.latham@ioz.ac.uk

Dr. Ben Collen
Tel: (+44 20) 7449 6642
Fax: (+44 20) 7586 2870
E-mail: ben.collen@ioz.c-c.uk

Secretariat/Secretaría

Dr. Marco Barbieri
Acting Scientific & Technical Officer
Tel.: (+49 228) 815 2424
E-Mail: mbarbieri@cms.int

Mr. Moulay Lahcen El Kabiri
Deputy Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2407
E-Mail: lelkabiri@cms.int

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2410
E-Mail: rhepworth@cms.int

Dr. Francisco Rilla Manta
Information Officer
Tel.: (+49 228) 815 2460
E-Mail: frilla@cms.int

Ms. Heidrum Frisch
Tel.: (+49 228) 815 2460
E-Mail: hfrisch@cms.int

Dr. Aline Kuehl
Tel: (+49 228) 815 2462
E-mail: akuehl@cms.int

Ms. Viviana Jimenez
Tel: (+1 703) 358 1946
E-mail: washington@cms.int

Ms. Linette Eitz Lamare
Tel.: (+49 228) 815 2423
E-Mail: llamare@cms.int

Ms. Jeanybeth Mina
Tel.: (+49 228) 815 2474
E-Mail: jmina@cms.int

UNEP/CMS Secretariat

Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 815 2401
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: secretariat@cms.int



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: General

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe VII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES A LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

LISTE DE RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR COP9

| | | |
|-----|---|-----|
| 9.1 | Mammifères des zones arides d'Eurasie Centrale..... | 145 |
| 9.2 | Mégafaune Sahélo-Saharienne | 147 |
| 9.3 | Tigres et Autres Grands Félin d'Asie | 149 |
| 9.4 | Nomenclature standardisée pour les Annexes de la CMS..... | 151 |
| 9.5 | Mesure de Coopération en faveur de l'Eléphant (<i>Loxodonta africana</i>) d'Afrique Centrale. | 153 |



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: General

PNUE/CMS/Recommandation 9.1

Français
Original: Anglais

MAMMIFÈRES DES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Reconnaissant que la faune des grands mammifères des zones arides d'Eurasie et d'Afrique du Nord comptent de multiples espèces dont les populations sont menacées et dont l'état de conservation laisse profondément à désirer;

Consciente du fait que les zones, qui offrent un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et sont caractérisées par des phénomènes de migration uniques en leur genre, constituent un domaine d'action capital de la Convention;

Etant reconnaissante à la République de Mongolie d'avoir attiré l'attention sur la situation particulièrement dramatique de la faune des zones arides et tempérées d'Eurasie;

Se félicitant de l'appui apporté par les autres Parties situées dans le désert tempéré, le désert semi-aride, les steppes et les montagnes associées d'Eurasie;

Rappelant que plusieurs espèces trouvées dans ce biome sont inscrites à l'Annexe I de la Convention;

Rappelant également que plusieurs autres espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Convention;

Notant que la recommandation 8.23 adoptée par la Conférence des parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005) a prié le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, la République de Mongolie et les autres parties concernées de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d'englober tous les grands mammifères migrants menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées d'Eurasie;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis au titre de cette ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE;

Notant en outre avec satisfaction les progrès accomplis par espèce par les instruments de la Convention opérant dans la région;

Prenant en considération le processus dans la période intersessionnelle sur la structure future de la CMS, et consciente de que le développement de nouveaux instruments devrait être annexé à ce processus; et

Prenant note de la recommandation des 14^{ème} et 15^{ème} réunions du Conseil scientifique visant à ce que l'ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et les actions de coopération associées soient poursuivies et renforcées ultérieurement;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie* le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, la République de Mongolie et d'autres Parties concernées de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées d'Asie centrale, du sous-continent indien septentrional, de l'Asie occidentale, du Caucase et de l'Europe orientale. L'action inclura un plan d'action et des rapports sur l'état de toutes les espèces concernées et sera dans un premier temps axée sur *Camelus bactrianus*, *Bos grunniens*, *Uncia uncia*, *Cervus elaphus bactrianus* et, sous réserve de son inscription à l'Annexe I, *Acinonyx jubatus*, aux fins d'une ACTION CONCERTÉE; et sur *Equus hemionus* s.l., *Gazella subgutturosa*, *Procapra gutturosa*, et, sous réserve de son inscription à l'Annexe II, *Saiga tatarica* s.l. aux fins d'une action de coopération. L'action se fera en prenant également en compte les autres instruments existants au titre de la Convention et en liaison avec ces derniers, ainsi que les mesures déjà prises par les Etats de l'aire de répartition et les partenaires à la Convention;
2. *Encourage* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action;
3. *Encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour amener les Etats de l'aire de répartition de la faune d'Eurasie centrale qui ne sont pas encore Parties à adhérer à la Convention, et à se concerter avec les autres Conventions concernées pour accroître les synergies;
4. *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition non Parties à appuyer l'Action, eu égard à son importance au niveau mondial;
5. *Exhorte* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à appuyer l'élaboration d'un Mémoire d'entente ou d'autres instruments contraignants ou non à l'appui de l'ACTION CONCERTÉE POUR LES ZONES ARIDES D'EURASIE CENTRALE et son Plan d'action;
6. *Encourage* le Conseil scientifique et le Secrétariat à envisager, en consultation avec les Parties intéressées, une extension de la zone d'action vers les déserts chauds du sud-ouest de l'Eurasie et les biomes associés; et
7. *Prie* le Conseil scientifique et le Secrétariat de faire rapport sur l'état d'avancement de l'Action à la prochaine Conférence des Parties.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: General

PNUE/CMS/Recommandation 9.2

Français
Original: Anglais

MÉGAFaUNE SAHÉLO-SAHARIENNE

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Reconnaissant que la faune des grands mammifères des zones arides d’Afrique du Nord et d’Eurasie compte de multiples espèces dont les populations sont menacées et dont l’état de conservation laisse profondément à désirer, et est même souvent critique;

Consciente que les zones arides, qui offrent un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et sont caractérisées par des phénomènes de migration uniques en leur genre, constituent un domaine d’action capital de la Convention;

Rappelant que plusieurs espèces trouvées dans ce biome sont inscrites à l’Annexe I de la Convention;

Notant que la recommandation 4.5 adoptée par la Conférence des Parties à sa quatrième session (Nairobi, 7-11 juin 1994) a prié le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, de lancer une Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis au titre de cette Action concertée pour les ongulés sahélo-sahariens;

Prenant en compte le processus entre les sessions concernant la structure future de la CMS et *consciente de ce que* le développement de nouveaux instruments sera lié à ce processus; et

Prenant note de la recommandation des 14^{ème} et 15^{ème} réunions du Conseil scientifique visant à ce que l’ACTION CONCERTÉE POUR LES ONGULÉS SAHÉLO-SAHARIENS soit poursuivie et étendue à d’autres espèces de grands mammifères présents dans la zone de l’action concertée;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie* le Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, et les parties concernées, de lancer une ACTION CONCERTÉE POUR LA MÉGAFaUNE SAHÉLO-SAHARIENNE et une action de coopération associée, qui permettront en temps voulu d’englober tous les grands mammifères migrants menacés des déserts tempérés et froids, des semi-déserts, des steppes et des montagnes associées de la région sahélo-saharienne. Cette action inclura un plan d’action et

des rapports sur l'état de toutes les espèces concernées, et sera axée sur *Oryx dammah*, *Addax nasomaculatus*, *Gazella dama*, *Gazella leptoceros*, *Gazella cuvieri*, *Gazella dorcas* et *Acinonyx jubatus*;

2. *Encourage* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action;

3. *Encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour amener les Etats de l'aire de répartition de la faune sahélo-saharienne qui ne sont pas encore Parties à adhérer à la Convention, et à se concerter avec les autres Conventions concernées pour accroître les synergies;

4. *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition non Parties à appuyer l'Action, eu égard à son importance au niveau mondial;

5. *Exhorte* les Etats de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à appuyer l'élaboration d'un Mémoire d'entente ou d'autres instruments contraignants ou non à l'appui de l'ACTION CONCERTÉE POUR LA FAUNE SAHÉLO-SAHÉLIENNE et son Plan d'action;

6. *Encourage* le Conseil scientifique et le Secrétariat à envisager, en consultation avec les Parties intéressées, une extension de la zone d'action vers les déserts de la Corne d'Afrique et les biomes associés; et

7. *Prie* le Conseil scientifique et le Secrétariat de faire rapport sur l'état d'avancement de l'Action à la prochaine Conférence des Parties.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: General

PNUE/CMS/Recommandation 9.3

Français
Original: Anglais

TIGRES ET AUTRES GRANDS FÉLINS D'ASIE

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Notant que les populations sauvages du tigre et d'autres espèces de grands félins d'Asie (léopard des neiges, *Uncia uncia*, panthère nébuleuse, *Neofelis nebulosa*, toutes les sous-espèces du léopard *Panthera pardus* dans son aire de répartition en Asie, guépard d'Asie *Acinonyx jubatus venaticus* et lion d'Asie, *Panthera leo persica*) sont menacées par les effets conjugués du braconnage et de la disparition de l'habitat (fragmentation et destruction) dus à des perturbations d'origine anthropique;

Consciente du fait que trois sous-espèces de *Panthera tigris* se sont déjà éteintes au cours des 50 dernières années;

Préoccupée de ce que, malgré les mesures prises par les Etats de l'aire de répartition, qui ont permis de stopper le déclin de quelques sous-populations, dans l'ensemble, les populations de toutes les sous-espèces de tigre, *Panthera tigris*, continuent de décliner dans la nature;

Préoccupée en outre de ce que les habitats du tigre dans toute l'Inde, l'Indochine et l'Asie du Sud-Est ont diminué de 40% par rapport aux estimations de 1995, et de 90% par rapport aux estimations du début du 20^{ème} siècle;

Sachant que, là où il existe encore des tigres sauvages, leur habitat recouvre souvent les frontières nationales, telles que les Sundabans entre l'Inde et le Bangladesh, entre l'extrême Est de la Russie, le nord de la Corée du Nord et le nord-est de la Chine, entre la Chine méridionale et le Laos, entre le Cambodge, le Viet Nam et le Laos, entre le Myanmar et la Thaïlande, entre l'Inde et le Bhoutan et entre l'Inde et le Myanmar, mais que l'on sait très peu de choses sur leurs déplacements à travers ces frontières. Néanmoins, le déplacement des tigres sauvages entre le Népal et l'Inde est bien documenté dans plusieurs endroits;

Sachant que les tigres et d'autres grands félins d'Asie dépendent de la continuité de l'habitat où ils trouvent de nombreuses espèces-proies qui leur permettent de survivre, et qu'en même temps, les tigres et autres espèces de grands félins d'Asie contribuent à assurer l'intégrité de ces écosystèmes;

Sachant en outre que les tigres et d'autres espèces de grands félins d'Asie et la conservation de leur habitat sont gravement affectés par les différences entre les politiques, les lois et les réglementations appliquées dans les pays limitrophes;

Reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les Etats de l'aire de répartition, ainsi qu'une aide financière, devraient contribuer à améliorer la conservation du tigre et des autres espèces de grands félins d'Asie;

Notant qu'une espèce de félin d'Asie, le léopard des neiges *Uncia uncia* est inscrit à l'Annexe I de la CMS;

Notant en outre que l'Action concertée pour les zones arides d'Eurasie centrale établie par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008) par la Recommandation 9.1 vise cinq espèces de félins d'Asie, trois, le léopard des neiges *Uncia uncia*, le lion d'Asie *Panthera leo persica* et le guépard d'Asie *Acinonyx jubatus venaticus* sur toute leur aire de répartition, et deux, le tigre *Panthera tigris* et le léopard *Panthera pardus* sur de vastes parties de leur aire de répartition;

Constatant également que toutes les sous-espèces de *Panthera tigris* et autres espèces de grands félins d'Asie sont inscrits à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 1975 (à l'exception du lion d'Asie et du tigre Amur, *Panthera tigris altaica*, qui ont été inscrits en 1977 et 1987, respectivement) interdisant le commerce international des espèces, et de leurs parties et produits;

Rappelant la Résolution Conf.12.5, adoptée par la Conférence des Parties à la CITES à sa 12ème réunion, se rapportant à la conservation et au commerce du tigre et autres grands félins d'Asie inscrits à l'Annexe I de la CITES;

Rappelant en outre que la Résolution Conf. 12.5 de la CITES stipule que les solutions à long terme pour la protection, la conservation et la gestion du tigre et des autres espèces de grands félins d'Asie et de leurs habitats requièrent l'adoption de mesures courageuses et innovantes fondées sur une base d'informations saine;

Prenant acte du travail du Forum mondial pour le tigre ainsi que des actions et des rapports des membres du Forum concernant l'examen des menaces à la survie à long terme du tigre à l'état sauvage et des mesures recommandées pour faire face à ces menaces; et

Accueillant avec satisfaction les actions positives entreprises par certains Etats de l'aire de répartition pour affronter les problèmes liés à la conservation du tigre et faciliter la coopération avec les autres Parties, mais consciente que beaucoup reste à faire pour mettre en place ces mesures;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Invite instamment* les Parties et les Etats de l'aire de répartition à renforcer leur coopération mutuelle transfrontalière pour la conservation et la gestion du tigre et d'autres espèces de grands félins d'Asie dans toute l'aire de répartition de ces espèces et invite les pays donateurs potentiels d'apporter ou d'augmenter leur support financier pour la conservation des espèces de grands félins d'Asie;
2. *Engage* le Conseil scientifique à examiner, en consultation avec les organisations de conservation internationales, incluant le groupe de spécialistes des félins de l'UICN, la conservation et la gestion de tigres et d'autres espèces de grands félins d'Asie et à proposer toute action urgente appropriée requise à la Conférence des Parties à sa dixième session;
3. *Prie* le Conseil Scientifique et le Secrétariat de s'assurer que tous les moyens qui pourraient effectivement contribuer à l'amélioration du statut de conservation des félins d'Asie et à la sensibilisation le public sur les menaces auxquelles ils doivent faire face sont prises dans le cadre de l'Action Concertée sur les grands mammifères des zones arides d'Eurasie selon la recommandation 9.1; et
4. *Encourage* le Secrétariat à explorer les domaines où pour compléter les efforts en cours des organisations et Conventions internationales existantes pour la conservation des tigres et des autres grands félins d'Asie, et de faire rapport au Conseil Scientifique et à la COP 10.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: General

PNUE/CMS/Recommandation 9.4

Français
Original: Anglais

NOMENCLATURE STANDARDISÉE POUR LES ANNEXES DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant que dans la Recommandation 6.1 (Le Cap, 1999), la Conférence des Parties de la CMS a adopté références normalisées pour être reconnus et utilisés comme les bases sur lesquelles les annexes de la CMS et tout leur amendement, doivent être préparés;

Notant que la nomenclature biologique est dynamique;

Reconnaissant que la 14^{ème} session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (La Haye, Juin 2007) a noté que, dans le but de renforcer l'effort mondial visant à satisfaire le objectif du Sommet Mondial sur le Développement Durable de réduire sensiblement le taux de perte de biodiversité d'ici à 2010, il serait judicieux d'essayer d'assurer une plus grande harmonisation entre accords multilatéraux sur l'environnement relatives à la diversité biologique dans le domaine de la taxonomie et la nomenclature, compte tenu du fait que les accords multilatéraux sur l'environnement relatives à la diversité biologique fonctionnent sur la base d'une certaine stabilité dans l'emploi des noms, notamment parce que l'application de la législation qui se sert de ces noms n'est souvent pas facile de changer;

Notant également aussi que le cas de ces harmoniser est d'autant plus impérieux par le fait que parmi les 110 Parties à la CMS, seulement 4 ne sont pas également membres de la CITES;

Notant également que cet objectif a été approuvé lors de la 2^{ème} réunion des Présidents des Organes Scientifiques Consultatifs des Conventions Relatives à la Biodiversité (CSAB, Bonn, mai 2008) et noté par la 6^{ème} réunion du Groupe de Liaison des Conventions Relatives à la Biodiversité (Bonn, mai 2008), et a ainsi été inclus dans la Liste des Activités Conjointes de la CITES/CMS adoptée par la 34^{ème} réunion du Comité Permanent de la CMS;

Prenant note des Recommandations de la 15^{ème} réunion du Conseil Scientifique de la CMS (Rome, 27-28 novembre 2008) concernant la révision de la nomenclature de référence pour des espèces de mammifères terrestres et aquatiques, inscrites dans les Annexes de la CMS; et

Notant que le Programme 1 de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) tient compte des plus récentes informations taxonomiques sur les espèces d'albatros et de grands pétrels;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* Perrin W.F., Wursig B et Thewissen J.G.M (Editors), (2008), encyclopédie des mammifères marins, deuxième édition. Presse académique en tant que nomenclature de référence standardisée pour les mammifères marins comme recommandé par la 15^{ième} réunion du Conseil scientifique;
2. *Adopte* Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): mammifères du monde. Une référence taxonomique et géographique. Troisième édition, Presse Universitaire John Hopkins comme nomenclature de référence standardisée pour les mammifères terrestres, comme recommandé par la 14^{ième} réunion du Conseil scientifique;
3. *Prie* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de Dickinson, E.C. (ed.)(2003): La liste de contrôle complète de Howard et Moore des oiseaux du monde. 3^{ième} édition révisée et élargie. London (Christopher Helm) avec les corrigenda 4 de l'auteur (02.06.2005) par rapport à l'édition 3 de Howard & Moore (2003), en tant que nomenclature de référence standardisée de la Convention pour les oiseaux à sa 16^{ième} réunion et de faire rapport à la 10^{ième} réunion de la Conférence des Parties;
4. *Prie également* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de la liste taxonomique approuvée pour l'inclusion sur l'Annexe I de l'ACAP en tant que nomenclature de référence standardisée pour les albatros et les grands pétrels, et de considérer d'autres accords pertinents de la CMS dans le processus de l'harmonisation des références taxonomiques et de nomenclature;
5. *Prie également* le Secrétariat de soulever, à la prochaine réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associées à la biodiversité (CSAB), la faisabilité d'établir un comité de nomenclature et de taxonomie qui pourrait se réunir périodiquement afin d'examiner la littérature technique pertinente afin de travailler vers l'harmonisation de la nomenclature des espèces utilisée par les conventions associées à la biodiversité; et
6. *Prie* le Secrétariat de transmettre cette Résolution au Secrétariat de la CITES afin d'être considéré par les organes scientifiques de cette Convention.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: General

PNUD/CMS/Recommandation 9.5

Anglais
Original: Français

MESURE DE COOPÉRATION EN FAVEUR DE L'ÉLEPHANT (*Loxodonta africana*) D'AFRIQUE CENTRALE

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant que les populations de *Loxodonta africana* d'Afrique Centrale comptent parmi les plus importantes d'Afrique;

Convaincue des menaces qui pèsent sur ces populations du fait du braconnage et de la perte accélérée de l'habitat;

Convaincue en outre qu'une gestion concertée serait bénéfique pour ces populations du fait de la nature essentiellement transfrontalière de leurs mouvements saisonniers, en appui aux mesures définies par les Etats de l'Afrique Centrale à travers le plan de convergence sous-régionale de la COMIFAC; et

Tenant compte de la proposition du Conseil scientifique en faveur de *Loxodonta africana* à travers des mesures de coopération;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Demande* au Secrétariat d'inclure dans son programme de travail la préparation d'un instrument adapté pour la conservation de l'éléphant en Afrique Centrale et d'effectuer les consultations nécessaires auprès des pays de l'aire de répartition (COMIFAC);
2. *Invite* le Secrétariat de constituer un groupe de travail comprenant les représentants des pays de l'aire de répartition et des organismes partenaires de la CMS sur ce sujet. Le Conseil scientifique sera membre additionnel du groupe de travail;
3. *Demande en outre* au Secrétariat de dresser un état d'avancement des travaux durant la période intersessionnelle tant au Conseil scientifique qu'au Comité permanent de la CMS; et
4. *Incite* les parties prenantes à assurer une coordination judicieuse entre les initiatives de la CMS couvrant cette espèce en cette région.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe VIII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

**Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties
Partie I**

RÉSOLUTIONS*

ADOPTÉES A LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

* Notez s'il vous plaît que les Résolutions 9.10, 9.11 et 9.16 ont été annulées.

LISTE DE RÉOLUTIONS ADOPTEES PAR COP9

| | | |
|------|--|-----|
| 9.1 | Les actions concertées et les actions en coopération | 157 |
| 9.2 | Les priorités pour les accords de la CMS..... | 161 |
| 9.3 | Priorités de la CMS en matière d'informations..... | 171 |
| 9.4 | Le futur des rapports nationaux | 173 |
| 9.5 | Questions relatives aux contacts et à la communication | 175 |
| 9.6 | La coopération avec d'Autres Organismes | 183 |
| 9.7 | Impacts du changement climatique sur les espèces migratrices | 187 |
| 9.8 | La réponse au défi des maladies émergentes et réémergentes chez les espèces migratrices, y compris la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène | 191 |
| 9.9 | Espèces marines migratrices | 205 |
| 9.10 | Annulé | |
| 9.11 | Annulé | |
| 9.12 | Stratégie de développement des compétences..... | 209 |
| 9.13 | Le processus entre les session concernant la future structure de la CMS..... | 211 |
| 9.13 | Addendum Termes de référence pour le Groupe de Travail dans la période intersessionnelle concernant la structure future de la CMS, établi conformément à la Résolution UNEP/CMS/Res.9.13..... | 213 |
| 9.14 | Les questions financières et administratives et sur le mandat pour l'administration du fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage..... | 217 |
| 9.15 | La composition et l'organisation du Comité Permanent | 235 |
| 9.16 | Annulé | |
| 9.17 | Les dispositions pour accueillir les neuvième et dixième sessions de la Conférence des Parties.. | 239 |
| 9.18 | Les prises accidentelles..... | 241 |
| 9.19 | Les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles pour les cétacés et autres biotes | 245 |
| 9.20 | Le Faucon Sacre (<i>Falco cherrug</i>)..... | 249 |



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.1

Français
Original: Anglais

LES ACTIONS CONCERTEES ET LES ACTIONS EN COOPERATION

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant la Résolution 3.2 concernant les espèces de l'Annexe I adoptée par la Conférence des Parties à sa troisième session (Genève, 1991);

Reconnaissant que la Résolution 3.2 a décidé, entre autres, qu'à chaque session de la Conférence des Parties un processus formel d'examen serait établi pour un certain nombre d'espèces inscrites à l'Annexe I;

Notant qu'il y a des espèces ou des populations d'espèces inscrites à l'Annexe II qui ont un état de conservation défavorable et nécessitent une coopération au niveau international pour leur conservation et leur gestion;

Consciente que les espèces inscrites à l'Annexe II ne font pas toutes actuellement l'objet d'un accord ou ne peuvent raisonnablement pas à court terme en faire l'objet pour aider à leur conservation;

Rappelant en outre que la Résolution 3.2, telle que mise à jour par la Résolution 4.2 (Nairobi, 1994), la Résolution 5.1 (Genève 1997), la Résolution 6.1 (Le Cap, 1999), la Résolution 7.1 (Bonn, 2002), la Résolution 8.29 (Nairobi, 2005) et que la Recommandation 6.2 (Le Cap, 1999), telle que mise à jour par la Recommandation 7.1 (Bonn, 2002), la Recommandation 8.28 (Nairobi, 2005), donne instruction et recommande respectivement au Secrétariat et au Conseil scientifique d'encourager et d'aider les Parties à prendre des actions concertées et des actions en coopération pour appliquer les dispositions de la Convention et améliorer l'état de conservation des espèces migratrices;

Prenant note que le Conseil scientifique à ses 14^{ème} et 15^{ème} réunions tenues à Bonn (mars 2007) et à Rome (novembre 2008) a examiné l'application d'actions concertées et d'actions en coopération pour les espèces de l'Annexe I et de l'Annexe II respectivement;

Notant les conclusions et recommandations du Conseil scientifique à ses 14^{ème} et 15^{ème} réunions, notamment l'identification des espèces suivantes qui feront l'objet d'actions concertées: *Platanista gangetica gangetica*, *Pelecanus crispus*, *Anser cygnoides*, *Marmaronetta angustirostris*; et

Notant en outre les recommandations des 14^{ème} et 15^{ème} réunions du Conseil scientifique selon lesquelles, du fait de leur inscription à l'Annexe I et à l'Annexe II respectivement, *Tursiops truncatus ponticus*, *Acinonyx jubatus*, d'une part, et *Lycaon pictus* d'autre part, font aussi l'objet d'actions concertées et d'actions en coopération, selon le cas;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Décide* que des actions concertées et des actions en coopération soient entreprises pour les espèces inscrites dans cette résolution afin d'améliorer leur état de conservation, le cas échéant, pendant la période triennale 2009-2011, et que la Conférence des Parties en examine les résultats à sa prochaine réunion;
2. *Donne instruction* au Conseil scientifique de préparer pour chaque session de la Conférence des Parties une liste des espèces ou populations de l'Annexe II pour lesquelles la conclusion d'un accord n'est pas prévue avant la prochaine période triennale mais qui néanmoins exigent une attention particulière pendant la période d'établissement des rapports;
3. *Donne instruction* au Secrétariat d'aider le Conseil scientifique à établir ce processus d'examen en s'assurant qu'une mise à jour régulière de la situation est fournie par le conseiller correspondant pertinent;
4. *Ratifie* la recommandation du Conseil scientifique à sa 15^{ème} réunion selon laquelle les actions concertées pour les espèces couvertes par la Résolution 8.29 soient poursuivies pendant trois autres années (2009-2011) et que les actions concertées commencent spécifiquement pour les espèces mentionnées dans le préambule. La liste complète des espèces pour lesquelles des actions concertées devraient être poursuivies ou commencées, selon le cas, est telle qu'elle figure dans le premier tableau joint à cette résolution; et
5. *Approuve* la liste des espèces faisant l'objet d'actions en coopération pour la prochaine période triennale 2009-2011, telle qu'elle figure dans le second tableau joint à cette résolution.

ESPECES DESIGNÉES POUR DES ACTIONS CONCERTÉES AU COURS DE LA
PÉRIODE 2009-2011

| Année d'adoption | Résolution | Nom scientifique | Nom commun |
|------------------|------------|---------------------------------------|------------------------------|
| 1991 | 3.2 | <i>Addax nasomaculatus</i> | Addax au nez tacheté |
| | 3.2 | <i>Gazella dorcas</i> | Gazelle dorcas |
| | 3.2 | <i>Gazella leptoceros</i> | Gazelle leptocère |
| | 3.2 | <i>Chlamydotis undulata</i> | Outarde houbara |
| | 3.2 | <i>Numenius tenuirostris</i> | Courlis à bec grêle |
| | 3.2 | ----- | Tortues de mer |
| 1994 | 4.2 | <i>Chloephaga rubidiceps</i> | Oie des Andes à tête rousse |
| | 4.2 | <i>Oxyura leucocephala</i> | Erismature à tête blanche |
| | 4.2 | <i>Grus leucogeranus</i> | Grue de Sibérie |
| | 4.2 | <i>Otis tarda</i> | Grande outarde |
| | 4.2 | <i>Gazella dama</i> | Gazelle dama |
| | 4.2 | <i>Oryx dammah</i> | Oryx algazelle |
| | 4.2 | <i>Monachus monachus</i> | Phoque moine de Méditerranée |
| 1997 | 5.1 | <i>Falco naumanni</i> | Faucon crécerelle |
| | 5.1 | <i>Phoenicopterus andinus</i> | Flamant des Andes |
| | 5.1 | <i>Phoenicopterus jamesi</i> | Flamant des James |
| | 5.1 | <i>Anser erythropus</i> | Oie naine |
| | 5.1 | <i>Pontoporia blainvillei</i> | Dauphin de la Plata |
| | 5.1 | <i>Hippocamelus bisulcus</i> | Cerf des Andes méridionales |
| 1999 | 6.1 | <i>Sarothrura ayresi</i> | Râle à miroir |
| | 6.1 | <i>Hirundo atrocaerulea</i> | Hirondelle bleue |
| | 6.1 | <i>Acrocephalus paludicola</i> | Phragmite aquatique |
| | 6.1 | <i>Lontra felina</i> | Loutre de mer |
| | 6.1 | <i>Lontra provocax</i> | Loutre du Chili |
| | 6.1 | <i>Spheniscus humboldti</i> | Manchot de Humboldt |
| | 6.1 | <i>Aythya nyroca</i> | Fuligule nyroca |
| 2002 | 7.1 | <i>Uncia uncia</i> | Panthère des neiges |
| | 7.1 | <i>Balaenoptera physalus</i> | Rorqual commun |
| | 7.1 | <i>Balaenoptera borealis</i> | Rorqual boréal |
| | 7.1 | <i>Physeter macrocephalus</i> | Cachalot |
| | 7.1 | <i>Eubalaena australis</i> | Baleine franche australe |
| | 7.1 | <i>Balaenoptera musculus</i> | Baleine bleue |
| | 7.1 | <i>Megaptera novaeangliae</i> | Megaptère |
| | 7.1 | <i>Platalea minor</i> | Petite spatule |
| | 7.1 | <i>Eurynorhynchus pygmeus</i> | Bécasseau spatule |
| | 7.1 | <i>Sterna bernsteini</i> | Sterne d'Orient |
| 2005 | 8.29 | <i>Camelus bactrianus</i> | Chameau de Bactriane |
| | 8.29 | <i>Bos grunniens</i> | Yack sauvage |
| | 8.29 | <i>Cervus elaphus bactrianus</i> | Cerf de Berbérie |
| | 8.29 | <i>Gorilla gorilla</i> | Gorille |
| | 8.29 | <i>Puffinus mauretanicus</i> | Puffin des Baléares |
| | 8.29 | <i>Calidris canutus rufa</i> | Bécasseau maubèche |
| | 9.1 | <i>Acinonyx jubatus</i> | Guépard |
| | 9.1 | <i>Platinista gangetica gangetica</i> | Platanista du Gange |
| | 9.1 | <i>Tursiops truncatus ponticus</i> | Grand dauphin |
| | 9.1 | <i>Pelecanus crispus</i> | Pélican frisé |
| | 9.1 | <i>Anser cygnoides</i> | Oie cygnoïde |
| | 9.1 | <i>Marmaronetta angustirostris</i> | Marmaronette marbrée |

ESPECES DESIGNÉES POUR DES ACTIONS EN COOPERATION AU COURS DE LA
PERIODE 2009-2011

| Nom scientifique |
|--|
| <i>Miniopterus schreibersii</i> |
| <i>Otomops martiensseni</i> |
| <i>Eidolon helvum</i> |
| <i>Lagenorhynchus australis</i> |
| <i>Lagenorhynchus obscurus</i> |
| <i>Phocoena spinipinnis</i> |
| <i>Phocoena dioptrica</i> |
| <i>Cephalorhynchus commersonii</i> |
| <i>Cephalorhynchus eutropia</i> |
| <i>Neophocaena phocaenoides</i> |
| <i>Sousa chinensis</i> |
| <i>Tursiops aduncus</i> |
| <i>Stenella attenuata</i> |
| <i>Stenella longirostris</i> |
| <i>Lagenodelphis hosei</i> |
| <i>Orcaella brevirostris</i> |
| <i>Loxodonta africana</i> (la population d'Afrique centrale) |
| <i>Equus hemionus</i> (s.l.) |
| <i>Gazella subgutturosa</i> |
| <i>Procapra gutturosa</i> |
| <i>Crex crex</i> |
| <i>Coturnix coturnix coturnix</i> |
| <i>Cygnus melanocorypha</i> |
| <i>Acipenser baerii baicalensis</i> |
| <i>Acipenser gueldenstaedtii</i> |
| <i>Acipenser medirostris</i> |
| <i>Acipenser mikadoi</i> |
| <i>Acipenser naccarii</i> |
| <i>Acipenser nudiventris</i> |
| <i>Acipenser persicus</i> |
| <i>Acipenser ruthenus</i> |
| <i>Acipenser schrenckii</i> |
| <i>Acipenser sinensis</i> |
| <i>Acipenser stellatus</i> |
| <i>Acipenser sturio</i> |
| <i>Huso dauricus</i> |
| <i>Huso huso</i> |
| <i>Pseudoscaphirhynchus fedtschenkoi</i> |
| <i>Pseudoscaphirhynchus hermanni</i> |
| <i>Pseudoscaphirhynchus kaufmanni</i> |
| <i>Psephurus gladius</i> |
| <i>Lycaon pictus</i> |



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.2

Français
Original: Anglais

LES PRIORITES POUR LES ACCORDS DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Reconnaissant que des efforts conjoints de coopération internationale, reliant les espèces - et les écosystèmes - basés sur des méthodes au niveau national et coordonnés dans toute l'aire de répartition des espèces migratrices, peuvent le mieux assurer leur conservation;

Rappelant que les Articles IV et V de la Convention prévoient la conclusion des ACCORDS, en particulier pour les espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable;

Rappelant en outre la Résolution 2.6 (Genève, 1988), qui recommande l'usage des instruments non contraignants comme des résolutions de la Conférence des Parties sur propositions soumises par les Parties et Mémoires d'accord comme une étape première potentielle vers la conclusion des ACCORDS en conformité avec les Articles IV et V de la Convention;

Reconnaissant avec satisfaction les progrès notables accomplis depuis la huitième session de la Conférence des Parties (Nairobi, 2005) en ce qui concerne la conclusion et la l'application d'ACCORDS et d'accords sous les auspices de la CMS;

Consciente que ces initiatives on seulement soutiennent les espèces ciblées et leurs habitats mais aussi renforcent la position de la CMS en tant que partenaire majeur mondial dans la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans toute leur aire de répartition et présentent aux non-Parties les bénéfices d'adhérer à la Convention;

Se félicitant des efforts croissants du Secrétariat conformément aux Résolutions 7.7 (Bonn, 2002) et 8.5 (Nairobi, 2005) afin de promouvoir des partenariats en collaboration avec des organisations et des gouvernements pour appuyer la coordination de MdE conclus sous les auspices de la CMS;

Consciente que la Résolution X.22 de Ramsar reconnaît l'importance du travail de la CMS, d'AEWA et d'autres initiatives non statutaires traitant les oiseaux d'eau migrateurs et leurs itinéraires aériens, encourageant activement les parties et autres gouvernements pour soutenir et participer à des initiatives concernant les itinéraires aériens des oiseaux d'eau et encourageant ceux qui n'adhèrent pas encore à tels accords et initiatives y compris l'AEWA, de le faire; et prie instamment Ramsar, la CMS, l'AEWA et le Conseil Arctique d'établir un mécanisme pour partager le savoir faire, la compétence et l'expérience de la meilleure méthode à

travers les initiatives et accords variés, des itinéraires aériens « nord-sud » des oiseaux d'eau migrateurs;

Consciente également que la conférence sur les itinéraires aériens globaux des oiseaux d'eau dans le monde entier en 2004 a adopté la déclaration d'Edimbourg comme étant le programme d'action pour les oiseaux d'eau migrateurs;

Reconnaissant qu'une coordination efficace pour aider à l'application de Plans d'action de MdE et que des réunions régulières d'Etats de l'aire de répartition pour surveiller les résultats des MdE en matière d'application et de conservation sont des moyens rentables qui constitueront une contribution significative pour atteindre les objectifs de 2010 de la Convention en matière de biodiversité;

Reconnaissant en outre que les ACCORDS ainsi que leur développement et leur service par la Convention dépendront de la disponibilité des fonds nécessaires;

Se félicitant avec gratitude du financement généreux et des contributions en nature, comme indiqué dans le document UNEP/CMS/Conf.9.34, ainsi que du soutien au développement au cours de la dernière période triennale, fournis par un certain nombre de Parties, de non Parties et d'organisations pour aider au développement des Accords, à l'établissement de coordinateurs de MdE et aux réunions régulières des Etats de l'aire de répartition du MdE;

Exprimant une gratitude particulière aux autorités d'Abou Dhabi, EAU, pour leur offre d'accueillir et de financer une unité de coordination pour les MdE sur les dugongs, les rapaces d'Afrique-Eurasie et la partie occidentale de l'IOSEA et *notant* que les Etats signataires des ces accords ont exprimé leur soutien à l'acceptation de cette offre; et

Se référant au rapport du Secrétariat, tel qu'il se reflète dans les documents UNEP/CMS/Conf.9.9 et UNEP/CMS/Conf.9.15, ainsi qu'aux rapports des Secrétariats de divers ACCORDS et accords conclus sous les auspices de la CMS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Décide* que la priorité pour la période triennale de 2009-11 devrait être la mise en place et le fonctionnement des ACCORDS existants et des accords sous les auspices de la CMS et l'avancement du travail sur la structure future de la CMS;
2. En ce qui concerne les instruments contraignants et non contraignants déjà conclus:
 - (a) *Exprime* sa satisfaction pour les efforts faits afin de conclure et appliquer les instruments de la CMS, contraignants et non contraignants, dans leur nature juridique;
 - (b) Pour ce qui est des ACCORDS contraignants:
 - (i) *Fait l'éloge* de la conclusion de l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats et *se félicite* de sa mise en vigueur;
 - (ii) *Se félicite également* de l'adoption du plan d'action de l'Accord à la première réunion des Etats signataires;

- (iii) *Prie instamment* tous les Etats de l'aire de répartition qui ne l'ont pas encore fait de signer, de ratifier l'Accord ou d'y adhérer, selon le cas;
 - (iv) *Se félicite* du rôle de chef de file de la République du Congo et du soutien de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) et du partenariat de GRASP pour la préparation de l'instrument sur les gorilles, ainsi que de l'appui financier et en nature au processus des gouvernements de France, d'Allemagne, de Monaco et du R-U; et
 - (v) *Demande* une prompt application du Plan d'action de l'Accord dans le cadre de l'Année du Gorille;
- (c) En ce qui concerne les accords non contraignants:
- (i) *Se félicite* de l'entrée en vigueur du Mémoire d'accord sur la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*), et de sa signature par trois Etats de l'aire de répartition;
 - (ii) *Approuve* la conclusion et l'entrée en vigueur depuis COP8:
 - (ii.i) Du Mémoire d'accord sur la conservation de l'oie à tête rousse (*Choephaga rubidiceps*) par l'Argentine et le Chili en tant que contribution au Protocole sur la conservation de la vie sauvage signé entre les deux pays et premier accord de la CMS ciblé sur la conservation d'une espèce américaine d'oiseau migrateur;
 - (ii.ii) Du Mémoire d'accord sur la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs de prairie d'Amérique du Sud méridionale et de leurs habitats entre les pays de l'aire de répartition Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay, et *se félicite* du lancement du processus de rédaction du Plan d'action à la première réunion des Etats signataires en octobre 2008;
 - (ii.iii) Du Mémoire d'accord sur la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique, ainsi que du Plan d'action sur les baleines et les dauphins qui y est joint, mis au point avec la collaboration du Programme régional sur l'environnement du Pacifique Sud;
 - (ii.iv) Du Mémoire d'accord sur la conservation et la gestion des dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition, et du Plan de conservation et de gestion qui y est associé;
 - (ii.v) Du Mémoire d'accord concernant les mesures de conservation des populations de phoques moines de Méditerranée (*Monachus monachus*) de l'Atlantique oriental, et du plan de restauration qui y est associé;
 - (ii.vi) Du Mémoire d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique de l'Ouest et de Macaronésie, ainsi que des deux Plans de conservation qui y sont associés ciblés sur la conservation du lamantin africain et des petits cétacés, respectivement;

- (ii.vii) Du Mémoire d'accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, et du Plan d'action qui y est associé; et
 - (ii.viii) Du Mémoire d'accord sur la conservation des flamants des Hautes Andes et de leurs habitats, et *se félicite* de sa signature par trois Etats de l'aire de répartition au cours de cette réunion comme preuve de leur engagement ferme en faveur de la conservation des flamants aux niveaux régional et national;
- (d) *Réitère* les mesures mentionnées sur le paragraphe 43 de la Résolution 8.2 pour assurer que les Accords devraient utiliser des systèmes semblables pour faire un plan et un rapport afin d'assurer qu'ils sont complètement intégrés et correspondent stratégiquement à la convention;
 - (e) *Prie instamment* tous les Etats de l'aire de répartition pour signer, ratifier ou adhérer aux ACCORDS ou accords appropriés, et prendre une part active à leur application;
 - (f) *Encourage* le Secrétariat à continuer d'explorer les partenariats avec des organisations spécialisées intéressées par la conservation et la gestion des espèces migratrices afin de fournir un soutien au développement et un service de coordination pour les MdE conclus sous les auspices de la CMS;
3. *Décide* que le développement d'Accords supplémentaires dans l'avenir devrait être en relation avec les résultats du travail initié par la Résolution 9.13 portant sur la structure future de la CMS;
4. *Prend* note de l'importance de maintenir la vitesse de croisière en ce qui concerne les instruments en cours de développement, et pour aider à atteindre l'objectif 2.5 du Plan stratégique de la CMS 2006-2011;

A. OISEAUX

(a) *Itinéraires aériens des Oiseaux d'eau*

5. *Décide* d'établir un groupe de travail à durée illimitée sur les itinéraires globaux aériens d'oiseaux dans le cadre de Conseil scientifique afin d'agir comme une cellule de réflexion sur les itinéraires aériens et leurs cadres, et ayant pour tâche de revoir des thèmes scientifiques et techniques portant sur la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, et des instruments, initiatives et processus internationaux pertinents, étant la base pour la politique future de la CMS sur les itinéraires aériens et contribuant au travail sur la structure future de la CMS:

(i) *Itinéraire aérien d'Asie centrale*

- (i.i) *Se félicite* du lancement du Plan d'action sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats (janvier 2008), comme indiqué dans UNEP/CMS/Conf.9.27, pour un des itinéraires les plus vitaux dans le monde pour les oiseaux migrateurs, couvrant 175 espèces, dont 13 sont déjà inscrites à l'Annexe I de la Convention;

- (i.ii) *Prie instamment* de procéder à une exécution immédiate du Plan d'action en finalisant des projets pilotes suite à la nécessité reconnue d'un instrument pour la conservation de l'itinéraire aérien d'Asie centrale;
 - (i.iii) *Lance un appel* à tous les Etats de l'aire de répartition pour qu'ils prennent un engagement durable, en termes d'intérêt pour la conservation et la fourniture de ressources, afin d'appliquer efficacement le Plan d'action mentionné ci-dessus; et
 - (i.iv) *Appuie* l'appel du Secrétariat par lequel il demande aux Etats de l'aire de répartition de se réunir en 2009-2010 en Asie centrale afin: de procéder à un examen du Plan d'action, de prendre une décision sur les projets pilotes dépendant d'un financement extérieur, d'établir des dispositions de coordination pour la gestion et la conservation de l'itinéraire aérien d'Asie centrale et d'explorer la possibilité de préparer un instrument de la CMS, juridiquement contraignant ou non, au titre de l'Article IV de la Convention, concernant la conservation de ces espèces, et demande au secrétariat d'impliquer les accords régionaux pertinents, en particulier le secrétariat de l'AEWA en vue d'une possible collaboration étroite avec l'AEWA utilisant toutes les synergies disponibles;
- (ii) *Itinéraire aérien Asie orientale-Australasie*
- (ii.i) *Se félicite* de l'établissement du Partenariat concernant l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EAAFP) et *reconnait* que ce partenariat remplit les conditions d'un accord non contraignant au titre de l'Article IV, paragraphe 4, de la CMS, comme noté, entre autres, à la 31^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS (septembre 2006);
 - (ii.ii) *Espère que le* EAAFP servira de pont à une disposition plus permanente sous les auspices de la CMS, car la CMS déploiera son expérience pour développer des instruments intergouvernementaux similaires au titre de l'Article IV de la Convention, notamment l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP);
 - (ii.iii) *Demande* au Secrétariat de jouer un rôle actif, en fonction de ses ressources, dans les travaux techniques et autres du partenariat; et
 - (ii.iv) *Lance un appel* au EAAFP pour qu'il présente un rapport officiel à la prochaine Conférence des Parties et, le cas échéant, qu'il intervienne à la réunion du Comité permanent afin de procéder à un examen régulier du développement du partenariat. Un représentant devrait être également invité à participer au Conseil scientifique;
- (iii) *Itinéraires aériens en Amérique*
- (iii.i) *Exprime* l'intérêt d'avancer le développement d'un cadre international afin d'adresser les priorités de la conservation pour les oiseaux migrateurs de leurs habitats, couvrant les aires de reproduction, d'hivernage et des sites de repos à travers les Amériques. L'initiative considérera les instruments existants sud-américains tels que les MdE concernant l'oie à tête rousse,

les oiseaux de pâturages et les flamants des hautes Andes, ainsi que d'autres initiatives existantes;

- (iv) *Itinéraires aériens du Pacifique*
 - (iv.i) *Reconnaît* l'importance de la conservation des oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'itinéraire aérien du Pacifique qui sont en danger, en particulier par les changements climatiques globaux; et
 - (iv.ii) *Demande* au secrétariat, à travers le groupe de travail du conseil scientifique, de revoir le statut des priorités d'espèces dans l'itinéraire aérien afin d'identifier les instruments appropriés pour leur conservation;
- (b) ***Outarde houbara asiatique***
 - (i) *Remercie* le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour son rôle dans l'élaboration d'un projet pour un instrument de l'Article IV concernant la conservation de l'outarde houbara asiatique;
 - (ii) *Rappelle* qu'un accord au titre de la CMS pour cette espèce a fait l'objet d'un débat parmi les Etats de l'aire de répartition et qu'un texte détaillé et un plan d'action pour un accord contraignant, acceptables en principe par presque tous les Etats de l'aire de répartition, ont été le résultat d'une longue période de débats;
 - (iii) *Rappelle en outre* qu'une session spéciale à la précédente COP de 2005 a été prévue pour un débat sur le texte final par les Etats de l'aire de répartition, et qu'il a été convenu à cette occasion que l'accord serait finalisé et ouvert à la signature à la mi-2006;
 - (iv) *Propose* la date limite de septembre 2009 pour la conclusion définitive de cet accord avec la participation de tous les Etats de l'aire de répartition et en collaboration avec des organisations pertinentes; et
 - (v) En l'absence d'action avant cette date limite, *donne instruction* au Secrétariat de la CMS d'ouvrir à la signature le texte actuel en novembre 2009;

B. POISSONS

- (c) ***Requins***
 - (i) *Se félicite* des résultats positifs de la première réunion pour identifier et élaborer une option en vue d'une coopération internationale sur les requins migrateurs au titre de la Convention sur les espèces migratrices (Mahé, Seychelles 11-13 décembre 2007) qui s'est tenue en réponse à la Recommandation 8.16 et à la Résolution 8.5 adoptées par la huitième session de la Conférence des Parties (Nairobi, 2005);
 - (ii) *Se félicite également* avec gratitude des travaux du Groupe de direction entre les sessions sur les requins migrateurs pour avoir examiné les résultats de la première réunion et avoir fourni des directives afin de faire progresser le processus;

- (iii) *Se félicite* de la deuxième réunion de négociation qui aura lieu dans les locaux de la FAO à Rome immédiatement après COP9 pour examiner d'autres textes d'instruments de l'Article IV contraignants et non contraignants préparés par le Secrétariat de la CMS et le Groupe de direction entre les sessions comprenant les pays suivants: Australie, Chili, Costa Rica, CE, Nouvelle-Zélande, Seychelles et les Etats-Unis; et
 - (iv) *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition d'assurer sa conclusion définitive et son entrée en vigueur en tant qu'initiative clé pour la conservation des requins par une deuxième réunion et d'autres phases du processus de négociation qui auront lieu après la 9^{ème} session de la Conférence des Parties;
- (d) ***Esturgeons***
- (i) *Prend* note des recommandations du Conseil scientifique;
 - (ii) *Se félicite* du progrès fait sur la protection des esturgeons dans le cadre de la Convention de Berne, qui a établi un plan d'action sur l'esturgeon du Danube et de l'Atlantique;
 - (iii) *Reconnaît* l'initiative de la Société mondiale de la conservation des esturgeons afin d'organiser une conférence mondiale de l'esturgeon à Wuhan, Chine, en 2009; et
 - (iv) *Approuve* le besoin de prendre des mesures pour assurer la protection ultérieure de ces espèces d'esturgeon menacées qui ne sont pas déjà sujet des actions de protection à un niveau international;

C. REPTILES MARINS

(e) ***Tortues marines du Pacifique***

- (i) *Appuie* la mise au point d'un instrument approprié de la CMS sur les tortues marines de la région des îles du Pacifique en application de la Recommandation 8.17;
- (ii) *Se félicite* des efforts effectués par la CMS et le Programme sur l'environnement de la région du Pacifique Sud (SPREP) pour l'élaboration d'un instrument de l'Article IV de la CMS, contraignant ou non contraignant, sur la conservation des tortues, suite au succès de l'Année de la Tortue 2006; et
- (iii) *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition, les Parties et les non Parties, ainsi que les organisations intéressées, d'appuyer généreusement cet effort en apportant des ressources financières et en nature en faveur de l'instrument de la CMS cité;

D. MAMMIFERES MARINS

(f) *Cétacés de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est*

- (i) *Réitère* son soutien à la mise en œuvre d'un instrument de la CMS approprié sur les cétacés de l'Asie du Sud-Est en tenant compte de la Résolution 7.7 et de la Recommandation 7.4, ainsi que des débats de la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique (Bonn, 2007);
- (ii) *Note* qu'en élargissant l'envergure géographique de l'instrument pour couvrir l'Océan indien, cela augmenterait de manière significative le nombre de Parties à la CMS qui y participerait, ce qui faciliterait le processus de négociation de l'instrument;
- (iii) *Demande* aux Etats de l'aire de répartition de la région d'identifier un pays chef de file pour appuyer la phase préparatoire de l'instrument comme condition du soutien permanent de la CMS à l'initiative; et
- (iv) *Prie instamment* les Parties, les Etats intéressés et les organisations de fournir généreusement un soutien financier et en nature à ces efforts;

E. MAMMIFERES TERRESTRES

(g) *Antilopes sahélo-sahariennes*

- (i) *Se félicite* des progrès accomplis dans le cadre de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes, notamment l'atelier pour lancer le projet Termit-Tim Toumma aire protégée proposé (Niger, 2006) avec toutes les communautés locales ainsi que le partenaire chef de file de cette initiative, le Fonds de conservation du Sahara, ainsi que le développement ultérieur de la zone protégée proposée, en partenariat avec le Gouvernement du Niger (MELCD), la CMS et d'autres partenaires majeurs (le Gouvernement de la France, la Commission Européenne et le Sahara Conservation Fund);
- (ii) *Approuve* la déclaration de la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique selon laquelle la création d'un système de surveillance de cette zone doit être considérée comme priorité première;
- (iii) *Demande* aux Etats de l'aire de répartition de contribuer financièrement et en nature à l'application de cette action pour la conservation des antilopes sahélo-sahariennes;
- (iv) *Lance un appel* à tous les Etats de l'aire de répartition pour qu'ils appuient l'élaboration d'un Mémoire d'accord sur la conservation des antilopes sahélo-sahariennes comme complément du Plan d'action; et
- (v) *Reconnaît* de la déclaration du groupe de travail du Conseil scientifique sur les mammifères terrestres à sa 14^{ème} réunion selon laquelle il est nécessaire d'étendre l'action concertée sur les antilopes sahélo-sahariennes à d'autres espèces de grands mammifères se trouvant dans l'aire de répartition, tels que le guépard

saharien, en particulier, et la gazelle de Soemmering, l'âne sauvage d'Afrique et le mouton de Barbarie, éventuellement;

(h) ***Mammifères des zones arides d'Eurasie Centrale***

- (i) *Note* avec satisfaction des progrès réalisés en tant que partie de l'action concertée sur les terres arides de l'Eurasie Centrale;
- (ii) *Lance un appel* aux Etats de l'aire de répartition et à d'autres parties intéressées de soutenir le développement d'un Mémoire d'accord ou d'un autre instrument légalement contraignant ou non contraignant afin de compléter l'action concertée;
- (iii) *Se félicite* de l'intérêt manifesté par les Etats de l'aire de répartition pour un instrument destiné à la conservation de la gazelle de Mongolie comme indiqué à la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique; et
- (iv) *Réitère* son soutien à l'intention du Secrétariat de poursuivre ses conseils aux Etats de l'aire de répartition dans leur élaboration d'un Plan d'action et de dispositions de coopération pour la gazelle de Mongolie de manière à traiter les menaces dont elle est l'objet, en premier lieu la contrebande, la chasse et les dommages qu'elle s'inflige en traversant les clôtures le long des frontières des Etats;

(i) ***Chauves-souris subsahariennes et africaines***

- (i) *Approuve* l'étude de faisabilité relative à la création d'instruments appropriés sur les chauves-souris présentée aux 11^{ème} et 12^{ème} réunions du Conseil scientifique, et telle qu'elle est réitérée à la 14^{ème} réunion du même organe;
- (ii) *Rappelle* l'intérêt exprimé au cours de la 13^{ème} réunion du Conseil scientifique de créer un instrument approprié pour les chauves-souris subsahariennes et africaines sous les auspices de la CMS;
- (iii) *Demande* aux Etats de l'aire de répartition de former un groupe de travail en consultation avec le Conseil scientifique, le Secrétariat d'EUROBATS et le Secrétariat de la CMS pour explorer la façon dont un tel instrument, contraignant ou non contraignant, pourrait être préparé; et
- (iv) *Encourage* la conduite des études préparatoires dans des Etats clés de l'aire de répartition;

(j) ***Elephants de l'Afrique centrale***

- (i) *Demande* que un travail préparatoire sur le développement ou l'élargissement d'un instrument approprié sur la conservation des éléphants en Afrique centrale soit entrepris conformément à la recommandation 9.5;

6. *Décide* de procéder à l'examen des accords existants et des projets qui s'y rattachent comme suit:

- (a) les mammifères terrestres;

- (b) les espèces marines; et
- (c) les oiseaux;

dans le contexte du processus entre les sessions concernant la structure future de la CMS initié par la résolution 9.13; et

7. *Accepte* avec gratitude l'offre émanant des autorités d'Abou Dhabi d'accueillir et de financer de manière substantielle un secrétariat d'unité de coordination pour le MdE sur les dugongs, les rapaces d'Afrique-Eurasie et la zone occidentale de l'IOSEA, débutant en 2009, et *demande* au Secrétariat de la CMS de poursuivre des négociations pour développer une structure satisfaisante pour l'unité à Abou Dhabi, dans les limites des paramètres fixés dans le document soumis au Comité permanent en septembre 2008 (CMS/StC33/2/Rev.2), et en consultation avec le Comité permanent, les autorités d'Abou Dhabi et des EAU, le PNUE et autres participants.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.3

Français
Original: Anglais

PRIORITÉS DE LA CMS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Notant le progrès réalisé dans la mise en œuvre actuelle du Plan de Gestion des Informations de la CMS (CMS Information Management Plan, IMP) et *cherchant* à indiquer les priorités pour une application plus vaste durant le triennat à venir, en partie constitué de nouvelles activités qui ne sont pas nécessairement incluses dans le Plan original;

Prenant en compte le rôle primordial de l'IMP et de l'IMS (Système de Gestion des Informations) dans l'analyse et la synthèse des rapports des Parties;

Reconnaissant que le travail de l'IMP et de l'IMS devrait, à l'avenir, être conduit par une Unité des données scientifiques sur le milieu marin renforcée, que de travail fait partie d'une mission plus vaste pour la gestion de données scientifiques et des données sur la conservation et qu'il devrait être soutenu par d'autres unités ayant pour responsabilité la gestion des sites Internet et de liaison avec d'autres organismes; et

Prenant en compte la suggestion contenue dans la Synopsis de la CMS de l'Analyse du Statut de l'Informatique (UNEP/CMS/Inf. 9.18) selon laquelle l'IMS de la CMS devrait être maintenu, de fait, comme lieu d'hébergement de la gestion des informations pour la CMS sans exclure la possibilité de l'intégrer au sein d'un portail commun de gestion des connaissances des Accords Multilatéraux pour l'Environnement;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* au Secrétariat de poursuivre ses progrès dans la mise en œuvre du Plan et des initiatives relatives afin de faciliter la mise en œuvre d'activités déterminées dans l'Objectif 1 du Plan Stratégique 2006-2011 de la Convention;
2. *Recommande* que le Secrétariat de la CMS assure la liaison en premier lieu avec les Secrétariats des Accords de la CMS et avec les Mémoires d'Entente pour développer un format orienté résultats pour les Rapports Nationaux et un système commun pour les comptes-rendus en ligne et ensuite avec les Secrétariats d'autres Accords Multilatéraux pour l'Environnement, et *encourage* les Parties à promouvoir, dans les forums appropriés d'autres Accords Multilatéraux pour l'Environnement, comme des mouvements vers une plus grande harmonisation des procédures et méthodes de comptes-rendus;

3. *Recommande* la mise en œuvre constante du projet de Gestion des Connaissances sous la conduite du PNUE, en particulier en ce qui concerne le développement et l'interconnexion de structures de comptes-rendus en ligne orientées résultats pour la famille de la CMS; et
4. *Demande* au Conseil Scientifique de superviser l'application de cette résolution durant le prochain triennat.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.4

Français
Original: Anglais

LE FUTUR DES RAPPORTS NATIONAUX

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Notant les progrès accomplis par le Secrétariat de la CMS depuis CdP8 en amendant le format des rapports nationaux;

Conformément à l'Article VI (3) de la Convention qui oblige les Parties à soumettre les rapports nationaux sur les mesures qu'elles prennent pour appliquer les dispositions de la Convention;

Notant également que 58 rapports avaient été soumis à la huitième session de la Conférence des parties;

Notant en outre que 60 rapports ont été soumis pour la neuvième session de la Conférence des Parties sur les 102 qui devaient l'être, comme précisé dans le document de conférence 9.10. Des 110 Parties actuelles, huit n'étaient pas requises de soumettre un rapport;

Soulignant le rôle important des rapports nationaux comme indicateurs essentiels de l'application de la Convention;

Soulignant le fait que les rapports devaient être concis et ciblés, éviter les doublons et être orientés vers des résultats afin de pouvoir consacrer plus de temps à l'application des mesures de conservation; et

Se félicitant de la mise au point des spécifications pour des rapports en ligne, ce qui serait un progrès significatif pour le processus de rapports et leur harmonisation au sein de la famille de la CMS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore soumis leurs rapports nationaux pour la période triennale 2005-2008 de le faire dès que possible, mais avant le 31 décembre 2008;
2. *Donne instruction* au Secrétariat d'effectuer une analyse des rapports reçus au 31 décembre 2008 et de mettre les résultats de cette analyse à la disposition des Parties, des membres du

Comité permanent et du Conseil scientifique avant la fin d'avril 2009 afin que les conclusions puissent aider à éclairer leurs activités et leurs décisions;

3. *Prie instamment* toutes les Parties contractantes, conformément aux dispositions de l'Article VI de la Convention, de soumettre au Secrétariat les rapports nationaux pour la période triennale 2009-2011 six mois au moins avant la dixième session de la Conférence des Parties;
4. *Demande* au Secrétariat de faire connaître aux Parties contractantes la date de soumission de leurs rapports nationaux pour la dixième session de la Conférence des Parties et de diffuser des rappels si les rapports ne sont pas reçus à la date indiquée;
5. *Demande en outre* au Secrétariat de faire progresser l'harmonisation des rapports avec d'autres accords internationaux sur la biodiversité par la mise au point de modules communs de rapports, via le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité et en consultation avec le PNUE-WCMC;
6. *Demande* aux Secrétariats et Parties aux Accords de la CMS de participer à l'application du processus de rapport en ligne;
7. *Demande également* au PNUE de continuer à rechercher des opportunités pour appuyer la Convention par l'intermédiaire du projet de Gestion des connaissances et d'autres projets;
8. *Demande*, pour le triennium 2009-2011, au Secrétariat de fournir aux Parties, le format de rapport, orientée vers la collecte des résultats obtenus, au moins 18 mois avant la CdP10; et
9. *Exige* que le Secrétariat de la CMS continue à assurer la liaison avec le Secrétariat de la CDB et d'autres conventions liées à la question de la biodiversité et avec les institutions concernées dans le but d'adopter des indicateurs appropriés pour mesurer la réalisation de l'objectif 2010.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.5

Français
Original: Anglais

QUESTIONS RELATIVES AUX CONTACTS ET A LA COMMUNICATION

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Consciente de la contribution que la Convention sur les espèces migratrices peut apporter pour atteindre l'objectif de 2010 et au-delà, afin de réduire de manière significative la perte de la biodiversité à cette date;

Consciente de la nécessité d'accroître la sensibilisation concernant les espèces migratrices, les menaces à leur déplacement et les activités de la CMS pour réduire ces menaces;

Rappelant les paragraphes 4 (b) et (j) de l'Article IX de la Convention déclarant qu'il appartient au Secrétariat d'établir des liaisons et de les promouvoir parmi les Parties, les organes consultatifs et techniques créés au titre des Accords et autres organisations internationales s'occupant des espèces migratrices, et de fournir au grand public des informations concernant cette convention et ses objectifs; et

Rappelant en outre l'objectif 3 du Plan stratégique de la CMS 2006-2011 pour "renforcer la prise de conscience et l'engagement pour la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés" et les objectifs qui s'y rapportent;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* le Plan de contacts et de communication de la CMS 2009-11 ci-joint, et *prie instamment* le Secrétariat d'entreprendre les activités énumérées dans les Sections A et D de l'annexe pour la prochaine période triennale;
2. *Convient* de fournir des ressources pour appuyer le plan et le budget de la CMS pour 2009-11; et
3. *Prie instamment* les Parties à la CMS, les accords de la CMS et le PNUE et les partenaires d'aider le Secrétariat à réaliser le plan, en fournissant des contributions volontaires supplémentaires pour amorcer les nouvelles activités inscrites à la Section E en accordant la priorité à des activités qui offrent un soutien mutuel afin d'améliorer des synergies et renforcer les stratégies de communication sur l'importance des espèces migratrices et éviter la duplication des efforts.

ANNEXE

A. Opportunités et priorités pour la prochaine période triennale 2009 – 2011



1. Les objectifs du Plan de contacts et de communication actuel découlent de la Résolution 8.8 et de la mise en œuvre des activités faisant partie d'une nouvelle stratégie de communication. Les principales forces de contact sont le mandat unique de la CMS pour assurer la conservation d'une grande variété d'espèces et de leurs habitats dans le monde tout en s'attaquant à de nouveaux défis ou à de nouvelles menaces. La biodiversité est considérée comme une ressource naturelle de grande valeur qui permet à la vie sur terre de s'épanouir. Souligner le rôle des espèces migratrices tout en le plaçant dans un contexte général de défis actuels et futurs en matière de conservation donne à la CMS la chance de se présenter comme le centre principal d'expertise tout en soulignant l'impact sur les écosystèmes existants et éventuellement sur les humains. Il faut souligner l'importance des espèces migratrices en tant qu'indicateurs de la biodiversité ainsi que pour la préservation de l'état des écosystèmes. Dans ce contexte, la CMS peut fournir un conseil d'expert sur des questions urgentes et très inquiétantes. En outre, les travaux du Secrétariat devraient être associés aux Objectifs de développement du Millenium. A la lumière du Plan stratégique 2009-2011, le Secrétariat identifie les opportunités suivantes pour:

- (i) **Que les activités de contact et de communication du Secrétariat reflètent sa contribution à l'objectif primordial de parvenir en 2010 à une réduction significative du taux actuel de perte de la biodiversité aux niveaux mondial, national et régional en tant que contribution à la réduction de la pauvreté et au bénéfice de toute vie sur terre.** Comme les écosystèmes, les processus écologiques, les espèces et les genres contribuent à la santé et au bien-être de l'homme, **l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité** pour prêter un plus grande attention à l'importance de la biodiversité et aux efforts pour réduire son taux actuel de perte. L'Evaluation de l'écosystème du Millenium qui examine les conséquences du changement de l'écosystème a souligné que le futur de l'humanité dépend d'écosystèmes sains et fonctionnant correctement. Comme la CMS fournit une plate-forme mondiale pour traiter les menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats, le Secrétariat jouera son rôle en assurant la promotion de l'Année internationale de la biodiversité pour en souligner l'importance ainsi que sa contribution comme expert de premier plan dans ce domaine.
- (ii) **que s'élargisse la présence de la Convention à la lumière de l'expansion du nombre de Parties dans plusieurs régions.** Les premiers accords de la CMS en Amérique du Sud ont été signés par les Parties en 2006-7. La conclusion de six MdE et d'un accord au cours de la période triennale souligne notamment l'expérience du Secrétariat en matière de conservation des mammifères marins et des oiseaux migrateurs. Des opportunités supplémentaires pour travailler avec les Accords de la CMS et de nouvelles ONG se sont présentées comme résultat d'une augmentation des activités de conservation dans diverses régions. Notamment, pendant l'Année du Dauphin, le Secrétariat a enrichi son

expérience consistant à coordonner des relations entre les médias et les activités de contact entre la CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS, WDCCS comme ONG partenaire et TUI le partenaire du secteur privé.

- (iii) **que travaillent plus clairement avec la Division de la communication et de l'information du public (DCPI) du PNUE, d'autres Bureaux régionaux du PNUE et des spécialistes**, notamment en ce qui concerne les activités de la CMS figurant sur le site Web du PNUE, les publications et les présentations des médias pour la communication et les contacts avec différents publics ciblés. L'importance des espèces migratrices et de leurs habitats pour la vie des hommes figure régulièrement dans les publications de la CMS. La CMS a lancé conjointement un rapport du PNUE sur "L'entretien de la vie" à Bonn en avril 2008 pour souligner l'importance des espèces migratrices pour la santé humaine comme élément d'une politique de communication conjointe et mondiale du PNUE.
 - (iv) **que s'alignent les travaux en matière de contact afin d'appuyer les objectifs pour les nouvelles adhésions à la CMS et à ses Accords**. L'adhésion de nouvelles parties contractantes et l'adoption de nouveaux outils et instruments de la CMS sur divers groupes d'espèces dans différentes régions du monde figurent dans le matériel d'information de la CMS afin de souligner l'importance de la Convention pour atteindre l'objectif de 2010. Afin de mettre en lumière l'engagement permanent de la Convention pour réduire d'une manière significative la perte de la biodiversité au-delà de 2010, le Secrétariat a adopté le leitmotiv "au-delà de 2010: Renaissance de la vie sauvage" pour CdP9 en tant que thème à reprendre dans l'ensemble de la stratégie de communication.
2. Une meilleure visibilité de la CMS attirera également plus d'intérêt et d'éventuel appui financier de la part du secteur privé, ce qui permettrait au Secrétariat d'entreprendre plus d'activités.
3. Au cours de la période 2009-2011, le Secrétariat a l'intention de développer les produits et autres activités qui suivent:
- (i) Le site Web de la CMS doit être relancé le 1er janvier 2010, par l'introduction d'un système de gestion du contenu pour collecter des données de bonne qualité sur les espèces migratrices, la gestion de ces données ainsi que leur analyse, leur interprétation et leur diffusion. En raison de pressions découlant de l'expansion de la CMS due à l'accroissement du nombre des Accords, des MdE et des Parties, un système de gestion du contenu avec une base de données intégrée répondra aux exigences sans cesse croissantes de la technologie.
 - (ii) Le Guide de la famille de la CMS, qui est utilisé comme un outil de contact pour informer un public intéressé ainsi que les pays envisageant d'adhérer à la Convention sur les développements des accords, des MdE et des adhésions à la CMS, sera édité en français et en espagnol avec une mise à jour régulière de son contenu.
 - (iii) La publication du livre "Les grandes migrations", conçu comme un volume illustré, sera un outil idéal pour partager le message de la CMS avec le grand public. Il sera largement diffusé, non seulement par la CMS, mais aussi dans les librairies en Europe et aux États-Unis. L'ambassadeur de la CMS Stanley Johnson en sera le principal auteur et Stacy International a été pressenti comme éditeur. Une allocation du Fonds pour les publications du PNUE en couvrira les frais. La date de lancement sera probablement le début de 2010.

- (iv) La zone de diffusion de la nouvelle brochure de la CMS (2008) sera étendue par les versions en allemand, espagnol et français.
- (v) La production d'un court métrage promotionnel de la CMS pour une utilisation dans divers contextes, notamment expositions, événements publics, conférences, médias et événements en matière de création de moyens d'action.
- (vi) L'utilisation systématique de la nouvelle exposition de la CMS lors de réunions et autres événements, avec le film de la CMS et d'autres matériels audio-visuels parfaitement intégrés.
- (vii) La production de matériel d'information sur l'Année du Gorille, à savoir dépliants en quatre langues, affiche officielle, site Web, études sur l'écotourisme, film et calendrier.
- (viii) La vente de gorilles en peluche par le sponsor privé, Planetfloris, spécialement sélectionné à cet effet, dont un pourcentage est destiné à la conservation des gorilles (achat sur www.yog2009.org).

B. Synergies et ressources

4. Les activités de communication et de contact entreprises par la CMS et ses Accords situés dans les mêmes locaux bénéficieront grandement d'une nouvelle Unité d'information, de création de moyens et de collecte de fonds (ICFU). Cette unité appuiera une stratégie de coopération générale, canaliser les efforts individuels entrepris jusqu'ici par les Accords et augmentera l'efficacité d'actions de conservation conjointes dans le cadre de la famille de la CMS. La CMS assumera un rôle de chef de file en développant et en coordonnant une politique d'information commune et utilisera ses contacts avec le PNUE pour communiquer l'expertise mondiale de la Convention dans le domaine de la conservation des espèces migratrices. Cela permettra une plus grande visibilité et une meilleure perception des données en matière de conservation de la famille de la CMS.

5. L'unité comprendra trois membres du personnel actuellement engagés dans ces travaux (1 administrateur P4 chargé de l'information et de la création de moyens d'action, 1 assistant senior GS7 chargé de l'information du public, 1 G4, et un nouveau poste (P2) portant sur la collecte de fonds. ASCOBANS et EUROBATS contribueront aux ressources financières pour l'unité (au lieu d'une contribution en personnel) ainsi qu'aux budgets existants en matière d'information et de création de moyens d'action des trois agences.

6. L'unité coordonnera les sites Web de la famille de la CMS, les publications, les annonces de presse et des médias ainsi que la mise en œuvre des campagnes sur les espèces et les événements publics. Elle sera chargée de centraliser la collecte de fonds pour l'ensemble de la famille de la CMS et des relations avec les "Amis de la CMS", le pays hôte et le PNUE. Elle s'occupera également de tous les travaux ayant trait aux adhésions pour la CMS, ASCOBANS et EUROBATS, en s'assurant que tous les contacts avec les gouvernements et les bureaux à l'extérieur sont détaillés et coordonnés. Des guides de formation et d'application (y compris des versions espagnole et française du guide de la CMS) seront préparés. On estime que des ressources pour l'information, la coordination des moyens d'action, le financement des médias et les publications dans cette nouvelle unité FICFU conduiront à une augmentation substantielle de l'efficacité.

7. ASCOBANS, EUROBATS et d'autres Accords/MdE au titre de la CMS peuvent être comptés parmi les travaux de la FICFU qui comprend les contacts et la communication, à condition que l'anglais soit la principale langue de travail. La CMS respecte la décision du comité permanent de l'AEWA de ne pas se joindre à cette unité.

8. Le Plan budget et personnel de la CMS de 2009-2011 offre deux options, la première propose de s'en tenir à une augmentation budgétaire de 0% alors que la seconde envisage deux nouveaux postes dans la nouvelle FICFU: le nouveau poste d'administrateur adjoint du Programme de création de moyens d'action (P2) assurerait la promotion et l'expansion des activités de création de moyens du Secrétariat. Le Plan stratégique de la CMS adopté par les Parties à CdP8 (Para 35 – Objectif 4) déclare *“Le Plan stratégique doit également prévoir une aide pour développer l'aptitude des organes impliqués dans l'application de la Convention et de ses instruments juridiques, notamment dans les pays en développement”*.

9. Aider les pays en développement et ceux ayant des économies de transition à s'adapter aux MEA leur permettrait aussi d'obtenir les avantages respectifs en matière d'environnement, de politique sociale et économique. Le nouveau poste d'administrateur qui sera appuyé par un assistant chargé de la création de moyens d'action (GS) contribuerait d'une manière significative au renforcement de la capacité régionale à participer aux activités d'application de la CMS, notamment dans les régions où la CMS est sous-représentée comme indiqué dans le Plan stratégique.

10. Au cours de la période triennale actuelle, du fait de ressources en personnel limitées, les consultants et les stagiaires ont joué un rôle important en aidant le Secrétariat à atteindre les objectifs du Plan stratégique en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de contact et de communication et du Plan pour la création de moyens d'action. Le secrétaire exécutif souhaite présenter au personnel de l'ONU, aux consultants et aux stagiaires ses remerciements pour les nouvelles contributions enthousiastes et productives pour la conservation des espèces migratrices.

C. Ressources

11. Les estimations actuelles suggèrent que les coûts du personnel interne de la CMS pour l'application de l'OCP au cours de la période triennale 2009-2011, faisant appel au personnel existant, s'élèverait à environ €1,05 millions, y compris le budget alloué aux Projets de contact et de levée de fonds. En outre, un montant supplémentaire d'environ €230.000 serait nécessaire pour financer de nouveaux postes, de nouveaux produits, de nouvelles campagnes et d'autres contacts au titre de l'option budgétaire 2 (voir conf. 9-33). Des ressources supplémentaires pour des activités devraient être levées à partir de donations faites par les Parties, les partenaires et les sponsors du monde des affaires.

D. Tableau des activités du Secrétariat, des Parties et des partenaires

| Cible au titre de l'objectif 3 | Autres cibles pertinentes | Secrétariat | Parties | Partenaires de la CMS |
|---|--|---|--|---|
| 3.1 Accroissement de l'engagement et des responsabilités des Parties à la CMS | 4.7 Renforcement de la capacité régionale notamment là où la CMS est sous-représentée | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un système électronique pour la délivrance rapide de notifications et de notes d'information aux Parties (correspondants) - Poursuite de la couverture régulière des activités de la CMS et nouvelles relatives à la conservation sur le site Web de la CMS - Poursuite de la production d'autres matériels d'information pour tenir les Parties au courant de l'évolution de la situation - Poursuite du bulletin de la CMS en anglais, espagnol et français | <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux activités de contact et publications au niveau national (biodiversité, 30^{ème} anniversaire) - Traduction de documents de la CMS dans les langues nationales - Aide aux campagnes mondiales en faveur d'espèces (Année de Gorille ; Année Internationale de la Biodiversité ; Année de la Chauve-souris) en fournissant un soutien financier et diffusion de message-clé à l'échelon politique - Fourniture de liens à la CMS et ses accords associés sur les sites Web nationaux | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer et développer des activités de contact communes ainsi que des réunions scientifiques en faisant participer les autorités nationales et régionales (ONG, Amis de la CMS, sponsors du monde des affaires) Partenaires/ambassadeurs des campagnes mondiales en faveur d'espèces, ambassadeurs de la CMS: faciliter des contacts avec les acteurs clés et les décideurs - Prévoir des liens pour appuyer des projets figurant sur leurs sites Web - Fournir au Secrétariat de la CMS les renseignements pertinents |
| 3.2 Accroissement de l'engagement des non Parties à la CMS | 4.1 Augmentation des membres de la CMS de 10 Parties d'importance pour les espèces migratrices et les nouveaux accords | <ul style="list-style-type: none"> - Matériel d'information ciblé sur les non Parties, y compris profile du pays, pertinence de la CMS, procédures d'adhésion, projets pertinents - Etablissement de contacts bilatéraux avec les ministères, les ambassades (lettres, réunions) - Envoi de brochures et de renseignements aux ONG, universités, académies et institutions scientifiques de non Parties - Organisation d'ateliers de contact | <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'un appui financier pour l'organisation d'ateliers - Aide au Secrétariat de la CMS pour l'établissement de contacts bilatéraux | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des renseignements sur leurs sites Web sur l'importance de la CMS et des Accords pour les non Parties - Lobbying pour promouvoir l'application des plans de conservation - Entreprendre des activités conjointes pour les non Parties - Aider à la préparation et à l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux |
| 3.3. Accroissement du nombre de partenaires aidant la CMS | 4.3. Augmentation des activités de coopération avec les MEA et les partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Exposition à des réunions de MEA pertinentes et aux principales OIG, organiser des présentations, des événements marginaux et faire des déclarations aux principales | <ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations entre les correspondants de la CMS et autres correspondants utiles, aussi par des réunions régulières | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le réseau des Parties à la CMS et faire participer de nouveaux partenaires bilatéraux aux travaux de la CMS |

| Cible au titre de l'objectif 3 | Autres cibles pertinentes | Secrétariat | Parties | Partenaires de la CMS |
|--|---|---|--|---|
| | <p>clés</p> <p>4.8. Large sécurisation des financements extra-budgétaires</p> | <p>réunions sur l'environnement et la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider au lancement de Oceans 3D: Voyage d'une Tortue - Participation et contribution à la célébration de la Journée mondiale de l'Environnement (5 juin) - Entretenir l'échange régulier de courriels entre les partenaires du monde des affaires | <ul style="list-style-type: none"> - Aider les initiatives nationales à célébrer la Journée mondiale de l'Environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans des accords de partenariat avec la CMS et établir un programme commun de travaux <p>Les ambassadeurs devraient renforcer des liens entre la CMS, les sciences, la société, la politique et l'économie, par ex. par des relations personnelles et des décideurs nationaux, des ONG, des organisations sociales et des institutions</p> <p>Les partenaires du monde des affaires: organiser des événements afin de faire prendre conscience de l'importance de la CMS auprès du public et de groupes d'experts ciblés</p> |
| <p>3.4 Accroissement de la prise de conscience des médias clés de la CMS</p> | <p>4.4. Renforcement de la visibilité de la famille de la CMS</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des aspects médiatiques du site Web (création d'une "Salle des médias" spéciale équipée de matériel d'information de presse, résumés en espagnol et en français) - Interagir avec DCPI, Bureaux Régionaux RUNIC du PNUE et Deutsche Welle (radio internationale allemande) pour renforcer la diffusion de communiqués de presse - Fournir des renseignements sur les espèces en établissant une liaison avec la base de données de l'UICN - Utiliser les canaux d'information spécialisés de la CMS et des Accords pour souligner les questions communes importantes (communiqués de presse coordonnés basés sur le Web) - Améliorer la visibilité de la CMS dans le pays hôte | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la coopération avec les ministères chargés de la presse pour distribuer des communiqués de presse communs - Traduction de communiqués de presse dans les langues nationales par des correspondants, pour communication aux médias nationaux - Améliorer la visibilité de la CMS au niveau national - Fournir au Secrétariat les articles pertinents publiés dans la presse nationale | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir régulièrement des renseignements sur les activités de la famille de la CMS dans des bulletins et sur les sites Web - Mettre en valeur des activités communes avec la CMS |

| Cible au titre de l'objectif 3 | Autres cibles pertinentes | Secrétariat | Parties | Partenaires de la CMS |
|--|--|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des événements pour faire la publicité de l'expertise de la CMS: Prix de thèse - Produire un film sur la CMS et l'Année du Gorille - Entretenir une liste de contacts de presse, dont journaux internationaux, bulletins et magazines des OIG et des ONG et de la presse spécialisée - Publier régulièrement des communiqués de presse sur la CMS et les événements, initiatives, réunions et projets d'Accords | | |
| 3.5 Influencer les leaders d'opinion de secteurs ayant une influence sur les espèces migratrices | | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un programme de travail pour les ambassadeurs de la CMS au niveau international ainsi qu'au niveau national - Préparer des brochures ciblées pour les décideurs et les politiciens - Organiser des contacts ciblés avec des leaders d'opinion sur des événements spécifiques | - Faciliter les contacts avec des entités nationales chargées de la conservation, des politiciens et des décideurs, aussi par des réunions | <ul style="list-style-type: none"> - Aider le Secrétariat de la CMS à identifier les ambassadeurs de la CMS et des campagnes aux niveaux national et international - Faire équipe avec le Secrétariat de la CMS pour établir des contacts avec les politiciens et les décideurs pertinents et/ou permettre des activités conjointes (lettres aux ministères, communiqués de presse conjoints etc.) |
| 3.6 Distribuer du matériel d'information dans les langues de l'ONU | 4.4. Renforcement de la visibilité de la famille de la CMS | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des versions mises à jour du "Guide de la famille de la CMS", (à traduire dans toutes les langues de l'ONU) - Poursuivre la publication du bulletin électronique pour y inclure des renseignements sur les Accords - Améliorer le site Web pour qu'il contienne aussi des renseignements spécifiques pour la presse, les académies, les ONG et les Parties | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une aide financière pour la préparation et la publication du "Guide de la famille de la CMS" et autres publications pertinentes - Fournir une traduction officielle des brochures de la CMS et du matériel de contact important | <ul style="list-style-type: none"> - Distribuer le matériel de la CMS lors de réunions/événements - Préparer des publications conjointes sur des questions d'intérêt commun - Elaborer des publications sur des groupes d'espèces tels que les tortues marines, les oiseaux d'eau etc. sur le modèle "Conservation des cétacés" |



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.6

Français
Original: Anglais

LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Prenant en compte l'importance de la coopération et des synergies avec d'autres organismes, y compris les MEA et autres organisations gouvernementales et non gouvernementales;

Reconnaissant le rôle déterminant des organisations partenaires dans le développement et la mise en oeuvre de la CMS, de ses initiatives et de ses campagnes de sensibilisation, comme la négociation de la Convention elle-même;

Appréciant la valeur de ces partenariats permettant d'atteindre une audience plus vaste et d'améliorer la prise de conscience du grand public sur la Convention et sur l'importance de sauvegarder les espèces migratrices à l'échelle mondiale;

Rappelant la Résolution 8.11 adoptée à la CdP8 de la CMS (Nairobi, 20-25 novembre 2005) sur «La coopération avec d'autres conventions»;

Ayant pris en compte les documents PNUE/CMS/Conf.9.12 (Rapport du Groupe de liaison sur la biodiversité - BLG) et PNUE/CMS/Conf.9.23 (Rapport sur les activités avec les partenaires), qui soulignent les accords officiels conclus entre la CMS avec un certain nombre d'autres organismes engagés dans la conservation des espèces migratrices;

Notant la Décision IX/27 adoptée par la CdP9 de la CDB (Bonn, 2008) qui souligne le rôle important du BLG dans l'étude des options pour renforcer les synergies, éviter les doublons et améliorer l'application cohérente des conventions relatives à la biodiversité;

Consciente que l'Assemblée générale des Nations unies, suite à une recommandation faite par la CDB à sa huitième CdP, a déclaré 2010 "Année Internationale de la biodiversité" (AIB);

Se félicitant de l'approbation conjointe des Comités permanents de la CITES et de la CMS respectivement à la cinquante-septième réunion qui a eu lieu en juillet 2008 et à la trente-quatrième réunion qui a eu lieu en décembre à Rome de la coopération entre la CITES et la CMS (Conf. 9.23);

Reconnaissant l'importance de l'harmonisation de la nomenclature utilisée dans les Annexes de la CMS et de la CITES comme exposé dans la proposition faite par le Conseil scientifique de la CMS;

Prenant note des progrès accomplis pour la reprise des activités visant à développer des synergies et à renforcer la coopération avec la Convention Ramsar, la Convention sur le Patrimoine mondial et l'UICN, et des travaux entrepris pour une conclusion expéditive des ordres de négociation en vue de leur application rapide;

Attendant la conclusion du Mémoire d'accord avec la CITES, la FAO et la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels en Europe par leurs organes respectifs de prise de décision pour formaliser une collaboration sur la conservation des espèces migratrices; et

Conscient des discussions en cours avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relatives à l'établissement d'un mémorandum de coopération; et

Notant qu'un certain nombre de Mémoires d'accord a été conclu et que leur potentiel doit encore être pleinement exploré, tel que le partenariat avec l'UNCCD qui est particulièrement important pour les antilopes sahélo-sahariennes et la Résolution 8.23 de la CMS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Exprime* sa gratitude aux nombreuses organisations partenaires qui ont apporté leur aide à promouvoir la CMS et son mandat, par exemple, en facilitant les négociations et l'application des accords sur les espèces au titre de la Convention;
2. *Réaffirme* l'intérêt et l'importance pour la CMS de continuer à développer une coopération effective et pratique avec d'autres instruments et organisations internationales sur la biodiversité;
3. *Encourage* les Parties contractantes, autres gouvernements et organisations à faire usage du site web-PNUE/UICN TEMATEA base d'un système modulaire lorsque les accords de la CMS et d'autres conventions relatives à la biodiversité développent et mettent en oeuvre mutuellement des activités de soutien afin d'assurer la cohérence dans leur mise en oeuvre;
4. *Encourage en outre* le Secrétariat à continuer d'appuyer de tels partenariats de façon à poursuivre les mesures effectives de conservation et de sensibilisation, sous réserve de la disponibilité des ressources humaines et financières;
5. *Reconnaît* que les instruments préférés pour une telle coopération sont les plans de travail communs renouvelables avec des objectifs atteignables convenus dans un calendrier clair, élaborés par la CMS et les organismes partenaires, ainsi que la nécessité de faire des rapports sur les progrès accomplis et d'évaluer régulièrement l'efficacité des résultats;
6. *Donne mandat* au secrétaire exécutif de continuer à participer aux activités du BLG et de faire rapport au Comité permanent des progrès accomplis;
7. *Demande* au Secrétariat et aux Parties intéressées de poursuivre l'application des Résolutions 8.11 et 8.18 de la CMS;
8. *Estime* conjointement que la priorité pour la CMS en 2009-2011 est de consolider et de développer ses partenariats existants suite à l'adjonction d'un certain nombre de nouveaux partenaires au cours des derniers quatre-cinq ans;
9. *Demande* à la CMS d'élaborer dans ce contexte un nouvel accord de partenariat avec le

PNUE sur les travaux pratiques de conservation pour permettre aux deux organisations de déterminer où elles pourraient concentrer leurs forces en tenant compte de leurs missions séparées émanant du Conseil d'administration et de la CdP;

10. *Demande* au Secrétariat de la CMS d'élaborer des mesures concrètes en collaboration avec le Secrétariat de la CITES pour appliquer le Mémoire d'accord existant et pour atteindre l'objectif de 2010;

11. *Note également* la proposition faite par le Conseil scientifique de la CMS à propos de l'harmonisation de la nomenclature utilisée dans les Annexes de la CMS et de la CITES, et demande au Comité des animaux de la CITES de se pencher sur l'état des débats à sa prochaine réunion en avril 2009;

12. *Demande* au Secrétariat de la CMS, et aux Accords affiliés de la CMS et au Conseil scientifique d'accroître l'engagement avec les comités d'experts de l'UICN, les processus et comités de la CITES y compris la Commission de Survie des Espèces de l'UICN, le Secrétariat de la CITES et le Comité pour les animaux de la CITES et les réunions de la Conférence des Parties de la CITES, telles qu'appropriées;

13. *Demande* au Secrétariat de la CMS et aux partenaires d'élaborer des processus supplémentaires pour simplifier et coordonner leur relation, tels que:

- (i) des programmes de travail convenus entre la CMS et les organisations partenaires étroitement conformes au Plan stratégique de la CMS qui sont régulièrement revus; et
- (ii) des rapports conjoints ou consolidés sur les contributions des partenaires (en liquide, en nature et d'ordre professionnel) à la CMS pour une soumission formelle dans les processus de la CMS;

14. *Demande* aux organisations partenaires de la CMS de promouvoir les avantages provenant d'une coopération effective qu'elles en retirent, de même que la CMS et la conservation, et d'en faire la promotion;

15. *Charge* le secrétariat de développer un code de conduite pour les partenariats avec le secteur privé en suivant l'exemple de l'initiative de Ramsar et de la CDB pour les entreprises et la biodiversité et de l'examiner au 36ème Comité Permanent;

16. *Invite* les secrétariats d'accords conclus sous les auspices de la CMS à partager les renseignements pertinents et à contribuer à l'application des partenariats entre la CMS et d'autres organisations pertinentes;

17. *Félicite* tous ceux qui ont contribué aux bons résultats de l'Année de la Tortue (2006) et de l'Année du Dauphin (2007-8), notamment les nombreux participants de la société civile; et espère que «l'Année du Gorille 2009», basée sur le partenariat avec le projet sur la survie des grands singes (GRASP), sera couronnée du même succès que les campagnes précédentes, et approuve la participation du Secrétariat de la CMS à l'Année internationale de la biodiversité 2010 qui est coordonnée par la CDB; et

18. *Reconnaît* que des ressources adéquates sont nécessaires pour permettre aux mesures concrètes des partenariats et organismes associés de se développer; ces ressources pourraient être fournies en partie par les contributions volontaires des Parties.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.7

Français
Original: Anglais

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Préoccupée du fait que le changement climatique est déjà connu pour affecter l'habitat, le comportement, la répartition et l'abondance des espèces migratrices inscrites à la Convention;

Reconnaissant qu'en raison du changement climatique les aires de répartition des espèces migratrices changent et que les instruments de la CMS peuvent nécessiter des adaptations à ces variations;

Prenant en compte de la menace considérable que le changement climatique pose aux espèces migratrices et à leurs habitats d'après les résultats de la 4^{ème} Evaluation du panel intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC) ainsi que de son Rapport synthétique et du résumé des décideurs, approuvés en novembre 2007;

Reconnaissant le rôle de la Convention dans ses travaux pour atteindre l'objectif de 2010 sur la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la nécessité de travailler en collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) dont la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (Secrétariat de la CCD) ainsi que les autres agences pertinentes des Nations unies, dont l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;

Rappelant la Résolution 8.13 de la CMS qui demande aux Parties d'appliquer des mesures d'adaptation pour réduire les effets nuisibles prévisibles du changement climatique sur les espèces migratrices et demande au Conseil scientifique d'accorder une priorité élevée au changement climatique dans son futur programme de travail;

Se félicitant du rapport sur le changement climatique et les espèces migratrices commandé par le gouvernement du Royaume-Uni en 2005 et soulignant les effets et les interactions nuisibles du changement climatique sur les populations d'espèces migratrices ainsi que les stratégies de réduction et d'adaptation reconnues par la Résolution 8.13;

Conscient du rapport sur les Indicateurs de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices préparé par le British Trust for Ornithologie en 2008, étant donné que des groupes d'espèces individuelles, tels que les oiseaux migrateurs qui traversent le Sahara, peuvent être un indicateur adéquat pour évaluer l'impact du changement climatique sur un certain nombre d'espèces migratrices;

Reconnaissant la nécessité d'une collaboration étroite entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la coordination des activités résultant des Décisions VIII/30 et IX/16 sur la biodiversité et le changement climatique de la Convention sur la diversité biologique, et des Résolutions VIII.3 et X.24 sur le changement climatique et les zones humides de la Convention Ramsar;

Notant les décisions IX/1 et IX/2 de la 9^{ème} session de la Conférence des Parties à la CDB concernant la biodiversité et les biocarburants, ainsi que la Résolution X.25 sur les zones humides et les biocarburants de la CdP10 de la Convention Ramsar;

Prenant en compte la Recommandation 135 de la Convention sur la Conservation de la vie sauvage et des habitats naturels européens pour aborder les impacts du changement climatique sur la biodiversité;

Notant en outre le travail en cours sur le changement climatique au sein de la famille de la CMS, notamment la création d'un groupe de travail sur les espèces migratrices et le changement climatique, qui a commencé à la CdP8 de la CMS;

Rappelant la Résolution 4.14 adoptée à la 4^{ème} réunion des Parties à l'AEWA, qui, entre autre, a prié les Parties contractantes de désigner et d'établir des réseaux généraux et cohérents de sites protégés adéquatement gérés, comme d'autres sites de ce genre, pour accommoder des modifications de l'aire de répartition et faciliter la répartition des oiseaux d'eau;

Etant conscient que les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et les pays en développement avec de petites îles, qui sont des sites de migration important pour de multiples espèces d'oiseaux, de mammifères marins, de reptiles et de poissons, sont hautement vulnérables aux impacts du changement climatique et par conséquent nécessitent un soutien immédiat comprenant des moyens d'action pour adresser ces points; et

Se félicitant du prochain "Deuxième atelier sur les cétacés et le changement climatique", qui sera réuni par la Commission baleinière internationale;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande instamment* aux Parties, malgré l'incertitude qui entoure la totalité des impacts du changement climatique sur les espèces migratrices, de ne retarder ni la décision ni l'action;
2. *Demande également d'une façon pressante* aux Parties d'identifier les espèces migratrices qui sont le plus menacées, directement ou indirectement, ou affectées par le changement climatique ou par les activités de réduction ou d'adaptation au changement climatique, en se basant sur les meilleures constatations disponibles et en commençant par évaluer les espèces de l'Annexe I et celles de l'Annexe II déjà connues pour être affectées par le changement climatique; et de transmettre les renseignements pertinents au Secrétariat;
3. *Recommande* aux Parties de réduire les menaces ci-dessus mentionnées et de prendre en considération les impacts du changement climatique sur les espèces migratrices ainsi les activités de réduction et d'adaptation au changement climatique pour l'utilisation des terres agricoles et la planification du développement;
4. *Recommande en outre* aux Parties de concevoir et d'appliquer des stratégies d'adaptation

pour les espèces migratrices menacées par le changement climatique et, le cas échéant, d'appliquer intégralement les avis relatifs au changement climatique fournis par le Conseil scientifique;

5. *Demande en outre instamment* aux Parties d'encourager et de promouvoir la création de moyens d'action pour appliquer les mesures de conservation aux espèces migratrices menacées par le changement climatique;

6. *Encourage* les Parties à aider le Secrétariat à établir une base de données d'accès ouvert sur la littérature scientifique relative au changement climatique et aux espèces migratrices;

7. *Demande de plus* aux Parties d'apporter leur soutien technique et financier pour les Petits États Insulaires en Développement et les pays en développement avec de petites îles pour leur permettre de répondre à la recommandation 3 de cette Résolution;

8. *Encourage en outre* les Parties d'aider à améliorer la capacité du Secrétariat pour aborder d'une façon efficace les problèmes de changement climatique relatifs aux espèces migratrices et notamment d'appuyer l'organisation d'un atelier sur le changement climatique et les espèces migratrices;

9. *Demande* au Conseil scientifique d'accorder, dans son futur programme de travail, la priorité à l'adaptation au changement climatique concernant les espèces migratrices et d'en faire rapport à la COP10 de la CMS; et dans le cadre de ses travaux de collaborer avec d'autres travaux pertinents en cours d'autres MEA, tels que ceux de la Commission d'examen scientifique et technique de Ramsar;

10. *Encourage* d'autres organismes qui ont l'expérience du changement climatique, tel qu'il affecte les espèces migratrices, de contribuer aux travaux du groupe de travail sur le changement climatique du Conseil scientifique;

11. *Donne instruction* au Secrétariat de poursuivre son étroite coopération avec le Conseil scientifique, les secrétariats et les organes scientifiques des accords de la famille de la CMS et d'autres organes et organismes relatifs à la biodiversité pour élaborer un avis scientifique et technique afin d'aider les Parties à la CMS à introduire des mesures d'adaptation pour contrecarrer les effets du changement climatique sur les espèces migratrices; et

12. *Demande* aux Parties et au Secrétariat de coordonner l'incorporation des impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation dans les Plans d'action spécifiques aux espèces.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.8

Français
Original: Anglais

**LA RÉPONSE AU DÉFI DES MALADIES ÉMERGENTES ET REEMERGENTES
CHEZ LES ESPECES MIGRATRICES, Y COMPRIS LA GRIPPE AVIAIRE H5N1
HAUTEMENT PATHOGÈNE**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Consciente que les maladies de la faune sauvage constituent une cause normale de mortalité et de morbidité, et *consciente* que les maladies surgissantes ou resurgissantes de la faune sauvage peuvent avoir de graves incidences sur l'état des espèces migratrices et non migratrices, surtout lorsque les populations sont réduites et fragmentées;

Notant que la fréquence accrue de ces maladies a été liée à des processus de fragmentation du paysage, à des choix non viables en matière d'utilisation du sol, à la pollution et d'autres formes de perturbations de l'écosystème, facteurs dérivant à leur tour d'une pression insoutenable sur les ressources, tel qu'il ressort de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire; et *notant par ailleurs* que le changement climatique devrait entraîner des modifications dans la répartition et l'apparition des maladies, du fait d'une altération des conditions physiologiques pour les hôtes et les parasites, donnant lieu à la propagation de microorganismes nouveaux avec des conséquences imprévisibles ou à la réémergence d'agents pathogènes dans de nouvelles zones géographiques;

Notant également que de nombreux agents pathogènes sont communs aux animaux domestiques, aux animaux sauvages et aux êtres humains, la faune sauvage constituant parfois des réservoirs naturels d'agents pathogènes susceptibles de causer des maladies chez les animaux d'élevage, et que ces agents pathogènes ont la capacité potentielle d'affecter à la fois la santé publique, la production vivrière, les moyens d'existence et les économies au sens large;

Rappelant les conclusions de la dixième Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur le thème «*Notre santé dépend de celle des zones humides*», qui ont souligné les liens fonctionnels entre le rôle que jouent les zones humides dans la fourniture de services écosystémiques en faveur des populations humaines et sauvages; et que les oiseaux aquatiques et d'autres espèces migratrices peuvent être de précieux indicateurs de la santé de l'écosystème;

Consciente que des directives pratiques pour la gestion des maladies de la faune sauvage sont utiles aux Parties contractantes, et que le Groupe d'examen scientifique et technique de Ramsar est actuellement chargé d'élaborer des directives pour les maladies de la faune sauvage importantes pour les zones humides en tant que priorité pour le cycle 2009-2012 dans la résolution X.10 de Ramsar;

Consciente que les maladies et la nécessité de leur apporter des réponses coordonnées constituent un enjeu important sur lequel les accords et les mémorandums de la CMS, et d'autres

instruments internationaux pour la conservation des espèces migratrices, mettent de plus en plus souvent l'accent, et que de tels efforts de surveillance et d'intervention coordonnés s'appuient sur de multiples acteurs responsables de la gestion de la santé des êtres humains, des animaux d'élevage et de la faune sauvage;

Notant que le Secrétariat de la CMS et le Service de la santé animale au sein de la division de la production et de la santé animale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont précédemment discuté du développement d'un Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, sur la base des principes directeurs du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages;

Consciente également de l'importance des travaux de la FAO et d'autres instances dans le domaine de la santé des animaux d'élevage et de la santé humaine, mais inquiète du fait que dans bien des cas, les réponses nationales et internationales aux maladies de la faune sauvage doivent encore être reconnues comme étant un élément essentiel des programmes de contrôle ou de surveillance des maladies, des enquêtes épidémiologiques, et/ou des interventions face à la déclaration de la maladie;

Accueillant avec satisfaction l'élaboration, de la part de certaines Parties contractantes et d'autres gouvernements, de stratégies nationales concernant les maladies de la faune sauvage; *mais notant également* l'absence dans de nombreux pays en développement de stratégies et de programmes fonctionnels en matière de santé animale, de politiques et des infrastructures nécessaires pour protéger la santé humaine, les intérêts agricoles et ceux de la faune sauvage contre les maladies endémiques (particulières à une zone donnée) ou introduites (soit à la suite de déplacements locaux, de programmes de réinstallation ou d'échanges commerciaux internationaux);

Consciente des profondes préoccupations liées à la propagation de la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) de sous-type H5N1 lignée asiatique, et de ses implications, tel qu'il ressort, entre autres, de la résolution 8.27 de la CMS, des résolutions 3.18 et 4.15 de l'AEWA, et de la résolution IX.23 et X.21 de Ramsar et des directives jointes en annexe à cette dernière résolution: des directives pour répondre à la propagation continue de la grippe aviaire hautement pathogène H5N1; *et consciente également* que les réponses nationales et internationales à la propagation de la grippe aviaire H5N1 pourraient constituer des modèles utiles à adopter face aux défis posés par d'autres maladies surgissantes et resurgissantes affectant la faune sauvage;

Remerciant le Secrétariat de la CMS et le Service de la santé animale de la FAO pour leur coordination du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages répertorié dans le document Conf. 9.25; *et remerciant également* les membres et les observateurs du Groupe d'étude pour leur précieuse contribution au maintien de la coordination en termes de politiques et de promotion concernant la propagation de la grippe aviaire H5N1; *et*

Notant que le Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, établi par le Conseil scientifique à sa douzième session, fournit un instrument pour la mise au point de réponses à certains des enjeux soulignés par la présente Résolution, mais que l'intégration des enjeux relatifs à la faune sauvage et aux animaux d'élevage est nécessaire pour bien comprendre l'épidémiologie des maladies et pour traiter le problème de leur transmission, contrôle et prévention;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Réaffirme* les dispositions de la résolution 8.27 sur les espèces migratrices et la grippe aviaire hautement pathogène, et en particulier:
 - (i) le besoin d'intégrer complètement les approches, au niveau national et international, afin de traiter la grippe aviaire et d'autres maladies transmissibles par les animaux en associant l'expertise en terme de gestion ornithologique, de la vie sauvage et des zones humides à celle traditionnellement responsable de la santé publique et de la zoonose, telle que l'expertise vétérinaire, agricole, virologique, épidémiologique et médicale;
 - (ii) le besoin pour les gouvernements de soutenir un programme de contrôle et de surveillance à long terme coordonné et bien structuré pour les oiseaux migrateurs afin d'évaluer, entre autres, les risques de maladie actuels et émergents, en tirant le meilleur parti et en s'appuyant sur des projets existants, y compris ceux développés depuis 2005;
2. *Fait appel* au Secrétariat de la CMS et au Service de la santé animale de la FAO à convoquer conjointement un nouveau groupe spécial, le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage; et la Convention *demande* à ce groupe d'étude, une fois qu'il est convoqué, de travailler avec le Groupe d'examen scientifique et technique de Ramsar dans son travail concernant l'élaboration de directives relatives aux maladies de la faune sauvage qui sont d'importance pour les personnes, les animaux domestiques et les espèces sauvages dépendant des zones humides;
3. *Fait également appel* au Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies à faire partie du Groupe plus général d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, et à fournir des indications concernant les accomplissements passés et les exigences futures;
4. *Demande* à la FAO: a) d'identifier les maladies qui frappent à la fois les espèces domestiques et les espèces sauvages, et qui sont les plus préoccupantes sur le plan économique et en termes de sécurité alimentaire et de moyens d'existence durables; et b) d'intégrer dans sa stratégie «Un monde, une santé» les questions relatives aux maladies et à leur gestion susceptibles d'être portées à l'attention du Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, pour examen et action;
5. *Demande également* au Secrétariat de la CMS et au Service de la santé animale de la FAO d'identifier les membres et les observateurs compétents qui composeront le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, et d'établir la relation entre le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages déjà existant et le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage proposé;
6. *Prie instamment* les Parties contractantes d'assurer l'intégration des questions de santé relatives à la faune sauvage, aux animaux d'élevage, aux êtres humains et à l'écosystème: a) dans la planification des interventions, b) dans le contrôle et la surveillance, c) dans les enquêtes sur les irruptions et les réponses aux cas de morbidité et de mortalité, et d) dans les activités actuelles et futures de renforcement des capacités;
7. *Félicite et remercie* les membres du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages pour leurs efforts et leur travail sans relâche pendant la période 2005 – 2008, qui ont contribué de manière significative à améliorer la compréhension et la prise de conscience des

causes de la propagation de la grippe aviaire H5N1, et des réponses à lui donner; et *demande* au Secrétaire de la CMS et à la FAO de continuer à assumer la coresponsabilité du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages avec l'engagement du Conseil scientifique de la CMS, en s'appuyant sur les activités internationales déjà entreprises, et en répondant aux faits nouveaux liés à la propagation de la grippe aviaire H5N1 et d'autres sous-types, à mesure qu'ils se présentent;

8. *Approuve* le « Résumé scientifique de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1: observations liées à la faune sauvage et la conservation » préparé par le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et ci-joint en appendice 1 à la présente résolution tel qu'approuvé antérieurement par la résolution 4.15 de l'AEWA et la résolution X.21 de Ramsar; *demande* aux autres organismes concernés tels que la FAO, le PNUE et les AEM d'approuver également cette déclaration, et demande au Secrétariat de veiller à une diffusion, une traduction et une compréhension optimales de cette déclaration;

8 bis. *Encourage* les Parties contractantes d'utiliser, comme approprié, en ce qui concerne les questions relatives aux espèces migratrices des directives disponibles dans la résolution X.21 de Ramsar: des directives pour répondre à la propagation continue de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1;

9. *Accepte* d'apporter un financement adéquat au budget 2009 - 2011 de la CMS pour le travail de la Convention lié au Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et tous les aspects relatifs du travail sur la grippe aviaire comprenant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités; *invite instamment* les autres membres organisationnels du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages à continuer de contribuer à ses travaux, par le biais d'une aide financière ou en nature; et *consent* à apporter un financement adéquat au budget 2009 - 2011 de la CMS pour la constitution du Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage; et

10. *Demande* au Secrétariat de la CMS d'informer la CdP 10 des progrès réalisés et des faits nouveaux.

APPENDICE 1: Résumé scientifique de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 : observations liées à la faune sauvage et la conservation

Définition de l'influenza aviaire

L'influenza aviaire est une maladie très contagieuse causée par des virus influenza de type A et qui affecte de nombreuses espèces d'oiseaux. L'influenza aviaire se manifeste sous deux formes reconnues, en fonction de la sévérité de la maladie: l'influenza aviaire faiblement pathogène (LPAI) et l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI). Les virus LPAI ont généralement une faible virulence, alors que les virus HPAI ont une très forte virulence chez la plupart des espèces de volailles, causant une mortalité de presque 100 % chez les oiseaux domestiques infectés (Center for Infectious Disease Research & Policy 2007). Le réservoir naturel des virus LPAI se trouve dans les oiseaux d'eau sauvages et plus fréquemment les canards, les oies, les cygnes, les échassiers/oiseaux marins et les mouettes (Hinshaw & Webster 1982; Webster *et al.* 1992; Stallknecht & Brown 2007).

À ce jour, des virus influenza A représentant 16 sous-types d'hémagglutinines (HA) et neuf sous-types de neuraminidases (NA) ont été décrits chez les oiseaux sauvages et les volailles dans le monde (Rohm *et al.* 1996; Fouchier *et al.* 2005). Des virus appartenant aux sous-types antigéniques H5 et H7, contrairement aux virus possédant d'autres sous-types d'HA, peuvent devenir hautement pathogènes après avoir été transmis sous une forme faiblement pathogène des oiseaux sauvages aux volailles et avoir ensuite circulé dans les populations de volailles (Senne *et al.* 1996).

L'influenza aviaire sous sa forme dite « à déclaration obligatoire » est définie par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) comme « une infection des volailles causée par tout virus influenza de type A appartenant aux sous-types H5 ou H7 ou par tout virus influenza d'origine aviaire dont l'indice de pathogénicité par voie intraveineuse (IVPI) est supérieur à 1,2 (ou bien qui est une cause de mortalité dans au moins 75 % des cas) » selon le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (OIE 2008). La grippe aviaire sous sa forme « à déclaration obligatoire » peut être distinguée en l'influenza aviaire sous sa forme « à déclaration obligatoire » hautement pathogène (HPNAI) et l'influenza aviaire sous sa forme « à déclaration obligatoire » faiblement pathogène (LPNAI):

- Les virus HPNAI ont un IVPI qui se trouve dans les poulets de six semaines qui est supérieur à 1,2 ou bien qui cause une mortalité dans au moins 75% des cas dans les poulets de 4 à 8 semaines affectés par voie intraveineuse. Les virus H5 et H7 qui ont un IVPI qui n'est pas supérieur à 1,2 ou qui causent une mortalité de moins de 75% lors d'un test de létalité intraveineux devront se succéder afin de déterminer si des acides aminés basiques multiples sont présents dans le site de clivage de la molécule d'hémagglutinine (HAO); si le motif acide aminé est similaire à celui-ci observé pour d'autres isolats HPNAI, l'isolat à être testé devrait être considéré comme HPNAI;
- Les LPNAI sont des virus de l'influenza A du sous-type H5 et H7 qui ne sont pas des virus HPNAI.

Genèse des virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

Chez les oiseaux d'eau sauvages, les virus LPAI sont une partie naturelle de l'écosystème. Ils ont été isolés chez plus de 90 espèces d'oiseaux sauvages (Stallknecht & Shane 1988, Olsen *et al.* 2006; Lee 2008) et on pense qu'ils ont existé aux côtés des oiseaux sauvages depuis des millénaires dans des systèmes équilibrés. Chez leurs hôtes naturels, les virus de l'influenza aviaire infectent le système gastro-intestinal et sont rejetés par le cloaque; ils ne provoquent généralement pas de maladie bien

que certaines anomalies comportementales aient été rapportées, comme une performance amoindrie pour la migration et la recherche de nourriture chez les cygnes de Bewick *Cygnus columbianus bewickii* (van Gils *et al.* 2007). Au lieu de cela, les virus restent en stase évolutionnaire comme le montrent des taux de mutation génétique faibles (Gorman *et al.* 1992; Taubenberger *et al.* 2005).

Lorsque des virus LPAI sont transmis à des espèces de volailles vulnérables, cela provoque uniquement de légers symptômes comme une diminution passagère de la production d'œufs ou une diminution de la prise de poids (Capua & Mutinelli 2001). Cependant, lorsqu'un environnement dense de volailles rend possible plusieurs cycles d'infection, les virus peuvent muter, s'adaptant à leurs nouveaux hôtes, et pour les sous-types H5 et H7 ces mutations peuvent mener à une génération d'une forme hautement pathogène. Aussi, les virus HPAI sont-ils essentiellement le produit des élevages intensifs de volailles, et leur fréquence a considérablement augmenté avec le volume en forte croissance de production de volailles dans le monde (GRAIN 2006; Greger 2006). Dans les quelques premières années du 21^e siècle la fréquence des épidémies d'HPAI a déjà dépassé le nombre total d'épidémies enregistrées au cours du 20^e siècle (Greger 2006). En général, ces épidémies doivent être considérées comme artificielles, rendues possible par les techniques de production des élevages intensifs de volailles.

Après l'apparition d'un virus HPAI chez les volailles, celui-ci a le potentiel à la fois de réinfecter les oiseaux sauvages et de provoquer la maladie chez plusieurs taxons mammifères. Si les virus influenza A s'adaptent dans ces nouveaux hôtes pour devenir fort transmissibles, cela pourrait avoir des conséquences désastreuses, comme les pandémies d'influenza humaine du 20^e siècle (Kilbourne 2006). Les conditions nécessaires pour une infection croisée sont créées par des pratiques agricoles qui rassemblent une forte densité d'hommes, de volailles et d'autres espèces dans des zones où la transmission virale est également possible des volailles, produits dérivés et déchets des volailles infectés aux oiseaux sauvages, aux hommes et aux autres mammifères dans des zones humides partagées et des marchés « humides » (c'est-à-dire, avec des animaux vivants) (Shortridge 1977; Shortridge *et al.* 1977).

Influenza aviaire hautement pathogène H5N1 d'origine asiatique (HPAI H5N1)

L'HPAI H5N1 d'origine asiatique a infecté des oiseaux domestiques, captifs et sauvages dans plus de 60 pays en Asie, en Europe et en Afrique (OIE 2008). Jusqu'en novembre 2005, c'est-à-dire avant les nombreux cas recensés en Eurasie occidentale et en Afrique, plus de 200 millions d'oiseaux domestiques sont morts de la maladie ou ont été abattus afin de tenter de contrôler la propagation de celle-ci (Diouf 2005); les économies des pays les plus touchés en Asie du Sud-Est ont fortement souffert, avec une perte de revenus estimée à plus de 20 milliards d'USD (FAO/OIE/OMS/UNISIC/UNICEF/banque mondiale 2008), et il y a eu des conséquences sérieuses sur la santé humaine. À la date de novembre 2008, l'Organisation mondiale de la santé a confirmé plus de 380 cas humains dont plus de 60 % ont été fatals (Organisation mondiale de la santé 2008).

Des morts sporadiques chez les oiseaux sauvages ont été rapportées depuis 2002 et la première épidémie impliquant un grand nombre d'oiseaux sauvages a été rapportée en mai 2005, dans la province de Qinghai en Chine (Chen *et al.* 2005; Liu *et al.* 2005). Entre 2002 et aujourd'hui, le virus a infecté une grande variété d'espèces d'oiseaux sauvages (Olsen *et al.* 2006; USGS National Wildlife Health Center 2008; Lee 2008), mais on ignore encore quelles espèces sont importantes dans les mouvements de l'H5N1 HPAI et si le virus deviendra endémique et prévalent chez les populations d'oiseaux sauvages (Brown *et al.* 2006).

Le virus a également infecté un petit nombre de mammifères domestiques, captifs et sauvages, y compris des tigres *Panthera tigris* et des léopards *Panthera pardus* en captivité et des cochons domestiques en Asie du Sud-Est, ainsi que des chats domestiques et une fouine sauvage *Martes foina*

en Allemagne. Ces cas résultent d'une infection chez les oiseaux qui s'est propagée à d'autres espèces. Il n'y a pas de réservoir connu de virus HPAI H5N1 chez les mammifères, et il n'existe pas de preuve solide que le virus peut facilement se transmettre entre mammifères.

Émergence de l'HPAI H5N1 chez les volailles en Asie du Sud-Est (1996–2005)

L'HPAI H5N1 a été largement reconnu pour la première fois suite à une épidémie chez les volailles en 1997 à Hong Kong, en RP de Chine, suivie d'une propagation du virus aux hommes. Pendant cette épidémie, 18 cas humains ont été recensés, dont 6 ont été fatals. L'épidémie s'est terminée par l'abattage de tous les poulets domestiques des vendeurs et des élevages en gros à Hong Kong (Snacken 1999). Un précurseur de la souche d'H5N1 de 1997 a été identifié à Guangdong en Chine où il a causé la mort d'oies domestiques en 1996 (Webster *et al.* 2006).

Entre 1997 et 2002, différents réassortiments (connus comme génotypes) du virus sont apparus dans des populations d'oies et de canards domestiques, avec le même gène H5 HA mais différents gènes internes (Guan *et al.* 2002; Webster *et al.* 2006).

En 2002, un seul génotype est apparu à Hong Kong, en RP de Chine, où il a tué des oiseaux d'eau captifs et sauvages dans des parcs naturels. Ce génotype s'est propagé aux humains à Hong Kong en février 2002 (infectant deux personnes dont une en est morte). Il s'agissait du précurseur du génotype Z qui est ensuite devenu dominant (Sturm-Ramirez *et al.* 2004; Ellis *et al.* 2004).

Entre 2003 et 2005, le génotype Z s'est propagé d'une manière sans précédent dans l'Asie du Sud-Est, affectant des volailles domestiques au Vietnam, en Thaïlande, en Indonésie, au Cambodge, au Laos, en République de Corée, au Japon, en Chine et en Malaisie. Des analyses ultérieures ont montré que les virus H5N1 qui ont provoqué des épidémies au Japon et en République de Corée étaient génétiquement différents de ceux trouvés dans d'autres pays (génotype V) (Mase *et al.* 2005; Li *et al.* 2004; Webster *et al.* 2006).

La première épidémie importante chez des oiseaux sauvages a été rapportée en avril 2005. Quelque 6 345 oiseaux sauvages ont été rapportés morts au lac Qinghai en Chine centrale. Les espèces affectées sont, entre autres, les goélands ichthyètes *Larus ichthyæus*, les oies à tête barrée *Anser indicus*, les mouettes du Tibet *Larus brunnicephalus*, le grand cormoran *Phalacrocorax carbo* et le tadorne casarca *Tadorna ferruginea* (Chen *et al.* 2005; Liu *et al.* 2005).

Propagation géographique de l'HPAI H5N1 en dehors de l'Asie du Sud-Est (2005 – 2006)

En juillet 2005, la Russie a rapporté ses premières épidémies; des volées domestiques ont été affectées dans six régions de la Sibérie occidentale et des oiseaux sauvages morts ont été rapportés à proximité de certaines de ces épidémies. Le Kazakhstan a rapporté sa première épidémie chez des oiseaux domestiques en août 2005. Le même mois, en Mongolie, dans deux lacs, il est rapporté que 89 oiseaux sauvages, décrits comme espèce migratrice, sont infectés.

L'Europe a rapporté ses premières épidémies en octobre 2005 lorsqu'une infection a été détectée chez des oiseaux domestiques en Roumanie et en Turquie. Le même mois, la Roumanie a fait rapport de cas sporadiques chez des oiseaux sauvages, tout comme la Croatie et certaines parties européennes de la Russie. En novembre, le virus s'est propagé à des oiseaux domestiques en Ukraine; et le Moyen-Orient a rapporté son premier cas, un flamant rose gardé en captivité au Koweït. En décembre, deux épidémies ont été rapportées en Russie européenne chez des cygnes sauvages (espèce non rapportée) dans des régions près de la Mer Caspienne.

Au cours de la première moitié de 2006, la propagation de l'HPAI H5N1 s'est poursuivie en Europe (Sabirovic *et al.* 2006; Hesterberg *et al.* 2007; Hesterberg *et al.* sous presse), au Moyen-Orient et en Afrique. Entre janvier et mai, l'infection a été rapportée dans 24 pays européens avec une majorité de cas en février et mars chez des oiseaux sauvages. Au cours de la même période, des épidémies ont été rapportées en Asie centrale et au Moyen-Orient, affectant des oiseaux domestiques en Azerbaïdjan, en Inde, au Bangladesh, au Pakistan, en Iran et en Irak, l'Azerbaïdjan rapportant également des cas d'oiseaux sauvages infectés. La première épidémie rapportée en Afrique a eu lieu en janvier au Nigeria, et fin avril, huit autres nations africaines avaient également rapporté des épidémies : le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Soudan (OIE 2008).

En mai 2006, les cas d'épidémies en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique avaient pour la plupart diminué en fréquence. Un petit nombre de cas d'infection a été rapporté en Hongrie, en Espagne et en Ukraine en juin, au Pakistan et en Russie en juillet, et un cas a été identifié chez un cygne gardé en captivité en Allemagne en août. Le cas de l'Égypte a été exceptionnel, avec des cas d'épidémies continuellement rapportés tout au long de 2006. Il est également probable que des épidémies ont continué à se produire chez les volailles au Nigeria (Coordonnateur du système des Nations Unies pour l'influenza aviaire & Banque mondiale 2007).

Avec le temps, l'HPAI H5N1 s'est propagé en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Il est resté très présent chez les volailles en Asie du Sud-Est. En 2006, des épidémies ont été rapportées au Cambodge, en RP de Chine, y compris Hong Kong, en Indonésie, en République de Corée, au Laos, en Malaisie, au Myanmar, en Thaïlande et au Vietnam (OIE 2008).

Période suivant la propagation géographique vers l'ouest (2007 – octobre 2008)

En 2007, 30 pays ont rapporté 638 épidémies à l'OIE. En comparaison, 54 pays ont rapporté 1 470 épidémies en 2006 (OIE 2008). En 2007, six pays européens (Pologne, Hongrie, Allemagne, Royaume-Uni, Roumanie et République tchèque) ont rapporté des épidémies sporadiques et relativement isolées chez des volailles qui ont été rapidement contrôlées. Des épidémies chez des oiseaux domestiques ont également été rapportées dans des parties européennes de la Russie et en Turquie. Des oiseaux infectés ont été rapportés en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en République tchèque, et des oiseaux ont été affectés dans un centre de réhabilitation en Pologne. Au Moyen-Orient et en Asie centrale, il y a eu des épidémies chez les volailles en 2007. Quelque 350 épidémies ont été rapportées rien que pour l'Égypte et le Bangladesh. Des volailles (et dans certains cas des oiseaux captifs) ont également été affectées en Inde, au Koweït, en Arabie Saoudite, au Pakistan, en Afghanistan et en Israël, la plupart des cas étant constatés entre février et avril et entre octobre et décembre. En Afrique, la présence de l'HPAI H5N1 a été rapportée chez des oiseaux domestiques au Togo, au Ghana et au Bénin, et on considère qu'il est devenu endémique au Nigeria (OIE 2008; Coordonnateur du système des Nations Unies pour l'influenza aviaire & Banque mondiale 2007). Comme en 2006, des épidémies ont continué à affecter des volailles en Asie du Sud-Est. Des cas sporadiques chez les oiseaux sauvages ont été rapportés au Japon et à Hong Kong, en RP de Chine. À la fin de 2007, le virus était considéré comme étant endémique chez les volailles en Égypte, en Indonésie et au Nigeria, et peut-être également au Bangladesh et en Chine (Coordonnateur du système des Nations Unies pour l'influenza aviaire & Banque mondiale 2007).

Jusqu'à la fin d'octobre 2008, aucun nouveau pays n'a signalé d'irruption. Entre janvier et juillet, des foyers ont été rapportés chez les oiseaux domestiques au Bangladesh, en Chine, en Égypte, en Inde, en Indonésie, au Nigeria, au Pakistan, en République de Corée, en Russie, en Turquie et au Vietnam, avec des irrptions au Bangladesh, en Allemagne, au Laos, au Togo et au Vietnam en septembre et octobre. Des oiseaux sauvages infectés ont été signalés dans quatre pays: des

cygnes tuberculés *Cygnus olor* et une bernache du Canada *Branta canadensis* au Royaume-Uni en janvier et en février; des cygnes malades et morts dans trois zones du Japon en avril et en mai; un filigule milouin *Aythya ferina* apparemment asymptomatique en Suisse, au mois de mars; et un corbeau familial *Corvus splendens* mort à Hong Kong, en RP de Chine, en octobre. Le Bangladesh a rapporté son premier cas humain d'infection par le H5N1 en mars. La Chine, l'Égypte, l'Indonésie et le Vietnam ont également signalé des cas humains en 2008.

Épidémies importantes d'HPAI H5N1 chez les oiseaux sauvages

Avant l'HPAI H5N1, des cas d'HPAI chez les oiseaux sauvages étaient très rarement rapportés. L'importante étendue géographique et l'ampleur de la maladie chez les oiseaux sauvages sont à la fois extraordinaires et sans précédent. Le tableau suivant résume les principales épidémies connues d'HPAI H5N1 chez les oiseaux sauvages.

Tableau 1 : Épidémies importantes connues d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 chez les oiseaux sauvages*

| Année | Mois | Lieu(x) | Description des oiseaux affectés |
|-------|------------------|--|--|
| 2005 | Avril | Lac Qinghai en Chine centrale | 6345 oiseaux d'eau dont une majorité de goélands ichthyètes <i>Larus ichthyaetus</i> , d'oies à tête barrée <i>Anser indicus</i> et de mouettes du Tibet <i>Larus brunnicephalus</i> |
| | Juillet | Lac Chany, Russie | Plus de 5 000 oiseaux sauvages, y compris des filigules milouins <i>Aythya ferina</i> , des canards colverts <i>Anas platyrhynchos</i> , et des sarcelles d'hiver <i>Anas crecca</i> |
| | Août | Lac Erhel et Lac Khunt en Mongolie | 89 oiseaux d'eau, y compris des canards, des oies et des cygnes |
| | Octobre-novembre | Roumanie et Croatie | Plus de 180 oiseaux d'eau, principalement des cygnes |
| 2006 | Janvier | Zone côtière dans la région de Baku, Azerbaïdjan | Nombre non spécifié d'oiseaux signalés à l'OIE comme « divers oiseaux migrants » |
| | Janvier - mai | 23 pays en Europe y compris la Turquie et la Russie européenne | La plupart des cas ont touché des canards, oies et cygnes mais une grande variété d'espèces a été infectée y compris d'autres oiseaux d'eau et rapaces |
| | Février | Rasht, Iran | 153 cygnes sauvages |
| | Mai | Multiplés endroits dans la province de Qinghai, Chine | Plus de 900 cas, principalement des oiseaux d'eau et majoritairement des oies à tête barrée <i>Anser indicus</i> |
| | Mai | Naqu (Tibet) | Plus de 2 300 oiseaux. Composition des espèces vague mais 300 oies à tête barrée <i>Anser indicus</i> infectées ont été dénombrées |
| | Juin | Lac Khunt, en Mongolie | Douze oiseaux d'eau y compris des cygnes, des oies et des goélands |
| | Été | République de Tuva, Russie | Plus de 3100 oiseaux sauvages, principalement des grèbes huppés <i>Podiceps cristatus</i> |
| 2007 | Juin | Allemagne, France et République tchèque | Plus de 290 oiseaux, principalement des oiseaux d'eau, trouvés essentiellement en Allemagne |

* Les sources des données sont notamment les rapports d'information sur la maladie de l'OIE, la FAO, les bulletins épidémiologiques de l'Institut allemand Friedrich-Loeffler, et le Laboratoire russe sur les maladies des oiseaux. Les dates, lieux et nombres peuvent varier légèrement selon d'autres sources.

De nombreuses espèces d'oiseaux sauvages, en particulier des oiseaux d'eau, sont sensibles à une infection par le virus HPAI H5N1. Un contact rapproché entre des oiseaux sauvages et des volailles

peut causer une infection croisée, des volailles aux oiseaux sauvages et des oiseaux sauvages aux volailles. De plus, les espèces qui vivent dans des fermes avicoles et des habitations humaines, ou aux alentours, peuvent servir d'« espèces ponts » qui peuvent transmettre le virus entre volailles et oiseaux sauvages soit par contact direct entre oiseaux sauvages et volailles élevées en extérieur ou par contact indirect avec des matières contaminées. Bien qu'il n'existe pas de preuve solide que les oiseaux sauvages ont porté le virus sur de longues distances au cours de la migration (Feare & Yasué 2006), l'analyse des séquences génétiques et d'autres preuves très indirectes suggèrent que les oiseaux sauvages ont probablement contribué à la propagation du virus (Chen *et al.* 2006; Keawcharoen *et al.* 2008; Kilpatrick *et al.* 2006; Hesterberg *et al.* 2007; Weber & Stilianakis 2007). Cependant, l'importance relative des différents modes de transfert de l'infection n'est pas claire en l'état actuel des connaissances.

Une mauvaise planification des mesures visant à faire face aux pressions de développement a mené à une augmentation de la perte ou de la dégradation des écosystèmes sauvages, les habitats naturels des oiseaux sauvages. Cela a eu pour conséquence des contacts plus étroits entre populations sauvages, oiseaux domestiqués comme les poulets, les canards, les oies et autres volailles domestiques et les hommes et a donc contribué à la propagation de l'HPAI H5N1 entre oiseaux sauvages et domestiques, et de là aux hommes. Cette interaction entre l'agriculture, la santé animale (domestique et sauvage), la santé humaine, la santé des écosystèmes et les facteurs socioculturels a été importante dans l'émergence et la propagation du virus.

L'influenza aviaire et les zones humides

Étant donné l'écologie des hôtes naturels des virus LPAI, il n'est pas surprenant que les zones humides jouent un rôle prépondérant dans l'épidémiologie naturelle de l'influenza aviaire. Comme c'est le cas de nombreux autres virus, les virions de l'influenza aviaire survivent plus longtemps dans l'eau plus froide (Lu *et al.* 2003; Stallknecht *et al.* 1990), et on pense fermement que le virus survit à l'hiver dans les lacs gelés des zones de reproduction de l'Arctique et subarctique. Ainsi, comme les oiseaux d'eau-hôtes, ces zones humides sont probablement des réservoirs permanents du virus LPAI (Rogers *et al.* 2004; Smith *et al.* 2004), qui (ré)infectent les oiseaux d'eau arrivant du sud pour se reproduire (comme démontré en Sibérie par Okazaki *et al.* 2000 et en Alaska par Iton *et al.* 1995). En effet, dans certaines zones humides utilisées comme terres de transit par un grand nombre de canards migrateurs, les particules virales de l'influenza aviaire peuvent être facilement isolées de l'eau du lac (Hinshaw *et al.* 1980).

Une pratique agricole qui offre des conditions idéales pour une infection croisée et donc une modification génétique est utilisée dans certaines piscicultures en Asie : des batteries de ponte de volailles sont placées directement sur des bacs d'alevinage dans des cages à porcs, qui à leur tour sont posées au-dessus des piscicultures. Les déchets des volailles nourrissent les porcs, les déchets des porcs sont soit mangés par les poissons ou servent d'engrais pour l'alimentation pour les poissons, et l'eau de l'étang est quelquefois recyclée comme eau potable pour les cochons et les volailles (Greger 2006). Ce type de pratique agricole est favorable aux virus de l'influenza aviaire, qui sont propagés via une route fécale-orale, une opportunité idéale de réaliser un cycle chez une espèce de mammifère en accumulant les mutations nécessaires pour s'adapter aux hôtes mammifères. Dès lors, avec l'augmentation de l'utilisation de ces pratiques, la probabilité augmente également que de nouvelles souches d'influenza infectieuses pour les hommes et transmissibles entre eux apparaissent (Culliton 1990; Greger 2006).

Tout en offrant les conditions pour la mutation et la génération du virus, des pratiques agricoles, en particulier celles utilisées sur des zones humides, peuvent améliorer la capacité d'un virus à se propager. Le rôle des canards domestiques d'Asie dans l'épidémiologie de l'HPAI H5N1 a été étudié

de près et considéré comme central non seulement dans la genèse du virus (Hulse-Post *et al.* 2005; Sims 2007), mais également dans sa propagation et le maintien de l'infection dans plusieurs pays asiatiques (Shortridge & Melville 2006). Des volées de canards domestiques ont régulièrement été utilisées pour « nettoyer » des rizières de déchets de grains et divers organismes nuisibles. Ils ont alors pu être en contact avec des canards sauvages utilisant les mêmes zones humides. Des recherches poussées (Gilbert *et al.* 2006; Songserm *et al.* 2006) en Thaïlande ont montré un lien fort entre le virus HPAI H5N1 et l'abondance de canards en pâturage libre. Gilbert *et al.* (2006) a conclu qu'en Thaïlande « les zones humides utilisées pour la production de riz en double récolte, où les canards en pâturage libre se nourrissent tout au long de l'année dans les rizières, représentent un facteur important dans la rémanence et la propagation de l'HPAI ».

Répercussions pour la conservation de la faune sauvage

Avant l'HPAI H5N1, des cas d'HPAI chez les oiseaux sauvages ont très rarement été rapportés. L'importante étendue géographique et l'ampleur de la maladie chez les oiseaux sauvages sont à la fois extraordinaires et sans précédent, et les impacts de l'HPAI H5N1 sur la conservation ont été importants.

On estime qu'entre 5 et 10 % de la population mondiale d'oies à tête barrée *Anser indicus* est morte au lac Qinghai, en Chine, au printemps 2005 (Chen *et al.* 2005; Liu *et al.* 2005). Au moins deux espèces menacées mondialement ont été affectées : la grue à cou noir *Grus nigricollis* en Chine et la bernache à cou roux *Branta ruficollis* en Grèce. Environ 90 % de la population mondiale de bernaches à cou roux sont confinés à seulement cinq sites de perchage en Roumanie et en Bulgarie, pays qui ont tous deux rapporté des épidémies, comme la Russie et l'Ukraine où ils hivernent également (BirdLife International 2007).

Cependant, le nombre total d'oiseaux sauvages affectés connus est faible en comparaison avec le nombre d'oiseaux domestiques affectés, et bien plus d'oiseaux sauvages meurent de maladies aviaires plus communes chaque année. Une menace plus grande que la mortalité directe a peut-être été le développement de la peur du public quant aux oiseaux d'eau, ce qui a conduit à des tentatives erronées de contrôler la maladie en perturbant ou en détruisant les oiseaux sauvages et leurs habitats. De telles mesures sont souvent encouragées par des messages exagérés ou trompeurs dans la presse.

Actuellement, les problèmes de santé de la faune sauvage sont créés ou exacerbés par des activités insoutenables à terme comme la perte ou la dégradation de l'habitat, qui facilite un contact étroit entre animaux domestiques et animaux sauvages. Afin de réduire les risques d'influenza aviaire et d'autres maladies des oiseaux, de nombreuses personnes estiment qu'il est nécessaire de passer à des systèmes agricoles nettement plus durables avec des systèmes de production de volailles beaucoup moins intensifs. Ceux-ci doivent mieux respecter les principes de sécurité biologique, en séparant les volailles des oiseaux d'eau sauvages et de leurs habitats naturels des zones humides, ce qui diminuera considérablement les possibilités d'infection virale croisée et donc une aggravation pathogénétique (Greger 2006). Ne pas traiter ces questions de manière stratégique a des conséquences majeures sur la santé animale et la santé humaine (en termes d'impact sur les économies, la sécurité alimentaire et les répercussions possibles d'une pandémie d'influenza humaine). Cependant, se montrer à la hauteur d'un tel objectif dans un monde où la population humaine est en croissance continue et où de nombreux pays en développement connaissent des problèmes liés à la sécurité alimentaire, sera un défi politique majeur.

Références

- BirdLife International 2007. BirdLife statement on avian influenza. Available from http://www.birdlife.org/action/science/species/avian_flu/index.html.
- Brown, J.D., Stallknecht, D.E., Beck, J.R., Suarez, D.L. & Swayne, D.E. 2006. Susceptibility of North American ducks and gulls to H5N1 Highly Pathogenic Avian Influenza viruses. *Emerging Infectious Diseases* 12(11): 1663-1670.
- Capua, I. & Mutinelli, F. 2001. Low pathogenicity (LPAI) and highly pathogenic (HPAI) avian influenza in turkeys and chicken. Pp. 13-20. In: Capua, I. & Mutinelli F. (eds.). *A Colour Atlas and Text on Avian Influenza*. Papi Editore, Bologna, Italy.
- Center for Infectious Disease Research & Policy. 2007. Avian Influenza (Bird Flu): Agricultural and Wildlife Considerations. Available from <http://www.cidrapforum.org/cidrap/content/influenza/avianflu/biofacts/avflu.html>.
- Chen, H., Smith, G.J.D., Zhang, S.Y., Oin, K., Wang, J., Li, K.S., Webster, R.G., Peiris, J.S.M. & Guan, Y. 2005. H5N1 virus outbreak in migratory waterfowl. *Nature Online*. Available from <http://www.nature.com/nature/journal/vaop/ncurrent/full/nature03974.html>.
- Culliton, B.J. 1990. Emerging viruses, emerging threat. *Science* 247: 279-280.
- Diouf, J. 2005. Address on Avian Influenza to 33rd FAO Conference. Available from <http://www.fao.org/ag/againfo/subjects/avian/conf05-AI/J6651e-DG.pdf>.
- Ellis, T.M., Bousfield, R.B., Bisset, L.A., Dyrting, K.C., Luk, G., Tsim, S.T., Sturm-Ramirez, K., Webster, R.G., Guan, Y., & Peiris, J.S. 2004. Investigation of outbreaks of highly pathogenic H5N1 avian influenza in waterfowl and wild birds in Hong Kong in late 2002. *Avian Pathology* 33(5): 492-505.
- FAO/OIE/OMS/UNSC/UNICEF/banque mondiale 2008. Contributing to One World, One Health: A Strategic Framework for Reducing Risks of Infectious Diseases at the Animal–Human–Ecosystems Interface. Available from <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/aj137e/aj137e00.pdf>.
- Feare, C.J. & Yasué, M. 2006. Asymptomatic infection with highly pathogenic avian influenza H5N1 in wild birds: how sound is the evidence? *Virology Journal*. 3.96. doi:10.1186/1742-422X_3_96.
- Fouchier, R.A.M., Munster, V., Wallensten, A., Bestebroer, T.M., Herfst, S., Smith, D., Rimmelzwaan, G.F., Olsen, B. & Osterhaus, D.M.E. 2005. Characterization of a novel influenza A virus hemagglutinin subtype (H16) obtained from Black-headed Gulls. *Journal of Virology* 79: 2814-2822.
- Gilbert, M., Chaitaweesub, P., Parakamawongsa, T., Premasathira, S., Tiensin, T., Kalpravidh, W., Wagner, H. & Slingenbergh, J. 2006. Free-grazing ducks and highly pathogenic avian influenza, Thailand. *Emerging Infectious Diseases* 12(2): 227-234.
- Gorman, O.T., Bean, W.J. & Webster, R.G. 1992. Evolutionary processes in influenza viruses: divergence, rapid evolution, and stasis. *Current Topics in Microbiology and Immunology* 176: 75-97.
- GRAIN 2006. *Fowl play: The poultry industry's central role in the bird flu crisis*. GRAIN Briefing, February 2006. Available from <http://www.grain.org/briefings/?id=194>.
- Greger, M. 2006. *Bird Flu: a virus of our own hatching*. Lantern Books, New York. 465 pp.
- Guan Y, Peiris, J.S., Lipatov, A.S., Ellis, T.M., Dyrting, K.C. Krauss, S., Zhang, L.J., Webster, R.G. & Shortridge, K.F. 2002. Emergence of multiple genotypes of H5N1 avian influenza viruses in Hong Kong SAR. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 99(13): 8950-8955.
- Hesterberg, U., Harris, K., Cook A. & Brown, I. 2007. *Annual Report. Surveillance for avian influenza in wild birds carried out by Member States. February- December 2006*. Community Reference Laboratory for avian influenza and Newcastle disease. 53 pp. Available from http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/controlmeasures/avian/annrepres_surv_wb_02-12-2006_en.pdf.
- Hesterberg, U.W., Harris, K., Stroud, D.A., Guberti, V., Busani, L., Pittman, M., Piazza, V., Cook, A. & Brown, I.H. in press. Avian influenza surveillance in wild birds in the European Union in 2006. *Influenza and other respiratory diseases*.
- Hinshaw, V.S. & Webster, R.G. 1982. The natural history of influenza A viruses. In: *Basic and applied influenza research*. Beare, A.S. (ed.). CRC Press, Boca Raton, Florida. Pp. 79-104.
- Hinshaw, V.S., Webster, R.G. & Turner, B. 1980. The perpetuation of orthomyxoviruses and paramyxoviruses in Canadian waterfowl. *Canadian Journal of Microbiology* 26: 622-629.

- Hulse-Post, D.J., Sturm-Ramirez, K.M., Humberd, J., Seiler, P., Govorkova, E.A., Krauss, S., Scholtissek, C., Puthavathana, P., Buranathai, C., Nguyen, T.D., Long, H.T., Naipospos, T.S.P., Chen, H., Ellis, T.M., Guan, Y., Peiris, J.S.M. & Webster, R.G. 2005. Role of domestic ducks in the propagation and biological evolution of highly pathogenic H5N1 influenza viruses in Asia. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 102: 10682-10687. Available from <http://www.pnas.org/cgi/content/full/102/30/10682>.
- Ito, T., Okazaki, K., Kawaoka, Y., Takada, A., Webster, R.G. & Kida, H. 1995. Perpetuation of influenza A viruses in Alaskan waterfowl reservoirs. *Archives of Virology* 140: 1163-1172.
- Keawcharoen, J., van Riel, D., van Amerongen, G., Bestebroer, T., Beyer, W.E., van Lavieren, R., Osterhaus, A.D.M.E., Fouchier, R.A.M. & Kuiken, T. 2008. Wild ducks as long-distance vectors of highly pathogenic avian influenza virus (H5N1). *Emerging Infectious Diseases* 14 (4): 600-607.
- Kilbourne, E.D. 2006. Influenza pandemics of the 20th century. *Emerging Infectious Diseases* 12(1): 9-14.
- Kilpatrick, M., Chmura, A.A., Gibbons, D.W., Fleischer, R.C., Marra, P.P. & Daszak, P. 2006. Predicting the global spread of H5N1 avian influenza. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 103(15): 19368-19373. Available from <http://www.pnas.org/cgi/reprint/103/15/19368>.
- Lee, R.. 2008. Unpublished review of wild bird species reported as infected with HPAI H5N1. WWT, Slimbridge, UK.
- Li, K., Guan, S.Y., Wang, J., Smith, G.J., Xu K.M., Duan L., Rahardjo, A.P., Puthavathana, P., Buranathai, C., Nguyen, T.D., Estoepongastie, A.T., Chaisingh, A., Auewarakul, P., Long, H.T., Hanh, N.T., Webby, R.J., Poon, L.L., Chen, H., Shortridge, K.F., Yuen, K.Y., Webster, R.G. & Peiris, J.S. 2004. Genesis of a highly pathogenic and potentially pandemic H5N1 influenza virus in eastern Asia. *Nature* 430 (6996):209-213.
- Liu, J., Xiao, H., Lei, F., Zhu, Q., Qin, K., Zhang, X., Zhang, X., Zhao, D., Wang, G., Feng, Y., Ma, J., Liu, W., Wang, J. & Gao, F. 2005. Highly pathogenic H5N1 influenza virus infection in migratory birds. *Science Online*. Available from <http://www.sciencemag.org/cgi/content/abstract/309/5738/1206>.
- Lu, H., Castro, A.E., Pennick, K., Liu, J., Yang, Q., Dunn, P., Weinstock, D., & Henzler, D. 2003. Survival of avian influenza virus H7N2 in SPF chickens and their environments. *Avian Diseases* 47: 1015-1021.
- Mase, M., Tsukamoto, K., Imada, T., Imai, K., Tanimura, N., Nakamura, K., Yamamoto, Y., Hitomi, T., Kira, T., Nakai, T., Kiso, M., Horimoto, T., Kawaoka, Y. & Yamaguchi, S. 2005. Characterization of H5N1 influenza A viruses isolated during the 2003-2004 influenza outbreaks in Japan. *Virology* 332(1): 167-176.
- OIE 2008. Terrestrial Animal Health Code. Available from http://www.oie.int/eng/Normes/mcode/en_sommaire.htm.
- OIE 2008. Update on highly pathogenic avian influenza in animals (type H5 and H7). Available from http://www.oie.int/download/AVIAN%20INFLUENZA/A_AI-Asia.htm.
- Okazaki, K., Takada, A., Ito, T., Imai, M., Takakuwa, H., Hatta, M., Ozaki, H., Tnizaki, T., Nagano, T., Ninomiya, A., Demenev, V.A., Tyaptirganov, M.M., Karatayeva, T.D., Yanmikova, S.S., Lvov, D.K. & Kida, H. 2000. Precursor genes of future pandemic influenza viruses are perpetuated in ducks nesting in Siberia. *Archives of Virology* 145: 885-893.
- Olsen, B., Munster, V.J., Wallensten, A., Waldenstrom, J., Osterhaus, A.D.M.E. & Fouchier, R.A.M. 2006. Global patterns of influenza a virus in wild birds. *Science* 312: 384-388.
- Rogers, S.O., Starmer, W.T., Castello, J.D. 2004. Recycling of pathogenic microbes through survival in ice. *Medical Hypotheses* 63: 773-777.
- Rohm, C., Zhou, N., Suss, J., Mackenzie, J. & Webster, R.G. 1996. Characterization of a novel influenza hemagglutinin, H15: criteria for determination of influenza A subtypes. *Virology* 217:508-516.
- Sabirovic, M., Wilesmith, J., Hall, S., Coulson, N., Landeg, F. 2006. Situation Analysis – Outbreaks of HPAI H5N1 virus in Europe during 2005/2006 – An overview and commentary. DEFRA, International Animal Health Division, United Kingdom. 40 pp. Available from <http://www.defra.gov.uk/animalh/diseases/monitoring/pdf/hpai-europe300606.pdf>.
- Senne, D.A., Panigrahy, B., Kawaoka, Y., Pearson, J.E., Suss, J., Lipkind, M., Kida, H. & Webster, R.G. 1996. Survey of the hemagglutinin (HA) cleavage site sequence of H5 and H7 avian influenza viruses: amino acid sequence at the HA cleavage site as a marker of pathogenicity potential. *Avian Diseases* 40(2): 425-437.

- Shortridge, K.F. & Melville, D.S. 2006. Domestic poultry and migratory birds in the interspecies transmission of avian influenza viruses: a view from Hong Kong. In *Waterbirds around the world*. Eds. G.C. Boere, C.A. Galbraith & D.A. Stroud. The Stationery Office, Edinburgh, UK. Pp. 427-431.
- Shortridge, K.F. 1997. Is China an influenza epicentre? *Chinese Medical Journal* 110: 637-641.
- Shortridge, K.F., Webster, R.G., Butterfield, W.K. & Campbell, C.H. 1977. Persistence of Hong Kong influenza virus variants in pigs. *Science* 196: 1454-1455.
- Sims, L.D. 2007. Lessons learned from Asian H5N1 outbreak control. *Avian Diseases* 50: 174-181.
- Smith, A.W., Skilling, D.E., Castello, J.D., Rogers, S.O. 2004. Ice as a reservoir for pathogenic human viruses: specifically, caliciviruses, influenza viruses, and enteroviruses. *Medical Hypotheses* 63: 560-566.
- Snacken, R., Kendal, A.P., Haaheim, L.R. & Wood, J.M.. 1999. The next influenza pandemic: lessons from Hong Kong, 1997. *Emerging Infectious Diseases* 5:195-203.
- Songserm, T., Jam-on, R., Sae-Heng, N., Meemak, N., Hulse-Post, D.J., Sturm-Ramirez, K.M., & Webster, R.J. 2006. Domestic ducks and H5N1 Influenza Epidemic, Thailand. *Emerging Infectious Diseases* 12(4): 575-581.
- Stallknecht, D.E. & Shane, S.M. 1988. Host range of avian influenza virus in free-living birds. *Veterinary Research Communications* 12: 125-141.
- Stallknecht, D.E. & Brown, J.D. 2007. Wild birds and the epidemiology of avian influenza. *Journal of Wildlife Diseases* 43(3) Supplement: S15-20.
- Stallknecht, D.E., Shane, S.M., Kearney, M.T., Zwank, P.J. 1990. Persistence of avian influenza viruses in water. *Avian Diseases* 34: 406-411.
- Sturm-Ramirez, K.M., Ellis, T., Bousfield, B., Bissett, L., Dyrting, K., Rehg, J.E., Poon, L., Guan, Y, Peiris, M. & Webster, R.G. 2004. Re-emerging H5N1 influenza viruses in Hong Kong in 2002 are highly pathogenic to ducks. *Journal of Virology* 78: 4892-4901.
- Taubenberger, J.K., Reid, A.H., Lourens, R.M., Wang, R., Jin, G. & Fanning, T.G. 2005. Characterization of the 1918 influenza virus polymerase genes. *Nature* 437(7060):889-93.
- UN System Influenza Coordinator & World Bank 2007. Third global progress report on responses to avian influenza and state of pandemic readiness. Available from http://siteresources.worldbank.org/INTTOPAVIFLU/Resources/UN_WB_AHI_ProgressReportFinal.pdf.
- USGS National Wildlife Health Center 2008. List of species affected by H5N1. Available from http://www.nwhc.usgs.gov/disease_information/avian_influenza/affected_species_chart.jsp.
- van Gils, J.A., Munster, V.J., Radersma, R., Liefhebber, D., Fouchier, R.A., & Klaasen, M. 2007. Hampered Foraging and Migratory Performance in Swans Infected with Low-Pathogenic Avian Influenza A Virus. *PLoS ONE* 2(1): e184. doi:10.1371/journal.pone.0000184.
- Weber, T.P. & Stilianakis, N.I. 2007. Ecologic immunity of avian influenza (H5N1) in migratory birds. *Emerging Infectious Diseases* 13: 1139-1143.
- Webster, R.G., Peiris, M., Chen, H. & Guan, Y. 2006. H5N1 outbreaks and enzootic influenza. *Emerging Infectious Diseases* 12(1): 3-8.
- Webster, R.G., Bean, W.J., Gorman, O.T., Chambers, T.M. & Kawaoka, Y. 1992. Evolution and ecology of Influenza A viruses. *Microbiological Reviews* 56(1): 152-179.
- World Health Organisation 2008. Cumulative Number of Confirmed Human Cases of Avian Influenza A/(H5N1) Reported to WHO. Available from http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/country/cases_table_2008_03_11/en/index.html Accessed 11 March 2008.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.9

Français
Original: Anglais

ESPÈCES MARINES MIGRATRICES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Prenant acte que les espèces marines migratrices occupent une place de plus en plus importante et croissante dans les activités du programme de travail de la CMS;

Reconnaissant que l'objectif n 2 du Plan stratégique 2006-2011 de la CMS est de «veiller à ce que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles», et que les espèces marines migratrices en particulier, en raison de la connectivité inhérente de leurs habitats dynamiques, peuvent être mieux préservées par des efforts de coopération internationale;

Prenant acte de la décision relative à la CdP9 de la CMS y compris la Résolution 9.2 (Priorités d'accords de la CMS), Résolution 9.7 (effets du changement climatique sur les espèces migratrices), la Résolution 9.18 (prises accidentelles), Résolution 9.19 (Les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles pour les cétacés et autres biotes) ainsi que des décisions antérieures relatives à la conservation des espèces marines;

Préoccupée par le fait que les espèces marines migratrices sont confrontées à des menaces multiples, souvent cumulatives et synergiques avec des effets possibles sur de vastes domaines, telles que les prises accidentelles, la pêche excessive, la pollution, la destruction de l'habitat ou de la dégradation, les effets du bruit marin, de la chasse délibérée, ainsi que le changement climatique;

Consciente des grands changements s'accéléralant aux régions de l'Arctique en raison du changement climatique et de ses conséquences pour les mammifères marins migrateurs dans ces régions; et

Rappelant la décision du Conseil d'administration du PNUE (Monaco 2008) concernant le développement durable arctique;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages

1. *Sollicite* les Parties, le Conseil scientifique et le secrétariat de la CMS à identifier les questions prioritaires, des espèces et des habitats marins dans la sphère d'intervention par la CMS au cours de la prochaine décennie;

2. *Décide* d'approuve la version révisée du programme préparé par le Secrétariat de la CMS pour mettre en oeuvre la Résolution 8.22: impacts nuisibles de l'homme sur les cétacés sous l'Annexe I;
3. *Demande* le secrétariat de la CMS à examiner les possibilités de liens renforcés et de synergies au sein de la famille de la CMS par la promotion de priorités communes, le partage d'expertise technique et de ressources et de la tenue de réunions conjointes le cas échéant;
4. *Demande* au Conseil scientifique de:
 - (a) Commencer les travaux sur les priorités visant les espèces identifiées dans la Résolution 9.2;
 - (b) Rechercher des pistes pour la recherche et le dialogue sur les questions d'intérêt commun, tels que le changement climatique, la pêche et des stratégies de sensibilisation, en particulier avec la Convention sur la diversité biologique, le PNUE, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les organisations de gestion des pêches régionales et d'autres organes pertinents sur les pêches (tels que la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique); et explorer des relations de travail plus proches avec la Commission baleinière internationale pour les cétacés et avec le Conseil de l'Arctique (en particulier CAFF) en ce qui concerne les espèces marines migratrices de l'Arctique;
 - (c) Examiner les dernières informations disponibles sur l'état de conservation actuel et prévu, en ce qui concerne les conséquences possibles du changement climatique, de l'ensemble des espèces marines migratrices de l'Arctique inscrites aux annexes de la CMS;
 - (d) Examiner si l'inscription d'espèces marines migratrices de l'Arctique supplémentaires sur les annexes de la CMS serait justifiée;
 - (e) De plus étudier des initiatives existantes et la recherche portant sur les efforts de conservation en cours pour les espèces marines migratrices, telles que la mise en place de réseaux écologiquement représentatifs d'aires marines protégées et une approche intégrée vers une gestion côtière et marine; et
 - (f) Faciliter l'examen de données existantes sur les populations du sud d'espèces de requins pour aider les Parties à lister leurs propositions qui devront être soumises à la CdP10 de la CMS et autres CdP;
5. *Demande en outre* au Conseil scientifique de faire un rapport de ses conclusions à la 10^{ème} Conférence des Parties.

ANNEXE 1

PROGRAMME DU SECRÉTARIAT RÉVISÉ POUR METTRE EN ŒUVRE LA
RÉSOLUTION CMS 8.22: EFFETS NÉGATIFS DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LES
CÉTACÉS**I. Sommaire des conditions de la Résolution 8.22**

La résolution 8.22 demande un projet de Programme de Travail pour que les cétacés soient considérés par la CdP 9 de la CMS.

Cette résolution requiert explicitement que ce programme de travail soit développé avec la connaissance complète de l'Organisation Maritime Internationale (IMO), la Convention pour la Protection de l'Environnement Marin du Nord Est de l'Atlantique (OSPAR), la Convention de Carthagène et le Programme des Mers Régionales du PNUE, la Consultation Informelle des Nations Unies sur la Protection des Océans et le droit de la Mer (UNICPOLOS), le Comité scientifique de Commission baleinière internationale (IWC SC) et le Comité de Conservation (IWC CC), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et son Comité des industries de la pêche (COFI) et les Organisations de Gestion des Pêches Régionales (RFMOs), les activités relatant des cétacés et requiert du programme de travail d'identifier les points de collaboration et de synergies entre la CMS et les accords de la CMS relatifs aux cétacés, IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS et le Programme des Mers Régionales du PNUE.

Dans le développement de ce programme de travail, la résolution 8.22 de la CMS requiert l'entreprise d'activités spécifiques. Ces secteurs peuvent être groupés comme suit:

1. *notification* de la résolution 8.22 de la CMS transmise à IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS, le Programme Régional des Mers du PNUE, pour assurer un échange complet d'informations, promouvoir la collaboration et réduire la duplication d'efforts avec ces autres organisations internationales.
2. *examen* dans quelle mesure la CMS, les accords de la CMS relatifs aux cétacés, IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS, le Programme des Mers Régionales du PNUE, FAO, COFI et les RFMOs adressent une liste des impacts à travers les activités de réduction de menace.
3. *analyse* des écarts et rapprochements entre CMS, les accords de la CMS relatifs aux cétacés, IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS, le Programme des Mers Régionales du PNUE et l'identification des impact prioritaires et des régions nécessitant une attention urgente.
4. *développement* d'un projet de programme de travail à soumettre à la CdP9 de la CMS.

II. Avancement et programme de Secrétariat révisé

La structure du rapport a été validée par le 14^{ème} Comité scientifique et le 32^{ème} Comité permanent et des progrès significatifs ont été réalisés dans des secteurs principaux du rapport incluant:

1. résumé des régions et liste des impacts
2. révision dans quelle mesure la CMS et les accords de la CMS relatifs aux cétacés adressent une liste des impacts à travers les activités de réduction de menace; et
3. révision dans quelle mesure l'IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS et le Programme des Mers Régionales du PNUE adressent une liste des impacts à travers les activités de réduction de menace.

L'examen des impacts sur les cétacés sera diffusé début janvier 2009 aux membres identifiés du conseil pour les commentaires et apports entre janvier et mars 2009. En même temps, l'examen sera distribué aux autres corps d'experts pour des apports additionnels. Cela fournira une base minutieuse pour déterminer l'ordre prioritaire des activités par menaces. Les commentaires seront faits avant mars 2009.

Le travail est maintenant focalisé pour le complément de:

1. l'examen des besoins des cétacés dans le plan de mise en œuvre de la stratégie du Conseil scientifique;
2. l'analyse des écarts et rapprochements entre les activités CMS et IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS, le Programme des Mers Régionales du PNUE; et
3. l'identification où la collaboration et les synergies peuvent exister entre CMS et les accords de la CMS relatifs aux cétacés, IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS et le Programme des Mers Régionales du PNUE.

Les sections examineront en début 2009 les possibilités pour IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS et le Programme Mers Régionales du PNUE, de s'occuper de la liste des impacts à travers les activités de réduction de menace qui sera transmise à IMO, IWC SC et CC, OSPAR, UNICPOLOS et au PNUE pour ajouts et commentaires individuels. Les commentaires parviendront avant mars 2009.

Entre mars et juillet, le Secrétariat travaillera avec le conseiller scientifique nommé de la CMS pour les mammifères marins pour identifier les impacts prioritaires et les régions requérant une attention urgente et développera le projet de *Programme de Travail pour les Cétacés*.

Cela sera diffusé aux parties pour commentaires. Sur la base des commentaires reçus, un projet revu sera produit et soumis au Comité permanent pour approbation.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.12

Français
Original: Anglais

STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Consciente que le renforcement des capacités et la formation au niveau systématique, institutionnel et individuel sont d'une importance fondamentale pour une mise en œuvre efficace de la CMS;

Consciente également de la nécessité de renforcer la coordination des efforts du renforcement des capacités sous la tutelle de la CMS avec ceux du PNUE, des Accords Multilatéraux pour l'Environnement (MEA) et d'autres organisations, en conformité avec le Plan Stratégique de Bali, objectif clé du PNUE;

Notant la nécessité d'identifier les priorités et les besoins des Parties concernant la mise en œuvre du renforcement des capacités, ainsi que ceux du rôle et de l'implication du Secrétariat à répondre à cette nécessité;

Notant en outre que les évaluations de la capacité nationale ont déjà été entreprises par plusieurs pays et que les résultats de ces évaluations pourraient être des contributions utiles dans l'identification des priorités pour les stratégies de renforcement des capacités dans le cadre de la CMS;

Consciente du rôle de la Convention pour faciliter la réalisation des objectifs en matière de biodiversité fixés par le Sommet Mondial sur le Développement Durable 2010 sous l'égide de la Convention de la Diversité Biologique (CDB);

Reconnaissant que le soutien financier pour le renforcement des capacités est un impératif pour la mise en place de séminaires et de cours de formation;

Tenant compte que les initiatives passées et présentes pour le renforcement des capacités de la Convention CMS sont soumises à examen;

Soutenant l'utilisation de l'apprentissage assisté par ordinateur, y compris l'accès libre et ouvert à des données, l'échange d'informations et le transfert technologique comme partie intégrante des activités du renforcement des capacités de la Convention; et

Rappelant que la prise de décision de la Convention sur les aspects scientifiques du renforcement des capacités devrait reposer sur les meilleures et les plus récentes données techniques dont on dispose actuellement;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* que les Parties accordent une haute priorité au renforcement des capacités dans leurs programmes nationaux et à la coopération internationale en conformité avec la stratégie adoptée pour 2009-2011;
2. *Invite* les Parties à fournir un soutien financier et des directives pour la collecte de fonds en faveur de la stratégie adoptée sur le renforcement des capacités;
3. *Encourage* les Parties à identifier des priorités pour des recherches futures, en particulier celles concernant les espèces migratrices, basées sur les meilleurs résultats factuels disponibles, pour qu'elles bénéficient du renforcement des capacités; et dans le même temps, ces recherches doivent permettre de renforcer les relations avec les Accords Multilatéraux pour l'Environnement et d'autres outils de mise en œuvre qui ont entrepris des recherches sur les impacts du développement des compétences pour la conservation et la mise en place d'une politique de développement durable et encourage les Parties à prendre en compte ces recherches;
4. *Invite* les Parties et les partenaires concernés à soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités, en lançant des activités mentionnées dans le document UNEP/CMS/Conf.9.30 et en fournissant les contributions financières nécessaires pour soutenir la mise en œuvre d'outils actuels de renforcement des capacités et pour initier de nouvelles activités, en particulier des ateliers régionaux et des centres de formation nationaux;
5. *Exige* que le Secrétariat de la CMS accorde la priorité à la coopération avec les accords de la CMS et d'autres MEAs, soulignant les stratégies, besoins et actions communs en utilisant TEMATEA et à travers le travail de consultation du Groupe de Liaison sur la Biodiversité;
6. *Exige en outre* que le PNUE soutienne le Secrétariat en organisant des ateliers régionaux et autres événements sur le développement en conjonction avec les réunions déjà programmées pour la région;
7. *Charge* le Secrétariat de coopérer avec le Conseil Scientifique et les secrétariats des accords affiliés à la CMS et leurs organes consultatifs scientifiques afin d'énoncer des directives incluant des ateliers régionaux, sous-régionaux et thématiques et le projet de Gestion des connaissances dans le but de promouvoir le renforcement des capacités au sein des Parties et de considérer et de prendre des décisions sur les différentes solutions ainsi que sur les éléments principaux dans la stratégie de Développement des Compétences pour 2009-2011;
8. *Charge en outre* le Secrétariat d'élaborer le matériel nécessaire pour l'apprentissage assisté par ordinateur dans les langues appropriées, y compris l'accès libre et ouvert à des données, l'échange d'informations et le transfert technologique; et
9. *Encourage par ailleurs* le Secrétariat et le PNUE à déterminer de possibles collaborations régionales, multinationales et bilatérales et d'impliquer les parties prenantes concernées comme les Accords Multilatéraux pour l'Environnement et le secteur privé afin de garantir le financement et amélioration des capacités de formation.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.13

Français
Original: Anglais

**LE PROCESSUS ENTRE LES SESSIONS CONCERNANT
LA STRUCTURE FUTURE DE LA CMS**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant la Résolution 8.2 de la huitième Conférence des Parties (Nairobi, 2005) qui a adopté le Plan stratégique de la CMS 2006-2011;

Notant avec gratitude le travail entrepris par les Parties et le Secrétariat pour la mise en œuvre de ce plan stratégique;

Réaffirmant l'ambition et les objectifs généraux de ce plan stratégique;

Reconnaissant que depuis 2005 des progrès considérables ont été accomplis, comprenant entre autres un nouvel ACCORD régional sur les espèces et sept Mémoires d'Accord ainsi que plusieurs autres en cours de négociation, une croissance continue du nombre de Parties à la CMS qui est passé de 93 au moment de la huitième session de la Conférence des Parties en novembre 2005 à 110 à la neuvième session en décembre 2008, l'établissement de partenariats de travail avec des ONG opérant à partir de bases locales dans le monde et une croissance significative de l'importance du rôle de la CMS en ce qui concerne les animaux marins;

Se félicitant du fait qu'en raison de ces résultats positifs la CMS devient de plus en plus un partenaire mondial de premier plan pour la conservation et la gestion durable des espèces migratrices dans toute leur aire de répartition;

Tenant compte de l'examen en cours au sein de l'ONU pour déterminer comment l'Organisation peut se développer dans une entité plus intégrée et pour accomplir une cohérence de tout le système par l'intermédiaire des processus de gestion et du développement politique (processus "tout en un");

Tenant compte des questions et des options figurant dans les documents du Secrétariat de la CMS (ref CMS/StC32/7) préparés pour le Comité permanent 32 et suivants;

Considérant, toutefois, que l'on devrait aussi tenir compte d'autres options;

Reconnaissant que cela entraînera de nouveaux défis pour la CMS, les Accords qui y sont associés (ACCORDS et Mémoires d'Accord) et l'ensemble des organes qui requièrent un examen approfondi pour déterminer quelles stratégies comportant des modifications institutionnelles appuieraient le mieux une conservation et une gestion efficaces d'un plus grand nombre d'espèces migratrices dans un plus grand nombre de Parties et d'Etats de l'aire de répartition; et

Rappelant que la Conférence des Parties peut adresser des recommandations aux Parties aux termes de l'article VII.5 (e) de la Convention, afin d'améliorer l'état de conservation des espèces migratrices et d'examiner les progrès accomplis dans le cadre des ACCORDS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Lance* un processus entre les sessions pour explorer les possibilités de renforcer la contribution de la CMS et de la famille de la CMS pour la conservation au niveau mondial, pour la gestion et l'utilisation durable des espèces migratrices dans l'ensemble de leur aire de répartition;
2. *Etablit* un Groupe de travail ad-hoc chargé de rédiger des propositions sur les futures stratégies et structure de la CMS et de la famille de la CMS pour la dixième session de la Conférence des Parties en 2011;
3. *Charge* le Groupe de travail ad-hoc de la structure future de la CMS et de la famille de la CMS de tenir compte dans ses délibérations des questions suivantes:
 - Les possibilités et options de fournir un programme de conservation plus intégré sous une large protection des "Initiatives multi-espèces de la CMS", par exemple en concentrant les initiatives de la CMS sur les principaux groupes d'espèces migratrices et, dans ce contexte, en consultant les accords et MoU qui s'y rapportent pour déterminer comment une telle approche permettrait des synergies et des avantages;
 - Les possibilités et options pour divers types d'activités, tels que la mise en place de nouveaux accords et l'application des accords existants;
 - Les possibilités et options pour renforcer la position de la CMS et des Secrétariats des Accords dans les diverses régions du monde, qui pourraient être touchés par la structure future de la CMS, en coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement;
 - Les possibilités et options pour assurer une base scientifique solide pour la croissance de la famille de la CMS et la responsabilité croissante qui en résulte pour un plus grand nombre d'espèces;
 - Les possibilités et options pour renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et avec d'autres partenaires intéressés, tels que des entreprises du monde des affaires;
 - Les implications financières et institutionnelles (dont les questions relatives au Secrétariat : personnel, compétence, etc.) de toutes les possibilités et options, en étroite collaboration avec les accords associés à la CMS; et
 - Le contenu du Plan stratégique actuel et la mise en place d'un nouveau Plan stratégique 2012-2017, en tenant compte des plans stratégiques d'autres conventions sur la biodiversité et des Accords de la CMS qui y sont associés;
4. *Demande* au Secrétariat d'apporter son soutien au Groupe de travail ad-hoc sur la structure future de la CMS; et
5. *Adopte* les termes de référence dans l'Addendum.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Rés.9.13/Addendum

Français
Original: Anglais

TERMES DE REFERENCE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL DANS LA PÉRIODE INTERSESSIONNELLE CONCERNANT LA STRUCTURE FUTURE DE LA CMS, ÉTABLI CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION PNUE/CMS/RES.9.13

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Objectifs

1. Le Groupe de Travail examinera les questions énoncées dans la Résolution UNEP/CMS/Res.9.13 en vue d'examiner diverses options au sujet de l'évolution stratégique potentiel de la CMS et de la famille de la CMS et de faire des recommandations à ce sujet. L'objectif général de ces propositions devrait être de renforcer les contributions de la CMS à la conservation dans le monde entier, la gestion et l'exploitation durable des espèces migratrices dans toute leur aire de distribution.
2. À cette fin, le Groupe de Travail examinera les possibilités de développement stratégique et d'organisation de la CMS et la famille de la CMS, en tenant compte des questions mentionnées au point 3 de la Résolution PNUE/CMS/Res 9.13 "processus entre les sessions concernant la structure future de la CMS".
3. Le groupe de travail identifiera de manière précise les impacts institutionnels, juridiques, organisationnels et budgétaires de ses propositions.
4. Le Groupe de Travail examinera si des consultations externes sont nécessaires. Il doit également déterminer si les réunions du Groupe de Travail sont nécessaires et, si oui, à quelle période des étapes du processus. Le financement de consultations et de réunions sera fourni par des contributions volontaires.
5. Le Groupe maintiendra le Comité informé de ses travaux par le biais de rapports aux réunions du Comité, et il présentera ses premières conclusions au Comité Permanent en 2010.

Composition du Groupe de Travail

6. Le Groupe de Travail sera composé d'un noyau de Parties à la CMS ayant la même composition géographique que le Comité Permanent accepté lors de la neuvième Conférence des Parties ou, si ceci est impossible, sous la responsabilité du Comité Permanent de la CMS, pas plus d'un mois après la CdP9. Le Président et le Vice-Président du Comité Permanent sont membres additionnels du Groupe de travail.

7. Le Groupe de Travail:
 - travaillera en coopération avec les représentants des Parties et les Secrétariats des Accords régionaux de la CMS, en particulier avec:
ACAP, AEWA, l'ACCOBAMS, ASCOBANS, EUROBATS, GORILLES et les représentants des Mda qui seront déterminés, sous la responsabilité du Président du Comité permanent de la CMS, au plus tard deux mois après la CdP9, ainsi que les organisations partenaires représentant la société civile
8. Le Groupe de Travail également établira la liaison avec, et sollicitera les vues, des pays qui entreprennent des évaluations similaires au sein de la Convention de Ramsar et de la famille des Nations Unies.
9. Le Président et le Vice-président doivent être choisis parmi les membres du Groupe de Travail au cours de la CdP9 ou, si cela n'est pas possible, au plus tard deux mois après cette Conférence.
10. Tout État de l'aire de répartition représenté dans le Groupe de Travail ne sera pas lié par les recommandations émises par le Groupe de Travail.
11. Le Groupe de Travail s'efforcera pour adopter ses recommandations par consensus. Néanmoins, un représentant peut être autorisé à mentionner sa position dans les délibérations en cas de partage d'opinions.
12. Le Secrétariat de la CMS met ses services à disposition du Groupe de travail.

Consultations

13. Les Parties contractantes devrait être consultées par leurs représentants régionaux à chaque étape du processus.
14. Les membres du Groupe de Travail se mettront d'accord sur les modalités relatives à l'information et la consultation des Parties à l'Accord qu'ils représentent. Le processus de consultation prendra en compte les dates limites et calendrier d'activité à respecter tel que détaillé ci-dessous.
- 14 bis Les NGO et les Etats non-Partie qui sont intéressés à participer peuvent être consultés par le représentant de la région correspondante.
15. Le secrétariat de la CMS informera les Secrétariats des MEA de la diversité biologique et d'autres organismes internationaux identifiés par le Groupe de Travail comme pertinents, dès que possible, sur le processus dans la période intersessions en cours.
16. Au même moment, le Secrétariat de la CMS invitera ces Accords et les organismes à désigner un correspondant qui fournira, si nécessaire, des conseils et des suggestions au Groupe de Travail.

Processus de travail

Première étape (2009)

17. La première étape consiste à effectuer une évaluation de la situation actuelle concernant l'organisation et les activités de la CMS et la famille de la CMS. Cette évaluation permettra de souligner les avantages et les inconvénients du système en place, en tenant compte en particulier des questions mentionnées au point 3 de la Résolution UNEP/CMS/Res 9.13.

18. Cette évaluation (rapport n°1) devrait être finalisée avant septembre 2009 pour considération par la réunion du Comité permanent n°36.

19. Le rapport n°1 sera communiqué aux membres du Comité permanent de la CMS au moins un mois avant le Comité permanent de la CMS. Le Comité permanent de la CMS fournira ses commentaires et suggestions au groupe de travail dans le courant du mois suivant la réunion du Comité permanent.

20. Après examen, le rapport sera rendu disponible, pour information, aux Parties de la CMS et à d'autres Accords associés ainsi qu'au PNUE. Le rapport sera rendu disponible, pour information, simultanément aux accords environnementaux multilatéraux et à d'autres organisations internationales concernées.

Deuxième étape (2010)

21. Pour toutes les questions mentionnées au point 3 de la Résolution PNUE/CMS/Res.9.13 et tenant compte du résultat de l'évaluation de la situation actuelle de la CMS, le groupe de travail devrait proposer différentes options sur l'organisation et les activités stratégiques qui pourront améliorer les opérations actuelles et, comme approprié, résoudre toute difficulté rencontrée et prévue dans le fonctionnement de la CMS et la famille CMS.

22. Le Groupe de travail devrait produire un rapport (rapport n°2) de la deuxième étape avant septembre 2010 pour considération par le Comité permanent n°37.

23. Le rapport n°2 sera communiqué aux membres du Comité permanent de la CMS au moins un mois avant la réunion du Comité permanent de la CMS. Le Comité permanent de la CMS fournira ses commentaires et suggestions au groupe de travail dans un mois après la réunion du Comité permanent.

24. Après examen, le rapport n°2 sera rendu disponible pour information aux Parties de la CMS et à d'autres accords s'y rapportant, au PNUE ainsi qu'aux accords environnementaux multilatéraux et à d'autres organisations internationales concernées.

Troisième étape (2011)

25. Sur la base de l'hypothèse développée à la suite de la deuxième étape du processus, le groupe de travail devrait proposer trois différentes options pour l'organisation future et le développement stratégique de la CMS et la famille CMS, esquissant les avantages et désavantages de chacune d'elle.

26. Ces options incluront des considérations sur les implications institutionnelles, légales, organisationnelles et budgétaires.

27. Un rapport sur l'étape 3 (rapport n°3) sera communiqué aux membres du Comité permanent six mois avant la CdP10. Le rapport fera des recommandations provisoires sur l'option préférée du groupe. Les membres du Comité permanent sont censés répondre en fournissant leurs commentaires et suggestions coordonnés quatre mois avant la CdP10.

28. Le rapport n°3 sera rendu disponible, après examen, aux Parties de la CMS et à d'autres accords s'y rapportant, au PNUE ainsi qu'aux accords environnementaux multilatéraux et à d'autres organisations internationales concernées, avant le délai (énoncé dans le règlement intérieur de la CdP - actuellement deux mois) pour transmission de projets de résolution pour la CdP10.

**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.14

Français
Original: Anglais**QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES AINSI QUE SUR LES TERMES
DE REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU FONDS D'AFFECTION
SPECIALE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES
MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant l'Article VII, paragraphe 4, de la Convention, à savoir:

“La Conférence des Parties établira et examinera le règlement financier de cette Convention. La Conférence des Parties, à chacune de ses sessions ordinaires, adoptera le budget pour la période financière suivante. Chaque Partie contribuera à ce budget selon un barème qui sera approuvé par la Conférence”;

Appréciant que la situation financière de la Convention s'est améliorée de façon considérable depuis la CdP précédente résultant du changement de devise pour les contributions, d'augmentations substantielles dans les contributions volontaires supplémentaires en espèces et en nature et d'une sage administration de la part du Secrétariat de la CMS;

Remerciant particulièrement le Gouvernement hôte (Allemagne), les Gouvernements des pays suivants: Australie, Belgique, Espagne, France, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, la Commission européenne et les partenaires de la CMS dans le secteur volontaire et le privé, pour leurs contributions volontaires supplémentaires substantielles en soutien des mesures et des projets spéciaux visant à améliorer l'application de la Convention et autres soutiens apportés aux organes de la Convention pendant la période triennale précédente;

Reconnaissant aussi les services financiers et autres fournis en 2006-2008 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE);

Consciente du fait que le nombre des effectifs permanents du Secrétariat n'a pas été accru depuis la CdP7 en 2002 mais que la charge de travail a augmenté d'une manière substantielle au cours des six dernières années;

Reconnaissant la nécessité de fournir des ressources suffisantes, y compris en personnel, pour permettre au Secrétariat de la Convention de continuer à mettre en œuvre le programme de travail de la Convention exposé dans le Plan stratégique 2006-2011 et de servir ses Parties dans toutes les régions;

Reconnaissant également qu'il n'est pas prévu que le solde du Fonds à la fin de 2008 soit à un niveau élevé et que plusieurs décisions prises à la CdP9, aient des implications significatives pour le budget de la Convention;

Remerciant le Secrétariat d'avoir établi deux options budgétaires principales pour adoption par la neuvième session de la Conférence des Parties, à Rome en 2008;

Appréciant l'importance de toutes les Parties en mesure de participer à l'application de la Convention et des activités qui s'y rapportent; et

Notant le nombre croissant de Parties, ainsi que d'organisations participant à la session de la Conférence des Parties en tant qu'observateurs, et l'accroissement des dépenses supplémentaires pour les Parties qui en résulte;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Confirme* que toutes les Parties contribueront au budget adopté selon un barème convenu par la Conférence des Parties, conformément à l'Article VII, paragraphe 4, de la Convention;
2. *Adopte* le budget pour 2009- 2011 joint en tant qu'Annexe I à la présente résolution;
3. *Approuve* le barème des contributions des Parties à la Convention tel qu'il figure à l'Annexe II à la présente résolution et l'application de ce barème selon le pro rata fixé pour les nouvelles Parties;
4. *Approuve* le fait que toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale seront versées en Euros;
5. *Approuve* le fait qu'un capital de travail sera maintenu à un niveau constant d'au moins 15 pour cent de la dépense annuelle estimée ou à hauteur de 500 000 \$, selon ce qui est le plus élevé;
6. *Demande* à toutes les Parties de verser leurs contributions aussi rapidement que possible, de préférence avant la fin mars de l'année à laquelle elles se rapportent et, si elles le désirent, d'informer le Secrétariat si elles préféreraient recevoir une seule facture couvrant l'ensemble de la période triennale;
7. *Approuve* le fait que les Parties qui le désirent peuvent verser leurs contributions en trois versements égaux;
8. *Approuve* le fait de fixer le seuil d'éligibilité du financement des délégués pour participer aux réunions de la Convention à 0,200 pour cent du barème d'évaluation des Nations unies dans l'ordre de priorité suivant pour l'allocation du financement:
 - (a) Les pays tout en bas du barème et ceux qui n'ont aucun impayé dans leurs engagements envers la Convention, en ordre ascendant jusqu'au seuil de 0,200 pour cent;
 - (b) Les pays qui ont un impayé dans leurs engagements envers la Convention en ordre ascendant sur le barème, jusqu'au seuil de 0,200 pour cent; et
 - (c) Les pays en développement non Parties, les Etats de l'aire de répartition et les pays préparant activement une adhésion qui n'ont pas encore reçu une subvention pour assister à une session de la Conférence des Parties à la Convention;

9. *Approuve* le plan à moyen terme pour 2012-2014 joint en Annexe III à la présente résolution et le programme exposé dans le Plan stratégique (Résolution 8.2, Nairobi, 2005);
10. *Donne instruction* au secrétaire exécutif d'assurer le service de l'application du Plan stratégique 2006-2011 (comme adopté dans la Résolution 8.2) en tant qu'entité dans la limite des ressources disponibles;
11. *Confirme* la volonté de voir le Secrétariat de la CMS continuer à fournir des services de Secrétariat à ASCOBANS dans le prochain triennat, et:
 - (a) *Invite* la Réunion des Parties d'ASCOBANS à discuter la version finale du projet de document d'examen en 2009, pour décider de la meilleure des solutions organisationnelles pour ASCOBANS, à mettre en œuvre à partir du 1er Janvier 2010, et de faire rapport de leurs conclusions au Comité Permanent de la CMS et au Groupe de Travail pour la structure future de la CMS;
 - (b) *Charge* le Comité permanent de finaliser en 2009, en consultation avec les Parties d'ASCOBANS, les arrangements organisationnels pour 2010 et les années suivantes, en tenant compte du fait que la CMS ne prendra pas en charge les éventuels coûts supplémentaires résultant d'une solution définitive organisationnelle pour ASCOBANS;
12. *Charge* le Comité permanent d'établir un Sous-comité des Finances et du Budget pour l'examen de toutes les questions financières et budgétaires, qui devra:
 - i) se réunir un jour avant le début de chaque session ordinaire du Comité Permanent, et travailler pendant la période entre sessions par des moyens électroniques ou autres;
 - ii) travailler avec le Secrétariat pour préparer tous les documents financiers et budgétaires, pour examen par le Comité permanent; et
 - iii) qui fonctionnera sous les termes de référence joints en annexe IV de la présente résolution;
13. *Donne instruction* au secrétaire exécutif d'utiliser toutes les occasions d'améliorer le flux de revenus (y compris pour des projets de conservation et d'application) et les économies pendant la période 2009-2011 afin, entre autres, de présenter un budget équilibré pour la période triennale suivante 2012-2014;
14. *Demande* au Secrétaire Exécutif de procéder à des appels d'offre pour des services de technologie de l'information qui pourraient être fournis par un prestataire de services d'une manière moins onéreuse;
15. *Invite* les Parties à examiner la faisabilité de financer des administrateurs professionnels juniors ou de fournir des stagiaires, des volontaires et des experts techniques au Secrétariat pour accroître sa capacité technique conformément aux règles et règlements des Nations unies et de convenir de fournir un financement modeste dans le cadre du budget approuvé de la Convention pour couvrir la différence de coûts et les charges de frais généraux applicables par le PNUE pour ce personnel;
16. *Encourage* toutes les Parties à faire des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour répondre à des demandes de pays en développement de participer à la Convention et de l'appliquer au cours de la période triennale;

17. *Demande* au secrétaire exécutif de fournir aux Parties une liste détaillée des principales activités en cours et à venir ainsi que des projets non couverts par le budget principal pour aider les Parties à identifier celles ou ceux qu'ils ont l'intention de financer;
18. *Demande* au Secrétariat d'allouer les contributions des Parties qui adhéreront à la Convention après le 1er janvier 2009 au financement de projets non couverts par le budget principal;
19. *Encourage* les Etats non Parties à la Convention, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres sources d'envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale auquel il est fait référence ci-dessous ou à des activités spéciales;
20. *Prend note* du document UNEP/CMS/Conf.9.33 sur l'exécution du budget de la Convention au cours de la période triennale 2006-2008 et exprime sa préoccupation concernant les engagements au Fonds d'affectation spéciale non payés et prie instamment les gouvernements intéressés à verser leurs contributions en temps utile;
21. *Décide* que les représentants de pays ayant des arriérés de trois ans ou plus dans le versement de leurs contributions ne soient pas autorisés à occuper une fonction dans les organes de la Convention et soient privés du droit de vote; et *demande* au secrétaire exécutif d'explorer avec ces Parties des méthodes innovantes pour identifier des financements possibles afin de résoudre leurs arriérés avant la prochaine session;
22. *Approuve* la création et la revalorisation des postes suivants, d'après la classification des postes par les Nations unies;

Administrateur de partenariats et de la collecte de fonds
Administrateur chargé des Accords
23. *Demande* au Directeur Exécutif du PNUE d'entreprendre une révision du classement des postes du Secrétariat d'ici à 2011, en tenant compte des résultats du Groupe de Travail sur la structure future de la CMS, afin de permettre de prendre des décisions par les Parties sur le classement des postes à la CdP10;
24. *Demande* au Secrétariat de commencer à élaborer, dès que possible dans cette période triennale, un programme de travail de coûts en utilisant un processus axé sur les résultats, pour garantir que dans les futurs projets de budget, les demandes de ressources soient liées aux résultats espérés;
25. *Demande* au Directeur exécutif du PNUE de prolonger la durée de la convention des Fonds d'Affectation Spéciale au 31 décembre 2011;
26. *Invite* le Directeur exécutif du PNUE à examiner, au cas par cas, l'allocation de ressources financières des revenus générés dans le cadre du Programme d'appui des Coûts du Fonds d'Affectation Spéciale de contributions volontaires pour la mise en œuvre des activités;
27. *Demande* au Directeur Exécutif du PNUE de continuer à intégrer les aspects du programme de travail de la Convention dans le programme de travail du PNUE et de considérer, le cas échéant, fournir un appui financier à des activités spécifiques de la CMS dans ce contexte; et
28. *Approuve* les termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, tel qu'il figure à l'Annexe V à la présente résolution, pour la période 2009-2011.

ANNEXE I A LA RESOLUTION 9.14

BUDGET ESTIMATES FOR 2009-2011 - CMS TRUST FUND IN EURO

| BL | Budget Item | 2009 | 2010 | 2011 | Total 2009 - 2011 |
|-----------|--|----------------|----------------|------------------|----------------------|
| | | EUR | EUR | EUR | EUR |
| BL | EXECUTIVE OFFICE (HQ) | | | | |
| 1101 | Executivzzzz`ve Secretary (D1); 97% (3% ASCOBANS) | 166,840 | 170,177 | 173,580 | 510,597 |
| 1102 | Deputy Executive Secretary (P5) | 140,000 | 142,800 | 145,656 | 428,456 |
| 1103 | Inter-Agency Liaison Officer (P4) | 128,000 | 130,560 | 133,171 | 391,731 |
| 1104 | Partnerships and Fundraising Officer (P2) | | 81,600 | 83,232 | 164,832 |
| 1301 | Personal Assistant to the Executive Secretary (GS-6) | 70,000 | 73,500 | 77,175 | 220,675 |
| 1302 | Secretary to the Deputy Executive Secretary (GS-4) - Part Time | 27,500 | 28,875 | 30,319 | 86,694 |
| | Subtotal | 532,340 | 627,512 | 643,133 | 1,802,985 |
| | Executive Management Support | | | | |
| 2210 | Outreach and Fundraising Projects | 46,675 | 46,675 | 46,675 | 140,026 |
| 2290 | Membership promotion | 1,456 | 1,456 | 1,456 | 4,368 |
| 5401 | Hospitality | 500 | 500 | 500 | 1,500 |
| | Subtotal | 48,631 | 48,631 | 48,631 | 145,894 |
| | Institutions | | | | |
| 3301 | Standing Committee Meetings - Support to delegates | 16,963 | 18,023 | | 34,985 |
| 3302 | Scientific Council Meetings - Support to delegates | 32,652 | 32,652 | | 65,304 |
| 3303 | COP 10 - Support of Delegates | | | 53,286 | 53,286 |
| 1201 | Consultancies - Translation | 69,883 | 69,883 | 87,354 | 227,121 |
| 1202 | Consultancies - COP Servicing - (Salary/travel) | | | 273,164 | 273,164 |
| 1203 | Consultancies - Experts | 4,368 | | | 4,368 |
| 1612 | COP 10 Travel of CMS Staff | | | 50,475 | 50,475 |
| | Subtotal | 123,866 | 120,558 | 464,279 | 708,703 |
| | Total Executive Office (HQ) | 704,838 | 796,701 | 1,156,043 | 2,657,582 |
| | INFORMATION, CAPACITY BUILDING & FUNDRAISING UNIT (FICFU) - SHARED WITH ASCOBANS & EUROBATS | | | | |
| 1105 | Head of Unit (P4) | 128,000 | 130,560 | 133,171 | 391,731 |
| 1303 | Senior Information Assistant (GS-7) | 70,000 | 73,500 | 77,175 | 220,675 |
| 1304 | Secretary (GS-4) -Part time | 27,500 | 28,875 | 30,319 | 86,694 |
| 1305 | Documents Clerk (GS-4) | 55,000 | 57,750 | 60,638 | 173,388 |
| | Subtotal | 280,500 | 290,685 | 301,302 | 872,487 |
| | Information and Capacity Building Projects | | | | |
| 2201 | Capacity Building events | 21,814 | 21,814 | 21,814 | 65,442 |

| | | | | | |
|---|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 2205 | Information Management and Technology | 25,270 | 25,270 | 24,270 | 74,810 |
| 5201 | Information and Publicity Materials | 8,481 | 8,481 | 8,481 | 25,443 |
| | Subtotal | 55,565 | 55,565 | 54,565 | 165,695 |
| Total FICFU | | 336,065 | 346,250 | 355,867 | 1,038,182 |
| SCIENCE, DATA AND MARINE UNIT(SDMU) | | | | | |
| 1106 | Head of Unit (P4); 85% (15% ASCOBANS) | 108,800 | 110,976 | 113,196 | 332,972 |
| 1107 | Scientific Support Officer (P2) | | 81,600 | 83,232 | 164,832 |
| 1108 | Associate Marine Mammals Officer (P2); 25% (75% ASCOBANS) | 20,000 | 20,400 | 20,808 | 61,208 |
| 1306 | Administrative Assistant (GS-4) | 70,000 | 73,500 | 77,175 | 220,675 |
| | Subtotal | 198,800 | 286,476 | 294,411 | 779,687 |
| Conservation Projects | | | | | |
| 2230 | Conservation grants and projects | 56,696 | 56,696 | 56,696 | 170,088 |
| | Subtotal | 56,696 | 56,696 | 56,696 | 170,088 |
| Total SDMU | | 255,496 | 343,172 | 351,107 | 949,775 |
| POLICY AND AGREEMENTS UNIT (PAU) | | | | | |
| 1109 | Head of Unit (P4) | 128,000 | 130,560 | 133,171 | 391,731 |
| 1307 | Administrative Assistant (GS-5) | 70,000 | 73,500 | 77,175 | 220,675 |
| 1308 | Secretary (GS-4) | 55,000 | 57,750 | 60,638 | 173,388 |
| | Subtotal | 253,000 | 261,810 | 270,984 | 785,794 |
| Implementation and Partnerships projects | | | | | |
| 2260 | Agreements, MoUs and Partnerships | 54,317 | 54,317 | 54,317 | 162,951 |
| | Subtotal | 54,317 | 54,317 | 54,317 | 162,951 |
| Total PAU | | 307,317 | 316,127 | 325,301 | 948,745 |
| ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL SERVICES UNIT | | | | | |
| 1110 | AFMO (P4) | - | - | - | - |
| 1309 | Finance Assistant (GS-6) | - | - | - | - |
| 1310 | Finance Assistant (GS-5) | - | - | - | - |
| 1311 | Administrative Assistant (GS-5) | - | - | - | - |
| 1312 | Administrative Assistant (GS-5) | - | - | - | - |
| | Subtotal | 0 | 0 | 0 | 0 |
| HQ Secretariat costs | | | | | |
| 1611 | Travel: Staff on mission | 67,000 | 67,000 | 66,000 | 200,000 |
| 4110 | Office supplies | 4,368 | 4,805 | 5,242 | 14,415 |
| 4210 | Non-expendable equipment | 8,735 | 9,609 | 10,482 | 28,827 |
| 5101 | IT Equipment | 18,000 | 18,000 | 18,000 | 54,000 |
| 5102 | IT Services | 72,000 | 72,000 | 72,000 | 216,000 |
| 5111 | Maintenance of computers | 1,747 | 2,184 | 2,620 | 6,551 |
| 5112 | Maintenance of printers | 5,242 | 5,678 | 6,115 | 17,035 |

| | | | | | |
|-------------------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 5311 | Communication costs (telephone, fax) | 14,851 | 15,683 | 16,597 | 47,131 |
| 5312 | Postage and courier | 5,242 | 5,678 | 6,115 | 17,035 |
| 5313 | Miscellaneous | 2,184 | 2,620 | 3,057 | 7,861 |
| | Subtotal | 199,368 | 203,257 | 206,229 | 608,854 |
| | SECRETARIAT EFFICIENCY SAVINGS - 5% | -9,968 | -10,163 | -10,311 | -30,443 |
| | SAVINGS - 2% OF SALARY COSTS | -25,677 | -29,714 | -30,581 | -85,971 |
| | Total Savings | -35,645 | -39,877 | -40,892 | -116,414 |
| | Total AFSU | 163,723 | 163,381 | 165,337 | 492,441 |
| TOTAL HQ | | | | | |
| | | 1,767,438 | 1,965,631 | 2,353,655 | 6,086,724 |
| CMS'S REGIONAL OFFICES | | | | | |
| ASIA | | | | | |
| 1111 | CMS Senior Advisor and Head of IOSEA (P5) - 20% | 19,200 | 19,200 | 19,200 | 57,600 |
| | TOTAL REGIONAL OFFICES | 19,200 | 19,200 | 19,200 | 57,600 |
| | GRAND TOTAL | 1,786,638 | 1,984,831 | 2,372,855 | 6,144,324 |
| | Programme Support Cost (PSC), 13% | 232,263 | 258,028 | 308,471 | 798,762 |
| | GRAND TOTAL, including PSC | 2,018,901 | 2,242,859 | 2,681,326 | 6,943,086 |
| | LESS: DRAWDOWN FROM THE PROJECTED FUND BALANCE PLUS FUTURE MISCELLANEOUS INCOME (Post of Documents Clerk & IT services) | -123,055 | -123,055 | -123,054 | -369,164 |
| | TOTAL TO BE SHARED BY PARTIES | 1,895,846 | 2,119,804 | 2,558,272 | 6,573,922 |
| | Total to be shared by Parties 2006_2008 | 1,869,715 | 1,979,923 | 2,514,587 | 6,364,225 |
| | PERCENTAGE INCREASE OVER THE 2006-2008 BUDGET PLUS NEW PARTIES | 1.4% | 7.1% | 1.7% | 3.3% |
| | PERCENTAGE INCREASE OVER THE APPROVED MEDIUM TERM PLAN | -12% | -7% | -10% | -10% |

ANNEXE II A LA RESOLUTION 9.14

SCALE OF CONTRIBUTIONS BY PARTIES TO THE UNEP/CMS TRUST FUND FOR 2009-2011

| N° | Party | UN Scale in % | 2009 | 2010 | 2011 | Total |
|----|----------------------------------|---------------|---------|---------|---------|-----------|
| | | 2008 | EUR | EUR | EUR | 2009-2011 |
| 1 | Albania | 0.006 | 238 | 266 | 321 | 826 |
| 2 | Algeria | 0.085 | 3,373 | 3,772 | 4,552 | 11,697 |
| 3 | Angola | 0.003 | 119 | 133 | 161 | 413 |
| 4 | Antigua & Barbuda | 0.002 | 79 | 89 | 107 | 275 |
| 5 | Argentina | 0.325 | 12,898 | 14,422 | 17,405 | 44,724 |
| 6 | Australia | 1.787 | 70,919 | 79,296 | 95,698 | 245,913 |
| 7 | Austria | 0.887 | 35,201 | 39,360 | 47,501 | 122,062 |
| 8 | Bangladesh | 0.01 | 397 | 444 | 536 | 1,376 |
| 9 | Belarus | 0.02 | 794 | 887 | 1,071 | 2,752 |
| 10 | Belgium | 1.102 | 43,734 | 48,900 | 59,015 | 151,649 |
| 11 | Benin | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 12 | Bolivia | 0.006 | 238 | 266 | 321 | 826 |
| 13 | Bulgaria | 0.02 | 794 | 887 | 1,071 | 2,752 |
| 14 | Burkina Faso | 0.002 | 79 | 89 | 107 | 275 |
| 15 | Cameroon | 0.009 | 357 | 399 | 482 | 1,239 |
| 16 | Cape Verde | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 17 | Chad | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 18 | Chile | 0.161 | 6,389 | 7,144 | 8,622 | 22,156 |
| 19 | Congo | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 20 | Cook Islands | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 21 | Costa Rica | 0.032 | 1,270 | 1,420 | 1,714 | 4,404 |
| 22 | Cote d'Ivoire | 0.009 | 357 | 399 | 482 | 1,239 |
| 23 | Croatia | 0.05 | 1,984 | 2,219 | 2,678 | 6,881 |
| 24 | Cuba | 0.054 | 2,143 | 2,396 | 2,892 | 7,431 |
| 25 | Cyprus | 0.044 | 1,746 | 1,952 | 2,356 | 6,055 |
| 26 | Czech Republic | 0.281 | 11,152 | 12,469 | 15,048 | 38,669 |
| 27 | Democratic Republic of the Congo | 0.003 | 119 | 133 | 161 | 413 |
| 28 | Denmark | 0.739 | 29,328 | 32,792 | 39,575 | 101,696 |
| 29 | Djibouti | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 30 | Ecuador | 0.021 | 833 | 932 | 1,125 | 2,890 |
| 31 | Egypt | 0.088 | 3,492 | 3,905 | 4,713 | 12,110 |
| 32 | Eritrea | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 33 | Estonia | 0.016 | 635 | 710 | 857 | 2,202 |
| 34 | Finland | 0.564 | 22,383 | 25,027 | 30,204 | 77,613 |
| 35 | France | 6.301 | 250,061 | 279,601 | 337,434 | 867,096 |
| 36 | Gabon | 0.008 | 317 | 355 | 428 | 1,101 |
| 37 | Gambia | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 38 | Georgia | 0.003 | 119 | 133 | 161 | 413 |
| 39 | Germany | 8.577 | 340,386 | 380,596 | 459,320 | 1,180,302 |
| 40 | Ghana | 0.004 | 159 | 177 | 214 | 550 |
| 41 | Greece | 0.596 | 23,653 | 26,447 | 31,917 | 82,017 |
| 42 | Guinea | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 43 | Guinea-Bissau | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 44 | Honduras | 0.005 | 198 | 222 | 268 | 688 |
| 45 | Hungary | 0.244 | 9,683 | 10,827 | 13,067 | 33,577 |
| 46 | India | 0.45 | 17,859 | 19,968 | 24,099 | 61,926 |
| 47 | Iran | 0.18 | 7,143 | 7,987 | 9,639 | 24,770 |
| 48 | Ireland | 0.445 | 17,660 | 19,746 | 23,831 | 61,238 |
| 49 | Israel | 0.419 | 16,628 | 18,593 | 22,439 | 57,660 |

| | | | | | | |
|-----|--|-------|---------|---------|---------|---------|
| 50 | Italy | 5.079 | 201,565 | 225,376 | 271,993 | 698,934 |
| 51 | Jordan | 0.012 | 476 | 532 | 643 | 1,651 |
| 52 | Kazakhstan | 0.029 | 1,151 | 1,287 | 1,553 | 3,991 |
| 53 | Kenya | 0.01 | 397 | 444 | 536 | 1,376 |
| 54 | Latvia | 0.018 | 714 | 799 | 964 | 2,477 |
| 55 | Liberia | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 56 | Libya | 0.062 | 2,461 | 2,751 | 3,320 | 8,532 |
| 57 | Liechtenstein | 0.01 | 397 | 444 | 536 | 1,376 |
| 58 | Lithuania | 0.031 | 1,230 | 1,376 | 1,660 | 4,266 |
| 59 | Luxembourg | 0.085 | 3,373 | 3,772 | 4,552 | 11,697 |
| 60 | Madagascar | 0.002 | 79 | 89 | 107 | 275 |
| 61 | Mali | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 62 | Malta | 0.017 | 675 | 754 | 910 | 2,339 |
| 63 | Mauritania | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 64 | Mauritius | 0.011 | 437 | 488 | 589 | 1,514 |
| 65 | Monaco | 0.003 | 119 | 133 | 161 | 413 |
| 66 | Mongolia | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 67 | Morocco | 0.042 | 1,667 | 1,864 | 2,249 | 5,780 |
| 68 | Netherlands | 1.873 | 74,332 | 83,113 | 100,304 | 257,748 |
| 69 | New Zealand | 0.256 | 10,160 | 11,360 | 13,709 | 35,229 |
| 70 | Niger | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 71 | Nigeria | 0.048 | 1,905 | 2,130 | 2,571 | 6,605 |
| 72 | Norway | 0.782 | 31,034 | 34,700 | 41,878 | 107,613 |
| 73 | Pakistan | 0.059 | 2,341 | 2,618 | 3,160 | 8,119 |
| 74 | Palau | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 75 | Panama | 0.023 | 913 | 1,021 | 1,232 | 3,165 |
| 76 | Paraguay | 0.005 | 198 | 222 | 268 | 688 |
| 77 | Peru | 0.078 | 3,096 | 3,461 | 4,177 | 10,734 |
| 78 | Philippines | 0.078 | 3,096 | 3,461 | 4,177 | 10,734 |
| 79 | Poland | 0.501 | 19,883 | 22,231 | 26,830 | 68,944 |
| 80 | Portugal | 0.527 | 20,914 | 23,385 | 28,222 | 72,522 |
| 81 | Republic of Moldova | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 82 | Romania | 0.07 | 2,778 | 3,106 | 3,749 | 9,633 |
| 83 | Rwanda | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 84 | Samoa | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 85 | Sao Tome and Principe | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 86 | Saudi Arabia | 0.748 | 29,685 | 33,192 | 40,057 | 102,934 |
| 87 | Senegal | 0.004 | 159 | 177 | 214 | 550 |
| 88 | Serbia | 0.021 | 833 | 932 | 1,125 | 2,890 |
| 89 | Seychelles | 0.002 | 79 | 89 | 107 | 275 |
| 90 | Slovakia | 0.063 | 2,500 | 2,796 | 3,374 | 8,670 |
| 91 | Slovenia | 0.096 | 3,810 | 4,260 | 5,141 | 13,211 |
| 92 | Somalia | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 93 | South Africa | 0.29 | 11,509 | 12,868 | 15,530 | 39,908 |
| 94 | Spain | 2.968 | 117,788 | 131,702 | 158,944 | 408,434 |
| 95 | Sri Lanka | 0.016 | 635 | 710 | 857 | 2,202 |
| 96 | Sweden | 1.071 | 42,504 | 47,525 | 57,355 | 147,383 |
| 97 | Switzerland | 1.216 | 48,258 | 53,959 | 65,120 | 167,337 |
| 98 | Syrian Arab Republic | 0.016 | 635 | 710 | 857 | 2,202 |
| 99 | Tajikistan | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 100 | The FYR of Macedonia | 0.005 | 198 | 222 | 268 | 688 |
| 101 | Togo | 0.001 | 40 | 44 | 54 | 138 |
| 102 | Tunisia | 0.031 | 1,230 | 1,376 | 1,660 | 4,266 |
| 103 | Uganda | 0.003 | 119 | 133 | 161 | 413 |
| 104 | Ukraine | 0.045 | 1,786 | 1,997 | 2,410 | 6,193 |
| 105 | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | 6.642 | 263,594 | 294,732 | 355,696 | 914,022 |

| | | | | | | |
|-----|-----------------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 106 | United Republic of Tanzania | 0.006 | 238 | 266 | 321 | 826 |
| 107 | Uruguay | 0.027 | 1,072 | 1,198 | 1,446 | 3,716 |
| 108 | Uzbekistan | 0.008 | 317 | 355 | 428 | 1,101 |
| 109 | Yemen | 0.007 | 278 | 311 | 375 | 963 |
| | subtotal | 46.577 | 1,848,450 | 2,066,809 | 2,494,315 | 6,409,574 |
| 110 | EU | | 47,396 | 52,995 | 63,957 | 164,348 |
| | GRAND TOTAL | | 1,895,846 | 2,119,804 | 2,558,272 | 6,573,922 |

ANNEXE III A LA RESOLUTION 9.14

MEDIUM TERM PLAN FOR 2009-2014 IN EURO

| Description | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Professional Staff | 838,840 | 1,018,433 | 1,038,417 | 1,069,570 | 1,101,657 | 1,134,707 |
| Consultants | 74,252 | 69,883 | 87,354 | 89,975 | 92,674 | 95,454 |
| Administrative Support | 445,000 | 467,250 | 490,613 | 505,331 | 520,491 | 536,106 |
| Travel on Official Business | 67,000 | 67,000 | 66,000 | 67,980 | 70,019 | 72,120 |
| Subcontracts and Subprojects | 157,688 | 157,688 | 157,688 | 162,419 | 167,291 | 172,310 |
| Meetings and Trainings | 98,155 | 99,215 | 424,465 | 437,199 | 450,315 | 463,824 |
| Equipment | 26,735 | 27,609 | 28,482 | 29,337 | 30,217 | 31,123 |
| Operation and Maintenance | 78,989 | 79,862 | 80,735 | 83,157 | 85,652 | 88,222 |
| Reporting cost and Information material | 8,481 | 8,481 | 8,481 | 8,735 | 8,997 | 9,267 |
| Sundry(Communication) | 26,644 | 28,786 | 31,011 | 31,942 | 32,900 | 33,887 |
| Hospitality | 500 | 500 | 500 | 515 | 530 | 546 |
| <i>2% of salary cost</i> | -25,677 | -29,714 | -30,581 | -31,498 | -32,443 | -33,416 |
| <i>Secretariat efficiency</i> | -9,968 | -10,163 | -10,311 | -10,621 | -10,939 | -11,268 |
| subtotal | 1,786,638 | 1,984,831 | 2,372,855 | 2,444,041 | 2,517,362 | 2,592,883 |
| UNEP Administrative Costs | 232,263 | 258,028 | 308,471 | 317,725 | 327,257 | 337,075 |
| Total | 2,018,901 | 2,242,859 | 2,681,326 | 2,761,766 | 2,844,619 | 2,929,957 |
| Less: Reserve, Recoveries & New Parties | -123,055 | -123,055 | -123,054 | 0 | 0 | 0 |
| Budget to be shared by Parties | 1,895,846 | 2,119,804 | 2,558,272 | 2,761,766 | 2,844,619 | 2,929,957 |

note: 3 percent annual increase from 2011

ANNEXE IV A LA RESOLUTION 9.14

TERMES DE REFERENCE POUR LE SOUS-COMITE DES FINANCES ET DU BUDGET

1. *Composition du Sous-Comité:*

- a) Le Sous-Comité des finances et du budget doit être composé d'un pays représentative de chaque régions de la CMS, nommé par les régions; et
- b) Le Sous-Comité doit élire un Président parmi ses membres.

2. *Réunions et mode d'opération du Sous-Comité:*

- a) Le Sous-Comité doit se réunir en session close (c.-à-d. que seulement les membres du Sous-Comité, les observateurs provenant de Parties et le Secrétariat pourront assister) un jour avant chaque réunion du Comité Permanent;
- b) Les membres du Sous-Comité devront communiquer par voie électronique entre les réunions du Comité Permanent. A cette fin, le Secrétariat doit établir un forum sur sa page web pour la communication parmi ses membres et pour partager les documents, qui pourrait être lu par des non-membres, qui communiqueront leurs vues à leur représentant régional du Sous-Comité.

3. *Responsabilités des membres du Sous-Comité:*

Les membres du Sous-Comité devraient recueillir et présenter les vues de leur région en accomplissant leurs tâches et doivent faire un rapport à leurs régions.

4. *Responsabilités du Sous-Comité:*

Afin de remplir le mandat de la Résolution Conf. 9.14, le Sous-Comité doit:

- a) De manière générale, considérer tous les aspects financiers et budgétaires de la Convention et développer des recommandations à faire au Comité Permanent. Le Sous-Comité devrait se concentrer sur le fait de garder la Convention fiscalement solvable tout en fournissant l'appui de service essentiel pour le fonctionnement efficace de la Convention;
- b) Evaluer le programme de travail du Secrétariat et d'autres documents ayant des implications budgétaires relative:
 - i) Aux devoirs et responsabilités du Secrétariat mandatés dans le texte de la Convention;
 - ii) A l'assurance que les activités entreprises par le Secrétariat sous le budget approuvé soient en accord avec les Résolutions et Décisions de la Conférence des Parties;
- c) Envisager des procédures administratives et d'autres aspects du financement et des prévisions budgétaires de la Convention, et faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de la dépense des fonds;
- d) Utilisant l'information développer à travers les processus décrits dans les paragraphes de a) à c):
 - i) préparer en collaboration avec le Secrétariat tous les documents financiers et budgétaires pour la considération par le Comité Permanent;
 - ii) en outre développer le format du rapport afin d'assurer que les rapports financiers

- soient facilement compréhensible et transparent ; et qu'ils permettent de prendre des décisions fondées étant en relation avec la performance financière de la Convention;
 - iii) faire des recommandations au Comité Permanent sur tous les documents financiers et budgétaires et propositions développées à travers ce processus; et
 - iv) par ailleurs assister le Comité Permanent en fournissant une vue d'ensemble des affaires financières et budgétaires, y compris la préparation de documents pour les réunions de la Conférence des Parties;
- e) Le Secrétariat doit délivrer un rapport trimestriel aux membres du Sous-Comité, envoyé par voie électronique, qui identifie et explique toute dépense prévue qui diverge du budget approuvé de plus de 20% pour les coûts de personnel et autres coûts en relation avec chaque activité, allant de paire avec l'approche proposée pour gérer toute sur-dépense projetée.

ANNEXE V A LA RESOLUTION 9.14

TERMES DE REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

1. Le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (dénommé ci-après Fonds d'affectation spéciale) est prolongé pour une période de trois ans pour fournir un appui financier afin de permettre à la Convention d'atteindre ses objectifs.
2. L'exercice financier, dont la durée correspond à trois années civiles, débute le 1^{er} janvier 2009 et prend fin le 31 décembre 2011.
3. La gestion du Fonds d'affectation spéciale continue d'être assurée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du PNUE et du consentement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. La gestion du Fonds d'affectation spéciale est régie par les dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'ONU, du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par les dispositions d'autres politiques et procédures administratives adoptées officiellement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. Conformément aux Règles des Nations Unies, le PNUE déduira des recettes du Fonds d'affectation spéciale des frais administratifs d'un montant égal à 13 % des dépenses imputées sur le Fonds d'affectation spéciale pour les activités financées au titre du Fonds. En ce qui concerne les contributions volontaires, le Directeur Exécutif du PNUE sera prêt d'allouer au Fonds d'affectation spéciale dans le cadre du programme de soutien de coût la part de fonds reçu comme contributions volontaires afin d'apporter un soutien supplémentaire pour les projets du Secrétariat CMS. Ces allocations seront distribuées par le Directeur Exécutif en se fondant sur les propositions faites par le Secrétaire Exécutif de la CMS.
6. Au cas où les Parties décideraient de prolonger le Fonds d'affectation spéciale au-delà du 31 décembre 2011, le Directeur exécutif du PNUE devrait en être avisé par écrit immédiatement après la neuvième session de la Conférence des Parties. Il est entendu que si le fonds d'affectation spéciale est étendu de cette manière le Secrétaire général des Nations Unies a toute latitude pour en décider la prolongation.
7. Les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale pour 2009-2011 proviennent:
 - (a) Des contributions versées par les Parties conformément à l'annexe 2, y compris les contributions de toute nouvelle Partie; et
 - (b) Des contributions supplémentaires des Parties et des contributions des Etats non-Parties à la Convention, des autres organisations gouvernementales, inter-gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que d'autres sources.

8. Toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale sont libellées dans leur totalité en Euro. Pour les contributions des Etats devenus Parties en cours d'exercice financier, la contribution initiale (à compter du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à la fin de l'exercice financier) est calculée au *prorata* de la contribution des autres Etats Parties imposables selon le même niveau du barème des contributions de l'ONU, applicable en tant que de besoin. Toutefois, lorsque le montant de la contribution d'une nouvelle Partie calculé sur cette base dépasse 22 % du budget, le montant de la contribution de cette Partie est fixé à 22 % du budget adopté pour l'exercice financier au cours duquel elle est devenue Partie (ou au *prorata* de la durée de l'année restant à courir). Le barème des contributions applicable à toutes les Parties est ensuite révisé par le Secrétariat le 1^{er} janvier de l'année suivante. Les contributions sont des contributions annuelles. Elles sont payables les 1^{er} janvier 2009, 2010 et 2011.

9. Elles doivent être versées au compte suivant:

(a) Contributions en euros:

UNEP Euro Account
Account No. 616160755
J.P. Morgan AG
Gruneburgweg 2
60322 Frankfurt/Main
Germany
Bank code number 501 108 00
SWIFT No. CHASDEFX
IBAN: DE 565011080061616 03755

(b) Contributions en dollars:

UNEP Trust Fund
Account No. 485 002 809
J.P. Morgan Chase
International Agencies Banking
1166 Avenue of the Americas, 17th Floor
New York, N.Y. 10036-2708, USA
Wire transfers: Chase ABA number 021000021
SWIFT number BIC-CHASUS33
CHIPS participant number 0002

10. Dans l'intérêt des Parties, pour chacune des années de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE informe le plus tôt possible les Parties à la Convention du montant des contributions dont elles sont redevables.

11. Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale qui ne sont pas immédiatement utilisées pour financer des activités sont investies à la discrétion de l'Organisation des Nations Unies et les recettes éventuelles sont portées au crédit du Fonds d'affectation spéciale.

12. Les opérations du Fonds d'affectation spéciale font l'objet d'une vérification de la part du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

13. Le projet de budget, comprenant les recettes et les dépenses de chacune des trois années civiles constituant l'exercice financier, établi en euros (avec l'équivalent en dollars), sera présenté à

la session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention.

14. Pour chacune des années civiles comprises dans l'exercice financier, le projet de budget est divisé en sections et objets de dépenses, avec indication des postes budgétaires et du programme de travail auxquels ils se rapportent, et il est accompagné de renseignements qui pourront être demandés par les contribuables, ou pour leur compte, et éventuellement d'autres données que le Directeur exécutif du PNUE pourrait juger utiles ou souhaitables. En particulier, des prévisions budgétaires sont également établies pour chaque programme de travail de chacune des années civiles, les dépenses étant détaillées pour chaque programme, afin qu'elles correspondent aux sections, objets de dépenses et postes budgétaires décrits dans la première phrase du présent paragraphe.

15. Outre le projet de budget concernant l'exercice financier décrit dans les paragraphes précédents, le Secrétariat de la Convention, après consultation du Comité permanent et du Directeur exécutif du PNUE, prépare un plan à moyen terme tel qu'envisagé au Chapitre III des Textes législatifs et financiers concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Le plan à moyen terme couvre les années 2009 to 2014, inclusivement, et comprend le budget de l'exercice financier 2009–2011.

16. Le projet de budget et de plan à moyen terme, y compris toutes les informations nécessaires, sont envoyés par le Secrétariat à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date prévue pour l'ouverture de la session ordinaire de la Conférence des Parties, pendant laquelle le projet de budget et de plan seront discutés.

17. Le budget et le plan à moyen terme sont adoptés à l'unanimité par les Parties présentes et votantes à la session ordinaire.

18. Dans l'éventualité où il prévoit un manque de fonds pour l'ensemble de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE consulte le Secrétariat qui demande conseil au Comité permanent quant aux dépenses prioritaires.

19. Des engagements de dépenses à imputer sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale ne peuvent être pris que s'ils sont couverts par des recettes suffisantes de la Convention. Aucun engagement n'est pris avant que les contributions n'aient été versées.

20. A la demande du Secrétariat de la Convention et après consultation avec le Comité permanent, le Directeur exécutif du PNUE, en conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, devrait effectuer des virements d'un poste budgétaire à un autre. A la fin de la première année civile d'un exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE peut reporter sur la deuxième année civile, tout solde non engagé des crédits ouverts, à condition que le budget total approuvé par les Parties ne soit pas dépassé, sauf autorisation expresse donnée par écrit par le Comité permanent.

21. A la fin de chaque année civile de l'exercice financier¹, le Directeur exécutif du PNUE soumet aux Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat PNUE/CMS, les comptes de l'année en euros. Le Directeur exécutif soumettra, dès que possible, les comptes vérifiés de l'exercice financier en euros (avec l'équivalence en dollars). Ces comptes feront apparaître les détails complets de l'état des dépenses effectuées comparées aux ressources prévues pour chaque poste budgétaire.

¹ L'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, est l'année de l'exercice comptable financier, mais la clôture officielle des comptes est le 31 mars de l'année suivante. Ainsi, les comptes de l'année précédente doivent être clos au 31 mars, et ce n'est qu' alors seulement que le Directeur exécutif peut soumettre les comptes de l'année civile précédente.

22. Les rapports financiers qui doivent être soumis au Directeur exécutif du PNUE sont adressés simultanément aux membres du Comité permanent par le Secrétariat de la Convention.
23. En même temps qu'il leur fait parvenir les comptes et rapports financiers mentionnés aux paragraphes précédents, ou dès que possible après leur envoi, le Secrétariat de la Convention fournit aux membres du Comité permanent une estimation des dépenses prévues pour l'année suivante.
24. Les présentes règles de gestion financière sont en vigueur du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2011.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.15

Français
Original: Anglais

LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION DU COMITE PERMANENT

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant les résolutions 1.1, 2.5, 3.7 et 6.6 établissant et régissant le Comité Permanent du CMS et, en particulier, sa composition;

Reconnaissant le besoin de termes de référence clairs, concis et consolidés régissant le Comité Permanent;

Désireuse d'assurer que sa composition reflète les chiffres et les intérêts de conservation des Parties de chaque région géographique principale et, dans la mesure du possible, la richesse et la diversité des espèces migratrices vivant dans chacune de ces régions; et

Également désireuse d'assurer, autant que possible, une continuité et une rotation efficace des membres du Comité;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Décide* de reconstituer le Comité Permanent de la Conférence des Parties avec les termes de référence suivants;

Dans le cadre de la politique convenue par la Conférence des Parties, le Comité Permanent:

- (a) apporte au Secrétariat des directives de politique générale et opérationnelles;
- (b) apporte conseil et assistance aux Parties au sujet de l'application de la Convention;
- (c) exécute, entre deux sessions de la Conférence des Parties, les activités intérimaires qui pourront se révéler nécessaires ou qui lui ont été explicitement assignées;
- (d) Donne au Secrétariat des directives et des conseils sur la préparation de l'ordre du jour et les autres dispositions à prendre pour les réunions, et sur toute autre question que le Secrétariat porte à son attention dans l'exercice de ses fonctions;
- (e) supervise, au nom des Parties, le développement et l'exécution du budget du Secrétariat tel qu'il résulte du Fonds d'affectation et d'autres sources ainsi que tous les aspects de collecte

de fonds entrepris par le Secrétariat pour l'exécution des fonctions spécifiques autorisées par la Conférence des Parties; il surveille également les dépenses engendrées par de telles activités de collecte de fonds; et devra être soutenu, dans cette activité, par le sous-comité établi par la résolution 9.14, paragraphe 12;

- (f) représente la Conférence des Parties auprès du Gouvernement du pays hôte du siège du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres organisations internationales concernant des affaires liées à la Convention et à son Secrétariat;
- (g) soumet lors de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties un rapport écrit sur le travail effectué depuis la précédente session ordinaire;
- (h) élabore des projets de résolution ou de recommandation à soumettre à la Conférence des Parties selon le cas;
- (i) agit en qualité de Bureau lors des sessions de la Conférence des Parties jusqu'à ce que les règles de procédure de la Conférence soient adoptées; et
- (j) assume toutes les fonctions qui lui sont confiées par la Conférence des Parties;

2. *Établit* les règles suivantes pour le Comité Permanent:

- (a) La composition du Comité Permanent est arrêtée lors de chacune des réunions de la Conférence des Parties conformément aux règles de procédure de la Conférence (voir également 2 (1) ci-dessous) et comprend:
 - (i) trois parties élues de chacune des régions géographiques (a) l'Afrique et (b) l'Europe;
 - (ii) deux parties élues de chacune des régions géographiques (a) l'Asie et (b) l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et les Caraïbes;
 - (iii) une partie de chacune des régions géographiques (a) l'Amérique du Nord et (b) l'Océanie;
 - (iv) le Dépositaire et le Gouvernement Hôte du pays hôte du Secrétariat; et
 - (v) si nécessaire, le Gouvernement Hôte des sessions passées et à venir de la Conférence des Parties;
- (b) Lors de chaque session de la Conférence des Parties (CdP) sont élus douze représentants régionaux agissant en suppléants et, en particulier, participant aux sessions du Comité Permanent en cas d'absence du membre de la région pour lequel ils ont été désignés membre suppléant.
- (c) Le mandat des membres régionaux et des suppléants expire lors de la clôture de la prochaine session ordinaire de la CdP suivant la session au cours de laquelle ils ont été élus. Les membres régionaux ne peuvent pas assumer plus de deux mandats consécutifs.
- (d) Si une session extraordinaire ou une session spéciale de la Conférence des Parties a lieu entre deux sessions ordinaires, la Partie hôte de cette session participe au travail du Comité concernant les affaires liées à l'organisation de la session.

- (e) Les Parties non-membres du Comité sont habilitées à être représentées lors des sessions du Comité par un observateur ayant droit à la participation mais non au vote.
- (f) Le Président du Conseil Scientifique est habilité à participer aux sessions du Comité Permanent en tant qu'observateur sans droit de vote.
- (g) Le Président a le droit d'inviter une personne ou un représentant d'un autre pays ou d'une autre organisation pour participer aux sessions du Comité en tant qu'observateur sans droit de vote.
- (h) Le Secrétariat informe toutes les Parties de la date et du lieu des sessions du Comité Permanent.
- (i) Le Comité établit, par consensus, son propre règlement intérieur.
- (j) Le Secrétaire du Comité est désigné par le Secrétariat de la Convention.
- (k) Le Comité est renouvelé lors de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties.
- (l) Si un représentant ou un suppléant régional démissionne du Comité Permanent, le Secrétariat organise un scrutin parmi les Parties de cette région afin d'élire un successeur, le système de vote décrit dans le Règlement intérieur du CdP étant adopté *mutatis mutandis*.

3. *Demande* aux membres du Comité de faire tous les efforts possibles pour prendre en charge leurs frais de déplacement;

4. *Demande* au Secrétariat de prévoir des dispositions dans les budgets pour le paiement, sur requête, des frais de déplacement, si raisonnables et justifiés, des représentants désignés du groupe des pays identifiés par les organes responsables de la Convention à bénéficier d'une assistance pour frais de déplacement et de la prochaine Partie hôte (ceci vaut également pour les collectes de fonds). Dans le cadre de la politique convenue par la Conférence des Parties, le Secrétariat:

- (a) Prévoit des dispositions pour les frais de voyage des membres régionaux (ou de leurs membres suppléants les représentant) du groupe des pays en voie de développement et des pays ayant une économie en transition afin de leur permettre de participer au moins à un Comité Permanent par année civile;
- (b) Rembourse les frais de déplacements, sur requête, d'un seul représentant par Partie et par session du Comité Permanent;
- (c) Rembourse tous les frais de déplacements, si raisonnables et justifiés, du Président du Comité Permanent pour les déplacements effectués au nom de la Conférence des Parties ou au nom du Secrétariat;
- (d) Rembourse les frais de déplacements en dollars des États-Unis d'Amérique ou en Euros;
- (e) Recueille toutes les demandes de remboursement, justificatifs à l'appui, qui devront être transmises au Secrétariat dans un délai de trente jours calendaires à compter de la date du déplacement effectué; et

- (f) S'efforce, dans la mesure du possible, d'obtenir des fonds externes pour les frais de déplacements;
5. *Définit* les fonctions des Représentants Régionaux du Comité Permanent comme suit:
- (a) maintenir une communication permanente et fluide avec les Parties de leur région et avec le Secrétariat;
 - (b) dans la mesure du possible, solliciter l'opinion des Parties de leurs régions concernant les points saisis par le Comité Permanent; et
 - (c) faire un rapport de leurs activités et communications lors des sessions du Comité et lors de chaque session régionale ayant lieu lors de la CdP ou entre deux sessions; et
6. *Décide* que les Résolutions 2.5, 3.7 et 6.6 sont abrogées.



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.17

Français
Original: Anglais

**DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES NEUVIEME ET DIXIEME SESSIONS DE
LA CONFERENCE DES PARTIES**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Reconnaissant avec gratitude l'offre du gouvernement italien d'accueillir la 9^{ème} session de la Conférence des Parties à Rome en décembre 2008;

Rappelant l'Article VII, paragraphe 3, de la Convention qui stipule que le Secrétariat doit "tenir des sessions ordinaires de la Conférence des Parties à des intervalles ne dépassant pas trois ans, à moins que la Conférence n'en décide autrement";

Désireuse de recevoir une offre d'un gouvernement pour accueillir la 10^{ème} session de la Conférence des Parties (et le Conseil scientifique); et

Notant qu'une première invitation pour soumettre des offres afin d'accueillir COP10 a été diffusée par le Secrétariat en septembre 2008;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Félicite* le gouvernement de la République d'Italie d'avoir pris l'initiative d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Parties et exprime sa profonde gratitude d'avoir contribué par des ressources significatives à l'organisation de la session.
2. *Invite* les Parties ainsi que les non Parties susceptibles d'avoir un intérêt à accueillir la dixième session de la Conférence des Parties (et le Conseil scientifique), d'en informer le Secrétariat avant le 31 décembre 2009.
3. *Donne instruction* au Comité permanent à sa première réunion après la date limite du 31 décembre de procéder à l'examen des offres reçues et, sous réserve de renseignements suffisants, de décider du lieu (des lieux) convenant le mieux.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.18

Français
Original: Anglais

LES PRISES ACCIDENTELLES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Préoccupée du fait que, en dépit de progrès considérables sur la mise en œuvre des mesures pour la réduction des prises accidentelles afin de réduire les impacts nuisibles de la pêche sur des espèces migratrices inscrites, les prises accidentelles restent encore une des causes principales de mortalité des espèces migratrices inscrites du fait des activités humaines dans l'environnement marin;

Notant que différents intéressés appliquent différentes définitions de la prise accidentelle et que ceci peut porter à confusion et impliquer des inexactitudes quant aux rapports faits sur la prise accidentelle et dans le développement et le rapport de stratégie pour la réduction des prises accidentelles;

De plus notant que le travail déjà accompli ou en cours sous les auspices des Accords affiliés de la CMS et d'autres organismes pertinents;

Approuvant le travail en cours par la mise en œuvre de la Résolution 8.22 pour identifier des écarts ou recoupements entre la CMS et d'autres organismes pertinents relatifs à leur travail sur les prises accidentelles; et

Rappelant que la Conférence des Parties a adopté les Résolutions 6.2 et 8.14 sur les prises accidentelles afin que les Parties prennent des mesures curatives et préventives;

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Invite* les Parties à améliorer leurs rapports d'information et de données sur les prises accidentelles dans leurs rapports nationaux pour la CMS ou à travers leurs rapports faits aux Accords affiliés à la CMS, en particulier portant sur les méthodes de réduction des prises accidentelles qui se sont avérées être efficaces;
2. *Prie instamment* les Parties qui ne l'ont pas encore fait, d'appliquer le *plan d'Action International (FAO IPOA) pour réduire les impacts de la pêche à la palangre sur les oiseaux de mer* et le *Plan d'Action international (IPOA) pour la conservation et la gestion des requins* ainsi que des *directives de la FAO visant à réduire la mortalité des tortues de mer liée aux opérations de pêche*, et de développer et appliquer les plans d'action nationaux tel que demandé par l'IPAO.

3. *Encourage fortement* les Parties, par leur participation à des forums pertinents par exemple à travers les organisations régionales de gestion de la pêche (RFMO), à soulever le caractère sérieux et permanent du problème de prises accidentelles d'espèces migratrices, notamment quand il s'agit d'oiseaux de mer, de requins, de tortues marines et de mammifères marins, afin d'améliorer les mesures de réduction pour réduire les prises accidentelles ainsi que de recueillir davantage de données à travers, entre autres, des programmes indépendants;
4. *Encourage* les Parties à employer les mesures de gestion de la pêche appropriées pour réduire la prise accidentelle des espèces migratrices;
5. *Encourage aussi* les Parties à mettre à disposition un soutien financier et technique aux pays en voie de développement pour la réduction des prises accidentelles des espèces inscrites aux appendices de la CMS, se concentrant sur le travail à faire avec les indigènes et les communautés locales qui dépendent de la pêche pour subsister.
6. *Invite* les Parties à envisager de faire des contributions volontaires ou provision de soutien en nature pour le travail du plan de travail 2007-2010 sur les prises accidentelles;
7. *Demande* au Conseil scientifique de:
 - (a) continuer à identifier les meilleures pratiques techniques émergentes pour réduire les prises accidentelles des espèces inscrites à la Convention en priorité et en coordination avec les organismes internationaux pertinents et compétents afin d'éviter des doublons; et
 - (b) prendre en considération toute information scientifique ou technique soumise par les Etats de l'aire de répartition ou d'autres organismes pertinents relevant des impacts sur des espèces migratrices par des prises accidentelles
8. *Sollicite* le Secrétariat CMS, prenant en compte les informations déjà mises à disposition par les Accords affiliés à la CMS ou autres forums internationaux pertinents, d'explorer la possibilité de produire:
 - (a) une évaluation de l'impact des prises accidentelles de la pêche et le rejet sur l'état de conservation des espèces migratrices couvertes par la Convention;
 - (b) un examen pour identifier les pêches, les régions et les espèces prioritaires qui bénéficieraient d'une action coopérative à travers la CMS et des activités pertinentes; et
 - (c) Avertir le Comité Permanent des coûts probables et de la date à laquelle de tels évaluation et examen pourraient être parachevés pas plus tard qu'à la prochaine réunion du Comité;
9. *Demande* que le Secrétariat de la CMS, en liaison avec les Accords affiliés de la CMS (afin d'éviter des efforts en double), écrive aux RFMO pertinentes et d'autres organismes internationaux compétents, pour les inviter à partager les renseignements disponibles avec le Secrétariat de la CMS sur:
 - (a) La politique et la gestion des prises accidentelles d'espèces migratrices;

- (b) la prise accidentelle d'espèces migratrices dans les pêcheries dont elles ont la responsabilité;
- (c) les évaluations sur les impacts de leurs pêcheries respectives sur les oiseaux de mer, les requins, les tortues et les cétacés;
- (d) l'adoption des mesures d'observation, de contrôle et de surveillance sur la prise accidentelle dans les pêcheries pertinentes aux espèces migratrices; et
- (e) les meilleures pratiques se basant sur les examens de performance qui sont en cours;

et *demande* au Secrétariat CMS de transmettre ces renseignements au Conseil scientifique; et

10. *Charge* le Secrétariat CMS de rendre accessible les renseignements décrit au paragraphe 7(a) à tous les Etats de l'aire de répartition concernés par les espèces migratrices menacées par la prise accidentelle, entre autre pour assister dans l'utilisation de techniques permettant la réduction de prise accidentelle affectant les espèces migratrices et faire rapport des progrès à toutes les réunions du Comité permanent;

11. *Demande en outre* au Secrétariat CMS de:

- (a) améliorer la coopération et la communication entre la CMS et la FAO, en particulier le Comité sur les pêcheries, en invitant la FAO à participer aux réunions pertinentes de la CMS; et
- (b) communiquer avec et prendre en considération les résultats d'autres efforts en cours pour documenter la prise accidentelle dans les pêcheries, par exemple le Projet GLoBAL (Evaluation de la prise accidentelle globale d'animaux de longue vie), qui essaye de documenter la prise accidentelle d'oiseaux, tortues marines, mammifères marins et requins migrateurs; et

12. *Invite* le Secrétariat de la CMS et ses Accords affiliés pertinents à améliorer la coopération et la communication sur les questions relatives à la prise accidentelle.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.19

Français

Original: Anglais

LES IMPACTS ACOUSTIQUES MARINS ANTHROPOGÉNIQUES NUISIBLES POUR LES CÉTACÉS ET AUTRES BIOTES

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Reconnaissant que les bruits océaniques anthropogéniques, dépendant de leur origine et de leur intensité représentent une forme de pollution, composée d'énergie, susceptible de dégrader l'habitat et d'avoir des effets nuisibles sur la vie marine allant de perturbations de la communication et de la cohésion du groupe à des lésions et à la mort;

Consciente que durant ce siècle dernier, le niveau des bruits dans les océans résultant de multiples activités causées par les humains a augmenté significativement;

Rappelant les obligations des Parties à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM/UNCLOS) de protéger et préserver l'environnement marin et de coopérer sur une base mondiale et régionale en faveur des mammifères marins, en attachant une attention particulière aux espèces très migratrices, dont les cétacés inscrits à l'Annexe I d'UNCLOS;

Rappelant la Résolution 8.22 de la CMS "Les impacts d'origine humaine nuisibles aux cétacés" qui demande instamment aux Parties et aux non Parties de promouvoir l'intégration de la conservation des cétacés dans tous les secteurs pertinents et demande au Secrétariat de la Convention ainsi qu'au Conseil scientifique d'examiner en collaboration avec les organes consultatifs scientifiques des Accords de la CMS relatifs aux cétacés, l'ampleur avec laquelle la CMS et les Accords de la CMS relatifs aux cétacés traitent des impacts acoustiques marins d'origine humaine dans leurs activités de réduction de la menace;

Notant que la Résolution 1998-6 de la Commission baleinière internationale (CBI) a identifié les impacts de bruits anthropogéniques comme un sujet de recherche prioritaire pour son Comité scientifique et que le Comité scientifique, dans son rapport à la 56^{ème} réunion de la CBI a conclu que le sonar militaire, l'exploration sismique et autres sources de bruits tels que la navigation, constituent une menace significative et croissante pour les cétacés voire aiguë et chronique, et a fait une série de recommandations aux gouvernements membres concernant la réglementation des bruits anthropogéniques;

Rappelant la Résolution No. 4 "Effets sonores nuisibles, bateaux et autres formes de perturbation des petits cétacés" adoptée en 2006 par la 5^{ème} réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS);

Rappelant la Résolution 2.16 "Evaluation de l'impact des bruits d'origine humaine" et la Résolution 3.10 "Lignes directrices pour aborder le problème de l'impact du bruit

anthropogénique sur les mammifères marins dans l'aire d'ACCOBAMS" adoptée par la 2^{ème} et 3^{ème} réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS);

Rappelant qu'en accord avec l'article 236 de l'UNCLOS, les dispositions de la Convention traitant de la protection et de la préservation de l'environnement marin ne s'appliquent pas aux navires de guerre, aux navires auxiliaires, autres vaisseaux ou avions appartenant ou œuvrant pour un Etat et utilisé, pour la période concernée, uniquement pour un service gouvernemental non commercial; et que chaque Etat doit assurer que ces vaisseaux ou avions œuvrent de manière cohérente, dans une mesure raisonnable et faisable/acceptable, avec l'UNCLOS, par l'adoption de mesures adéquates qui n'affectent pas la capacité opérationnelle ou les opérations de ces vaisseaux ou avions appartenant ou œuvrant pour l'Etat;

Notant que la décision VI/20 de la Convention pour la diversité biologique (CBD) a reconnu la CMS comme partenaire leader en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces migratrices sur la totalité de leur aire de répartition;

Reconnaissant la Résolution 3.068 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) concernant la pollution acoustique sous-marine (Congrès mondial sur la conservation à sa 3^{ème} session à Bangkok, Thaïlande, 17-25 novembre 2004);

Se félicitant des activités de l'Organisation maritime internationale (IMO) pour traiter l'impact des bruits générés par les bateaux sur les mammifères marins et l'établissement récent par le Comité de protection de l'environnement marin (MEPC5, octobre 2008) d'un programme de travail hautement prioritaire pour minimiser l'introduction de pollution sonore accessoire provoqué par des opérations de navigation commerciales dans l'environnement marin;

Consciente que certains types de bruits anthropogéniques peuvent voyager plus vite que d'autres formes de pollution sur plusieurs centaines de kilomètres sous la mer ne s'arrêtant pas aux frontières nationales et que ceux-ci sont en cours et s'amplifient;

Tenant compte du manque de données sur la répartition et la migration de certaines populations de cétacés migrateurs et des impacts nuisibles d'origine humaine sur les cétacés;

Consciente du fait que des incidents tels que des échouages et des morts de cétacés coïncident avec l'utilisation de sonars actifs de fréquence moyenne et de haute intensité et qui peuvent en être la cause;

Prenant note du rapport CM 2005/ACE: 01 de l'ICES (Rapport du groupe ad-hoc sur l'impact des sonars sur les cétacés et les poissons (AGISC) qui recommande que davantage de recherches soient conduites sur ce sujet étant donné l'impact potentiel négatif sur les individus et les groupes de baleines, en particulier les baleines à bec, bien que ce rapport reconnaisse que le sonar ne paraît pas être généralement une menace majeure pour les populations de mammifères marins;

Réaffirmant que la difficulté de prouver des impacts négatifs possibles de perturbation acoustique sur les cétacés exige une approche prudente dans les cas où un tel impact est possible;

Reconnaissant qu'il y a un besoin de compréhension fondamentale de l'écosystème marin complexe à obtenir uniquement par des recherches scientifiques et un besoin de plus de dispositifs basés sur des navires en mer qui impliquent l'application de méthodes acoustiques scientifiques;

Notant le projet de la stratégie de recherche développée par la Fondation Européenne de la Science sur les effets du bruit anthropogénique sur des mammifères marins, basé sur un cadre de l'évaluation de risque;

Appréciant le Code de conduite OSPAR pour des recherches précises en haute mer et dans les profondeurs de la zone maritime d'OSPAR et le Code de conduite ISOM pour les bateaux de recherche scientifique en mer, à condition que les recherches scientifiques en mer respectent l'environnement et utilisent les méthodes d'étude appropriées dont on dispose;

Consciente des appels adressés à l'UICN à reconnaître qu'une preuve de nuisance sur le biote sera suffisante pour mettre en oeuvre les mesures de prévention ou de diminution des effets, sans attendre une certitude scientifique totale; et

Reconnaissant avec attention que les cétacés et d'autres espèces de mammifères marins, des reptiles et des poissons sont vulnérables aux perturbations acoustiques et confrontés à une gamme d'impacts humains;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* les Parties et les États non contractants exerçant une juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition des espèces inscrites aux annexes de la CMS, ou sur des bateaux engagés à l'intérieur ou au-delà des limites nationales juridictionnelles, de surveiller là ou cela est approprié et réalisable et, au besoin de s'efforcer de contrôler les émissions de pollution acoustique d'origine humaine dans des habitats d'espèces vulnérables et dans des zones où les mammifères marins ou autres espèces en danger peuvent être concentrés, et d'entreprendre des évaluations d'impact sur l'environnement ou des évaluations d'impact stratégique sur l'introduction de systèmes dont l'usage peut entraîner des problèmes acoustiques associés aux risques pour les mammifères marins.

2. *Demande* aux Parties et aux États non contractants d'adopter dans la mesure du possible des mesures de réduction sur l'utilisation de sonars actifs navals de haute intensité jusqu'à l'évaluation claire de leur impact écologique sur les mammifères marins, les poissons et autres être vivants marins et, autant que possible, de s'engager à éviter les impact dus à leur utilisation tout particulièrement dans les zones connues ou suspectées comme habitat important pour des espèces spécialement sensibles aux sonars (par exemple les baleines à bec) et là où des risques particuliers à l'encontre des mammifères marins ne peuvent pas être exclus, en tenant compte des mesures nationales existantes et des recherches dans ce domaine.

3. *Invite* les Parties à fournir au Secrétariat de la CMS des lignes directrices/ protocoles et des dispositions nationales ou internationales pour la gestion effective du bruit anthropogénique, prenant en compte des besoins de sécurité, comme les accords pertinents négociés dans le cadre de la CMS, ainsi que OSPAR, IWC, OTAN et d'autres enceintes, évitant ainsi de dupliquer le travail et, sur la base de ces travaux *demande* au Secrétariat de transmettre cette information au Conseil scientifique afin de développer un guide commun de lignes directrices concernant des activités intéressantes en vue de leur présentation à la 10^{ème} Conférence des Parties.

4. *Souligne* la nécessité pour les Parties de consulter tout participant menant des activités connues pour produire une pollution acoustique sous-marine susceptible d'avoir des effets nuisibles sur les mammifères marins et autres biotes, telles que l'industrie du pétrole et du gaz, pose de pipelines, plates-formes offshore, installations de production d'énergie marine renouvelable, autres activités industrielles et recherches océanographiques et géophysiques, recommandant sur la façon la plus pratique d'éviter, de réduire ou d'atténuer cette pollution acoustique. Ceci s'applique aussi aux autorités militaires dans la mesure du possible sans

compromettre l'intérêt de la sécurité nationale. En cas de doute, l'approche de précaution devra être appliquée.

5. *Encourage* les Parties de faciliter:

- la collaboration concernant le suivi temporel et géographique, de façon régulière et coordonnée, ainsi que concernant l'estimation des bruits locaux ambiants (dans les deux cas d'origine anthropogénique et biologique);
- l'accroissement de compréhension du potentiel des origines du bruit qui interfèrent avec des mouvements de longue distance et la migration;
- la compilation d'une base de données de signatures de référence disponible au grand public, pour aider à identifier les sources sonores potentiellement dommageables;
- la caractérisation de l'origine du bruit à caractère anthropogénique et de la propagation du son pour permettre d'évaluer le risque acoustique potentiel pour des espèces ciblées individuellement prenant en compte leurs sensibilités acoustiques;
- des études sur l'importance et l'impact potentiel sur l'environnement marin des sonars navals actifs de haute intensité et des enquêtes sismiques, dans l'environnement marin et sur l'importance des puissances du bruit dans l'environnement marin issu de la navigation, et fournir une évaluation, sur la base des renseignements fournis par les Parties, de l'impact de pratiques courantes; et
- l'étude de possibilités d'introduire "des zones de protection contre le bruit", où l'émission de bruits sous-marins peut être contrôlée et minimisée pour la protection des cétacés et autres groupes d'espèces;

en reconnaissant que certaines informations sur l'étendu de l'utilisation de sonars militaires (p.ex. les fréquences utilisées), seront classifiées et pourraient ne pas être disponibles pour les études envisagées.

6. *Prie instamment* toutes les Parties de s'efforcer d'élaborer des dispositions pour une gestion efficace des bruits anthropogéniques dans les accords pertinents négociés dans le cadre de la CMS et d'autres instruments et conventions pertinents.

7. *Invite* les Parties à faire rapport pendant la prochaine session de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis relatifs à la mise en œuvre de cette résolution.

8. *Donne instruction* au Secrétariat, en liaison avec le Comité permanent et le Conseil scientifique, d'attirer l'attention sur la présente résolution d'autres organisations intergouvernementales et initiatives pertinentes, telles que le Programme des Nations unies sur l'Environnement (PNUE), à savoir son Conseil d'administration et son Programme de mers régionales, UNICPOLOS, CBI, FAO, HELCOM, la convention de Barcelone, et OSPAR, le Mémoire d'accord relatif aux cétacés et leurs habitats de l'Afrique de l'Ouest (WATCH), le MdA sur les cétacés de la région des îles du Pacifique (CCPIR), et l'OTAN (et toute autre organisation militaire pertinente).

9. *Donne instruction* au Secrétariat d'appeler l'attention de l'Organisation Internationale Maritime (OMI) sur cette résolution avec pour objectif de garantir la minimisation des effets nuisibles des bruits de la navigation sur les cétacés et autres groupes d'espèces, invite le Secrétariat et les parties contractantes à contribuer au travail débuté récemment par le comité de protection de l'environnement marin de l'OMI MEPC sur le "Bruit de la navigation commerciale et ses effets négatifs sur la vie marine".

10. *Invite* les Parties contractantes, dans la mesure du possible, d'assurer que leurs activités se déroulent dans le cadre de la présente résolution évitent toute nuisance aux cétacés et aux autres groupes d'espèces.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.20

Français

Original: Anglais

LE FAUCON SACRE (*Falco cherrug*)

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Se félicitant de l'entrée en vigueur du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie;

Préoccupée par le statut de conservation du Faucon sacré (*Falco cherrug*) dans l'entièreté de son aire de répartition;

Rappelant la proposition faite par le gouvernement de Croatie de lister la population entière de *Falco cherrug* en Annexe I de la Convention (Proposition I/9 de la COP9);

Consciente de la valeur culturelle de l'espèce, y compris pour la fauconnerie, pour beaucoup de Parties à travers son aire de répartition; et

Consciente en outre des possibilités que l'exploitation durable peut offrir pour la conservation de l'espèce dans des Etats importants de l'aire de répartition tels que la Mongolie;

La Conférence des Parties à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage

1. *Prie instamment* les Parties d'agir pour améliorer le statut de conservation du Faucon sacré à travers son aire de répartition et de soutenir un atelier pour étudier le statut et les besoins de conservation de l'espèce, qui sera tenu dans les Emirats Arabes Unis dès que possible en 2009;
2. *Prie instamment en outre* les Parties d'aider dans la réalisation d'un programme de recherche destiné à réévaluer avec vigueur le statut de conservation de l'espèce à travers son aire de répartition, soutenu initialement par l'Arabie Saoudite;
3. *Demande* au Conseil scientifique à sa 16^{ème} réunion de réviser l'avancement tenant compte de la décision prise lors de sa 15^{ème} réunion sur base de la proposition de lister la population entière de *Falco cherrug* à l'Annexe I de la Convention; et
4. *Recommande instamment* qu'une Partie propose que l'espèce soit listée à l'Annexe I de la Convention à la prochaine Conférence des Parties à moins qu'il n'y ait une amélioration visible et significative du statut de conservation de l'espèce dans toute son aire de répartition à ce moment, notamment qu'elle ne soit plus considérée comme Vulnérable, En danger ou En danger critique d'extinction par l'IUCN.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: General

PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe IX

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties Partie I

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK AU NOM DU GOUVERNEMENT AUTONOME DES FEROE CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE LA FRANCE AU NOM DE L'UE ET DE SES ÉTATS MEMBRES POUR INCLURE LES DEUX ESPECES DE REQUINS *SQUALUS ACANTHIAS* ET *LAMNA NASUS*, A L'ANNEXE II DE LA CMS

Merci beaucoup, Monsieur le Président. S'il –vous plaît permettez-moi de faire une déclaration concernant l'inscription de deux espèces de requins, *Squalus acanthias* et *Lamna nasus*, sur la liste.

Le Danemark comme Etat membre de l'UE soutient les deux propositions présentées par le gouvernement de la France au nom de l'UE et de ses Etats membres d'inscrire deux espèces de requins, l'aiguillat commun et le requin-taupe commun, à l'Annexe II de la Convention des Espèces Migratrices.

Toutefois, le Danemark en tant qu' Etat indépendant se doit d'informer que, pour sauvegarder les intérêts des Îles de Féroé, qui font partie du Royaume de Danemark, nous devons émettre une réserve en ce qui concerne les deux propositions, en s'appuyant sur le commentaire des Îles de Féroé suivant:

Les propositions d'inclure les espèces de requins, l'aiguillat commun et le requin-taupe commun, dans l'appendice II de la CMS ne sont pas partagées par le Gouvernement Autonome des Îles Féroé.

La conservation et la gestion de toutes les ressources marines dans les eaux des Îles Féroé sont à la charge du Gouvernement Autonome des Îles Féroé, qui, comme vous le savez, ne font pas partie de l'Union Européenne. L'opinion du Gouvernement Autonome des Îles Féroé est que les propositions d'inclure à la liste ces deux espèces de requins à l'Annexe II de la Convention de Bonn ne sont pas appropriées. Dans ce contexte il est également fait référence aux conclusions de Mars 2007 sur ces deux espèces du Comité Consultatif d'Experts Ad Hoc de la FAO pour l'Evaluation des Propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement. Le Gouvernement Autonome des Îles Féroé est d'avis que ces conclusions sont également pertinentes dans le contexte de la CMS.

Pour le Gouvernement Autonome des Îles de Féroé, il s'agit d'un principe fondamental, à savoir que les questions relatives à la conservation et à la gestion des ressources de la pêche commerciale, y compris des requins, doivent être traitées au niveau national et au niveau régional par le biais d'organisations régionales de gestion de la pêche, plutôt que par l'intermédiaire d'un instrument mondial, tels que la CMS.

Le Danemark se réserve donc le droit de déposer une réserve territoriale à ces inscriptions sur la liste en ce qui concerne le cas des Îles de Féroé, dans le cas où elles seraient adoptées.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: General

 PNUE/CMS/COP9/Rapport
Annexe X

 Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
NEUVIÈME SESSION
Rome, Italie, 1-5 décembre 2008

Compte rendu intégral de la neuvième session de la Conférence des Parties Partie I

LISTE DES ESPÈCES AJOUTÉES AUX ANNEXES I ET II LORS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CMS*

CMS ANNEXE I

| Nom scientifique | Nom commun | Partie |
|------------------------------------|----------------------------|-------------|
| Ordo/Familia/Species | | |
| MAMMALIA | | |
| CETACEA | | |
| Delphinidae | | |
| <i>Tursiops truncatus ponticus</i> | Grand dauphin ¹ | Monaco |
| <i>Orcaella brevirostris</i> | Orcelle | Philippines |
| <i>Sousa teuszii</i> | Dauphin à bosse atlantique | Sénégal |
| CARNIVORA | | |
| Felidae | | |
| <i>Acinonyx jubatus</i> | Guépard ² | Algérie |
| SIRENIA | | |
| Trichechidae | | |
| <i>Trichechus senegalensis</i> | Lamantin ouest africain | Togo, Niger |
| AVES | | |
| ANSERIFORMES | | |
| Anatidae | | |
| <i>Aythya baeri</i> | Fuligule de Baer | Mongolie |

* Les autres références à des taxons supérieurs à l'espèce sont données uniquement à titre d'information ou à des fins de classification.

¹ La population de la mer Noire.

² À l'exception des populations au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe.

| Nom scientifique | Nom commun | Partie |
|---|-------------------------|--|
| Ordo/Familia/Species | | |
| FALCONIFORMES Accipitridae <i>Neophron percnopterus</i> | Vautour percnoptère | Communauté européenne et ses Etats membres |
| CHARADRIIFORMES Laridae <i>Sterna lorata</i> | Sterne du Pérou | Pérou |
| PASSERIFORMES Muscicapidae <i>Acrocephalus sorghophilus</i> | Rousserolle sorghophile | Philippines |
| Emberizidae <i>Emberiza aureola</i> | Bruant auréole | Mongolie |
| Parulidae <i>Dendroica caerulea</i> | Paruline azurée | Pérou |

CMS ANNEXE II

| Nom scientifique | Nom commun | Partie |
|---|---|--|
| Ordo/Familia/Species | | |
| MAMMALIA | | |
| CETACEA | | |
| Phocoenidae <i>Phocoena phocoena</i> | Marsouin commun ³ | Mauritanie |
| Delphinidae <i>Grampus griseus</i> <i>Tursiops truncatus</i> <i>Stenella clymene</i> | Dauphin de Risso ⁴ Grand dauphin ⁵ Dauphin clymène ⁶ | Monaco Monaco Guinée-Bissau |
| CARNIVORA | | |
| Canidae <i>Lycaon pictus</i> | Cynhyène | Kenya |
| ARTIODACTYLA | | |
| Bovidae <i>Ammotragus lervia</i> <i>Saiga tatarica</i> | Mouflon à manchettes Saiga | Algérie Mongolie |
| PISCES | | |
| ELASMOBRANCHII | | |
| Lamnidae <i>Isurus oxyrinchus</i> <i>Isurus paucus</i> <i>Lamna nasus</i> | Requin-taupe bleu Petit taupe Requin-taupe commun | Croatie Croatie Communauté européenne et ses Etats membres |
| SQUALIFORMES | | |
| Squalidae <i>Squalus acanthias</i> | Aiguillat ⁷ | Communauté européenne et ses Etats membres |

³ La population de l'Afrique du nord-ouest.⁴ La population de la Méditerranée.⁵ Les populations de la mer du Nord, de la mer Baltique, de la Méditerranée et de la mer Noire.⁶ la population ouest-africaine.⁷ Les populations de l'hémisphère nord.



CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES

Distr: General

UNEP/CMS/COP9/REPORT
ANNEX XI

Original: English

CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON THE
CONSERVATION OF MIGRATORY SPECIES OF WILD ANIMALS
NINTH MEETING
Rome, Italy, 1-5 December 2008

Proceedings of the Ninth Meeting of the Conference of the Parties Part I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES¹

Special Guests / Invités Spéciaux / Invitados especiales

H.S.H. Prince Albert II of Monaco
Foundation Prince Albert II of Monaco
Villa Girasole 16, Boulevard de Suisse
98000
MONACO

Mr. Fabio de Lillo
Environment Counselor
Municipality of Rome
Piazza Porta Metronia, 2
Rome
ITALY

H.E. Ms. Stefania Prestigiacomo
Minister
Ministry for Environment,
Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00154 Rome
ITALY

Mr. Chris Butler Stroud
International Chief Executive
Whale and Dolphin Conservation Society
Brookfield House
38 St. Paul St.
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
UNITED KINGDOM

Mr. James G. Butler
Deputy Director-General
Food and Agriculture Organisation (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALY

Chairman/Président/President

Mr. Fernando Spina
National Institute for the Protection and
Environmental Research
Sede Amministrativa ex-INFS
Via Ca' Fornacetta 9
I-40064 Ozzano Emilia (BO)
ITALY

Tel: +39 051 65 12 214 / 216
Fax: +39 051 79 66 28
Email: fernando.spina@infs.it

Vice-Chairman/vice-Président/Vice-presidente

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
(Chairman of the Committee of the Whole)
Chairman, National Biodiversity Committee
Council for Scientific and Industrial Research
P.O. Box M32
Accra
GHANA

Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
Email: otengyeboah@yahoo.co.uk

¹ The alphabetic order follows the order of English country short names. / L'ordre alphabétique suit l'ordre des noms abrégés des pays en anglais. / El orden alfabético sigue el orden de las abreviaturas de los nombres de países en Inglés.

**Official Delegation / Délégation Officielles / Delegación Oficiales
Parties / Membres / Miembros**

ALBANIA/Albanie/Albania

Ms. Diana Xhyheri
Head of Unit for Coordination of Integration
Policies
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Rruga e Duresit, No.27
Tirana

Tel: (+355 4) 2270622
Fax: (+355 4) 2270624
Email: dxhyheri@moe.gov.al

Ms. Elvana Ramaj
Senior Expert
Nature Protection Policies Directorate
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Rruga e Duresit, No.27
Tirana

Tel: (+355 4) 2270264
Fax: (+355 4) 2270624
Email: eramaj@moe.gov.al

ALGERIA/Algérie/Argelia

Mme. Ouahida Boucekkine
Sous Directrice de la chasse – Faune et des
activités cynégétiques
Direction Général des forêts
Chemin Doudou Mokhtar
BP 232 Ben Aknoun
Alger

Tel: (+213) 21915282
Fax: (+213) 21915306
Email: Cynegetique_2@yahoo.fr

**ANTIGUA AND BARBUDA/Antigua-et-
Barbuda/Antigua y Barbuda**

Mr. Clarence Pilgrim
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands, Marine Affairs
and Agro-Industry
Independence Avenue
St. John's

Tel: (+1 268) 4621213
Fax: (+1 268) 4626104
Email: moa_gov_ag@yahoo.com

ARGENTINA/Argentine/Argentina

Sra. Corina Lehmann
Consejero de Embajada
Dirección General de Asuntos Ambientales
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio
Internacional y Culto
Esmeralda 1212
Buenos Aires

Tel: (+54 11) 48197414
Fax: (+54 11) 48197413
Email: leh@mrecic.gov.ar

Sr. Sergio Daniel Goldfeder
Oficial Tecnico
Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable
San Martin 459
1994 Buenos Aires

Tel: (+54 11) 4348 8379
Fax: (+54 11) 4348 8554
Email: sgoldfeder@ambiente.gov.ar

Sr. Don Ramiro Sánchez
Dirección de Planificación Pesquera
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y
Alimentos
Ministerio de Economía y Producción
Paseo Colón 922/3er piso Of. 337
Buenos Aires

Tel: (+54 11) 4349 2439
Email: rasanc@mecon.gov.ar

Sra. Dona Maria del Carmen Squeff
Consejero
Representante Permanente Alterno de la
República Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell' Esquilino 2
00185 Roma
ITALY

Email: mcsquelf@yahoo.com

Sr. Don Augustin Zimmermann
Secretario
Representante Permanente Alterno de la
República Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza del Esquilino 2
00185 Roma
ITALY

Sr. Daniel Eduardo Blanco
South America Programme Leader
Wetlands International/Fundacion Humedales
25 de Mayo
758101 (1002) Buenos Aires

Tel: (+54 11) 4313 4543
Fax: (+54 11) 4312 0932
Email: deblanco@wamani.apc.org

AUSTRALIA/Australie/Australia

Mr. Franco Alvarez
Task Force Leader
Commonwealth Department of the Environment,
Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601

Tel: (+61 2) 6274 1273
Fax: (+61 2) 6275 9374
Email: franco.alvarez@environment.gov.au

Mr. Andrew McNee
Assistant Secretary
Marine Initiatives Branch
Commonwealth Department of the Environment,
Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601

Tel: (+61 2) 6274 1897
Fax: (+61 2) 6274 2850
Email: andrew.mcnee@environment.gov.au

Mr. Glen Ewers
Senior Policy Officer
Commonwealth Department of the Environment,
Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601

Tel: (+61 2) 6274 2575
Fax: (+61 2) 6275 1274
Email: glen.ewers@environment.gov

Ms. Danielle Annese-Arenas
Program Manager
Humane Society International (HSI)
PO Box 439
Avalon NSW 2107

Tel: (+61 2) 9973 1728
Fax: (+61 2) 9973 1729
Email: danielle@hsi.org.au

AUSTRIA/Autriche/Austria

Mr. Manfred Poeckl
Senior Counsellor
Office of the State Government of Lower Austria
State Government of Lower Austria
Landhausplatz 1, House 13 (13.321)
A-3109 St. Pölten

Tel: (+43 2742) 9005 14649
Fax: (+43 2742) 9005 15760
Email: Manfred.Poeckl@noel.gv.at

Ms. Edda-Maria Bertel
Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft,
Umwelt und Wasserwirtschaft
Abt. II/4
Stubenbastei 5
1010 Wien

Tel: (+43 1) 515 22 1414
Fax: (+43 1) 515 22 7402
Email: edda-maria.bertel@lebensministerium.at

BANGLADESH

Mr. A K M Shamsuddin
Chief Conservator of Forests
Forest Department
Ministry of Environment and Forest
Bana Bhaban, Plot # E-8 B-2, Agargaon
Sher-E-Bangla Nagar
Dhaka -1207

Tel: (+88 02) 8118671
Fax: (+88 02) 8119453
Email: ccf-fd@bforest.gov.bd

BELARUS/Bélarus/Belarus

Mr. Vitaly Korenchuk
Chief Expert
Department of Protected Sites Reserves
Ministry of Natural Resources and Environmental
Protection
10 Kollektornaya str.
220048 Minsk

Tel: (+375 17) 220 6420
Fax: (+375 17) 220 7242 4771
Email: vkorenchuk@tut.by

BELGIUM/Belgique/Bélgica

Ms. Els Martens
Assistant Director
Coordination Policy Division
Agency for Nature and Forest
Flemish Government
Koning Albert II Laan 20, Bus 8
B 1000 Brussels

Tel: (+32 2) 553 7686
Fax: (+32 2) 553 7685
Email: els.martens@lne.vlaanderen.be

Ms. Els Van De Velde
Advisor
International Environmental Policy
Environment Nature and Emergency Department
Flemish Government
Koning Albert II Laan 20, Bus 8
B 1000 Brussels

Tel: (+32 2) 5538176
Fax: (+32 2) 5538165
Email: elsvandevelde@lne.vlaanderen.be

Ms. Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsee
Chef de Travaux
Section Biologie de la Conservation
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
(IRSNB)
29, rue Vautier
1000 Brussels

Tel: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
Email: roseline.beudels@naturalsciences.be
roseline.beudels@skynet.be

Mr. Alexandre de Lichtervelde
Biodiversity Expert
Federal Ministry of the Environment
Place Victor Horta 40/10
1060 Brussels

Tel: (+32 2) 524 9617
Email: alexandre.delichtervelde@health.fgov.be

Ms. Ines Verleye
Biodiversity Expert
Federal Ministry of the Environment
Place Victor Horta 40/10
1000 Brussels

Tel: (+32 2) 478270142
E-mail: iverleye@yahoo.com

Ms. Anna Malgorzata Kurowska
Advisor International Environmental Policy
Flemish Government
Environment Nature and Emergency Department
Koning Albert II Laan 20, Bus 8
B 1000 Brussels

Tel: (+32 2) 553 7554
Fax: (+32 2) 553 8165
Email: malgorzata.kurowska@lne.vlaanderen.be

Mr. Paulus Tak
Advisor
Federal Public Service Health
Security of the Food Chain and Environment
Place Victor Horta 40/10
1060 Brussels

Tel: (+32 2) 524 9631
Email: paulus.tak@health.fgov.be

BOLIVIA/Bolivia/Bolivia

S.E. Esteban Catarina Mamani
Embajador
Embajada de Bolivia
Via Brenta 2/A, Int. 18
Roma
ITALY

Tel: (+39 6) 884 1001
Fax: (+39 6) 884 0740
Email: emboliva-roma@ree.gov.bo

Sr. Juan Sebastian Camacho
Segundo Secretario
Embajada de Bolivia
Via Brenta 2
00198 Roma
ITALY

Tel: (+39 6) 8841001
Fax: (+39 6) 8840740
Email: embolivia-roma@ree.gov.bo

BULGARIA/Bulgarie/Bulgaria

Mr. Valeri Tsenov Georgiev
Senior Expert in Fauna Protection
Ministry of Environment and Water
22, Maria Luisa Blvd.
1000 Sofia

Tel: (+359 2) 9406151
Fax: (+359 2) 9406127 9816610/9809641
Email: nnps@moew.government.bg;
nnpsf@moew.government.bg

BURKINA FASO

Mme. Mariam Douamba
 Inspecteur des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement
 et du Cadre de Vie
 Direction des Forêts et de la Faune
 B.P. 7044 13681
 Ouagadougou 10 03

Tel: (+226 50) 356971/303438/307294
 Fax: (+226 50) 358243
 Email: dgef@cenatrin.bf;
 parcsnationaux@liptinfor.bf

CAMEROON/Cameroun/Camerún

M Mahamat Habibou
 Sous Directeur Aires Protégées Point Focal Tortues
 Marines
 Ministère des Forêts et de la Faune
 Yaounde

Tel: (+237) 99 94 73 74
 Fax: (+237) 22 23 92 28
 Email: mahamathabibou@yahoo.fr

Mr. Philip Tabi Tako-Eta
 Director of Wildlife and Protected Areas
 Ministry of Forestry and Wildlife
 Yaounde

Tel: (+237) 22 23 92 28
 Fax: (+237) 22 23 92 28
 Email: tabitakoetap@gmail.com

CHAD/Tchad/Chad

M. Mahamat Hassane Idriss
 Chef de Service de Sensibilisation, Information et
 de Formation
 Direction de Conservation de la Faune et des
 Aires Protégées
 Ministère de l'Environnement et de l'Eau
 B.P. 905
 N'Djamena

Tel: (+235) 6219340
 Fax: (+235) 2522947
 Email: mhthassan@hotmail.com;
 mhi1962@yahoo.fr

CHILE/Chili/Chile

S.E. Sr. Barros Melet
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Chile
 Via Po, 23
 00198 Rome
 ITALY

Tel: (+39 6) 844091
 Fax: (+39 6) 85304552
 Email: cbarros@chileit.it

Sr. Charif Tala
 Professional
 Comisión Nacional Medio Ambiente
 Teatinos 258
 Santiago

Tel: (+562) 2411827
 Email: ctala@conama.cl

Sr. Julio Fiol Zuniga
 Counsellor
 Alternate Representative to FAO
 Embassy of Chile
 Via Po, 23
 00198 Rome
 ITALY

Tel: (+39 6) 844091
 Fax: (+39 6) 85304552
 Email: jfiol@chileit.it

Sra. Nancy Céspedes
 Coordinadora Convención CMS
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Teatinos 180
 Santiago

Tel: (+562) 8274718
 Fax: (+562) 3801759
 Email: ncespedes@minrel.gov.cl

Sr. Angel Sartori Arellano
 Profesional Divison Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Av. Bulnes No. 140
 Santiago

Tel: (+56 2) 3451392
 Email: angel.sartori@sa.gob.cl

Sr. Fernando Baeriswyl Rada
Jefe Division Protection de Recursos Naturales
Renovables
Servicio Agricola y Ganadero
Av. Bulnes No. 140
Santiago

Tel: (+56 2) 345 1530
Fax: (+56 2) 345 1533
Email: fernando.baeriswyl@sag.gob.cl

Sr. José Yáñez
Curador Jefe
Museo Nacional de Historia Natural
Casilla 787, Correo Central
Santiago

Tel: (+56 2) 6084661
Fax: (+56 2) 6804602
email: jyanez@mnhn.cl

CONGO

M. Jérôme Mokoko Dit Ikonga
Directeur Adjoint
Wildlife Conservation Society (WCS),
Programme Congo
B.P. 14537
Brazzaville

Tel: (+242) 511785
Email: jrmokoko@yahoo.fr

Mme. Antoinette Nkabi
Conseiller à la Faune et aux Aires Protégées
Ministère de l'Economie Forestière
B.P. 98 Brazzaville

Tel: (+242) 666 8024/538 0516
E-mail: antoinettenkabi@yahoo.fr

M. Germain Kombo
Conseiller à l'Environnement et au
Développement Durable
Ministère de l'Economie Forestière
B.P. 98 Brazzaville

Tel: (+242) 512 5545/678 5319
Fax: (+242) 814 136
E-mail: kombo_g@yahoo.fr

M. Florent Ikoli
Conservateur au Sanctuaire des Gorilles de Lesio-
Louna
Ministère de l'Economie Forestière
B.P. 98 Brazzaville

Tel: (+242) 664 85 43/548 74 02
E-mail: florentikoli@yahoo.fr

COSTA RICA

Sr. Miguel Ángel Obregón López
Ministro Consejero
Embajada de Costa Rica
Vle. Liegi 2
00198 Rome
ITALY

Tel: (+39 6) 84242853
Fax: (+39 6) 85353956
Email: embcr.italia@gmail.com

Sra. Gina Giselle Cuza Jones
Gerente de Areas Silvestres Protegidas del ACLAC
Ministerio de Ambiente y Energia
Area de Conservacion Amistad Caribe - SINAC
Calle 1, Avenida 1, Edificio Padilla
San José

Tel: (+506) 2795 0723
Fax: (+506) 27954855
Email: gina.cuza@sinac.go.cr; ginacuza@yahoo.com

Mr. José Joaquín Calvo Domingo
Coordinador del Programa Nacional de Vida Silvestre
Sistema Nacional de Areas de Conservación
Ministerio del Ambiente y Energía
Calle 1, Avenida 1, Edificio Padilla
San José

Tel: (+506) 25226549
Fax: (+506) 256 2436
Email: joaquin.calvo@sinac.go.cr;
jjcalvo@yahoocr@yahoo.com

Sr. Federico Ortuno-Victory
Embajador
Embajada de Costa Rica
Vle. Liegi 2, Int. #8
00198 Rome
ITALY

Tel: (+39 6) 84242853
Fax: (+39 6) 85353956
Email: embcr.italia@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

M. Tano Sombo
Directeur de la Protection de la Nature
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
B.P. 6648
Abidjan 06

Tel: (+225 20) 22 53 66
Fax: (+225 20) 22 53 66
Email: sombotano@yahoo.fr

CROATIA/Croatie/Croacia

Ms. Ana Kobaslic
Expert Advisor
Division for Implementation of International
Conventions
Nature Protection Directorate
Biodiversity Conservation Department
Ministry of Culture
Runjaninova 2
10000 Zagreb

Tel: (+385 1) 4866 125
Fax: (+385 1) 4866 100
Email: ana.kobaslic@min-kulture.hr

Ms. Aljosa Duplic
Expert Associate for Vertebrates
Department for Wild and Domesticated Taxa and
Habitats
State Institute for Nature Protection
Trg Mazuranica 5
10000 Zagreb

Tel: (+385 1) 5502 923
Fax: (+385 1) 5502 901
E-mail: aljosa.duplic@dzzp.hr

CUBA

Sra. Lourdes Coya de la Fuente
Funcionaria
Direccion de Medio Ambiente
Sede Central del Ministerio de Ciencia,
Tecnología y Medio Ambiente
Capitolio Nacional, Prado y San Jose
CP: 10 200, Municipio Cento Habana
Ciudad de La Habana

Tel: (+537) 867 0598
Fax: (+537) 867 0600
E-mail: lourdes@citma.cu

**CZECH REPUBLIC/République
Tchèque/República Checa**

Ms. Libuše Vlasáková
Head of Unit for Implementation of International
Conventions and European Directives
Ministry of the Environment
Vršovická 65
100 10 Praha 10

Tel: (+420 2) 6712 2372
Fax: (+420 2) 67310 328
E-mail: libuse_vlasakova@env.cz

Mr. Frantisek Pelc
Deputy Minister
Director of Section of Nature Conservation and
Landscape Protection
Ministry of the Environment
Vršovická 65
100 10 Praha 10

Tel: (+420 2) 6712 2495
Fax: (+420 2) 6773 7721
Email: frantisek_pelc@env.cz

Mr. Jirí Flousek
Deputy Director
Krkonoše National Park & Biosphere Reserve
Dobrovskeho 3
543 11 Vrchlaby

Tel: (+420 499) 456 212
Fax: (+420 499) 422 095
E-mail: jflousek@krnap.cz

Ms. Helena Kostinkova
Ministry of the Environment
Vršovická 65
Prague 100 100

Tel: (+420 267) 122 570
Fax: (+420 267) 126 570
Email: helena.kostinkova@mzp.cz

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO/
République démocratique du Congo/
República Democrática del Congo**

M. Donatien Kabemba Muembo
Directeur de l'Audit Scientifique et Technique
l'Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature
13, avenue des Cliniques, B.P. 868
Kinshasa 1

Tel: (+243) 8 15006840
Email: dmuembo2003@yahoo.fr

DENMARK/Danemark/Dinamarca

Mr. Jon Erling Krabbe, Biologist M. Sc.
Head of Section
Danish Forest and Nature Agency
Ministry of the Environment
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen Ø

Tel: (+45) 72542507
Fax: (+45) 39279899
Email: ekr@sns.dk

Mr. Preben Clausen
Senior Researcher, PH.D.
National Environmental Research Institute
Department of Wildlife and Biodiversity
Grenavej 14
DK-8410 Rønne

Tel: (+45) 8920 1519
Fax: (+45) 8920 15145
E-mail: pc@dmu.dk; preben_clausen@hotmail.com

ECUADOR/Equateur/Ecuador

Sr. Manuel Bravo Cedeno
Subsecretario de Capital Natural
Ministerio del Ambiente
Av. Amazonas y Eloy Alfaro
Edif. J del Ministerio de Agricultura 7 y 8 pisos
Quito

Tel: (+593 2) 2 563 422
Fax: (+593 2) 2 563544
E-mail: mbravo@ambiente.gov.ec;
fpin@ambiente.gov.ec

Sr. Eduardo Ramón Espinoza Herrera
Responsable del Departamento de Investigaciones
Marinas
Parque Nacional Galápagos
Av. Charles Darwin
Puerto Ayora, Santa Cruz
Galapagos

Tel: (+593) 052526411 ext. 136
Fax: (+593) 22563544
E-mail: eespinoza@spng.org.ec

Sra. Mónica Martínez
Consejero
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
ITALY

E-mail: monicam@ecuador.it

EGYPT/Égypte/Egipto

Mr. Moustafa Fouda
Director – Nature Conservation Sector
Ministry of State for Environmental Affairs
30 Misr Helwan El Zyrae Rd.
P.O. Box 11728
Al Maadi Cairo

Tel/Fax: (+202) 25271391
E-mail: foudamos@link.net

ESTONIA/Estonie/Estonia

Ms. Merike Linnamägi
Senior Officer of the Nature Protection
Department
Ministry of the Environment
Narva mnt 7A
Tallinn 15172

Tel: (+372) 626 2900
Fax: (+372) 626 2801
E-mail: merike.linnamagi@envir.ee

EUROPEAN COMMUNITY/Communauté européenne/Comunidad Europea

Mr. Paulo Domingos Paixão
Policy Officer
Environment Directorate General
European Commission
Avenue de Beaulieu, 5, 1160 Brussels
BELGIUM

Tel: (+32 2) 2966940
Fax: (+32 2) 2990895
E-mail: paulo.domingos- paixao@ec.europa.eu

Mr. Pierre Devillers
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
11, avenue de l'oiseau bleu (private)
1150 Brussels
BELGIUM

Fax: (+32 2) 6494825
E-mail: pierre.devillers@naturalsciences.be

FINLAND/Finlande/Finlandia

Mr. Matti K. Osara
Senior Adviser
Ministry of Environment
P.O. Box 35, Kasarmikatu 25
00023 Helsinki

Tel: (+358 9) 16099334
Fax: (+358 9) 16099364
E-mail: matti.osara@ymparisto.fi

Mr. Esko Jaakkola
Environment Counsellor
Ministry of the Environment
Department of Environmental Protection
P.O. Box 35
00023 Helsinki

Tel: (+358 9) 1603 9371
Fax: (+358 9) 1603 9364
Email: esko.jaakkola@ymparisto.fi

FRANCE/France/Francia

M. Michel Perret
 Chef du bureau de la faune et de la flore sauvages
 DNP
 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
 Développement Durable et de l'Aménagement du
 Territoire
 20, avenue de Ségur
 75302 Paris 07 SP

Tel: (+33 1) 42 19 18 69
 Fax: (+33 1) 42 19 19 79
 E-mail: michel-m.perret@developpement-
 durable.gouv.fr

Mme. Marianne Courouble
 Dossiers Internationaux et Communautaires
 DNP
 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
 Développement Durable et de l'Aménagement du
 Territoire
 20, avenue de Ségur
 75302 Paris 07 SP

Tel: (+33 1) 42 19 10 81
 Fax: (+33 1) 42 19 19 79
 E-mail: marianne.courouble@developpement-
 durable.gouv.fr

Mme. Lydia Meyer
 Chargée de mission Affaires juridiques (mission
 PFUE / DNP)
 DNP
 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
 Développement Durable et de l'Aménagement du
 Territoire
 20, avenue de Ségur
 75302 Paris 07 SP

Tel: (+33 1) 42 19 19 14
 Fax: (+33 1) 42 19 25 77
 E-mail: lydia.meyer@developpement-
 durable.gouv.fr

M. Paul Delduc
 Coordinateur présidence française de l'UE
 Nature-paysage
 Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
 développement durable et de l'aménagement du
 territoire
 DGALN/Mission PFUE
 20, avenue de Ségur
 F-75302 Paris 07 SP

Tel: (+33 1) 42 19 19 74
 Fax: (+33 1) 42 19 19 77
 E-mail: paul.delduc@developpement-
 durable.gouv.fr

M. Pascal Sliwanski
 Chargé de Biodiversité
 Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
 37 Quai d'Orsay
 75007 Paris

Tel: (+33 1) 43 174397
 Fax: (+33 1) 43174414
 E-mail: pascal.sliwanski@diplomatie.gouv.fr

M. Laurent Stefanini
 Ambassadeur délégué à l'environnement
 20 rue Monsieur
 75700 Paris

Tel: (+33 1) 53 693388
 E-mail: Laurent.stefanini@diplomatie.gouv.fr

M. Jacques Trouvilliez
 Directeur du Service du Patrimoine naturel,
 Museum National d'Histoire Naturelle
 CP41, 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
 75005 Paris

Tel: (+33 1) 40 79 32 57
 Fax: (+33 1) 40 79 80 11
 E-mail: trovilliez@mnhn.fr

GABON/Gabon/Gabón

M. Michael Adande
 Secrétaire General
 Ministère Economie Forestière
 Libreville

Tel: (+241) 07 434895
 E-mail: adandemichael@yahoo.fr

M. Adrien Nougou
 Directeur de la Faune et de la Chasse comme
 Correspondant National
 Chargé du Reboisement
 Direction Générale des Eaux et Forêts
 Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche
 B.P. 1128
 Libreville

Tel: (+241) 07383548
 E-mail: adrien_nougou@yahoo.fr

Mr. Daniel Idiata Mambounga
 Chef de Service Aménagement de la Faune
 Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et
 de la pêche
 B.P. 1128
 Libreville

Tel: (+241) 07042205
 E-mail: dandiata@yahoo.fr

GEORGIA/Géorgie/Georgia

Ms. Irine Lomashvili
Main Specialist of the Department of Integrated
Environmental Management and Biodiversity
Ministry of Environment Protection and Natural
Resources, 6, Gulua str
Tbilisi, 0114

Tel: (+995 32) 72 72 31
Fax: (+995 32) 72 72 31
E-mail: biodepbio@moe.gov.ge;
irinaloma@yahoo.com

GERMANY/Allemagne/Alemania

Ms. Elsa Nickel
Deputy Director General Nature Conservation
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 2605
Fax: (+49 228) 305 2684
E-mail: elsa.nickel@bmu.bund.de

Ms. Christiane Paulus
Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 2630
Fax: (+49 228) 305 2684
E-mail: christiane.paulus@bmu.bund.de

Mr. Oliver Schall
Assistant Head of Division
Referat / Division N I 5
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 2632
Fax: (+49 228) 305 2684
E-mail: oliver.schall@bmu.bund.de

Mr. Edward Ragusch
Administrator
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 2663
Fax: (+49 228) 305 2684
email. edward.ragusch@bmu.bund.de

Mr. Thomas Borchers
Deputy Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
D- 53175 Bonn

Tel: (+49 228) 99 305-2669
Fax: (+49 228) 99 305-2695
E-mail: thomas.borchers@bmu.bund.de

Ms. Melanie Klußmann
Assistant
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Tel: (+49 228) 305 4465
Fax: (+49 228) 305 2684
E-mail: melanie.klussmann@bmu.bund.de

Mr. Andreas Krüß
Head of the Dept. for Ecology and Conservation
of Fauna and Flora
Federal Agency for Nature Conservation
Konstantinstr. 110
53179 Bonn

Tel: (+49 228) 84911410
Fax: (+49 228) 8491 1419
E-mail: kruessa@BfN.de

Ms. Petra Deimer-Schütte
Advisor
Chair, Society for the Conservation of Marine
Mammals (GSM)
Garstedter Weg 4
25474 Hasloh

Tel: (+49 4106) 4712
Fax: (+49 4106) 4775
E-mail: pdeimer@gsm-ev.de

GHANA

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
Chairman
National Biodiversity Committee
Council for Scientific and Industrial Research
P.O. Box M32
Accra

Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
E-mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

GREECE/Grèce/Grecia

Mr. Emmanuel Manoussakis
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome
Embassy of Greece in Rome
Viale G. Rossini, 4
00198 Rome
Italy

Tel: (+39 06) 85375521

Ms. Demetra Spala
Senoir official
Ministry of the Environment Physical Planning
and Public Works
36 Trikalon str.
11523 Athens

Tel: (+30 210) 6983467
Fax: (+30 210) 6918480
E-mail: d.spala@dpers.minenv.gr

GUINEA/Guinée/Guinea

M. Aboubacar Oulare
Directeur
Centre National de Gestion des Aires Protégées
Ministère de l'Environnement
BP 761
Coleyah - Conakry

Tel: (+224 60) 55 02 60
Email: oulare_aboubacar@yahoo.fr

M. Abou Cisse
Directeur
Centre de Gestion de l'Environnement et des
Monts Nimba et Simandou (CEGENS)
Coleyah - Conakry

GUINEA-BISSAU/Guinée-Bissau/Guinea-Bissau

M. Kaoussou Diombera
Ministère de l'Agriculture et du Développement
Rural
Quartier ex Q.G
Santa Luzia
BP 71 Bissau

Tel: (+245) 7207422/6633162
Fax: (+245) 322 1019
E-mail: kadiombera@yahoo.fr

HONDURAS

Sra. Yessenia Yaniletti Moncada Ponce
Subsecretario de Ambiente
Secretaria de Recursos Naturales y Ambiente
100 metros al sur del Estadio Nacional
Tegucigalpa, M.D.C.

Tel: (+504) 235 3356
Fax: (+504) 235 3356
E-mail: yesseniamoncada@yahoo.es

Sr. Raul Silva
Asistente Asesor
Ministerio Recursos Naturales y Ambiente
Tegucigalpa, M.D.C.

Tel/Fax: (+504) 235 3356

HUNGARY/Hongrie/Hungria

Mr. Attila Bankovics
President
Hungarian Ornithological Society
BirdLife Hungary
Baross u. 13
H-1088 Budapest

Tel: (+36) 20 310 5414
E-mail: bankovic@zool.nhmus.hu

Mr. Zoltan Czirak
Functionaire of the Biodiversity Unit
Ministry of Environment and Water
Fo U. 44-50
1021 Budapest

Tel: (+36 1) 3956857
Fax: (+36 1) 2754505
E-mail: czirak@mail.kvvm.hu

INDIA/Inde/India

H.E. S. Regupathy
Minister of State
Ministry of Environment & Forest
New Delhi

Mr. Ravindra Bihari Lal
Inspector General of Forests (Wildlife)
Ministry of Environment & Forests
Paryavaran Bhavan
CGO Complex, Lodi Road
New Delhi 110003

Tel: (+91 11) 24360740
Fax: (+91 11) 24366842
E-mail: igfwl-mef@nic.in

Mr. Shri Priya Ranjan Sinha
Director, Wildlife Institute
Ministry of Environment & Forests
Dehradun

Tel: (+91 135) 264 0910
Fax: (+91 135) 264 0117
E-mail: dwii@wii.gov.in

Mr. Kumar Saurabh
Deputy Chief of Mission
Embassy of India
Via XX Settembre 5
00187 Rome
ITALY

Tel: (+39 6) 42013846
Fax: (+39 6) 4819539
E-mail: dcm.office@indianembassy.it

Mr. R. Nagabhushan Rao
P.S. to Minister of State
Ministry of Environment & Forest, New Delhi

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)/Iran
(République islamique d’)/Irán (República
Islámica del)**

Mr. Delavar Najafi Hajipour
Deputy Head of the Department
Department of Environment and Biodiversity
Pardisan Park, Hakim Highway
Teheran 14155-7383

Tel: (+98 21) 88266913
Fax: (+98 21) 88269912
E-mail: delavar3000@yahoo.com

Mr. Hossein Mohammadi
Director General
Wildlife and Natural History Museums
Bureau-Natural Environment and Biodiversity
Division, Department of Environment
Pardisan Park, Hakim Highway
Teheran 14155-7383

Tel: (+98 21) 882 69293
Fax: (+98 21) 88267993
E-mail: mohamadi617@yahoo.com

Mr. Abbas Golriz
Expert of International Economic affairs
Directorate
Ministry of Foreign Affairs
Emam Khomeini Avc.
Teheran 14155-7383

Tel: (+98 21) 6115 43 71
Fax: (+98 21) 6115 4115
Email: jgolriz@gmail.com

Mr. Mohammad Al Gorji Azandaryani
Foreign Affairs Senior Expert
Public Relations and Foreign Affairs Bureau -
Department of Environment
Pardisan Park, Hemmut Highway
Teheran 14155-7383

Tel: (+98 21) 88244551
Fax: (+98 21) 88244552
E-mail: Yaran851@yahoo.com

Ms. Bahareh Shahriari
Environmental Expert
Natural Environment and Biodiversity Division
Environmental Research Center
Pardisan Park
Hakim Highway
Teheran, 14155-73155

Tel: (+98 21) 8824 1659
Fax: (+98 21) 8826 9912
E-mail: shahriarib@yahoo.com;
b_sh_am@yahoo.com

ITALY/Italie/Italia

Mr. Aldo Cosentino
Director General
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00154 Roma

Tel: (+39 06) 5722 8701
Fax: (+39 06) 5722 8707
E-mail: dpn-dg@minambiente.it

Mr. Antonio Di Croce
Technical Expert
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: (+39 03) 57228409
E-mail: dicroce.antonio@minambiente.it

Mr. Damiano Luchetti
Technical Expert Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Roma

Tel.: (+39 06) 57225385
Fax: (+39 06) 57228468
E-mail: Luchetti.Damiano@minambiente.it

Mr. Danilo Russo
Università di Napoli, Federico II- Facoltà di
Agraria
Dipartimento Ar. Bo. Pa. Ve. Lab. Ecologia
Applicata Via
Università 100
80055 Portici- Napoli

Tel.: (+39 081) 77 54 850
Fax: (+39 081) 77 60 104
E-mail: danrusso@unina.it

Ms. Maria Tiziana Serangeli
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Roma

Tel: (+39 06) 57228404
Email: mizzyvera@gmail.com

Ms. Patricia De Angelis
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Roma

Tel: (+39 06) 57221
E-mail: deangelis.patrizia@minambiente.it

Ms. Stefania Biscardi
Advisor
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: (+39 06) 516066255
E-mail: sbiscardi@hotmail.com

Mr. Angelo Ciasca
Technical Officer
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: (+39 06) 57228003
Fax: (+39 06) 57228390
E-mail: ciasca.angelo@minambiente.it

Mr. Antonio Trinchese
Ministry of Foreign Affairs
P. le Farnesina 1
Roma

Tel: (+39 06) 36915078
Fax: (+39 06) 36912933
E-mail: antonio.trinchese@esteri.it

Ms. Luisa Farina
Officer
Ministry for Environment, Land and Sea
Via C. Colombo, 44
00154 Roma

Tel: (+39 06) 57228446
Fax: (+39 06) 57228268
E-mail: farina.luisa@minambiente.it

Mr. Eugenio Duprè
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: +39 06 57228200

Mr. Pierluigi Fiorentino
Executive Manager
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00154 Roma

Tel: (+39 06) 5722 8487
Fax: (+39 06) 5722 8468
E-mail: fiorentino.pl@minambiente.it

Mr. Oliviero Montanaro
Executive Manager
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: (+39 06) 57722344
E-mail: montanaro.olivero@minambiente.it

Mr. Felice Cappelluti
Technical Officer
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
00147 Roma

Tel: (+39 06) 5722 8403
Fax: (+39 06) 5722 8468
E-mail: cappelluti.felice@minambiente.it

Ms. Viviana Palanca
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Roma

Mr. Federico Cinquepalmi
Technical Expert
Nature Conservation Directorate
Ministry for Environment, Land and Sea
Roma

E-mail: Cinquepalmi.Federico@minambiente.it

JORDAN/Jordanie/Jordania

Mr. Hussein Shahin
Director
Nature Protection Directorate
Ministry of Environment
P.O. Box 1408
11941 Jubaiha Amman

Tel: (+962 6) 5560113
Fax: (+962 6) 5560288
E-mail: hussein_shhn@yahoo.com

Mr. Richard K Bagine
Chief Scientist
National Museums of Kenya
P.O. Box 40658
00100 Nairobi

Tel: (+254 20) 374 2131
Fax: (+254 20) 374 1424
E-mail: rkiomen@yahoo.com;
rbagine@museums.or.ke

KAZAKSTAN/Kazakistan/Kazajstán

Mr. Bakytbek Duisekeyev
Head, Division of Wildlife Conservation
Forestry and Hunting Committee
Ministry of Agriculture
Republic of Kazakhstan
010000, Abaya avenue 25
Astana

Tel: (+7 3172) 93 57 05
Fax: (+7 3172) 93 57 05/32 82 33
E-mail: cites@minagri.kz

LATVIA/Lettonie/Letonia

Mr. Vilnis Bernards
Head of Species and Habitats Conservation
Division
Ministry of the Environment
Peldu iela 25
1494 Riga

Tel: (+371 7) 02 65 24
Fax: (+371 7) 82 04 42
E-mail: vilnis.bernards@vidm.gov.lv

KENYA

Mr. James Gichiah Njogu
Head of Conventions, Biotechnology and
Information Management
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi

Tel: (+254 20) 600800
Fax: (+254 20) 603792
E-mail: jgichiah@kws.go.ke;
convention@kws.go.ke

LITHUANIA/Lituanie/Lituania

Ms. Laura Janulaitiene
Chief Desk Officer
Nature Protection Department, Ministry of
Environment of the Republic of Lithuania
A. Jaksto Str. 4/9
Vilnius LT-01105

Tel: (+370 5) 2663548
Fax: (+370 5) 2663663
E-mail: l.janulaitiene@am.lt

Mr. Samuel Mutuku Kasiki
Deputy Director Biodiversity Research and
Monitoring
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi

Tel: (+254 20) 600800
Fax: (+254 20) 603792
E-mail: jgichiah@kws.go.ke;
convention@kws.go.ke

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC
OF MACEDONIA/ l'ex République
yougoslave de Macédoine/la ex República
Yugoslava de Macedonia**

Prof. Dr. Sci. Branko Micevski
President of Macedonian Bonn Committee
Macedonia Bonn Committee (MBC)
Bird Study and Protection Society of Macedonia
(BSPSM)
Zoological Department, Faculty of Sciences
Bul. ASNOM 58 - 2/4
Skopje, 1000

Tel: (+389 20) 432 071/
Fax: (+389 22) 432 071
E-mail: brankom@ukim.edu.mk

MADAGASCAR

Mme. Zarasoa
 Chef du Service de la Gestion des Plaintes et des études d'impacts
 Direction Général de l'Environnement, des Eaux et Forets
 Ministère des Environnements, des Eaux, des Forets et du Tourisme
 B.P. 243 Nanisana
 Antananarivo 101

Tel: (+261) 331 135226
 E-mail: rogeranaivo@moov.mg

MALI

M. Bourama Niagate
 Directeur de Parc National et Réserve de Biopshère de la Boucle du Baoulé
 Ministère de l'Environnement
 Direction Nationale de la Conservation de la Nature
 BP 275
 Bamako

Tel: (+223) 646 14 98 / 222 2498
 Fax: (+223) 223 3696
 E-mail: niagate@yahoo.fr

MAURITANIA/Mauritanie/Mauritania

M. B.A. Amadou
 Directeur des Aires Protégées et du Littoral
 Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement
 BP 170
 Nouakchott

Tel: (+222) 630 10 53
 Fax: (+222) 524 31 38
 E-mail: gaonadio@yahoo.fr

Mme. Azza Ahmed Cheikh Ould Jedou
 Directrice adjointe
 Institut de Recherche Oceanographique et des Pêches
 IMROP BP22
 Nouakchott

Tel: (+222) 5745124
 Fax: (+222) 5745081
 E-mail: azzajiddou@yahoo.fr

MAURITIUS/Maurice/Mauricio

Mr. Kevin Ruhomaun
 Senior Research and Development Officer (Wildlife)
 National Parks and Conservation Service
 Ministry of Agro-industry Food Production & Security
 Reduit

Tel: (+230) 464 4016/251 1195
 Fax: (+230) 4660453
 E-mail: kruhomaun@mail.gov.mu;
 kruhomaunster@gmail.com

MONACO/Monaco/Mónaco

M. Patrick van Klaveren
 Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen
 Delegation Permanente Aupres Des Organismes Internationaux a Caractere Scientifique, Environnemental Et Humanitaire
 Athos Palace – 2, rue de la Lùjernetta
 MC 98000 Monaco

Tel: (+377) 98 98 81 48
 Fax: (+377) 93 50 95 91
 E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MONGOLIA/Mongolie/Mongolia

Ms. Janchivlamdan Choikhand
 Director
 International Cooperation Department, Ministry of Nature & Environment
 Government Bldg No. 3, Baga Toiruu 44
 Ulaanbaatar 11, 210620

Tel: (+976 512) 66197/99050168
 Fax: (+976) 11321401
 E-mail: choikhandj@yahoo.com

MOROCCO/Maroc/Marruecos

M. Abdellah El Mastour
 Chef du Service d'Amenagement des Parcs et Réserves Naturelles
 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
 3, rue Haroun Errachid Arracid
 Rabat-Agdal

Tel: (+212 37) 672770/67 11 05 / 674269
 Fax: (+212 37) 67 27 70
 E-mail: elmastour@athena.online.co.ma;
 hajib@athena.online.co.ma; elmastourabdellah@yahoo.fr

NETHERLANDS/Pays-Bas/Países Bajos

Mr. Martin Lok
Policy Coordinator International
Ministry of Agriculture, Nature & Food Quality
Department of Nature, P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag

Tel: (31 70)378 52 15
Fax: (31 70)378 61 44
Email: m.c.lok@minlnv.nl

Mr. Gerard van Dijk
Senior Executive Officer for International Affairs
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
Department of Nature, P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag

Tel: (+31 70) 378 5009
Fax: (+31 70) 378 6146
E-mail: g.van.dijk@minlnv.nl

NEW ZEALAND/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelandia

Mr. Michael Donoghue
Senior International Relations Adviser
Department of Conservation
59 Boulcott Street
P.O. Box 10-420
Wellington

Tel: (+64) 21 870310
Fax: (+64 4) 471 3049
E-mail: mdonoghue@doc.govt.nz;
donoghue@ihug.co.nz

Mr. Andrew Bignell
Manager, International Relations
Department of Conservation
PO Box 10-420
Wellington

Tel: (+64 4) 4713191
Fax: (+64 4) 471 1082
E-mail: abignell@doc.govt.nz

NIGER

S.E. M. Mohamed Akotey
Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre
la Désertification (MELCD)
BP 578
Niamey

Tel: (+227 20) 73 3329
Fax: (+227 20) 73 8026
E-mail: mohadak@gmail.com

M. Abdou Malam Issa
Directeur
Directeur Faune et Chasse
Direction de la faune et de la Chasse
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
Contre la Désertification
B.P. 721
Niamey

Tel: (+227 20) 734069
Fax: (+227 20) 73 8060
E-mail: ucnmedp@intnet.ne; malam_ia@yahoo.fr

NIGERIA/Nigeria/Nigeria

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
Assistant Director, Wildlife Management
Department of Forestry
Federal Ministry of Environment, Housing &
Urban Development, Plot 393/394, Augustus
Aikhomu Way, Utako District
PMB 468, Garki Abuja

Tel: (+234) 8033 2870 39
E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Mr. Fidelis Odiakoase Omeni
Chief Wildlife Officer (GRASP focal point)
Department of Forestry
Federal Ministry of Environment, Housing &
Urban Development, Plot 393/394, Augustus
Aikhomu Way, Utako District
PMB 468, Garki Abuja

Tel: (+234) 8023 1983 94
E-mail: fedelodomeni@yahoo.com

NORWAY/Norvège/Noruega

Ms. Gunn Mari Paulsen
Head of Division
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
7485 Trondheim

Tel: (+47 73) 580500
Fax: (+47 73) 580501
E-mail: gunn.paulsen@dirnat.no

Mr. Øystein Størkersen
Senior Advisor
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
N-7485 Trondheim

Tel.: (+47 73) 58 0500
Fax: (+47 73) 58 0501
E-mail: oystein.storkersen@dirnat.no

PAKISTAN/Pakistan/Pakistán

Mr. Abdul Munaf Qaimkhani
Deputy Inspector General Forests
Ministry of Environment
ENERCON Building, Ataturk Avenue
Sector G-5/2, Islamabad

Tel: (+92 51) 9245585
Fax: (+92 51) 9245585
E-mail: amqaimkhani@yahoo.com

PANAMA

Sra. Ibelice Añino
Jefa
Departamento de Biodiversidad y Vida Silvestre,
Autoridad Nacional del Ambiente
Albrook, Edificio 804
Ciudad de Panama

Tel: (+507) 500 0839
Fax: (+507) 500 0839
E-mail: j.anino@anam.gob.pa; ianino_n@hotmail.com

PARAGUAY

Sr. Luis Alberto Amarilla
Museo Nacional de Historia Natural del Paraguay
Ruta Mcal Estigarribia Km 10,5
Cód.Post 2169 Campo Universitario
San Lorenzo, Central XI
Ascunción

Tel: (+595 21) 585 208
Fax: (+595 21) 585 208
E-mail: mnhnp@click.com.py

Sra. Liz Haydee Coronel
Consejera
Embajada de Paraguay
Via Firenze 43
00184 Roma
ITALY

Tel: (+39 06) 474 1715
Fax: (+39 06) 474 5473
E-mail: embaparoma@virgilia.it

Sra. Maria Cristina Morales Palarea
Coordinadora del Programa Especies
Asociacion Guyra Paraguay
Gaetano Martino 215 c/Tte. Ross
Asuncion

Tel: (+595 21) 22 7777
Fax: (+595 21) 22 7777
E-mail: cristinam@guyra.org.py;
cmorales_py@yahoo.com

PERU/Pérou/Perú

Sra. Irma Iraida Briceño Sanchez
Directora de Conservación de la Biodiversidad
Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA)
Calle 17 N°355 Urb
El Palomar San Isidro
Lima 27

Tel: (+511) 2259809
Fax: (+511) 2259809
E-mail: irmabs1@hotmail.com;
ibriceno@inrena.gob.pe

PHILIPPINES/Philippines/Filipinas

Ms. Theresa Mundita S. Lim
Director
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Ninoy Aquino Parks & Wildlife Nature Center
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100

Tel: (+6 32) 920 4417/924 6031-35
Fax: (+6 32) 920 4417/924 0109/925 2123
E-mail: pawbdir@yahoo.com;
munditalim@yahoo.com

POLAND/Pologne/Polonia

Ms. Monika Lesz
Counsellor to the Minister
Ministry of Environment
Department of Nature Protection
52/54 Wawelska St.
00-922 Warsaw

Tel: (+48 22) 5792667
Fax: (+48 22) 5792730
E-mail: monika.lesz@mos.gov.pl

Mr. Andrzej Kepel
Director
PROP - Poland
ul. Wawelska 52/54
Warsaw

E-mail: Andrzej@salamandra.org.pl

Ms. Iwona Kuklik
University of Gdansk
Hel Marine Station
ul Morska
84150 Hel

Tel: (+48 58) 671316
Fax: (+4858) 6750420
E-mail: oceik@univgd.pl

PORTUGAL

Mr. Joao José Loureiro
Head of Unit for Implementation of International
Conventions
Instituto da Conservação da Natureza
Rua de Santa Marta, 55
1150-294 Lisboa

Tel: (+351 21) 350 79 00
Fax: (+351 21) 350 7986
E-mail: loureiroj@icnb.pt

Ms. Marina Sequeira
Biologist
Instituto da Conservação da Natureza
Rua de Santa Marta, 55
1150-294 Lisboa

Tel: (+351 21) 350 79 00
Fax: (+351 21) 350 7986
E-mail: sequeiram@icnb.pt

SAMOA

Mr. Togi Tipa
Assistant Chief Executive Officer (ALEO-EC)
Ministry of Natural Resources and Environment
(MNRE), Private Bag
Apia

Tel: (+685) 2380057
Fax: (+685) 23176
E-mail: Toni.Timpaa@mnre.gov.ws;
nationalparks@lesamoa.net

SAUDI ARABIA/Arabie saoudite/Arabia Saudita

Mr. Mohammad Saud A. Sulayem
Advisor on International Cooperation
The National Commission for Wildlife
Conservation and Development (NCWCD)
P.O. Box 61681
Riyadh 11575

Tel: (+966 1) 441 8700
Fax: (+966 1) 441 8413
E-mail: msulayem2@yahoo.com

Mr. Osama Abbas Ali El Siddig
National Commission for Wildlife Conservation
and Development (NCWCD)
P.O. Box 61681
Riyadh 11575

Tel: (+966 1) 4418700
Fax: (+966 1) 4410797
Email: osama@ncwcd.gov.sa

SENEGAL/Sénégal/Senegal

Mme. Ndèye Sene Thiam
Chef Division Etudes Amenagement
Direction des Parcs Nationaux
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
Parc Zoologique et Forestier de Hann
B.P. 5135
Dakar Hann

Tel: (+221) 776534180
Fax: (+221) 338322309
E-mail: dpn@sentoo.sn;
ndeyesenethiam2003@yahoo.fr

SEYCHELLES

Mr. Denis Matatiken
Director General
Division of Nature Conservation
Department of Environment
Ministry of Environment, Natural Resources and
Transport
P.O Box 445;
Victoria; Mahé

Tel: (+248) 670500 (Office)
Fax: (+248) 610648/610638
E-mail: boga@seychelles.net;
d.matatiken@env.gov.sc;
denis_matatiken@hotmail.com

SLOVAKIA/Slovaquie/Eslovaquia

Mr. Ivan Koubek
Director for the International Cooperation and EU
Affairs
State Nature Conservancy of the Slovak Republic
Lazovna 10
97401 Banska Bystrica

Tel: (+421) 484713624
E-mail: ivan.koubek@soprs.sk

Ms. Katarina Slabeyova
Ministry of Environment
Namestie L. Stura 1
812 35 Bratislava

Tel.: (+421 2) 5956 2548
Fax: (+421 2) 5956 2207
E-mail: slabeyova.katarina@enviro.gov.sk

SLOVENIA/Slovénie/Eslovenia

Mr. Andrej Bibic
CMS National Focal Point
Ministry of the Environment and Spatial Planning
Directorate for the Environment
Dunajska 48
SI-1000 Ljubljana

Tel: (+386 1) 309 4576
Fax: (+386 1) 309 4593
E-mail: andrej.bibic@gov.si

SOUTH AFRICA/Afrique de Sud/Sudáfrica

Ms. Maria Paulina Mbengashe
Chief Director
International Biodiversity and Marine
Coooperation
Department of Environmental Affairs and
Tourism (DEAT)
Private Bg x447
Pretoria 0001

Tel: (+27 12) 310 3707
Fax: (+27 12) 320 1714
E-mail: mmbengashe@deat.gov.za

Ms. Nopasika Malta Qwathekana
Senior Policy Advisor
International Biodiversity and Heritage
Cooperation
Department of Environmental Affairs and
Tourism (DEAT)
57 Bonne Vie
Cnr Harry Galaun and Le Roux Streets
Kyalami Hills Ext 3
Midrand 1685

Tel: (+27 12) 3103067
Fax: +27 12) 3201714
E-mail: mqwathekana@deat.gov.za

Mr. Tshilidzi Edward Neshithothole
Policy Analyst: International Biodiversity and
Heritage Cooperation
Department of Environmental Affairs and
Tourism (DEAT)
Private Bag X447
Pretoria, 0001

Tel: (+27 12) 3103277
Fax: (+2712) 3201714
E-mail: enetshithothole@deat.gov.za

Ms. Lufuno Ravhandalala
Senior Environmental Officer: Biodiversity
Planning
Department Of Environmental Affairs And
Tourism
Private Bag X447
Pretoria, 0001

Tel: (+27 12) 310 3656
Fax: (+27 12) 320 2844
E-mail: Lravhandalala@deat.gov.za

SPAIN/Espagne/España

Mr. Borja Heredia
Jefe de Area de Acciones de Conservacion
Dirección General de Medio Natural y Política
Forestal
Ministerio de Medio Ambiente, y Medio Rural y
Marino
Rios Rosas 24
28003 Madrid

Tel: (+34 91) 749 3658
Fax: (+34 91) 749 3873
E-mail: bheredia@mma.es

Mr. Juan José Areces Maqueda
Jefe Técnico Conservacion
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y
Marino
c/Rios Rosas 24
28003 Madrid

Tel: (+34) 60 089 0660
Fax: (+34) 91 749 3873
E-mail: jareces@mma.es

SRI LANKA

Mr. Wijesooriya Arachchige Don Ananda
Director General
Department of Wildlife Conservation
382 New Kandy Road
Malabe

Tel: (+94 11) 2560371
Fax: (+94 11) 2744299
E-mail: wadawijesooriya@gmail.com

SWEDEN/Suède/Suecia

Mr. Torsten Larsson
Adviser
Swedish Environmental Protection Agency
Norra Catalinagränd 39
S-18368 Täby

Tel.: (+46 8) 7588141
E-mail: eva.torsten.larsson@telia.com

SWITZERLAND/Suisse/Suiza

Mr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Unit
Federal office for the Environment (FOEN)
BAFU/FOEN
CH-3003 Bern

Tel: (+41 31) 3230663
Fax: (+41 31) 3247579
E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

**SYRIAN ARAB REPUBLIC/République
arabe syrienne/República Árabe Siria**

Mr. Akram Eissa Darwich
Director
Directorate of Biodiversity and Protected Areas
Ministry of Local Administration and
Environment General
P.O. Box 3773
Kafar Sousa
Damascus

Tel: (+963 11) 2140759
Fax: (+963 11) 2140759
E-mail: akramisa@scs-net.org;
akram.eissa@gmail.com

Mrs. Roba Al Serhan
Engineer
Ministry of Local Administration and
Environment
G. Commission for Environmental Affairs
P.O. Box 3773
Mazraha, Iman Mosque Square
Damascus

Tel.: (+963) 9 33078688
E-mail: robaserhan@yahoo.com

TAJIKISTAN/Tadjikistan/Tayikistán

Mr. Rustarn Muratov
Director
Forestry Research Institute
Fedina sp. 11/8-68
734049 Dushanbe

Tel: (+992 37) 2350740/2274758
E-mail: rustam@rs.tj

TOGO

M. Kotchikpa Okoumassou
Chef Devison Inventaire, Amenagement Et
Protection Fainique
Direction de la Faune et de la Chasse
Ministère de l'Environnement, du Tourisme
et des Ressources Forestières
B.P. 355
Lomé

Tel: (+228) 2214029
Fax: (+228) 2214029
E-mail: okoumdfc@yahoo.fr;
okoumdfc@hotmail.com; direfaune@yahoo.fr

TUNISIA/Tunisie/Túnez

M. Khaled Zahzah
Medecin Veterinaire Inspecteur
Direction Général des Forêts
30 Rue Alain Savary 1002
Tunis

Tel: (+21) 698665386
Fax: (+21) 671801922
E-mail: khaledzahzah2000@yahoo.fr

UGANDA/Ouganda/Uganda

S.E. Hon. Serapio Rukundo
Minister
Ministry of State Tourism, Wildlife and
Antiquities
P.O. Box 4241
Kampala

Tel.: (+256 41) 343947/251294
Fax: (+256 41) 341247/251294

Mr. Aggrey Rwetsiba
Senior Monitoring and Research Coordinator
Uganda Wildlife Authority
Plot 7 Kira Road
P.O. Box 3530
Kampala

Tel: (+256 41) 355000
Fax: (+256 41) 346291
E-mail: Aggrey.rwetsiba@uwa.or.ug;
aggreyrwetsiba@yahoo.com

Mr. Justus Tindikarukayo-Kashagire
Asst. Commissioner for Wildlife
Wildlife Division
Ministry of Tourism, Trade & Industry
P.O. Box 4241
Kampala

Tel: (+256 41) 343947/251294
Fax: (+256 41) 341247/251294
E-mail: jtindigarukayo@yahoo.co.uk;
wildlife.justus@wildlifeug.org

UKRAINE/Ukraine/Ucrania

Mr. Volodymyr Domashlinets
Head of Fauna Conservation Division
Ministry of Environmental Protection
ul. Urytskogo 35
03035 Kyiv 35

Tel: (+38 044) 206 3127 / 3134
Fax: (+38 044) 206 3134 /3126
E-mail: domashlinets@menr.gov.ua;
vladdy@uct.kiev.ua; vdomashlinets@yahoo.com

Mr. Oleksandr Bogachov
Deputy Head of Department
Secretariat of the Cabinet of Ministries
M. Grushevskogo str. 12/2
Kyiv 01008

Tel: (+380 44) 256 74 69
Fax: (+380 44) 254 06 05
E-mail: bogachov@kmu.gov.ua;
domashlinets@menr.gov.ua

Mr. Nykola Movchan
Deputy Minister
Ministry of Environmental Protection
ul. Urytskogo 35
03035 Kyiv 35

Tel.: (+38 44) 206 3147
Fax: (+38 44) 206 3147

UNITED KINGDOM/Royaume-Uni/Reino Unido

Mr. Trevor Salmon
Head of CITES and International Species Policy team
Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)
Temple Quay House
2 The Square, Temple Quay
Bristol BS1 6EB

Tel: (+44 117) 372 8384
Fax: (+44 117) 372 8373
E-mail: trevor.salmon@defra.gsi.gov.uk

Mr. Michael James Williams
Reporting Standards Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road
Peterborough PE1 1JY

Tel: (+44 1733) 866 868
Fax: (+44 1733) 555 948
E-mail: james.williams@jncc.gov.uk

Ms. Clare Hamilton
Lawyer
Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)
Area 4E, 3-8 Whitehall Place
London SW1A 2HH

Tel: (+44 203) 014 3128
Fax: (+44 203) 014 3170
E-mail: clare.hamilton@defra.gsi.gov.uk

Prof. Dr. Colin A. Galbraith
Director of Scientific and Advisory Services
Scottish Natural Heritage
Silvan House
3rd Floor East
231 Corstorphine Road
Edinburgh EH12 7AT

Tel: (+44 131) 316 2601
Fax (+44 131) 316 2690
E-mail: colin.galbraith@snh.gov.uk

Mr. Francis Marlow
Deputy Director Biodiversity Programme
Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)
Nobel House, 17 Smith Square
London

Tel: (+44 207) 2385632
E-mail: Francis.Marlow@defra.gsi.gov.uk

URUGUAY

Mr. Marcel Enzo Calvar Agrelo
Asesor Técnico
Departamento de Fauna, Dirección General de
Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Cerrito 318, Piso 1
11000 Montevideo

Tel: (+598 2) 3195874
Fax: (+598 2) 915 6456
E-mail: mcalvar@mgap.gub.uy;
renare@mgap.gub.uy

YEMEN/Yémen/Yemen

Mr. Galal Hussein Al-Harogi
Manager of Migratory Species Unit
Environment Protection Authority (EPA)
Ministry of Water and Environment
P.O. Box 10442
Sana'a

Tel: (+967) 777644767
Fax: (+967 1) 207327/309075
E-mail: ghn4@gawab.com; g_hng@yahoo.com

Dr. Mohammed M. Abubakr
Scientific Advisor
Environment Protection Authority (EPA)
Ministry of Water and Environment
P.O. Box 12092
Sana'a

Tel: (+967) 733760025
E-mail: hishamyem@yemen.net.ye

Other Official Delegations / Autres Délégations Officielles / Otras Delegaciones Oficiales

BOTSWANA

Mr. Lucas Pius Rutina
Principal Wildlife Officer
Research Division
Department of Wildlife and National Parks
P.O. Box 131
Gaborone

Tel: (+267) 3971405
Fax: (+267) 3912354
E-mail: lrutina@gov.bw; lucasrutina@hotmail.com

Mr. Sualo Arantes Ceolin
Alternative Permanent Representative of Brazil to
FAO/Secretary
Ministry of External Relations
Piazza Navona, 10
00186 Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 6789353
Fax: (+39 06) 68938802
E-mail: ceolin@brafao.it; sauloceolin@gmail.com

BRAZIL/Brésil/Brasil

Mr. João Onildo Marini Filho
Threatened Species General Coordinator
Chico Mendes Institute of Biodiversity Conservation
- ICM Bio
Sain Av. L4 Norte, Ed. Sede IBAMA, subsolo
70.818-900 Brasil DF

Tel: (+55 61) 33161165
Fax: (+55 61) 33161067
E-mail: on_do.marini-filho@icmbio.gov.br

Mr. Carlos Roberto Carvalho Fonseca
Specialist on Public Policies and Governmental
Management
Ministry of Environment
Esplanada Dos Ministerios Bloco B
5º Andar Sala N° 532
70.068-901 Brasilia-DF

Tel: (+55 61) 33171281
Fax: (+55 61) 3317 1983
E-mail: carlos.fonseca@mma.gov.br

**PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA/
République populaire de Chine/
República Popular de China**

Mr. Wang Wei
Deputy Director General
Department of Wildlife Protection
State Forestry Administration of China
No. 18, Hepingli East Street, Dongcheng District
Beijing, PC 100714

Tel: (+86 10) 84238532
Fax: (+86 10) 84238540
E-mail: wangwei@forestry.gov.cn

Mr. Zhang Dehui
Deputy Director
Division of wildlife Management
Department of Wildlife Protection
State Forestry Admin. of China
No. 18, Hepingli East Street, Dongcheng District
Beijing, PC 100714

Tel: (+86 10) 84238577
Fax: (+86 10) 84238540
E-mail: zhangdehui@forestry.gov.cn

Ms. Zhao Lei
Ministry of Foreign Affairs
Beijing, PC: 100091

Tel: (+86 10) 65963758
Fax: (+86 10) 65963757

Mr. Qian Fawen
Associated Research Professor
Research Institute of Forest Ecology, Environment
and Protection
No. 2, Dongxiaofu, Qinglongqiao, Haidian District
Beijing, PC: 100091

Tel: (+86 10) 62888454
Fax: (+86 10) 62888454
E-mail: cranenw@caf.ac.cn

**EQUATORIAL GUINEA/Guinée
équatoriale/Guinea Ecuatorial**

S.E. Anastasio Asumu Mum Munoz
Ministre
Ministère de la Pêche et de l'Environnement
Malabo

Tel.: + 240 27 4484

M. Crisantos Obama
Coordonnateur National de la Comifac et Point Focal
Adjoint du Grasp en Guinée Equatoriale
Ministère de l'Agriculture et des Forêt
BP 207
Bata

Tel: (+240) 25 05 74
Fax: (+240) 08 28 74
E-mail: obama333@yahoo.es

HAITI/Haïti/Haití

Mr. Lucienna Exil
Head
Coastal and Water Ecosystems Service
Ministry of Environment
181, Haut-Turgeau
Port-au-Prince

Tel: (+509) 37 17 05 07
Fax: (+509) 34 61 48 80
E-mail: exillucienna@yahoo.fr

KUWAIT/Koweït/Kuwait

Mr. Manal Abdullah Naief Ebrahim
Animal Researcher
Public Authority of Agriculture Affairs & Fish Resources
P.O. Box 21422
Safat 13075

Tel: (+96 5) 99494661
Fax: (+96 5) 22253933
E-mail: cites_girl@yahoo.com

Mr. Farida Ahamd Molla Ahmad
Director of Kuwait Zoo
Public authority of Agriculture Affairs & Fish Resources
P.O. Box 65010
Almansorixa

Tel: (+96 5) 99069593
Fax: (+96 5) 24719281
E-mail: far_molla@hotmail.comKuwait

MONTENEGRO/Monténégro/Montenegro

Ms. Milena Kapa
Senior Advisor
Ministry of Tourism and Environment
46 Rimski
20000, Podgorica

Tel: (+382) 67263548
Fax: (+382) 20234237
E-mail: milena.kapa@gov.me

MOZAMBIQUE

Ms. Sonia Jacques Gherson de Silveira
Deputy National Director of Environment
Management
Ministry for Coordination of Environmental Affairs

Tel: (+258) 214 66678
Fax: (+258) 214 65849
E-mail: sgsilveira@yahoo.com

SAINT LUCIA/Sainte-Lucie/Santa Lucía

Mr. Lyndon Cecil John
Assistant Chief Forest Officer
Forestry Department
Union
Castries

Tel: (+758) 468-5635
Fax: +(758) 450-2287
E-mail: lynjohn1@yahoo.com

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES/ Saint-Vincent-et-les-Grenadines/ San Vicente y las Granadinas

Mr. Amos Mathias Glasgow
Forestry Supervisor
Forestry Department
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries,
Richmond Hill
Kingstown

Tel: (+784-457-8594)
Fax: (+784-457-8502)
E-mail: forestrysvg@vincysurf.com;
amosgla@vincysurf.com

UNITED ARAB EMIRATES/Emirats arabes unis/Emiratos Arabes Unidos

Mr. Ashraf Saad Alcibahy
Manager of Marine Protected Areas Deptment
Environment Agency-Abu Dhabi
P.O. Box
Abu Dhabi

Tel: (+97 12) 693 4648
Fax: (+97 12) 446 3339
E-mail: aalcibahy@ead.ae

Mr Khalfan Abdulaziz Alsuwaidi
Manager of Wildlife Conservation Department
Environment Agency – Abu Dhabi
P.O. Box
Abu Dhabi

Tel: (+97 12) 6934694
Fax: (+97 12) 4464721

UNITED STATES OF AMERICA/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Ms. Shannon Gabrielle Dionne
International Affairs Specialist
National Oceanic and Atmospheric
Administration - NOAA
Office of International Affairs
HCHB Room 5230, 14th and Constitution Aves
NW, Washington, DC 20230

Tel: (+1 202) 482 6196
Fax: (+1 202) 482 4307
E-mail: shannon.dionne@noaa.gov

Ms. Cheri McCarty
International Policy Advisor
National Oceanic and Atmospheric Administration -
NOAA
Fisheries - Office of International Affairs
1315 East West Highway, 55MC3 Room 12603,
Silver Spring
MD20910

Tel: (+1 301) 7139090-183
Fax: (+1 301) 7139106
E-mail: Cheri.mccarty@noaa.gov

Ms. Lora Clarke
Sea Grant Fellow
National Oceanic and Atmospheric Administration –
NOAA
1314 East West Highway, SSMC III, F/ST7
Silver Spring MD20910

Tel: (+1 301) 7132367
Fax: (+1 301) 7131875
E-mail: Lora.Clarke@noaa.gov

Intergovernmental Organizations / Organisations Intergouvernementales / Organizaciones Intergubernamentales

Council of Europe Natural Heritage and Biological Division

Mr. Eladio Fernández-Galiano
Head of Natural Heritage and Biological Division
Natural Heritage Division / Division du Patrimoine
Natural
Directorate General IV
Council of Europe
67075 Strasbourg Cedex
FRANCE

Fax: (+33 3) 8841 3751/55/84
E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

FACE: Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU

Mr. Yves Lecocq
Secrétaire Général
Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU (FACE)
82, rue F. Pelletier
1030 Bruxelles
BELGIUM

Fax: (+32 2) 732 7072
E-mail: ylecocq@face.eu

FAO: Food and Agricultural Organisation

Mr. Scott Newman
International Wildlife Coordinator
Infectious Diseases Group Animal Health Service
Food and Agricultural Organisation (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 57054174
E-mail: Scott.Newman@fao.org

Ms. Lucilla Spini
Programme Officer (Environmental Conventions)
Food and Agricultural Organisation (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 57054174
Email: Lucilla.Spini@fao.org

IWC: International Whaling Commission

Dr. Nicola Jane Grandy
Secretary to the Commission
International Whaling Commission
The Red House
135 Station Road
Impington
Cambridge, CB24 9NP
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1223) 233971
Fax: (+44 1223) 232876
Email: nicky-grandy@iwcoffice.org

Nordic Council of Ministers

Mr. Morten Ekker
Principal Advisor
Norwegian Directorate for Nature Management
on behalf of the Nordic Council of Ministers
7485 Trondheim
NORWAY

Tel: (+47 73) 580500
Fax: (+47 72) 580501
Email: morten.ekker@dirnat.no

Ms. Gudrun Schneider
Senior Adviser
Nordic Council of Ministers
c/o Ministry of Environment
P.O. Box 8013 DEP
Oslo
NORWAY

Tel: (+47 22) 24 5969
Fax: (+47 22) 242756
Email: gudrun.schneider@md.dep.no

Mr. Henrik Skov
Senior Ecologist
DHI on behalf of Nordic Council of Ministers
Agern Allee 5
2920 Horsholm
DENMARK

Tel: (+45) 45 169220
Fax: (+45) 45 169292
Email: hsk@dhigroup.com

Ramsar Convention

Mr. Nicholas Davidson
Deputy Secretary General
Ramsar Convention Secretariat
28, rue Mauverney
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel: (+41 22) 999 0171
Fax: (+41 22) 999 0169
Email: davidson@ramsar.org

SINEPAD: Interim Secretariat of the New Partnership for Africa's Development

M. David Samuel Njiki
Secrétaire Exécutif
SINEPAD
PO Box 813
Dakar RP
SENEGAL

Tel: (+221) 338427311
Email: njikinjiki@yahoo.com

SINEPAD/URTOMA: Unité Regionale des Tortues Marines de la cote atlantique de l'Afrique

M. Bacary Diobate
Assistant Technique Gestionnaire Base de Donnees
URTOMA/SINEPAD
3, Boulevard Djilymbaye – Immeuble Fahd
3ème Etage
Dakar
SENEGAL

Tel: (+221) 823 8365
Fax: (+221) 823 8365
Email: bdiobate@hotmail.com

UNCCD: United Nations Convention to Combat Desertification

Mr. Gregoire de Kalbermatten
Deputy Executive Secretary
UNCCD
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY

Tel: (+49 228) 815
Fax: (+49 228) 815

Ms. Sonia Amelio
UNCCD
Rome
ITALY

E-mail: samelio@unccd.int

UNEP: United Nations Environment Programme

United Nations Environment Programme
P.O. Box 47074
00100 Nairobi
KENYA

Mr. John Allen Scanlon
Principal Advisor to the ED
E-mail: john.scanlon@unep.org

Mr. Nick Nuttall
Spokesperson
Office of the ED
Tel: (+254) 733 632755
E-mail: nick.nuttal@unep.org

Ms. Dorothy Obuya
Programme Assistant
Tel: (+254 20) 7625133
Fax: (+254 20) 7624300
E-mail: dorothy.Obuya@unep.org

Ms. Kamar Yousuf
Programme Officer
Tel: (+254 20) 7623243
Fax: (+254 20) 7624300
E-mail: Kamar.Yousuf@unep.org

Ms. Elizabeth Maruma Mrema
Senior Legal Officer
Tel: (+254 20) 7624252
Fax: (+254 20) 7624300
E-mail: Elizabeth.Mrema@unep.org

Mr. Arnold Kreilhuber
Special Assistant
Tel: (+254 20) 762 4543
Fax: (+254 20) 762 4300
E-mail: Arnold.Kreilhuber@unep.org

Mr. Christian Marx
Fund Management Officer
UNEP/DELIC

UNEP/CEP: Caribbean Environment Programme

Mr. Nelson Andrade Colmenares
Co-ordinator
UNEP/Caribbean Environment Programme (CEP)
14-20 Port Royal Street
Kingston
JAMAICA

Tel: (+1 876) 922 9267-9
Fax: (+1 876) 922 9292
Email: nac@cep.unep.org

UNEP/CITES: Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora

Mr. David H.W. Morgan
Chef, Scientific Support Unit
UNEP/CITES Secretariat
International Environment House
11-13 Chemin des Anémones, Case postal 456
1219 Châtelaine, Geneva
SWITZERLAND

Fax: (+41 22) 7973417
E-mail: david.morgan@cites.org

UNEP/DGEF: Division of Global Environment Facility Coordination

Ms. Esther Mwangi
Program Officer
UNEP- DGEF
00100 Nairobi
KENYA

Tel: (+254 20) 762 4041
E-mail: esther.mwangi@unep.org

UNEP/MAP-RAC/SPA: Regional Activity Centre for Specially Protected Areas

Mr. Atef Querghi
Expert in Marine Biologie
UNEP/MAP-RAC/SPA
Bd. Yesser
Tunis
TUNISIA

E-mail: atef.ouerghi@rac-spa.org

UNEP/ROWA: Regional Office for West Asia

Mr. Habib N. El-Habr Abdullaheem
Director of ROWA
UNEP Regional Office for West Asia (ROWA)
Villa 2113, Road 2432, Block 324
P.O. Box 10880, Juffair, Manama
BAHRAIN

Tel: (+973) 1781 2777 / 2755 (d)
Fax: (+973) 1782 5110/1
Email: habib.elhabr@unep.org.bh

UNEP/WCMC: World Conservation Monitoring Centre

UNEP/WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Mr. Asghar Fazel
Coordinator of the Conservation Commons & Senior Advisor
Tel: (+44 1223) 277314
Fax: (+44 1223) 277136
E-mail: ashar.fazel@unep-wcmc.org

Ms. Harriet Gillett
Senior Programme Officer
Tel: (+44 1223) 277314 ex 250
Fax: (+44 1223) 27 71 36
Email: harriet.gillett@unep-wcmc.org

Mr. Gerardo Fragoso
Head Species Programme
Tel: (+44) 0 1223277314
Fax: (+44) 0 1223277136
Email: gerardofragoso@unep-wcmc.org

Mr. Damon Stanwell-Smith
Project Co-ordinator, 2010 Biodiversity Indicators Partnership
Tel: (+44 1223) 814 628
Fax: (+44 1223) 277136
Email: damon.stanwell-smith@unep-wcms.org

UNEP/UNESCO – GRASP: Great Apes Survival Project Partnership

Ms. Melanie Virtue
Grasp Coordinator
P.O. Box 47074
Nairobi
KENYA

Tel: (+254 20) 762 4163
E-mail: melanie.virtue@unep.org

Mr. Ian Redmond
Chief Consultant
GRASP, c/o RSPCA Building
Landsdown, STROUD
Gloucestershire GL5 1BG
UNITED KINGDOM

Tel./Fax: (+44) 1453 765228
E-mail: ele@globalnet.co.uk; ian.redmond@unep.org

CMS Agreements and MoUs

ACCOBAMS

Ms. Marie-Christine Grillo
Executive Secretary
ACCOBAMS Permanent Secretariat
Jardins de l'UNESCO 2
Terrasses de Fontvieille
98000 Monaco
MONACO

Tel: (+377) 98 98 20 78
Fax: (+377) 98 98 42 08
E-mail: mcgrillo@accobams.net

Mr. Guiseppe Notarbartolo di Sciarra
Chair, Scientific Committett
ACCOBAMS
Via Benedetto Marcello 43
20124 Milano
ITALY

Tel: (+39) 335 6376035
E-mail: guiseppe@disciara.net

UNEP/ASCOBANS

Ms. Heidrun Frisch
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY

Tel: (+49 228) 815 2424
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: h.frisch@ascobans.org

UNEP/AEWA

Mr. Youssoof Mungroo
Chairman Technical Committee
UNEP/AEWA
4A, Impasse Barthelemy Ohsan
Beau-Bassin
MAURITIUS

Tel.: (+230) 467 1252
Email: ymungroo@gmail.com

Mr. Bert Lenten
Executive Secretary
UNEP/AEWA Secretariat
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY

Tel: (+49 228) 815 2414
Fax: (+49 228) 815 2450
E-mail: aewa@unep.de

Mr. Florian Keil
Information Officer
UNEP/AEWA
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY

Tel: (+49 228) 815 2451
Fax: +49 228) 815 2450
Email: fkeil@unep.de

UNEP/EUROBATS

Mr. Petrus Henricus Cornelis Lina
Chair Advisory Committee
EUROBATS Secretariat
P.O. 835
2300 Av Leiden
THE NETHERLANDS

Tel: (+31 71) 5314979
Email: phc.lina@telfort.nl

Mr. Andreas Streit
Executive Secretary
EUROBATS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY

Tel: (+49 228) 815 2420
Fax: (+49 228) 815 2445
Email: eurobats@eurobats.org

Mr. Anthony Michael Hutson
Adviser
EUROBATS Secretariat
Winkfield, Station Road, Plumpton Green
East Sussex, BN7 3BU
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1273) 890341
Email: hutson.t@btinternet.com

UNEP/IOSEA

Mr. Douglas Hykle
Co-ordinator / Senior CMS Advisor
IOSEA Marine Turtle MoU Secretariat
c/o UNEP Regional Office for Asia and the Pacific
United Nations Building, 2nd floor
Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200
THAILAND

Tel: (+66 2) 288 1471
Fax: (+66 2) 280 3829
Email: IOSEA@unep.org

**National Governmental Organizations / Organisations Nationales Gouvernementales /
Organizaciones Nacionales Gubernamentales**

**ISPRA: National Institute for the Protection
and Environmental Research**

Mr. Marco Zenatello
ISPRA
Sede Amministrativa ex-INFS
Via Ca' Fornacetta 9
I-40064 Ozzano Emilia (BO)
ITALY

Tel: (+39 051) 6512 2111
E-mail: marco.zenatello@infs.it

Ms. Caterina Maria Fortuna
Researcher, ISPRA
Via di Casalotti 300
00166 Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 61570444
Fax: (+39 06) 61561906
Email: c.fortuna@icram.org; foruna.cm@tiscali.it

Municipality of Rome

Ms. Luisa Illuminati
Municipality of Rome
Piazza Porta Metronia, 3
Rome
ITALY

Mr. Piero Malenotti
Officer
Municipality of Rome
Piazza Porta Metronia, 3
Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 67109308

Mr. Bruno Cignini
Director of Environmental Department
Municipality of Rome
Piazza Porta Metronia, 3
Rome
ITALY

Email: b.cignini@comune.roma.it

Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise

Mr. Stefano Maugeri
Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Viale Santa Lucia - 67032 Pescasseroli
Aquila
ITALY

Tel: (+33 3) 5812488
Fax: (+33 06) 51883879
Email: gatto.sm@libero.it

**Regional Agency for Parks, Lazio Regional
Government**

Mr. Iacopo Sinibaldi
Biodiversity Expert
Regional Agency for Parks, Lazio Regional
Government
Via del Pescaccio 96
00199 Rome
ITALY

Tel: (+3906) 51687322
Fax: (+39-06) 51687322
Email: sinibaldi.arp@parchilazio.it; isinibaldi@tin.it

International Non-Governmental Organizations / Organisations Internationales Non-Gouvernementales / Organizaciones Internacionales No Gubernamentales

AMMPA: Alliance of Marine Mammal Parks and Aquariums

Ms. Laura van der Meer
International Council
Alliance of Marine Mammal Parks and Aquariums
16, Rue d'Alaumont
1380 Lasne
BELGIUM

Tel: (+32 2) 6331503
Fax: (+32 2) 633 2731
Email: alliance.Brussels@cs.com

BLI: BirdLife International

Ms. Nicola J. Crockford
RSPB International Species Policy Officer
BirdLife International
RSPB, The Lodge
Sandy
Bedfordshire, SG19 2DL
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1767) 693072
Fax: (+44 1767) 685192
Email: Nicola.crockford@rspb.org.uk

Mr. Marco Lambertini
Director of Network and Programme
BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Road
Cambridge CB3 0NA
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1223) 277318
Fax: (+44 1223) 277200
Email: marco.lambertini@birdlife.org

Ms. Alison Jane Stattersfield
Birdlife International
Wellbrook Court, Girton Road
Cambridge CB3 0NA
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1223) 277318
Fax: (+44 1223) 277200
Email: ali.stattersfield@birdlife.org

Mr. Jonathan Barnard
BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Road
Cambridge CB3 0NA
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1223) 279840
Fax: (+44 1223) 277200
Email: jonathan.barnard@birdlife.org

Mr. Robert P. Clay
Senior Conservation Manager, Americas Division
BirdLife International
Gaetano Martino esq.215
Asuncion
PARAGUAY

Tel: (+595 21) 223567
Fax: (+595 21) 223567
Email: rob.clay@birdlife.org

CIC: International Council for Game and Wildlife Conservation

Mr. Kai-Uwe Wollscheid
CEO Director General
International Council for Game and Wildlife
Conservation (CIC)
Budapest Executive Office
P.O. Box 82
2092 Budakeszi
HUNGARY

Tel: (+36 23) 453 830
Fax: (+36 23) 453 832
Email: k.wollscheid@cic-wildlife.org

GSM: Society for the Conservation of Marine Mammals

Ms. Birgith Sloth
Head of Danish Section
Society for the Conservation of Marine Mammals
Teglgaardsvej 601, 3TV
DK-3050 Humlebaek
DENMARK

Tel: (+45) 49191626
Fax: (+45) 49191626
Email: be-eco@mail.tele.dk

HSI: Humane Society International

Ms. Danielle Annese-Arenas
Program Manager
Humane Society International (HSI)
PO Box 439
Avalon NSW 2107
AUSTRALIA

Tel: (+61 2) 9973 1728
Fax: (+61 2) 9973 1729
Email: danielle@hsi.org.au

Ms. Naomi Susan Watts
Shark consultant
Humane Society International (HSI)
2100 L Street
NW, Washington DC 20037
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 202) 452 1100
Fax: (+1 301) 258 3080
Email: heffs1@O2.co.uk

Ms. Patricia A. Forkan
President
Humane Society International (HSI)
2100 I Street, NW
Washington DE 20037
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 301) 2583002
Fax: (+1 301) 2583077
e-mail: pforcan@hsi.org

ICEF: International Court of the Environment Foundation

Mr. Amadeo Postiglione
Judge Italian Supreme Court
Director
ICEF
Via C.Pacca 19
00165 Rome
ITALY

Tel: (+33 325) 88132
Fax: (+33 366) 30546
Email: icef.postiglione@tiscali.it

ICF: International Crane Foundation

Mr. George Archibald
Ecologist
International Crane Foundation
E11376 Shady Lane Rd
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356 9462 ext. 156
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: Julie@savingcranes.org;
George@savingcranes.org

Ms. Claire Maureen Mirande
Project Director, Siberian Crane Wetlands Project
International Crane Foundation
PO Box 447, E11376 Shady Lane Road
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356-9462
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: mirande@savingcranes.org

Ms. Elena Ilyashenko
ICF/CMS Siberian Crane Flyway Coordinator
International Crane Foundation
1 B. Gruzinskaya
Moscow, 123242
RUSSIAN FEDERATION

Tel: (+7 495) 605 9001
Fax: (+7 495) 605 9001
Email: eilyashenko@savingcranes.org

Ms. Patricia Gleason
International Crane Foundation
90 Manson Street
Palmerston North
NEW ZEALAND

Tel.: (+64 21) 2648673
Email: pgleason@savingcranes.org

Mr. James Thomas Harris
Vice President
International Crane Foundation
PO Box 447, E11376 Shady Lane Road
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356 9462 ext 129
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: harris@savingcranes.org

Ms. Elena M Smirenski
Program Assistant
International Crane Foundation
PO Box 447, E11376 Shady Lane Road
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356 9462 ext 130
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: elena@savingcranes.org

Ms. Li Fengshan
China Program Coordinator
International Crane Foundation
PO Box 447, E11376 Shady Lane Road
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356 9462
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: fengshan@savingcranes.org

Ms. Rebecca DeAnn Pfile
Project Administrator, Siberian Crane Wetlands
Project
International Crane Foundation
PO Box 447, E11376 Shady Lane Road
Baraboo, WI 53913
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 608) 356 9462
Fax: (+1 608) 356 9465
Email: bpfife@savingcranes.org

Ms. Sara Gavney Moore
Communications Coordinator
UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
International Crane Foundation
5137 East Liberty Park Circle
North Charleston SC 29405
UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 843) 864-5624
Email: sgm@savingcranes.org

**IFAW: International Fund for Animal
Welfare**

Mr. Darren Kindleysides
Programme Manager
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
8 Belmore Street, Surry Hills
NSW, 2010
AUSTRALIA

Tel: (+61) 400174127
Fax: (+61) 292884901
Email: dkindleysides@ifaw.org

Mr. Peter Pueschel
Programme Director
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
Kattrepelsbruecke 1
20095 Hamburg
GERMANY

Tel.: (+49 64) 125011586
Fax: (+49 64) 125011587
Email: ppueschel@ifaw.org

Ms. Veronica Frank
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
12 Margaret Street
BN2 1TS Brighton
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 7833) 943620
Email: vfrank@ifaw.org

**IRSNB: Institut Royal des Sciences
Naturelles de Belgique**

Ms. Marie-Odile Beudels
IRSNB
29 rue Vautier
1000 Brussels
BELGIUM

Tel: (+32 2) 6274356
Email: marie-odile.beudels@naturalsciences.be

Mr. Rene-Marie Lafontaine
IRSNB
29 rue Vautier
1000 Brussels
BELGIUM

Tel: (+32) 6274360
Email: rene-marie.lafontaine@naturalsciences.be

**IUCN: International Union for Conservation
of Nature**

Mr. Jean-Christophe Vié
Deputy Head
Species Programme
IUCN
Rue de Mauverney
CH 1196 Gland
SWITZERLAND

Tel: (+41 22) 9990208
Fax: (+4122) 999 0002
Email: jean-christophe.vie@iucn.org; jcv@iucn.org

IUCN/SSC Primate Specialist Group

Ms. Liz Williamson
 Coordinator
 Section Great Apes
 IUCN/SSC Primate Specialist Group
 61 Terregles Crescent
 Glasgow G41 4RL
 UNITED KINGDOM

E-mail: e.a.Williamson@stir.ac.uk

Ms. Chloé Cippolletta
 IUCN/SSC Primate Specialist Group
 Viale Ferratella n. 7
 00184 Rome
 ITALY

Tel: (+39 33) 89804076
 Email: ccippolletta@gmail.com

IUCN/SSC Shark Specialist Group

Ms. Sarah Fowler
 Co-Chair
 Shark Specialist Group of the IUCN Species Survival
 Commission
 c/o Naturebureau International, 36 Kingfisher Court,
 Hambridge Road
 Newbury, RG14 7JE
 UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1635) 550380
 Fax: (+44 1635) 550230
 Email: sarahfowler@naturebureau.co.uk

IUCN/SSC African Elephant Specialist Group

Mr. Lamine Sebogo
 Chargé de Programme
 UICN&CSE Groupe de Specialistes Elephant
 d'Afrique
 01 BP 1618
 Ouagadougou 01
 BURKINA FASO

Tel: (+226) 50331357
 Fax: (+226) 50307561
 Email: lamine.sebogo@iucn.org

LAGA: Last Great Ape Organisation

Mr. Vincent Gudmia Mfonfu
 Journalist
 Last Great Ape Organisation (LAGA)
 Vallee Nlongkak
 Yaounde
 CAMEROON

Tel: (+237) 99651803
 Email: mfonfuvincent@yahoo.fr

Ocean Conservancy

Ms. Sonja Viveka Fordham
 Director, Shark Conservation Program
 Ocean Conservancy
 Shark Alliance c/o Pew Environment Group
 Level 21, Bastion Tower
 5 Place du Champ de Mars
 1050 Brussels
 BELGIUM

Tel: (+32 495) 101468
 Email: sonja@oceanconservancy.org

The Pew Environment Group

Mr. Rème Parmentier
 Senior Policy Advisor
 The Pew Environment Group
 1200 18th St. NW, 5th floor
 Washington DC 20036-2506
 UNITED STATES OF AMERICA

Tel.: (+1 202) 887 8800
 Email: remi@vardagroup.org

Ms. Leslie Ann Busby
 Project Coordinator
 The Pew Environment Group
 1200 18th St. NW, 5th floor
 Washington DC 20036-2506
 UNITED STATES OF AMERICA

Tel: (+1 39) 340 2875284
 Email: lbusby56@gmail.com

**PRETOMA: Programa Restauración
Tortugas Marinas**

Mr. Randall Arauz
Presidente
Programa Restauración Tortugas Marinas
(PRETOMA)
1203-110
Tibás
San José
COSTA RICA

Fax: (+506) 236 6017
Email: rarauz@racsa.co.cr;
rarauz@tortugamarina.org

**WAZA: World Association of Zoos and
Aquariums**

Mr. Gerald Dick
Executive Director
WAZA
Lindenrain 3
CH-3012 Bern
SWITZERLAND

Tel: (+41 31) 300 2030
Fax: (+41 31) 300 2031
E-mail: Gerald.Dick@WAZA.org

WCS: Wildlife Conservation Society

Mr. Andrew Dunn
Nigeria Coordinator
WCS
GPO 796, Calabar
NIGERIA

Tel: (+234) 8035679609
E-mail: andydunn3@aol.com; adunn@wcs.org

**WDCS: Whale and Dolphin Conservation
Society**

Mr. Nicolas Entrup
Managing Director
WDCS – Germany
Altostr. 43
81245 München
(+49 89) 4314781331
GERMANY

Tel: (+49) 1711423117
Fax: (+49) 8961002394
E-mail: nicolas.entrup@wcds.org

Ms. Silvia Sartori
Press Officer
WDCS
Via San Francesco snc
01030 Bassano Romano
Viterbo
ITALY

Tel.: (+39) 3495601218
Email: sartori_1974@libero.it

Mr. Mark Peter Simmonds
Director of Science
WDCS
Brookfield House
38 St. Paul St.
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
UNITED KINGDOM

Fax: (+44 1249) 449501
Email: mark.simmonds@wcds.org

Ms. Nicola Kim Hodgins
Intern. Projects Co-ordinator
WDCS
Brookfield House
38 St. Paul St.
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1249) 449500
Fax: (+44 1249) 449501
Email: nicola.hodgins@wcds.org

Ms. Alison Wood
Policy manager
WDCS International
Brookfield House
38 St. Paul St.
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1249) 449524
Email: alison.wood@wcds.org

WI: Wetlands International

Mr. Ward Hagemeyer
Head of Biodiversity and Ecological Networks
Wetlands International
PO Box 471
6700 AL Wageningen
THE NETHERLANDS

Tel: (+31 317) 486 785
Fax: (+31 317) 486 770
Email: ward.hagemeyer@wetlands.org

Mr. Umberto Gallo-Orsi
WOW Project Coordinator
Wetlands International
PO Box 471
6700 AL Wageningen
THE NETHERLANDS

Tel: (+31 317) 486 792
Fax: (+31 317) 486 770
E-mail: Umberto.gallo-orsi@wetlands.org

Wildfowl & Wetlands Trust

Ms. Rebecca Lee
Wildlife Health Officer
Wildfowl & Wetlands Trust
Slimbridge
Gloucestershire GL2 7BT
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1453) 890120
Fax: (+44 1453) 890 827
E-mail: rebecca.lee@wwt.org.uk

Ms. Ruth Cromie
Wildfowl & Wetlands Trust
Slimbridge
Gloucestershire GL2 7BT
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1453) 89 1254
Fax: (+44 1453) 890 827
E-mail: ruth.cromie@wwt.org.uk

WWF-International: World Wide Fund for Nature

Ms. Wendy Elliott
Manager, Species Programme
WWF-International
Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel: (+41 79) 3477811
Email: welliott@wwfint.org

Ms. Susan S. Lieberman
Director, Species Programme
WWF-International
Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel: (+41 22) 3649016
E-mail: slieberman@wwfint.org

Ms. Elisabeth McLellan
Manager, Species Programme
WWF- International
Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel.: (+41 79) 2129312
Email: Lmclellan@wwfint.org

Mr. David H.W. Greer
African Great Apes Programme Coordinator
WWF- International
Via delle Ferratelle #7
00184 Roma
ITALY

Tel: (+39) 3389804076
E-mail: dgreer@wwf.carpo.org

WWF Wamer

Mr. Mamadou Diallo
Programme Manager
WWF-Wamer
Sacre Coer III, PO Box 22928
Dakar
SENEGAL

Fax: (+221 33) 869 37 02
Email: mdiallo@wwfsenegal.org

WWF South Africa

Ms. Samantha Petersen
WWF South Africa
Unit 15a Foregate Square
Cnr Heerengracht and Table Bay Blvd"
Cape Town
SOUTH AFRICA

Tel: (+27 21) 4253440
Fax: (+27 21) 4253440
Email: spetersen@wwf.org.za

WWF Italy

Via Po 25/c
00198 Rome
ITALY

Ms. Gemma Parkes
Communication Officer
Tel: (+34 6) 3873237
Email: gparkes@wwfmedpo.it

Ms. Claudia de Rosa
Traffic Species & Timber Trade Programme
Tel: (+39 6) 84497259
Fax: (+39 6) 84497356
E-mail: c.derosa@wwf.it

Mr. Massimiliano Rocco
Head
Traffic Species & Timber Trade Programme
Tel.: (+39 6) 844 97357
Fax: (+39 6) 844 97356
E-mail: m.rocco@wwf.it

Mr. Gianluca Catullo
Consultant, Traffic & Species Office
Tel: (+39 06) 84497487
E-mail: g.catullo@wwf.it

ZSL: Zoological Society of London

Ms. Julia Latham
LPI-CMS Coordinator
Institute of Zoology,
Zoological Society of London
Regent's Park
London NW1 4RY
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 7772) 368184
Email: julia.latham@ioz.ac.uk

ZSF: Zoological Society Frankfurt

Prof. Dr. Manfred Niekisch
Direktor
Zoologischer Garten Frankfurt
Bernhard-Grzimek-Allee 1
60316 Frankfurt/Main
GERMANY

Tel: (+49 69) 21233727
Fax: (+49 69) 21237855
E-mail: manfred.niekisch@stadt-frankfurt.de

**National Non-Governmental Organizations / Organisations Nationales Non-Gouvernementales /
Organizaciones Nacionales No Gubernamentales**

ECOCEAN

Mr. Brad Norman
CEO
ECOCEAN
68 Railway Street
Cotteloe
AUSTRALIA

Tel: (+61) 414 953 627
E-mail: brad@whaleshark.org

Institute of Avian Research

Prof. Dr. Franz Bairlein
Institute of Avian Research
An der Vogelwarte 21
26386 Wilhelmshaven
GERMANY

Tel: (+49 4421) 96890
Fax: (+49 4421) 968955
E-mail: franz.bairlein@ifv.terramare.de

Legambiente

Mr. Antonio Nicoletti
Legambiente, Via Salarina 403
Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 86268354
E-mail: n.nicoletti@legambiente.eu

Ms. Federica Barbera
Legambiente, Via Salarina 403
Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 86268364
E-mail: f.barbera@legambiente.eu

LIPU BirdLife Italy

Via Trento 49
43100 Parma
ITALY

Ms. Elena D'Andrea
General Director
Tel: (+39 0521) 273043
Fax: (+39 0521) 273419
E-mail: Elena.dandrea@lipu.it

Ms. Giorgia Gaibani
 IBA and Natura 2000 Officer
 Tel: (+39 0521) 273043
 Fax: (+39 0521) 273419
 Email: giorgia.gaibani@lipu.it

Mr. Claudio Celada
 Director of Conservation
 Tel: (+39 0521) 273043
 Fax: (+39 0521) 273419
 E-mail: Claudio.celada@lipu.it

Mr. Marco Gustin
 Tel: (+39 338) 3188917
 E-mail: marco.gustin@libero.it

SPEA: Portuguese Society for the Study of Birds

Mr. Pedro Luis P Gerlades
 IBA Marine Officer
 SPEA (BirdLife Partner)
 Av. da Liberdade No. 105-2 Esq
 1250-120 Lisboa
 PORTUGAL

Tel: (+351 21) 3320430
 Fax: (+351 21) 3220439
 Email: pedro.geraldes@spea.pt

Marine Science Station Center

Mr. Mohammad Al-Zibdah
 Marine Ecologist
 Marine Science Station
 University of Jordan and Yarmouk University
 PO Box 195
 Aqaba 77110
 JORDAN

Tel: (+962 3) 201 5145
 Fax: (+962 3) 201 3674
 E-mail: zibdeh@ju.edu.jo

Special Projects/Projets spéciaux/Projetos Especiales

UNEP/GEF Siberian Crane Wetland Project

Ms. Vera Petrovna Inyutina
 National Project Manager
 UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
 ap. 103, h. 27, Makhtymkuli str.
 Astana, 010009
 KAZAKSTAN

Tel: (+7 7172) 340145/ (+7 8701) 566 0405
 E-mail: Vera_Inyutina@ok.kz

Mr. Sadegh Sadeghi Zadegan
 National Manager
 UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
 Department of Environment
 P.O. Box 14155-7383
 Teheran
 ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Tel: (+98 21) 882 44669
 Fax: (+98 21) 882 44669
 E-mail: sadegh64@hotmail.com;
 sadeghizadegan@yahoo.com

Mr. Azin Fazeli
 SCWP National Technical Officer
 UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
 Department of Environment
 Hemmat Highway, Pardisan Eco-park
 P.O. Box 14155-7383
 Teheran
 ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Tel: (+98 21) 88244669
 Fax: (+98 21) 88244669
 E-mail: azin_fazeli@yahoo.com

Mr. Michail Stishov
 Technical Advisor for Russia and Kazakhstan
 UNEP/GEF Siberian Crane Wetland Project
 Shkolnaya 2a,
 26, Fryazino Moscow Region 141195
 RUSSIAN FEDERATION

Tel: (+7 916) 5046916
 E-mail: mstishov@yandex.ru

Ms. Yuliya Vitalievna Gorelova
Russian National Project Manager
UNEP-GEF Siberian Crane Wetlands Project
International Crane Foundation
Apt.33, 20 Chaykovskiy Street
141733, Moscow Oblast
RUSSIAN FEDERATION

Tel: (+7 499) 946 22 38 (office)
Fax: (+7 499) 946 22 38
E-mail: Julia-gorelova@yandex.ru

Mr. Nickolai Germogenov
Director of YCU, Deputy Director in IBPC
UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
Yakutian Coordination Unit
Institute for Biological Problem of Cryolithozone
Lenin avenue 41
67980 Russia, Republic Sakha, Yakutsk
RUSSIAN FEDERATION

Tel: (+8 41123) 35690
Fax: (+8 41123) 36836
E-mail: sterkh-yrcu@mail.ru

Mr. Alexey Konstantinovich Blagovidov
Russian Technical Project Manager
UNEP-GEF Siberian Crane Wetlands Project
International Crane Foundation
Apt.33, 20 Chaykovskiy Street, 141733
RUSSIAN FEDERATION

Tel/Fax: (+7 49994) 62238 (office)
E-mail: alexei-blagovidov@yandex.ru

Wings Over Wetlands: UNEP/GEF African-Eurasian Flyways Project

PO Box 471
6700 AL Wageningen
THE NETHERLANDS

Mr. Camillo Ponziani
Junior Operations Manager
Tel: (+31 317) 486791
Fax: (+31 317) 486770
Email: camillo@unops.org

Mr. Edoardo Zandri
Chief Technical Advisor
Tel: (+31 317) 486790
Fax: +31 317) 486770
Email: edoardo@unops.org

Mr. Ella Boere-Bossinga
Tel: (+31 317) 486791
Fax: (+31 317) 486770
Email: petronella.boere@wanadoo.fr

Mr. Gerard C. Boere
Consultant
Tel: (+31 317) 486791
Fax: (+31 317) 486770
Email: petronella.boere@wanadoo.fr

Ms. Renske den Exter
Tel: +254 20 762 3490
Email: juliek@unops.org

University/Université/Universidad

University of Basra

Dr. Khalaf Al-Robaee
Director, Natural History Museum
Natural History Museum, Basra University
PO Box 432
Basra
IRAQ

Tel: (+964) 7801078412
E-mail: alrobaee@yahoo.com

University of Kent

Ms. Leonie Gordon
Student
10 Arundel Road
Brighton BN25 TD
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 0127) 3670553
E-mail: leonie.gordon@gmail.com

University of Rome

Mr. Federica Barbanera
Researcher
Sapienza - University of Rome
Via di Monte d'oro 18
Rome
ITALY

Tel: (+32) 0 4376539
E-mail: federica@Barbanera@uniroma1.it

Mr. Fabrizio Cumo
Professor
Sapienza - University of Rome
Via di Monte d'oro 18
Rome
ITALY

Tel: (+320) 4376539
E-mail: fabrizio.cumo@uniroma1.it

Private Sector/ Secteur privé / Sector privado**OGP: International Association of Oil and Gas Producers**

Mr. John Allen Campbell
Technical Director
International Association of Oil and Gas Producers
209-218 Blackfriars Road
London SE1 8NL
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 20) 7633 0272
Fax: (+44 20) 7633 2350
E-mail: jac@ogp.org.uk

TUI AG

Ms. Mila Dahle
Manager
TUI AG
Karl-Wiechert-Allee 4
30625 Hannover
GERMANY

Tel: (+49 511) 5662200
Fax: (+49 511) 566932200
E-mail: mila.dahle@tui.com

Mr. Mike Jo Brauner
Manager
TUI AG
Karl-Wiechert-Allee 4
30625 Hannover
GERMANY

Tel: (+49 511) 5662205
Fax: (+49 511) 566932205
E-mail: mike.brauner@tui.com

Press and media/Presse et médias/Prensa y medios de comunicación**AFP: Agence France-Presse**

Ms. Gina Doggett
Correspondent
AFP
66 piazza SS Apostoli
Rome
ITALY

Tel: (+39) 3357272247
E-mail: gina.doggett@AFP.COM

Agencia EFE

Mr. Miguel Cabanillas Sanz
Redactor
Agencia EFE
Via dei Canestrari 5
Rome
ITALY

Tel: (+39 345) 6009337
E-mail: m.cabanillas@efe.it

ANSA: Agenzia Nazionale Stampa Associata

Mr. Fabio Campana
ANSA
Via della Dataria, 94
00187 Roma
Rome
ITALY

Tel. (+39 06) 67741
Fax: (+39 06) 6774638

Ms. Chiara Spegni
Journalist, ANSA
ITALY

E-mail: chiara@sensible.it

AP: Associated Press

Mr. Ariel David
Reporter, Associated Press
Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 6709936
E-mail: adavid@AP.org

Ms. Marta Falconi
Correspondent
Associated Press
P.Grazioli 5
00186 Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 6789936
E-mail: mfalconi@ap.org

BBC - British Broadcasting Corporation

Mr. Julian Hector
Journalist, BBC
UNITED KINGDOM

E-mail: julian.hector@bbc.co.uk

Deutsche Welle

Ms. Nancy Greenleese
Deutsche Welle radio – German
National broadcaster
Largo Leopoldi, 12 Scala A
Interno 17
00185 Rome
ITALY

Tel: (+39 338) 728 0201
E-mail: ngreenleese@hotmail.com

NAUTICA

Ms. Elenora De Sabata
Columnist, NAUTICA
Via R. Fauro 82,
Rome
ITALY

Tel: (+39 06) 955670
E-mail: ele@medsharks.org

REUTERS

Ms. Silvia Aloisi
REUTERS
Rome
ITALY

Tel: (+39) 3487607044
E-mail: silvia.aloisi@reuters.com

The Globe and Mail

Mr. Eric Reguly
Rome Bureau Chief, The Globe and Mail
Rome
ITALY

Tel: (+39) 3316456202
E-mail: ereguly@globeandmail.com

Conference-Appointed Scientific Councillor / Conseiller Scientifique Nommé par la Conference / Consejero Científico Nombrado por la Conferencia

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
Appointed Councillor - African fauna
Chairman, National Biodiversity Committee
Council for Scientific and Industrial Research
P.O. Box M32
Accra
GHANA

Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
E-mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

Mr. Colin J. Limpus
Appointed Councillor - Marine turtles
Chief Scientist
Queensland Environmental Protection Agency
P.O. Box 155
City East (Brisbane), Q4002
AUSTRALIA

Tel: (+61 7) 3227 7718
E-mail: col.limpus@epa.qld.gov.au

Mr. Taej Mundkur; PhD
Appointed Councillor - Asiatic fauna
Flyway Programme Manager
Wetland International
Swarankit, Plot No. 6, Mahatma Housing Society
Kothrud
Pune City-411 038
INDIA

Tel/Fax: (+91 20) 2536 3372
E-mail: taejmundkur.wi@vsnl.net

Mr. John O'Sullivan
Appointed Councillor - Birds
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge, Sandy
Bedfordshire SG19 2DL
UNITED KINGDOM

Tel: (+44 1 767) 680 551
Fax: (+44 1 767) 683 211
E-mail: john.osullivan@rspb.org.uk

Mr. Barry Baker
Appointed Councillor - Bycatch
114 Watsons Road
Kettering
Tasmania 7155
AUSTRALIA

Tel: (+61 3) 6267 4079
E-mail: barry.baker@latitude42.com.au

Mr. William F. Perrin
Appointed Councillor - Marine Mammals and
Large Fishes
Senior Scientist
National Marine Fisheries Service - NOAA
Southwest Fisheries Science Center
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla CA 92037
USA

Tel: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

Mr. Zeb S. Hogan
Appointed Councillor - Fish
Natural Resources and Environmental Science
University of Nevada, Reno
Mail Drop 186
1000 Valley Road
Reno, NV 89512
USA

Tel: (+1 530) 219 0942
Email: zebhogan@hotmail.com

-
Mr. Roberto P. Schlatter
Appointed Councillo -, Neo-tropical fauna
Director
Instituto de Zoologia
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
CHILE

Tel: (+56 63) 221315
Fax: (+56 63) 221315
Email: rschlatt@uach.cl

UNEP/CMS Ambassadors / Ambassadeurs de PNUE/CMS / Embajadores de PNUMA/CMS

Mr. Arnulf Mueller-Helmbrecht
UNEP/CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn
GERMANY

Tel.: (+49 228) 815 2484
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: ulfm-h@cms.int

Mr. Stanley P. Johnson
CMS Ambassador
34 Park Village East
London NW1 7PZ
UNITED KINGDOM

UNEP/CMS Secretariat / Secretariat PNUE/CMS / Secretaría PNUMA/CMS

UNEP/CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn
GERMANY
Tel.: (+49 228) 815 2401
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: secretariat@cms.int

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2410
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: rhepworth@cms.int

Mr. Lahcen El Kabiri
Deputy Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2407
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: lelkabiri@cms.int

Mr. Marco Barbieri
Agreement Development and Servicing Officer
Acting Scientific & Technical Officer
Tel.: (+49 228) 815 2424
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: mbarbieri@cms.int

Mr. Francisco Rilla Manta
Information Officer
Tel.: (+49 228) 815 2460
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: frilla@cms.int

Mr. Sergey Kurdjukov
Fund Management and Administrative Officer
UNEP/CMS Secretariat
Tel.: (+49 228) 815 2404
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: skurdjukov@cms.int

Ms. Aline Kuehl
Tel.: (+49 228) 8152462
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: akuehl@cms.int

Ms. Laura Cerasi
Tel.: (+49 228) 8152483
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: lcerasi@cms.int

Ms. Veronika Lenarz
Tel.: (+49 228) 8152409
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: vlenarz@cms.int

Ms. Linette Eitz Lamare
Tel.: (+49) 228 815 2423
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: llamare@cms.int

Ms. Jeanybeth Mina
Tel.: (+49) 228 815 2474
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: llamare@cms.int

Mr. Liam Addis
Tel.: (+49) 228 815 2425
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: laddis@cms.int

Mr. Henning Lilge
Tel.: (+49) 228 815 2437
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: hlilge@cms.int

Ms. Enkthuya Sereenen
Tel.: (+49) 228 815 2478
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: esereenen@cms.int

Ms. Marion Dankers
Tel.: (+49) 228 815 2426
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: mdankers@cms.int

Ms. Patricia Nolan-Moss
Tel.: (+49) 228 815 2402
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: pmoss@cms.int

Ms. Martina Fellhölter
Tel.: (+49) 228 815 2429
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: mfellhoelter@cms.int

Consultants

Ms. Veronique Herrenschmidt
Tel.: (+49 228) 8152422
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: vherrenschmidt@cms.int

Mr. Robert Vagg
Tel.: (+49) 228 815 2476
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: rvagg@cms.int

Mr. Daniel Karr
Tel.: (+49) 228 815 2417
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: dkarr@cms.int

Ms. Viviana Jimenez
E-mail: washington@cms.int

Ms. Laura Aguado
Tel.: (+49) 228 815 2461
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: laguado@cms.int

Ms. Karin Bieri
E-mail: kbieri@cms.int

Ms. Hanah Al Samaraie
Tel.: (+49) 228 815 2481
Fax: (+49) 228 815 2449
E-mail: halsamaraie@cms.int